



Projet de
Document de
programmation
de la FRA 2017-
2019

Table des matières

Liste d'acronymes	4
ÉNONCE DE MISSION	6
1 CONTEXTE GENERAL	8
2 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	9
2017-20199	
2.1 Priorités stratégiques	11
2.1.1 Priorité stratégique 1 – Renforcement de la contribution de la FRA aux processus de l'UE ..	11
2.1.2 Priorité stratégique – Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national	12
2.1.3 Priorité stratégique - Identification de l'évolution des tendances et mesure des progrès dans les États membres	14
2.1.4 Priorité stratégique - Développement de réponses ciblées et en temps utile aux urgences affectant les droits fondamentaux.....	15
2.1.5 Priorité stratégique - Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.....	16
2.1.6 Priorité stratégique - Planification des travaux de la FRA et évaluation de leur impact.....	17
2.2 Priorités thématiques.....	19
2.2.1 Accès à la justice, y compris la coopération judiciaire	20
2.2.2 Victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes de la criminalité	22
2.2.3 Société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel	24
2.2.4 Intégration des Roms	26
2.2.5 Droits de l'enfant	29
2.2.6 Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle	31
2.2.7 Immigration et intégration des migrants, visas et contrôles aux frontières et politique d'asile	34
2.2.8 Racisme, xénophobie et intolérance associée.....	37
2.2.9 Enquêtes de la FRA concernant différents domaines du cadre pluriannuel.....	39
2.2.10 Activités horizontales couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	41
3 PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL	43
2017 43	
3.1 Activité 1: Accès à la justice, y compris à la coopération judiciaire	46
3.2 Activité 2: Les victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes de la criminalité	

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

.....	51
3.3 Activité 3: Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel.....	54
3.4 Activité 4: Intégration des Roms	58
3.5 Activité 5: Droits de l'enfant.....	64
3.6 Activité 6: Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les croyances, les convictions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle	68
3.7 Activité 7: Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile	76
3.8 Activité 8: Racisme, xénophobie et intolérance associée	83
3.9 Activité 9: Projets ou activités transversaux couvrant tous les domaines du CPA.....	90
Annexe I: Affectation des ressources par activité 2017 – 2019.....	108
Annexe II: Ressources financières 2017 – 2019.....	117
Annexe III: Ressources humaines– quantitatives	120
Annexe IV: Ressources humaines - qualitatives	124
Annexe V: Immeubles.....	134
Annexe VI: Privilèges et immunités.....	135
Annexe VII: Évaluation de la FRA	136
Annexe VIII: Cadre de mesure des performances.....	142
Annexe IX: Registre des risques en 2017	182
Annexe X: Plan de passation des marchés publics – exercice 2017 (décisions de financement)	184
Annexe XI: Organigramme et activités de soutien de la FRA	195
Annexe XII: Activités de soutien de la FRA	196

Liste d'acronymes

CAHLR Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
CAT Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
CAT OP Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradant
CLTEH Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains
CADP Convention sur l'accès aux documents publics
ECCVVC Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes
CDDH Comité directeur pour les droits de l'homme
CEDAW Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEPEJ Commission européenne pour l'efficacité de la justice
CJUE Cour de justice de l'Union européenne
CdE Conseil de l'Europe
CPPTDP Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel
Protocole additionnel à la CCPTDP Protocole additionnel à la CPPTDP, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données
CPT Comité de prévention de la torture
CNUDE Convention relative aux droits de l'enfant
CDPH Convention relative aux droits des personnes handicapées
ESCE Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
Convention d'Istanbul Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
CEEDE Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants
CEDH (telle que modifiée par le Protocole 14) Convention européenne des droits de l'homme (Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales)
ECOSOC Conseil économique et social des Nations unies
ECRI Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
CEDS Comité européen des droits sociaux
CSE (1996) Charte sociale européenne (1996 révisée)
ECPT Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
CELRM Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
CouEDH Cour européenne des droits de l'homme
EEE Espace économique européen
CEE Communauté économique européenne
AELE Association européenne de libre-échange
EQUINET Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité
REINDH Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme
UE Union européenne
EUROPOL Office européen de police
EUROSUR Système européen de surveillance des frontières
CCMN Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales
FRA Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
FRANET Réseau de recherche de la FRA
FRONTEX Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne
GC Grande chambre (de la Cour européenne des droits de l'homme)
GRETA Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains
ICERD Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
PIDCP Pacte international relatif aux droits civils et politiques
ICESCR Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

CIDM Centre international pour le développement des politiques migratoires

ICRMW Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

ICPED Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

OIT Organisation internationale du travail

CSI Confédération syndicale internationale

PFN Points focaux nationaux

ONG Organisation non gouvernementale

INDH Institutions nationales des droits de l'homme

ALN Agents de liaison nationaux

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

APCE Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

PNR Dossier passager

RPT Ressortissants de pays tiers

TUE Traité sur l'Union européenne

TFUE Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Directive sur les pratiques commerciales déloyales Directive relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur

ONU Organisation des Nations unies

HCR Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Commission de Venise Commission européenne pour la démocratie par le droit

OMS Organisation mondiale de la santé

OMC Organisation mondiale du commerce

Énoncé de mission

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a été créée pour fournir des conseils indépendants fondés sur des éléments de preuve et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, organes, offices et agences de l'UE ainsi qu'aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre du droit de l'Union. Sa mission est de « contribuer à ce que les droits fondamentaux deviennent une réalité pour tous au sein de l'Union européenne ».

L'objectif, le champ d'application et les tâches de l'Agence des droits fondamentaux sont définis aux articles 2 à 4 du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Afin d'atteindre son objectif, l'agence inscrit ses travaux dans le contexte plus large de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Les activités de la FRA s'articulent autour des tâches définies à l'article 4 du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (règlement fondateur de la FRA). Les tâches principales sont les suivantes :

- collecte, recensement, analyse et diffusion des données pertinentes ;
- mise au point, en coopération avec la Commission et les États membres, de méthodes et de normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen ;
- formulation et publication de conclusions et d'avis sur des sujets thématiques spécifiques ; coopération et mise en réseau avec les parties prenantes et activités de communication destinées à diffuser les résultats de ses travaux et à sensibiliser aux droits fondamentaux.

La FRA n'est pas une institution de contrôle ou de normalisation à l'instar du Conseil de l'Europe. Elle n'est pas non plus habilitée à traiter des plaintes individuelles, à l'instar de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Elle ne peut prendre des décisions réglementaires. Son mandat stipule que la FRA formule des conclusions et publie des avis à l'intention des institutions, organes et agences de l'Union européenne et des États membres sur la situation des droits fondamentaux dans la mise en œuvre du droit de l'Union. La FRA est en outre habilitée à réaliser des recherches scientifiques et des analyses comparatives, à suivre les tendances générales, à sensibiliser l'opinion publique et à offrir des conseils et des recommandations aux gouvernements nationaux ainsi qu'aux législateurs au niveau de l'UE. La FRA a par conséquent pour objectif ultime de soutenir l'élaboration des politiques dans le domaine des droits fondamentaux sur la base d'éléments concrets à l'échelle de l'UE-28 (et des pays candidats à l'adhésion). Par ailleurs, la FRA apporte son soutien aux agences opérationnelles pertinentes de l'UE en leur offrant des données et son expertise en matière de droits fondamentaux.

La Charte des droits fondamentaux a pour objectif de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'UE à la lumière de l'évolution de la société, du progrès social et des développements scientifiques et technologiques. L'agence s'acquitte de ses tâches, telles que définies par son règlement, en exécutant des activités dans les domaines thématiques de son cadre pluriannuel (cinq ans), qui coïncident avec la Charte des droits fondamentaux.

Les domaines thématiques sur lesquels porte l'action de l'agence ont été déterminés au moyen d'un cadre pluriannuel (cinq ans) proposé par la Commission et adopté par le Conseil après consultation du Parlement européen. Compte tenu des objectifs visés lors de la fondation de l'agence et de ses ressources financières, durant la période 2013-2017, l'agence réalise des tâches dans les domaines thématiques suivants :

- l'accès à la justice ;
- les victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes de la criminalité ;
- la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
- l'intégration des Roms ;
- la coopération judiciaire, excepté en matière pénale ;
- les droits de l'enfant ;
- les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ;

- l'immigration et l'intégration des migrants, les visas et les contrôles aux frontières ainsi que l'asile ;
- le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.
- La « mission et les objectifs stratégiques de la FRA » – identifiés pour la période 2013-2017 – énoncent un certain nombre d'objectifs à court terme pour chacun des domaines thématiques. Ces objectifs ont été à la base des actions spécifiques menées en ce qui concerne la collecte de données, les recherches et analyses dans certains domaines, l'offre de conseils fondés sur des éléments de preuve, de même que les activités de diffusion des conclusions de l'agence et de sensibilisation menées auprès des parties prenantes.

1 Contexte général

Les droits fondamentaux sont des éléments centraux des valeurs fondatrices de l'Union européenne reprises à l'article 2 du TUE. Tout comme l'ensemble global des droits de l'homme internationaux, il s'agit de normes minimales que l'UE et ses États membres doivent respecter. Pour les États, « respecter, protéger et réaliser » les droits fondamentaux, découlant de la déclaration et du programme d'action de Vienne de 1993*, signifie s'abstenir de toute action qui pourrait porter atteinte à ces droits, garantir que les atteintes à ces droits soient évitées ou réparées, mais également y attirer l'attention et fournir des ressources.

Les droits de l'homme sont généralement mis en avant dans les relations de l'UE avec des pays tiers, et notamment vis-à-vis des États candidats à l'adhésion à l'UE. On observe un engagement croissant à mettre les paroles en pratique et à accentuer les efforts visant à protéger et promouvoir de manière plus systématique et efficace les droits de l'homme – les droits fondamentaux – au sein même du système de l'UE. Des premiers arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans les années 60 au Traité de Lisbonne traduit en droit en 2009, en passant par le Traité d'Amsterdam de 1999 qui plaçait explicitement les droits de l'homme au centre des valeurs européennes, l'UE a constamment renforcé son engagement à protéger les droits fondamentaux au sein de son territoire.

Avec le Traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est devenue juridiquement contraignante, faisant partie du droit primaire et ayant la même valeur juridique que les traités de l'UE. Elle est donc applicable aux institutions de l'UE ainsi qu'aux États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'UE. Elle ne comprend pas seulement des droits civils et politiques, mais également des droits économiques et sociaux, s'étendant ainsi à l'ensemble du spectre des droits et les plaçant sur un pied d'égalité dans le système de l'UE.

Les institutions de l'UE s'engageant de plus en plus à promouvoir une culture des droits fondamentaux tant dans leurs actions internes qu'externes, la Charte des droits fondamentaux de l'UE devient un élément essentiel de la base normative de toute action de l'UE.

Renforcer la base des connaissances probantes de l'Union européenne en matière de droits fondamentaux aidera à identifier la manière dont ces droits sont respectés et promus, non seulement en théorie, mais également « sur le terrain ». Collecter des données probantes sur les questions liées aux droits fondamentaux dans les États membres peut contribuer à traduire les paroles en actes, en particulier si cette collecte est liée à des indicateurs pertinents. La FRA a donc développé, en collaboration avec la Commission et les États membres, des indicateurs fondés sur les droits dans certains domaines tels que les droits de l'enfant, l'intégration des Roms et les droits des personnes handicapées dans le but d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Les indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer l'atteinte des objectifs des actions et mesures spécifiques. Cela pourrait contribuer à une meilleure compréhension des moteurs et des obstacles à la mise en œuvre des politiques. Dans la perspective des droits fondamentaux, l'utilisation des indicateurs permettrait de mieux légiférer et de renforcer la responsabilité des décideurs ainsi que la transparence de leurs actions. Sur le long terme, cela pourrait aider à renforcer la légitimité démocratique et à ancrer une culture des droits fondamentaux dans l'UE.

2 Programmation pluriannuelle

2017-2019

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

La programmation pluriannuelle actuelle de l'agence se base sur le plan stratégique 2013-2017 de la FRA, qui a été élaboré en s'appuyant sur les résultats de consultations avec un large éventail de parties prenantes et adopté en décembre 2013 par le conseil d'administration de la FRA.

Le plan stratégique de la FRA présente six priorités stratégiques et décrit les neuf domaines d'action thématiques tels que définis par le cadre pluriannuel de cinq ans, qui est adopté par décision du Conseil.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE
	Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national
	Identification de l'évolution des tendances et mesure des progrès dans les États membres
	Développement de réponses ciblées et en temps opportun aux urgences affectant les droits fondamentaux
	Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA
	Planification des travaux de la FRA et évaluation de leur impact

PRIORITÉS THÉMATIQUES (par décision du Conseil)	L'accès à la justice, y compris à la coopération judiciaire
	Les victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes de la criminalité
	La société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
	L'intégration des Roms
	Les droits de l'enfant
	Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les croyances, les convictions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle
	L'immigration et l'intégration des migrants, les visas et le contrôle aux frontières, et asile
	Le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Le présent document de programmation est établi sans préjudice du prochain cadre pluriannuel 2018-2022 et sera adapté une fois le cadre thématique adopté. Un plan de travail détaillé présentant les projets et activités de la FRA en 2018 figure à la section III « Programme de travail annuel ».

2.1 Priorités stratégiques

2.1.1 Priorité stratégique 1 – Renforcement de la contribution de la FRA aux processus de l'UE

L'approche comparative de la collecte et de l'analyse des données de l'Agence est très importante pour les institutions et organes de l'UE. En effet, le Conseil européen a invité les institutions de l'UE à « tirer pleinement parti de l'expertise de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et, le cas échéant, la consulter, conformément à son mandat, en ce qui concerne l'élaboration des politiques et des actes législatifs ayant des incidences sur les droits fondamentaux ». D'après les retours d'expérience recueillis, les parties prenantes au niveau de l'UE sont de façon générale très satisfaites des travaux de l'agence. Cela a ensuite suscité un intérêt pour la contribution de l'agence, allant des rapports, études et document « Focus » à la méthodologie et aux conseils et avis d'experts fondés sur des éléments de preuve relatifs à des sujets thématiques spécifiques.

La FRA s'efforce d'atteindre son objectif en veillant à ce que ses réalisations soient de grande qualité, pertinentes pour la politique de l'UE et utiles aux services des institutions de l'UE. Pour plus de facilité, l'agence a nommé un agent des institutions européennes qui entretient des contacts réguliers avec le Parlement européen, notamment la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, les Présidences du Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Union européenne, en particulier son groupe « Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes » (FREMP), afin de diffuser ses travaux tels que les récents manuels, rapports et études.

À travers ses travaux, la FRA fournit des éléments probants et des conseils destinés à éclairer les processus législatifs et politiques au moyen de constatations et d'avis en matière de droits fondamentaux à différents niveaux.

Les travaux de la FRA sont également utilisés par la Commission européenne dans le cadre de l'élaboration de politiques sur la base d'éléments concrets dans le domaine des droits fondamentaux. L'agence contribue régulièrement aux groupes d'experts de la Commission avec les États membres en leur offrant son expertise.

En outre, elle coopère activement avec d'autres agences et organes de l'UE comme le l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), l'EASO, l'ECDC, l'EIGE, Eurofound, EU-Lisa, l'EU-OSHA, Eurojust, Frontex et le Médiateur européen. En 2016, la FRA préside le réseau des agences JAI où elle s'efforcera de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois.

Elle continuera d'affecter les ressources nécessaires pour fournir aux institutions et organes de l'UE des données objectives, fiables et comparables et offrir une expertise en matière de droits fondamentaux.

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019

- **La FRA renforce sa pertinence pour les processus juridiques et politiques au niveau de l'UE.**
- **La FRA répond aux demandes d'avis et de conseils en temps opportun et avec compétence**
- **La FRA renforce sa coordination avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.**
- **La FRA coopère de manière efficace avec d'autres agences de l'UE, des organisations internationales et des organisations de la société civile afin de favoriser les synergies et d'éviter tout chevauchement.**

Veillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance »

2.1.2 Priorité stratégique – Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national

En 2012, l'évaluation externe de la FRA a recommandé que l'agence renforce l'importance et l'impact de ses travaux au niveau national. Un groupe de travail du conseil d'administration et une task-force interne ont assuré le suivi de ces recommandations en mettant sept initiatives « pilotes » en œuvre avec ou pour des parties prenantes nationales, dont les résultats ont été évalués en 2016. Une réunion avec les parties prenantes nationales de la FRA, organisée les 19 et 20 novembre 2015, a été l'occasion d'examiner davantage les possibilités de coopération entre les parties prenantes nationales. Le document intitulé « Suggestions à l'intention des membres du CA afin de contribuer à la priorité stratégique de la FRA " Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national " », adopté par le CA lors de sa réunion de décembre 2015, est un exemple concret des travaux du groupe de travail du conseil d'administration. À la suite du premier Forum des droits fondamentaux organisé par la FRA, l'agence s'est engagée à s'employer « sans relâche à ce que les éléments de preuve et les analyses fournies par l'agence sur la situation des droits fondamentaux soient prises en compte et utilisées par les personnes dont la mission consiste à faire respecter les droits à différents niveaux de gouvernance, depuis l'Union jusqu'aux niveaux national, régional et, dans la mesure du possible, local » (voir point 93 de la déclaration du Président).

Les travaux de la FRA avec les parties prenantes nationales se concentrent sur le dialogue avec ces dernières dans les phases pertinentes du cycle du projet. Cela comprend la sensibilisation aux conclusions des recherches, le partage des bonnes pratiques et l'offre, sur demande, d'une assistance et d'une expertise sur les questions des droits fondamentaux. Parmi ces travaux on peut citer la contribution de l'agence aux évaluations Schengen, la mise en place d'un cadre de présentation des informations dans le but d'élaborer des indicateurs relatifs à l'intégration des Roms (entreprise en étroite collaboration avec la Commission européenne et les instituts nationaux de statistique) ainsi que la coordination d'un groupe de travail sur le crime de haine consacré aux questions du signalement des crimes de haine, des partenariats entre plusieurs agences et de la formation. Les avis recueillis auprès des États membres participant à ce groupe de travail étaient positifs. En 2016, la Commission européenne a mis en place un groupe de haut niveau sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance afin de favoriser l'échange et la diffusion des meilleures pratiques entre les autorités nationales ainsi que des discussions concrètes sur la façon de combler les lacunes existantes et de mieux prévenir et lutter contre le crime et le discours de haine. L'agence participera à ce groupe et mettra en place et coordonnera un sous-groupe spécialisé d'experts nationaux sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine.

L'agence a mis en place et coordonne trois mécanismes de liaison avec les parties prenantes au niveau national : premièrement, le réseau des agents de liaison nationaux de la FRA, mentionné dans le règlement portant création de l'agence et se réunissant deux fois par an, fournit l'opportunité aux représentants des États membres de partager des informations et de débattre des questions pertinentes en matière de droits fondamentaux et des travaux en cours de l'agence ; deuxièmement, le réseau des points focaux des parlements nationaux offre l'opportunité de dialoguer avec les services des parlements nationaux responsables des questions des droits fondamentaux ; troisièmement, la FRA rencontre et coopère régulièrement avec les institutions nationales des droits de l'homme, les médiateurs et les organismes de promotion de l'égalité. Par ailleurs, les visites du directeur aux États membres ont permis des rencontres de haut niveau ainsi que des échanges formels et informels avec les parties prenantes.

Afin de consolider ses travaux au niveau national, la FRA se concentrera, à l'aide des structures nationales des droits de l'homme, sur les thèmes identifiés en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe, le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH) et Equinet, le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité.

La FRA envisagera une collaboration plus étroite avec les organisations de la société civile et les autorités locales et régionales, en s'appuyant sur la plateforme des droits fondamentaux de l'agence, son Forum des droits fondamentaux 2016 et le Comité des régions. Le développement d'un lien plus solide avec les États membres devrait avoir un effet multiplicateur sur le nombre de parties prenantes sollicitées par la FRA et un impact au niveau national sur les politiques.

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019

- **La FRA renforce sa coopération avec les parties prenantes nationales afin de contribuer aux processus politiques des droits fondamentaux au niveau des États membres.**
- **La FRA renforce sa coopération avec les agents de liaison nationaux ainsi qu’avec d’autres parties prenantes clés au niveau national afin de porter les avis de l’agence fondés sur des éléments de preuve au centre de l’élaboration et de la mise en œuvre des politiques en matière de droits fondamentaux.**
- **La FRA apporte son soutien aux États membres qui soutiennent les autorités nationales dans l’élaboration de méthodologies fiables de collecte de données comparatives et ventilées sur les crimes de haine et dans l’enregistrement de ceux-ci.**

Veillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l’annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.1.3 Priorité stratégique - Identification de l'évolution des tendances et mesure des progrès dans les États membres

L'agence identifie l'évolution des tendances et des progrès grâce à bon nombre de ses travaux, y compris les données et l'analyse fournies dans son rapport annuel, ses enquêtes répétées à intervalles réguliers et les mises à jour des études juridiques. La FRA examinera progressivement comment évaluer les tendances en matière de droits fondamentaux en ce qui concerne, par exemple, la collecte quantitative de données (enquêtes de la FRA et sources de données existantes) ; l'actualisation de l'analyse juridique ; la création de repères et d'indicateurs ; ainsi que l'identification et l'évaluation de pratiques encourageantes. Le suivi régulier des tendances concernera au départ un nombre spécifique de domaines clés des droits fondamentaux – conformément aux domaines du cadre pluriannuel de l'agence. En parallèle, l'agence surveille régulièrement les activités de collecte de données pertinentes au niveau de l'UE par d'autres acteurs afin d'éviter les doubles emplois, et coopère avec des agences, telles qu'Eurofound et l'EIGE, qui collectent également des données dans des domaines connexes.

La FRA réitère la collecte de données au moyen d'enquêtes dans les domaines clés à quelques années d'intervalles. La première enquête réitérée par l'agence était l'enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS) et la seconde, en 2017-2018, l'enquête en ligne sur les expériences et les perceptions de la discrimination, des crimes de haine et de l'antisémitisme chez les personnes juives. L'agence assure également le suivi de l'analyse juridique et sociale – activité qui, avec le temps, contribuera à l'établissement d'un aperçu exhaustif des tendances en matière de droits fondamentaux. En outre, la mise à jour régulière des manuels juridiques de l'agence, entreprise commune avec la Cour européenne des droits de l'homme / le Conseil de l'Europe, signifie que les avancées juridiques et la jurisprudence pertinente sont reflétées dans chaque nouvel ajout, ce qui permet de mesurer les progrès au fil du temps. Afin de communiquer plus efficacement les produits de ses travaux, l'agence continue de renforcer et de développer les cartes et graphiques interactifs en ligne qui peuvent faciliter la présentation de l'évolution des tendances et des progrès.

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019

- **La FRA identifie l'évolution des tendances et suit les progrès dans l'UE – en ce qui concerne les domaines clés.**
- **La FRA établit différentes méthodologies pour l'identification des tendances.**
- **La FRA diffuse régulièrement les analyses fondées sur les tendances.**

Veillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.1.4 Priorité stratégique - Développement de réponses ciblées et en temps utile aux urgences affectant les droits fondamentaux

L'UE peut être confrontée à des événements qui demandent des réponses politiques rapides et efficaces, par exemple dans les domaines de l'asile, de la migration et de la sécurité intérieure. Par ailleurs, il est de plus en plus demandé aux agences opérationnelles de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures de soutenir les États membres de l'UE au moyen d'actions sur le terrain. Le soutien opérationnel de l'UE est souvent requis dans des domaines sensibles du point de vue des droits fondamentaux, comme la surveillance des frontières et le retour des migrants en situation irrégulière.

La FRA possède déjà une expérience de réalisation de recherches sur le terrain et d'offre d'avis fondés sur des éléments de preuve et d'expertise dans des situations de crise : elle a déjà publié trois rapports de situation thématiques : Racisme, discrimination, intolérance et extrémisme : tirer des leçons des expériences grecques et hongroises (« Racism, discrimination, intolerance and extremism: learning from experiences in Greece and Hungary », 2013) ; La situation des personnes qui traversent la frontière terrestre grecque de manière irrégulière (« The situation of persons crossing the Greek land border in an irregular manner », 2011) et « Attaques violentes contre des Roms dans le quartier de Ponticelli, à Naples, en Italie » (2008). Au plus fort de la crise migratoire/de l'asile en été/automne 2015, la DG Justice a demandé à l'agence de fournir des éléments de preuve sous la forme de rapports hebdomadaires sur la situation sur le terrain à l'égard des enjeux majeurs en matière de droits fondamentaux. Ces rapports ont été partagés avec la DG Justice, la DG Home et les agences pertinentes, tels que l'EASO et Frontex. En 2016, ces rapports ont été publiés tous les mois et comprenaient un « focus thématique » couvrant des sujets tels que la protection de l'enfant, le genre, les soins de santé, la traite des êtres humains et l'impact sur les communautés locales (pour n'en citer que quelques-uns).

De plus, en avril 2016, la FRA a établi sa première présence temporaire en Grèce afin de soutenir la Commission européenne, l'EASO et Frontex en leur offrant son expertise en matière de droits fondamentaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche des « hotspots » (centres de crise). La présence temporaire de l'agence sur le terrain a été facilitée par le service d'appui à la réforme structurelle (SRSS) de la Commission. Lors de son déploiement et en collaboration étroite avec la Commission et les autorités grecques (ainsi que d'autres acteurs concernés), la FRA a suggéré l'adoption de mesures concrètes sur la façon de répondre à certains des principaux défis en matière de droits fondamentaux affectant l'action de l'UE dans les centres de crise grecs. Celles-ci portent sur : l'identification des besoins spécifiques des personnes vulnérables et la réponse à ces besoins, la protection de l'enfant, la sécurité (y compris la protection contre la violence fondée sur le genre), le respect des garanties procédurales au cours de l'enregistrement, la rétention et le retour/la réadmission des demandeurs d'asile ou des migrants ainsi que l'accès à la protection internationale et au soutien juridique.

À la lumière des travaux des autres agences opérationnelles de l'UE et d'autres organisations, notamment les agences pertinentes de l'ONU, la FRA joue un rôle strictement complémentaire en utilisant son expertise pour collecter et analyser des données à travers des pratiques scientifiquement validées sur le terrain et coopérera avec d'autres entités le cas échéant.

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019

- La FRA fournit des données, des analyses et des conseils solides en cas d'urgences affectant les droits fondamentaux.
- La FRA développe la flexibilité nécessaire pour répondre aux urgences affectant les droits fondamentaux en temps opportun.
- La FRA joue un rôle complémentaire vis-à-vis d'autres organismes internationaux.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.1.5 Priorité stratégique - Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA

La FRA remplit deux tâches de communication conformément à son mandat : l'offre d'une assistance et d'une expertise fondées sur des éléments de preuve et la sensibilisation. Les activités de communication de la FRA consistent principalement à dialoguer avec les décideurs et responsables politiques au niveau national et de l'UE afin de présenter les travaux de l'agence et d'augmenter leur impact, et de sensibiliser ses interlocuteurs à la situation des droits fondamentaux dans différents domaines thématiques, y compris les parties prenantes directement chargées du respect de ces droits « sur le terrain » comme les policiers et les garde-frontières, les éducateurs et les professionnels de la santé, d'autres groupes professionnels, les autorités locales et régionales ainsi que les médias, qui figurent parmi les principaux agents multiplicateurs.

Les activités de communication représentent une partie essentielle de tous les projets et activités. Par ailleurs, la FRA a mis en place en 2016 un programme global de sensibilisation comprenant l'élaboration d'outils pratiques et des activités de formation et de renforcement des capacités adaptées aux publics cibles spécifiques sur la base des éléments de preuve de la FRA. Afin de renforcer son impact au niveau national, la FRA les mettra de plus en plus à la disposition des institutions nationales.

Les membres du conseil d'administration de la FRA, ainsi que les agents de liaison nationaux et les organismes nationaux de défense des droits de l'homme, les organisations de la société civile et d'autres acteurs nationaux concernés pourraient soutenir les efforts de sensibilisation, par exemple en contribuant à la diffusion des résultats de la FRA en organisant des tables rondes et d'autres événements similaires. Lorsque cela sera possible, un multilinguisme ciblé sera appliqué. La FRA poursuivra ses efforts pour diversifier ses produits afin d'offrir des informations à chaque partie prenante dans un format qui réponde le mieux à ses besoins. Cela inclut notamment l'élaboration d'énoncés plus ciblés, d'images, etc.

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019

- **La FRA améliore l'impact de ses activités de communication et de sensibilisation.**
- **La FRA accroît son impact sur les processus décisionnels.**
- **La FRA fait un usage efficace des agents « multiplicateurs », afin de mieux comprendre et sensibiliser le niveau national.**
- **Les partenaires de la FRA soutiennent les efforts de communication de l'agence.**

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.1.6 Priorité stratégique - Planification des travaux de la FRA et évaluation de leur impact

S'efforçant d'améliorer le rendement, la responsabilisation et la politique d'apprentissage de l'agence, la FRA gère les activités de planification à travers la conception et la mise en œuvre de processus stratégiques et opérationnels, conformément à l'évolution des politiques de l'UE et aux besoins des parties prenantes. Afin d'assurer le bon déroulement de ses opérations, de la planification à la mise en œuvre des activités, jusqu'à leur suivi, examen et évaluation, et en vue de garantir la transparence de ses travaux, la FRA utilise un certain nombre d'instruments.

Dans le but d'améliorer les activités de planification et d'évaluation, le processus d'évaluation de la planification des projets de la FRA (FRAPPE), y compris la mise au point d'indicateurs concrets afin d'évaluer ses futurs résultats en termes de réalisations et d'impact potentiel, a été plus amplement intégré dans le cycle de planification et fait désormais partie d'une *approche intégrée de planification et de gestion des projets* révisée. Cette nouvelle approche permettra à la FRA de rationaliser le flux de travail lié à la planification ainsi que d'améliorer le suivi de son programme de travail annuel et l'établissement des rapports à cet égard, tout en prenant en considération les besoins de ce *document de programmation unique* récemment établi, comprenant la programmation pluriannuelle et annuelle de la FRA, comme demandé par la Commission européenne à partir de 2017.

En outre, afin d'impliquer les parties prenantes autant que possible dans les travaux de la FRA, l'agence procède à des consultations afin de se concerter avec la partie prenante clé sur différents sujets, par exemple son programme de travail annuel. Les points de vue et suggestions des parties prenantes sont alors reflétés dans les documents respectifs et pris en considération dans le processus de planification des activités de la FRA. Conformément aux principes de transparence et de responsabilité, les consultations des parties prenantes sont répétées à intervalles réguliers afin d'évaluer la valeur ajoutée de l'agence.

Dans le but d'évaluer l'efficacité, l'efficience, la valeur ajoutée, l'utilité, la coordination et la cohérence de la contribution apportée par la FRA, un contractant externe évalue l'agence tous les cinq ans. Après la dernière évaluation externe en 2011, l'agence sera soumise à la prochaine évaluation en 2017, dont une analyse de ses contributions, réalisations, résultats et impacts principaux, ainsi que les relations conceptuelles entre ces éléments. La FRA utilisera les résultats de l'évaluation externe pour poursuivre l'amélioration de ses activités de planification et d'analyse de l'impact et pour ajuster son approche intégrée de la planification et de la gestion des projets, le cas échéant.

Outre cet exercice d'évaluation externe, la FRA procède régulièrement en interne à des évaluations ex ante et ex post des projets de la FRA afin de soutenir les gestionnaires de projets dans la planification de leurs travaux et l'évaluation de l'impact de leurs projets. Conformément aux lignes directrices et à la boîte à outils pour l'amélioration de la réglementation récemment élaborées par la Commission européenne, la FRA a créé un paquet de documents d'évaluation clés comprenant une politique d'évaluation, un guide progressif d'évaluation, ainsi que des plans d'évaluation pour les années concernées. La politique expose des principes, des processus et des outils conçus pour la FRA. Sur la base de cette politique, les plans d'évaluation pour les années concernées sont préparés en incluant les projets remplissant les conditions requises pour faire l'objet d'une évaluation ex ante et ex post.

Enfin, les résultats globaux de la FRA et l'impact de ses travaux peuvent être mesurés à l'aide de différents indicateurs définis dans le cadre de mesure des performances (CMP) de l'agence, notamment les indicateurs de performances au cœur des activités de planification, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports de la FRA. Pour soutenir ses activités de planification, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, la FRA s'appuie sur MATRIX, le principal outil de gestion de projets, utilisé avec succès par l'agence ces dernières années et permettant, d'une part, aux gestionnaires de projets de planifier et d'enregistrer l'évolution de leurs projets, et servant, d'autre part, de source centralisée d'informations relatives aux projets à des fins d'établissement de rapports.

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019

- **La FRA classe efficacement ses travaux par priorité et évalue leur impact.**
- **Des activités d'évaluation sont prévues dès les premières phases d'un projet**
- **Le nouveau cadre de mesure des performances est appliqué à tous les objectifs stratégiques/thématiques et projets ainsi qu'aux indicateurs clés de performance et les cibles sont identifiées.**

Veillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2 Priorités thématiques

La section suivante décrit les priorités thématiques de la FRA pour la période 2017-2019. Celles-ci reposent sur les domaines thématiques suivants, conformément au cadre pluriannuel 2017-2019.

PRIORITÉS THEMATIQUES	l'accès à la justice, y compris à la coopération judiciaire
	les victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes de la criminalité ;
	la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
	l'intégration des Roms
	les droits de l'enfant ;
	les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les croyances, les convictions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle
	L'immigration et l'intégration des migrants, les visas et le contrôle aux frontières, et asile
	le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;
	les enquêtes de la FRA – couvrant différents domaines du cadre pluriannuel ;
	des projets transversaux concernant tous les domaines du cadre pluriannuel

Le présent document de programmation est établi sans préjudice du prochain cadre pluriannuel 2018-2022 et sera adapté une fois le nouveau cadre thématique adopté.

Des informations détaillées sur les projets et activités qui seront menés en 2017 sont disponibles à la section III « Programme de travail annuel ».

2.2.1 Accès à la justice, y compris la coopération judiciaire

Contexte des droits fondamentaux

Les recherches de la FRA montrent que l'accès à la justice – un droit en lui-même et en ce qu'il permet la revendication d'autres droits – est problématique dans un certain nombre d'États membres de l'UE. Ceci est dû à plusieurs facteurs, notamment une méconnaissance des droits et des dispositifs disponibles pour accéder à la justice ; ainsi qu'un manque d'efficacité et des mécanismes aux ressources insuffisantes.

Des efforts continus sont mis en œuvre pour améliorer l'accès à la justice, par exemple en réduisant la durée des procédures judiciaires, en élargissant le cercle des personnes autorisées à saisir la justice, c'est-à-dire en élargissant la capacité juridique, en développant l'e-justice et en renforçant le recours aux mécanismes extrajudiciaires. Le caractère urgent de la réforme est lié au besoin d'améliorer l'accès à la justice et de poursuivre les efforts de modernisation. Le phénomène est encouragé par des « incitations » aux niveaux européen et international, telles que la législation de l'UE et les critiques émanant du Conseil de l'Europe ou des organes des Nations unies. Le passage à une justice potentiellement plus « frugale », ou économe, à une époque d'austérité financière, est un facteur supplémentaire, ce qui signifie que la justice devrait être rendue de manière plus efficace tout en veillant au respect des droits fondamentaux. Une coopération plus étroite entre les États membres, dans certains domaines, requiert de plus en plus l'adaptation des systèmes judiciaires pour une meilleure gestion des questions transfrontalières. La confiance mutuelle joue un rôle essentiel, mais cela nécessite des systèmes judiciaires authentiques et crédibles dans tous les États membres, fermement ancrés dans l'État de droit.

Contexte juridique et politique

La coopération judiciaire en matière civile, ainsi qu'en matière pénale, dans l'UE renvoie à des problématiques ayant des incidences transfrontalières. Elle est fondée sur le principe de reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions liées à la procédure judiciaire. L'Union européenne continue de légiférer et de prendre des mesures en la matière, en partie pour faciliter l'accès transfrontalier à la justice. Parmi ces mesures figurent notamment des travaux sur l'État de droit visant à créer un espace de justice bénéficiant d'un niveau élevé de confiance mutuelle, sur les caractéristiques essentielles d'un système judiciaire efficace (tableau de bord de la justice dans l'UE), sur la libre circulation des décisions judiciaires, y compris l'application effective des droits, sur le règlement alternatif des litiges civils et commerciaux, sur les droits des personnes dans les procédures pénales ainsi que sur le recours collectif et les initiatives en matière d'e-justice, y compris le portail européen de la justice. Ce qui restera particulièrement important au cours de la prochaine période est la mise en œuvre effective des instruments de la feuille de route relative aux procédures pénales afin de créer un socle minimal de droits des suspects et des personnes poursuivies dans l'UE. Cette feuille de route est également clairement liée au processus parallèle d'amélioration des droits des victimes de la criminalité (voir la section sur les victimes de la criminalité). En garantissant l'efficacité des systèmes judiciaires pour les personnes physiques et les entreprises, les instruments législatifs et politiques de l'UE visent à faciliter la mise en œuvre efficace du droit de l'UE et à fournir les outils indispensables à la lumière de la stratégie de croissance économique de l'UE « Europe 2020 ». La liberté d'entreprise (article 16 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE) est ici un droit sous-utilisé dans les contextes politiques de l'UE. En ce qui concerne l'aspect pénal des politiques et de la législation de l'UE en matière d'accès à la justice, le cadre pluriannuel de la FRA l'empêche de mener des recherches sur des thèmes touchant à la coopération judiciaire en matière pénale. Cependant, le règlement fondateur permet aux institutions et aux États membres de l'UE de solliciter l'expertise de la FRA dans ce domaine, ce qu'ils font de plus en plus.

Travaux précédents de la FRA

- rapports généraux sur l'accès à la justice (2010 et 2012) du point de vue de la discrimination ;
- manuel de la FRA et de la CouEDH sur l'accès à la justice en Europe (2016) ;
- rapports sur l'accès à la justice dans des situations particulières (par exemple les demandeurs d'asile

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

en 2010, la protection des données en 2014 et les enfants en 2015) ;

- Travaux relatifs aux organes extrajudiciaires : (rapport sur les INDH en 2010, manuel sur les INDH en 2012, lancement en 2015 de l'outil en ligne Clarity, qui procure des conseils sur les instances vers qui se tourner, et intégration de cet outil dans le portail européen de la justice en 2016) ;
- Rapports et documents « Focus » sur la justice pénale (sur le transfert transfrontalier des suspects et des personnes poursuivies ainsi que des personnes condamnées, et sur le droit des suspects et des personnes poursuivies à l'interprétation, la traduction et à l'information, tous les deux prévus en 2016) ;
- Avis (sur la décision d'enquête européenne en 2011, sur la confiscation des produits du crime en 2012, sur le Parquet européen en 2014, sur l'élaboration d'un outil intégré rassemblant des indicateurs objectifs relatifs aux droits fondamentaux destinés à évaluer le respect des valeurs partagées énumérées à l'article 2 du TUE et sur l'accès à un recours effectif pour les victimes de violations des droits de l'homme commises par des entreprises en 2016).

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019	
OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
contribuer aux efforts de l'UE pour améliorer les mécanismes destinés à assurer l'accès à la justice, qu'il s'agisse de mécanismes judiciaires ou extrajudiciaires, aux niveaux de l'UE et des États membres, qui servent à étayer le respect des droits fondamentaux ;	<ul style="list-style-type: none">• faire en sorte que la FRA devienne un acteur clé, formulant des conseils solides, pertinents, opportuns et fondés sur des éléments de preuve en ce qui concerne les droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice aux niveaux de l'UE et des États membres ; stimuler le débat et l'action dans l'UE sur la manière dont l'accès à la justice doit être amélioré au moyen des nouvelles technologies ; identifier les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'accès à la justice pour les groupes marginalisés – en collaborant étroitement avec des parties prenantes clés du domaine de la justice (notamment d'autres agences de l'UE telles qu'Europol et Eurojust)• En fonction de la disponibilité du budget de la FRA, analyser la « situation de l'accès à la justice » dans les États membres et établir un mécanisme d'apprentissage pour les États membres – pouvant être fondé sur l'identification et le partage de pratiques encourageantes entre les pays (par exemple, pour remédier aux procédures excessivement longues).• examiner les implications pour l'« accès à la justice » dans d'autres domaines des droits fondamentaux où l'agence est active ;• En fonction de la disponibilité du budget de la FRA, fournir des éléments probants lorsqu'il existe un manque de connaissances au sujet du fonctionnement de l'accès à la justice et de la mise en œuvre de la législation existante en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux, tels que le droit des victimes de la criminalité d'accéder à la justice.• clarifier les mécanismes d'accès à la justice qui sont disponibles dans l'UE et leur mode de fonctionnement.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2.2 Victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes de la criminalité

Contexte des droits fondamentaux

Les victimes de graves violations des droits fondamentaux (les victimes de la criminalité), que certains systèmes de justice pénale traditionnels, centrés sur l'État, ont longtemps mises de côté, sont progressivement soutenues comme parties prenantes principales qui se voient accorder certains droits. Certaines des préoccupations majeures dans ce domaine sont la simplification de l'accès aux systèmes de justice pénale et le rôle des victimes dans la procédure pénale : les reconnaître en tant que personnes disposant de droits, devant être respectés et protégés par le système de justice pénale est un élément crucial pour les victimes d'actes criminels. Les systèmes d'accès à la justice des victimes diffèrent considérablement d'un État membre à l'autre. Ces différences relèvent par exemple des moyens juridiques accessibles aux victimes, de la capacité des juridictions pénales à accorder réparation et à indemniser les victimes, du rôle accordé aux victimes dans le cadre des procédures, ainsi que de la capacité du personnel (par exemple la police, les tribunaux, les juges et les avocats) à interagir avec elles de manière positive et respectueuse. Cette différence notable entre les systèmes est due aux perceptions diverses des rapports de base entre les victimes et le système de justice pénale dans l'Union européenne. Les droits strictement procéduraux des victimes doivent être conciliés avec leurs autres droits et besoins, tels que celui de la protection contre un nouveau traumatisme, l'intimidation ou les représailles, ainsi que le droit à la protection dans le contexte de la justice réparatrice. Le rôle des différents services d'aide aux victimes, qui peuvent aider les victimes à jouir de leurs droits, est désormais un domaine stratégique clé pour une action renforcée au niveau de l'UE et des États membres.

Contexte juridique et politique

Les victimes d'actes criminels ont un droit d'accès à la justice en matière pénale (au titre de la Convention européenne des droits de l'homme) et sont habilitées à participer activement aux procédures pénales (au titre de la Charte des droits fondamentaux de l'Union), ainsi qu'en vertu de la directive l'UE relative aux droits des victimes. D'autres instruments législatifs étroitement liés concernent l'indemnisation des victimes d'actes criminels, ainsi que des groupes vulnérables spécifiques, et certains types d'actes criminels.

La directive relative aux droits des victimes (directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, dont le délai de transposition était le 16 novembre 2015) représente une évolution significative vers la reconnaissance des droits des victimes, qui s'appuie sur la précédente décision-cadre relative au statut des victimes dans le cadre de procédures pénales. La directive et ses mesures d'accompagnement au niveau de l'État membre peuvent être perçues comme représentant un grand pas en avant dans l'évolution vers la garantie des droits des victimes, qui a le potentiel de refaçonner les systèmes de justice pénale en soulignant et en renforçant leur base en matière de droits fondamentaux. Ce qui ressort est un concept qui organise le système de justice pénale autour de sa fonction principale afin d'éviter l'impunité des atteintes portées aux droits fondamentaux, tout en veillant à ce que les victimes ne connaissent pas de « seconde victimisation » par le système judiciaire même.

En outre, la directive sur les droits des victimes reconnaît le droit des victimes à être protégées d'une victimisation répétée et oblige les États membres à veiller à ce que les besoins des victimes en matière de protection soient évalués au cas par cas, en mettant en évidence les besoins de groupes spécifiques, notamment les victimes de violences fondées sur le genre, de violences domestiques et de violences sexuelles. Dans ce contexte, la Commission européenne a publié en octobre 2015, une feuille route pour une éventuelle adhésion de l'UE – au moyen d'une décision du Conseil - à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Selon la Commission, une telle adhésion « enverrait un message politique fort sur l'importance des droits de la femme dans l'UE et sur la nécessité de lutter contre la violence à l'égard des femmes au moyen d'un ensemble intégré et exhaustif de mesures ».

Une autre question essentielle se pose, à savoir que, compte tenu des politiques d'austérité et des

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

restrictions budgétaires européennes actuelles, les États membres pourraient refuser d’engager les ressources nécessaires à l’amélioration des services aux victimes. Étant donné l’impact de la crise financière sur les politiques budgétaires, le besoin de financer des structures de soutien aux victimes suffisamment solides et fiables a récemment été matière à débat dans divers États membres, dans lesquels le financement du secteur des ONG (qui offre des services de soutien aux victimes dans de nombreux États) a été diminué, sans compter les restrictions relatives à l’aide judiciaire et à l’indemnisation.

Travaux précédents de la FRA

- Quatre enquêtes à grande échelle comprenant des séries de questions sur les expériences des répondants en tant que victimes de la criminalité, et notamment sur le fait de savoir s’ils signalent les incidents et vers qui ils se tournent pour recevoir de l’aide ; à savoir : EU-MIDIS I et II (enquête de l’Union européenne sur les minorités et la discrimination) ; enquête sur les personnes LGBT ; enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l’égard des personnes juives ; enquête sur la violence à l’égard des femmes.
- rapport sur les services d’aide aux victimes de la criminalité en général (2015) et plus particulièrement aux victimes du crime de haine (2016) ; ressources en ligne couvrant l’aide aux victimes de la criminalité (depuis 2014) ; éléments livrables soulignant les « pratiques encourageantes » au niveau des différents États membres ;
- Rapport sur les formes graves d’exploitation par le travail (2015) et étude de suivi sur la perspective des travailleurs étrangers (2016-2017).
- Autres recherches et publications connexes qui abordent le thème des « victimes de la criminalité », dont : la justice adaptée aux enfants (2015 et 2016), la traite des enfants (2009) et le travail domestique des migrants en situation irrégulière (2011).

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019	
OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Devenir un acteur de premier plan dans la promotion des droits fondamentaux des victimes de la criminalité, notamment en ce qui concerne le droit des victimes d’avoir accès à la justice, et rendre visibles les victimes invisibles des crimes haineux en particulier.	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir les institutions de l’UE et les États membres pour veiller à ce que les droits des victimes soient reconnus et mis en pratique, conformément aux développements politiques et législatifs de l’UE.• À travers la fourniture d’éléments probants, soutenir les institutions de l’UE et les États membres pour veiller à ce que les différents acteurs aient conscience de leurs responsabilités envers les victimes de crimes de haine dans divers domaines, tant les victimes vulnérables que d’autres dont les droits doivent être protégés.• soutenir les États membres dans l’organisation de leur propre collecte de données concernant la mesure et la nature de la victimisation, y compris les expériences vécues par les victimes en matière de justice et de services de soutien aux victimes ;• renforcer le contrôle de la jouissance réelle de leurs droits par les victimes dans l’UE ;• S’appuyer sur les travaux de la FRA portant sur les services d’aide aux victimes afin de mieux définir le rôle de ces services, qui doivent être capables de veiller à ce que les droits des victimes soient respectés dans la pratique, conformément aux initiatives politiques et législatives.• Élaborer des indicateurs applicables aux victimes de la criminalité.• Contribuer aux débats et aux élaborations au niveau de l’UE et des États membres eu égard aux systèmes de justice pénale qui placent les victimes de la criminalité au centre, en tant que principales parties prenantes.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l’annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2.3 Société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel

Contexte des droits fondamentaux

Comme le souligne la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, qui est l'une des dix priorités de la Commission pour 2016 et au-delà, la révolution numérique offre de grandes opportunités de croissance et de développement d'une économie numérique prospère. Dans le même temps, comme le reconnaît une autre des dix priorités de la Commission sur « la justice et les droits fondamentaux », un certain nombre de problématiques relatives aux droits fondamentaux découlent de cette révolution ; ces droits doivent être protégés.

La vie privée et la protection des données sont des droits fondamentaux protégés par le droit international en matière de droits de l'homme (article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme). Ils sont également protégés par la Charte des droits fondamentaux de l'UE (articles 7 et 8). La circulation massive de données dans un monde numérique peut porter atteinte à d'autres droits fondamentaux tels que la non-discrimination, la protection des consommateurs et l'accès aux services. La protection des droits fondamentaux dans le monde numérique sera une priorité de l'agenda en raison de l'importance croissante des communications électroniques dans la vie des personnes. Malgré les défis spécifiques posés par l'utilisation croissante des technologies numériques, il est essentiel de veiller à ce que les droits fondamentaux soient promus et protégés tant dans le monde en ligne que dans le monde hors ligne. Les évolutions technologiques, l'augmentation des échanges de données avec des pays tiers et l'extension des bases de données existantes représentent des défis émergents en matière de droits fondamentaux et requièrent une confiance continue dans les services en ligne. La surveillance à grande échelle par les autorités publiques a gravement affecté la vie privée et la protection des données à caractère personnel, ainsi que la liberté d'expression et la liberté d'association. Une collecte de données similaire par des acteurs privés affecte également les comportements en ligne, remettant en cause la dichotomie entre ce que l'on considère comme des informations relevant de la vie « publique » ou « privée ». Le monde numérique et l'économie fondée sur les données donnent lieu à des menaces supplémentaires relatives aux diverses formes de cybercriminalité, comme l'utilisation frauduleuse des données ou l'usurpation de l'identité numérique. Ce contexte numérique et cette situation des droits fondamentaux, en rapide évolution, requiert une action – par exemple une déclaration des droits générale adaptée au monde numérique. Diverses initiatives au niveau mondial, régional ou national peuvent être examinées par la FRA afin de veiller à ce que l'extension du marché unique numérique soit réalisée dans le respect des droits fondamentaux – s'assurant ainsi que l'UE est perçue comme un lieu sûr où faire des affaires et interagir sur des questions privées, ce qui peut représenter un potentiel de croissance.

Contexte juridique et politique

Avec sa stratégie numérique pour l'Europe, la Commission européenne a souligné le rôle crucial des TIC, et plus particulièrement de l'internet, comme « support essentiel de toute activité économique et sociétale, qu'il s'agisse de faire des affaires, de travailler, de s'amuser, de communiquer ou de s'exprimer librement ». La stratégie pour un marché unique numérique a confirmé cette approche. L'un des défis auxquels est confrontée la mise en œuvre de la stratégie numérique pour l'Europe et également abordés dans la stratégie pour un marché unique numérique concerne la sécurité (notamment la cybercriminalité) et les faibles niveaux de confiance qu'ont les internautes dans le respect de la confidentialité de leurs communications et interactions en ligne. Une législation spécifique renforçant le droit de l'UE, telle que le nouveau cadre juridique de l'UE pour la protection des données, la directive relative à la vie privée et aux communications électroniques ainsi que la directive sur la sécurité des réseaux et de l'information, revêt une importance particulière à cet égard. Au vu de l'environnement en constante évolution dans le domaine des TIC et de ses implications par rapport aux droits fondamentaux, la FRA surveillera de près ces changements au moyen de recherches ciblées, et intensifiera son travail avec d'autres agences et acteurs de l'UE chargés du développement technique et de l'assistance dans ces domaines, comme l'ENISA et eu-LISA.

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

Travaux précédents de la FRA

- rapport sur les autorités de protection des données (2010) ; Accès aux voies de recours en matière de protection des données à caractère personnel (2014) ;
- manuel de droit européen en matière de protection des données de la FRA et du CdE (2014) ;
- rapport sur la surveillance par les services de renseignement (2015).

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019	
OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
établir la FRA comme acteur pertinent dans le domaine de la société de l'information, le respect de la vie privée et la protection des données ;	<ul style="list-style-type: none">• développer les travaux de la FRA dans le domaine de la société de l'information, et notamment dans le domaine des droits fondamentaux dans le monde en ligne ;• continuer sa contribution à la mise en œuvre des garanties en matière de respect de la vie privée et de protection des données dans l'UE ;• fournir des contributions et conseils d'expert aux parties prenantes clés du domaine de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données ;• fournir des conseils basés sur des éléments de preuve à l'UE et à ses États membres concernant la protection des droits fondamentaux dans le contexte de la surveillance à grande échelle, et en particulier les voies de recours judiciaires existantes dont disposent les personnes par rapport à ces pratiques ;• renforcer la compréhension des institutions européennes en ce qui concerne la nécessité de protéger les droits fondamentaux à l'ère numérique et d'assurer un équilibre entre les droits fondamentaux en concurrence (par exemple la protection des données et les autres droits fondamentaux) ;• renforcer les synergies avec d'autres acteurs clés du domaine de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données ;• Élaborer des indicateurs fondés sur les droits de l'homme dans le domaine des droits liés à la protection de la vie privée – en utilisant les idées préliminaires (et, en temps utile, les résultats) de l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux – qui devrait comporter une partie relative à la société de l'information ;• Garantir une approche multidisciplinaire aux travaux de la FRA en la matière, de sorte que les domaines complexes liés aux TIC puissent être analysés de manière efficace pour ce qui est de leur conformité aux droits fondamentaux.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2.4 Intégration des Roms

Contexte des droits fondamentaux

Les préjugés, l'intolérance, la discrimination et les crimes de haine auxquels sont confrontés les Roms dans l'Union européenne sont autant de violations de leurs droits fondamentaux. La communication publiée par la Commission européenne en avril 2011 souligne que les États membres doivent veiller à ce que les Roms ne subissent pas de discriminations et soient traités comme tous les autres citoyens de l'UE, avec un accès identique à l'ensemble des droits fondamentaux décrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La recommandation connexe du Conseil de décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres signale que nombre de Roms vivant dans l'Union sont toujours confrontés à une grande pauvreté, à l'exclusion sociale, à la discrimination et à des obstacles dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, qui les rendent vulnérables à l'exploitation, par exemple dans le cadre de la traite des êtres humains, et qu'il convient donc d'envisager des mesures d'inclusion sociale plus efficaces, adaptées à leur situation et à leurs besoins. Elle note en outre que l'intégration des Roms est un volet essentiel des efforts convergents déployés par l'Union et les États membres dans le contexte de la « stratégie Europe 2020 », dont la coordination et le suivi sont assurés par le semestre européen. À cet égard, il convient de noter que depuis 2012, des recommandations par pays sur la façon d'intégrer davantage les Roms dans les politiques générales sont formulées à l'intention des cinq États membres comptant les plus grandes communautés de Roms et étant confrontés aux défis les plus urgents.

Contexte juridique et politique

En septembre 2010, la Commission européenne a créé une Task Force Rom avec la participation de la FRA afin d'évaluer l'utilisation des Fonds de l'Union européenne par les États membres pour l'intégration des Roms et d'identifier des façons d'améliorer l'efficacité des fonds. En avril 2011, la communication de la Commission européenne associe les efforts d'intégration des Roms à la stratégie Europe 2020 et aux droits fondamentaux, définissant quatre domaines dans lesquels des efforts nationaux pour améliorer l'intégration des Roms sont nécessaires : l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement. Pour atteindre ces objectifs, les États membres ont été invités à soumettre des stratégies nationales d'intégration des Roms à la Commission européenne. La Commission européenne a demandé à la FRA de réaliser un travail spécifique pour poursuivre ses recherches en collectant des données auprès de tous les États membres, d'organiser des enquêtes de suivi mesurant les progrès dans le temps et de travailler avec les États membres pour développer des services de contrôle efficaces pour l'intégration des Roms qui peuvent donner des résultats comparables. L'enquête sur les Roms réalisée par la FRA a fourni des éléments probants à la Commission européenne qui, dans le cadre du Semestre européen, a publié des recommandations spécifiques aux pays pour cinq États membres de l'UE sur l'intégration des Roms. En décembre 2013, le Conseil a publié une recommandation sur des mesures efficaces d'intégration des Roms au sein des États membres en les invitant à utiliser tous les indicateurs fondamentaux pertinents, des méthodes empiriques de recherche sociale ou une collecte de données pour contrôler et évaluer les progrès de façon régulière, notamment au niveau local, ce qui permettra une publication efficace sur la situation des Roms au sein des États membres avec le soutien éventuel de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

En 2013, la Commission a également introduit un « mécanisme de conditionnalité ex ante » dans le cadre de sa politique de cohésion 2014-2020 qui exige que les États membres souhaitant utiliser des fonds en faveur de l'intégration des Roms disposent d'une stratégie nationale appropriée en la matière. Dans sa communication du 27 juin 2016 sur la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, la Commission relève certaines tendances positives, telles que l'importance croissante accordée à l'éducation de la petite enfance, les liens nouvellement établis entre les priorités stratégiques afférentes à l'intégration des Roms et le recours aux Fonds structurels et d'investissement européens, ainsi que le rôle des points de contact nationaux pour les Roms dans la planification de ce financement. La Commission note toutefois que les efforts déployés n'ont pas pu empêcher une nouvelle détérioration des conditions de vie des Roms ni l'hostilité répandue des populations majoritaires envers eux.

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

Elle conclut qu'il est nécessaire de réitérer l'attachement politique à l'intégration des Roms de sorte que les instruments juridiques, stratégiques et financiers mis en place soient pleinement utilisés afin d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain, et que la mise en œuvre à l'échelon local est de la plus haute importance. Le 28 juin 2016, la Cour des comptes européenne a publié le rapport spécial n° 14/2016 dont le titre résumé la conclusion principale : « Initiatives et soutien financier de l'UE en faveur de l'intégration des Roms: malgré des progrès notables ces dix dernières années, des efforts supplémentaires restent nécessaires sur le terrain ».

Travaux précédents de la FRA

- EU-MIDIS I – enquête sur les migrants et les minorités, notamment les Roms, dans sept États membres sur les expériences de discrimination, de victimisation criminelle, la connaissance des droits, etc.
- Enquête sur les Roms – enquête interrogeant des Roms et des non-Roms vivant à proximité de ceux-ci dans onze États membres sur des caractéristiques socioéconomiques et des expériences de discrimination, de victimisation criminelle, de sensibilisation aux droits, etc.
- EU-MIDIS II – enquête menée auprès des migrants et des minorités, notamment les Roms, dans neuf États membres au sujet de leur situation socio-économique, de leurs expériences en matière de discrimination et de victimisation criminelle, de la connaissance qu'ils ont de leurs droits, etc.
- Développement et test d'un outil de transmission de données sur la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms ou d'ensembles intégrés de mesures stratégiques reposant sur une série d'indicateurs fondés sur les droits, qui seront définis plus en détail avec les États membres, afin de suivre la mise en œuvre des efforts déployés en faveur de l'intégration des Roms en vertu du cadre de l'UE et de la recommandation du Conseil de décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres ; offre d'une expertise technique au sujet des données relatives à l'égalité aux États membres, à la demande de ceux-ci.
- Travaux de recherche qualitative en utilisant des méthodes participatives afin d'identifier les éléments favorables et les obstacles à l'intégration des Roms au niveau local dans 11 États membres (22 municipalités).
- Plusieurs rapports reposant sur des données d'enquête et se concentrant sur le genre et des questions spécifiques telles que la pauvreté et le travail, l'éducation, etc., ainsi que des rapports par pays détaillés.
- Participation et contribution régulières à la Task Force Rom interne de la Commission et au Comité Ad hoc d'Experts sur les Problèmes des Roms du CdE.

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019	
OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le cadre de l'UE sur l'intégration des Roms en matière de respect des droits fondamentaux des Roms à travers l'UE dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.	<ul style="list-style-type: none">• développer et mettre en œuvre de solides méthodes de collecte de données pouvant permettre une analyse comparative de la situation des Roms dans l'UE en ce qui concerne leurs droits fondamentaux et leur conditions de vie d'un point de vue socio-économique, tout en prenant en compte les dimensions de genre et d'âge ;• soutenir les efforts déployés par la Commission européenne et les États membres en vue d'élaborer et d'améliorer des mécanismes de suivi ainsi que des outils pour les stratégies nationales d'intégration des Roms ;• identifier et promouvoir des pratiques encourageantes concernant la mise en œuvre et le contrôle des actions et politiques locales d'intégration des Roms ;• promouvoir un dialogue fondé sur des éléments probants concernant l'intégration des Roms dans l'UE, informer l'UE et les États membres de l'état d'avancement de l'intégration des Roms tel que présenté par les enquêtes de la FRA et contribuer à un partage transnational des pratiques encourageantes pertinentes ;• soutenir les efforts pour améliorer la participation significative des Roms à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle des stratégies, des politiques et des actions pertinentes au niveau communautaire ; explorer la possibilité d'établir des systèmes de contrôle locaux pour évaluer les progrès au niveau communautaire.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2.5 Droits de l'enfant

Contexte des droits fondamentaux

La protection et la promotion des droits de l'enfant sont des objectifs de l'Union européenne et toutes les politiques et mesures qui produisent des effets sur les enfants doivent être élaborées, mises en œuvre et contrôlées dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Toutefois, le travail de l'agence montre que les droits fondamentaux des enfants restent menacés dans de nombreux domaines et que de nombreux enfants sont victimes de discrimination, de négligence, de violence et d'exclusion au sein de l'UE. Les recherches de la FRA ont par exemple montré que les enfants impliqués dans des procédures judiciaires criminelles ou civiles ne sont souvent pas auditionnés dans un environnement sûr et qui leur est favorable, que les systèmes de protection des enfants ne répondent souvent pas aux besoins des enfants différents, ou encore le manque de ressources, de capacités et de mécanismes de prévention et de suivi. Les données d'Eurostat montrent que la pauvreté infantile touche de nombreux enfants et jeunes gens. Le nombre d'enfants migrants et réfugiés, souvent non accompagnés, en Europe requiert la mise en œuvre d'efforts concertés lors de l'accueil afin de garantir le respect de leurs droits et, à long terme, une bonne intégration et l'inclusion sociale.

Contexte juridique et politique

Le programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant continue de fournir des orientations stratégiques. D'importants progrès ont été enregistrés pour la plupart des onze actions prioritaires définies dans le programme par la Commission européenne, comme la promotion d'une justice adaptée aux enfants grâce à des recherches approfondies et à la directive relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales, la formulation d'orientations et de recommandations sur le renforcement des systèmes de tutelle, en répondant aux besoins spécifiques des enfants non accompagnés conformément à la directive sur les procédures d'asile et aux orientations de l'UE sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance ainsi que la révision actuelle du règlement du Conseil relatif à la responsabilité parentale (Bruxelles II bis). Dans le domaine des enfants victimes de la criminalité, la mise en œuvre de trois directives, sur les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, sur la traite des êtres humains et sur le respect des droits des victimes, figure toujours parmi les priorités de l'UE et de ses États membres.

La recommandation de la Commission de février 2013 intitulée « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » reste un élément important du train de mesures sur les investissements sociaux et des objectifs de la stratégie Europe 2020. La création en 2014 d'un intergroupe sur les droits de l'enfant au sein du Parlement européen, les conclusions du Conseil de l'UE publiées la même année ainsi que l'initiative de la Commission pour un nouveau socle européen de droits sociaux ouvrent de nouvelles voies de progression dans ce domaine des droits fondamentaux.

Les futurs travaux de la FRA contribueront également aux travaux du nouveau comité intergouvernemental du Conseil de l'Europe chargé du suivi de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie sur les droits de l'enfant.

Travaux précédents de la FRA

La FRA poursuivra ses travaux en collectant des éléments de preuve au moyen de recherches documentaires et sur le terrain et en fournissant une assistance et une expertise dans les domaines où les droits de l'enfant sont en jeu. Ces travaux cibleront différents groupes de parties prenantes, notamment les professionnels et les enfants, aux niveaux européen et national. Dans la lignée de ses précédents rapports sur la traite des enfants (2009), les indicateurs relatifs aux droits de l'enfant (2010) et les enfants séparés demandeurs d'asile (2010), la FRA a mené des recherches, avec la participation des enfants eux-mêmes, et a publié des rapports sur la justice adaptée aux enfants ainsi que des guides à l'intention des enfants dans le contexte de la migration et de l'asile. L'agence a en outre continué à interroger les enfants eux-mêmes dans le cadre de ces recherches. Ces dernières années, la FRA a élaboré un manuel de droit européen en matière des droits de l'enfant (2015) en collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme et a mené des recherches sur :

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

- le recensement des systèmes de protection de l'enfant dans l'ensemble des États membres de l'UE (publication en ligne, 2015) ;
- la justice adaptée aux enfants, à travers une recherche menée sur le terrain auprès de professionnels et d'enfants (premier rapport principal, 2015) ;
- Tutelle pour les enfants privés de protection parentale (manuel, 2014 et rapport, 2015) ;
- Violence contre les enfants handicapés (rapport, 2015).

En 2015 et 2016, l'agence s'est concentrée en particulier sur la protection des enfants non accompagnés affectés par de grands mouvements migratoires, en dialoguant avec différents acteurs et parties prenantes présents dans les centres de crise en Grèce et en Italie aux niveaux local, national et de l'UE. Ces travaux ont permis la collecte mensuelle de données et l'élaboration de rapports thématiques sur la situation des enfants réfugiés, ainsi que l'organisation d'activités de soutien à l'identification des enfants vulnérables, la désignation de tuteurs, la mise en place d'espaces adaptés aux enfants dans les centres d'accueil, l'organisation d'une réponse efficace aux questions de la disparition d'enfants, de la réunification familiale et des enfants placés en détention.

Le travail de la FRA dans le domaine des droits de l'enfant est transversal et s'appuie sur de nombreux autres domaines de son travail de recherche, tels que l'intégration des Roms, les personnes handicapées, l'asile et la migration, la violence contre les femmes ou les questions LGBTI.

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019	
OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Intégrer les questions liées aux droits de l'enfant dans l'ensemble des travaux de l'agence, et fournir ainsi aux institutions de l'UE et aux États membres des conseils solides, pertinents et opportuns, fondés sur des éléments probants, concernant la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant	<ul style="list-style-type: none">• Collecte de données primaires et secondaires comparables sur les droits de l'enfant, fondées sur des indicateurs des droits de l'enfant, notamment sur l'accès à la justice et la pauvreté infantile et d'autres problèmes pertinents en matière de protection des enfants, avec une attention particulière aux enfants en situation de vulnérabilité.• Élaboration de méthodologies pour la réalisation de recherches transnationales avec les enfants afin de garantir leur droit à la participation.• Assistance aux institutions et des États membres de l'UE dans leurs efforts pour s'inspirer des recherches de la FRA afin de promouvoir la protection des droits de l'enfant et pour intégrer les résultats de nos recherches dans les processus politiques et législatifs européens et nationaux.• Soutien aux travaux quotidiens d'autres agences de l'UE visant l'amélioration de la protection de l'enfance, grâce à des conseils fondés sur des données probantes.• Soutien aux professionnels travaillant pour et avec les enfants, grâce à des conseils fondés sur des éléments probants.• amélioration des échanges de connaissances et de bonnes pratiques sur les droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice;• meilleure sensibilisation des enfants à leurs droits ;• Offre d'une analyse ciblée dans les différents domaines des droits fondamentaux, avec intégration des questions liées aux droits de l'enfant dans l'ensemble des travaux de la FRA et dans certaines recherches en cours, notamment celles sur la violence contre les femmes, l'asile et la migration, la protection des données, les personnes handicapées, les enfants roms, les personnes LGBT, etc.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2.6 Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle

Contexte des droits fondamentaux

Malgré un cadre juridique et stratégique avancé promouvant l'égalité et la non-discrimination, de nombreuses personnes dans l'Union européenne continuent d'être victimes de discrimination, notamment de discrimination multiple et intersectionnelle. L'enquête menée par l'agence souligne que peu de personnes subissant des discriminations sont conscientes de leurs droits, et qu'un nombre encore moins élevé d'entre elles cherchent à obtenir réparation. L'agence a également collecté des éléments de preuve démontrant que de nombreuses personnes dans l'UE continuent à être confrontées à des inégalités qui les empêchent de participer à la société sur un pied d'égalité avec les autres individus.

Contexte juridique et politique

Le traité de Lisbonne énonce le principe de non-discrimination dans une clause horizontale qui guide l'UE dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et activités. La Charte des droits fondamentaux interdit toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle (article 21). Les directives sur l'égalité offrent une protection complète contre la discrimination fondée sur le sexe et l'origine raciale ou ethnique. La discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle n'est par contre interdite que dans les domaines de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle. L'année 2016 marque la poursuite, pour la huitième année consécutive, des négociations sur la proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (directive relative à l'égalité de traitement). L'agence a souligné à plusieurs reprises que l'adoption de cette directive mettrait fin à la « hiérarchie des motifs » en veillant à ce que le droit de l'Union offre une protection complète contre la discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle sur un pied d'égalité. La directive « Services de médias audiovisuels » interdit les communications commerciales comportant une discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la nationalité, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ou promouvant une telle discrimination.

Les personnes handicapées contribuent à la société à l'instar de tous, mais elles sont souvent confrontées à des obstacles qui les empêchent de participer à la société sur un pied d'égalité avec les autres personnes. L'UE et la plupart de ses États membres adhèrent à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) et la FRA fait partie du cadre européen pour la promotion, la protection et le suivi de la convention. La mise en œuvre de la CNUDPH par l'UE et ses États membres entraîne des réformes juridiques et autres, notamment au niveau national. L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées devrait refléter les observations finales du Comité des droits des personnes handicapées sur la mise en œuvre de la convention par l'UE. La FRA continuera à proposer son aide et son expertise à l'UE et à ses États membres pour la mise en œuvre de la CNUDPH en se basant sur son faisceau croissant d'éléments, sur les indicateurs qu'elle développe et sur les pratiques prometteuses qu'elle identifie.

La mise en œuvre du rapport des cinq présidents sur la réalisation de l'union économique et monétaire de l'Europe relève la nécessité de se concentrer davantage sur les performances sociales en notant que « l'Europe devrait chercher à obtenir le " triple A social " » au cours de la phase 1 de la feuille de route pour l'achèvement de l'Union économique et monétaire. En outre, les notes stratégiques du Centre européen de stratégie politique du 18 juin 2015 sur la dimension sociale de l'union économique et monétaire indiquent que « les performances sociales et économiques sont les deux faces d'une même pièce ». Sur la base de ces

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

évolutions, la Commission européenne a présenté pour consultation publique en mars 2016 une première ébauche du socle européen des droits sociaux destiné à compléter et opérationnaliser l'acquis social considérable de l'UE. Le droit à l'égalité de traitement garanti par la Charte des droits fondamentaux et le droit dérivé de l'Union devrait être un élément clé du futur socle des droits sociaux.

Travaux précédents de la FRA

L'agence collecte en permanence des preuves, publie et met à jour de façon sélective des rapports comparatifs sur des sujets ayant trait aux principaux éléments de l'intégration sociale, à savoir l'égalité et la non-discrimination. L'objectif global de ces travaux est de fournir des conseils fondés sur des éléments probants aux institutions et aux États membres de l'UE pour soutenir leurs efforts d'application du droit européen dans la lutte contre la discrimination et les traitements inéquitables.

- L'agence collecte systématiquement des données sur l'égalité et la non-discrimination dans le cadre de ses travaux relatifs au rapport sur les droits fondamentaux.
- Elle a achevé la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II), qui couvre des questions relatives à l'égalité et à la non-discrimination ainsi que la connaissance des droits et l'inclusion sociale. EU-MIDIS II s'appuie sur la première enquête EU-MIDIS menée en 2008.
- En réponse à l'article 17 de la directive relative à l'égalité raciale, la FRA a émis un avis sur la situation de l'égalité dans l'Union européenne dix ans après la mise en œuvre initiale des directives sur l'égalité.
- En collaboration avec la Cour européenne des droits de l'homme, l'agence a publié un *Manuel de droit européen en matière de non-discrimination* qu'elle est actuellement en train de mettre à jour.
- Sur la base de ses précédents travaux sur la situation des personnes handicapées, la FRA a élaboré des indicateurs fondés sur les droits en collaboration avec la Commission européenne afin d'examiner le respect, la protection, la promotion et la mise en œuvre des droits des personnes handicapées dans l'UE et ses États membres.
- L'agence a finalisé son projet sur les droits fondamentaux des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles mentaux avec la publication d'un rapport socio-juridique axé sur l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) qui traite de la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité, communément appelée « capacité juridique ».
- L'agence a mené des travaux sur le terrain dans cinq États membres de l'UE dans le cadre de son projet sur le droit à l'autonomie de vie des personnes handicapées, défini à l'article 19 de la CRPD.
- L'agence a coordonné les travaux relatifs au cadre de l'UE concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en qualité de Présidente et de Secrétaire. Dans ce contexte, à la demande du Parlement européen, elle a publié un avis sur le fonctionnement du cadre de l'UE.
- L'agence a publié des rapports concernant les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI).
- En 2016, à la demande de la Commission européenne, l'agence a commencé à collecter des jurisprudences nationales relatives à la non-discrimination et à la citoyenneté de l'Union.

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019	
OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Fournir des conseils solides, pertinents pour l'élaboration des politiques et en temps opportun sur des défis spécifiques aux droits fondamentaux dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination aux institutions et aux États membres de l'Union européenne ainsi qu'à d'autres parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none">• fournir une analyse juridique et politique ciblée sur les défis dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination, fondée sur des données comparables, recueillies et traitées, de nature juridique, sociale ou statistique ;• identifier et promouvoir les « bonnes pratiques » dans le domaine de l'égalité ;• Identifier les lacunes dans l'application de la législation et les mesures de non-discrimination sur le terrain.• élaborer des listes d'indicateurs de droits fondamentaux dans le domaine de la non-discrimination, qui serviront de base à un débat informel sur les moyens de lutte contre la discrimination et les inégalités dans l'UE et ses États membres ;• remplir son rôle spécifique dans le dispositif de suivi de la CRPD au niveau de l'UE en collectant des données, en fournissant des conseils fondés sur des éléments probants et en développant des indicateurs et des critères.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2.7 Immigration et intégration des migrants, visas et contrôles aux frontières et politique d’asile

Contexte des droits fondamentaux

Comme indiqué dans l’agenda européen en matière de migration de la Commission, le nombre croissant de réfugiés, l’absence, pour ceux-ci, de voies légales pour atteindre l’UE, mais également la demande de main-d’œuvre bon marché souvent comblée par des migrants en situation irrégulière, représentent des défis sans précédent pour l’UE et ses États membres. Des milliers de personnes meurent chaque année en essayant d’atteindre l’UE, la plupart d’entre elles en traversant la mer sur des bateaux surchargés et mal équipés. Confrontés à un nombre croissant de demandeurs d’asile et de migrants, les États membres de l’UE construisent des murs pour les empêcher d’entrer. Les exemples de *refoulement* se multiplient ; les États coopèrent de plus en plus avec des pays limitrophes pour empêcher l’arrivée de personnes indésirables, souvent en utilisant des pratiques qui posent question en ce qui concerne le principe de *non-refoulement*. Les capacités d’accueil au sein des États membres pour les personnes qui atteignent l’UE et demandent l’asile sont mises sous pression et la possibilité d’obtenir l’asile diffère en fonction de l’État membre où une personne le demande. Par ailleurs, l’intégration dans les sociétés d’accueil des personnes bénéficiant d’une protection internationale, ainsi que des travailleurs migrants (et de leurs descendants) et d’autres ressortissants de pays tiers qui entendent rester, reste problématique. Les personnes qui n’ont pas le droit de rester et qui doivent être expulsées sont souvent placées en détention sans que la nécessité de cette privation de liberté ne soit examinée de façon adéquate. L’utilisation excessive de la force lors de l’arrestation, de la détention et de l’expulsion de ressortissants de pays tiers est un thème régulièrement abordé dans le travail des institutions de contrôle et les rapports non officiels de la société civile. Les systèmes informatiques à grande échelle créés ou planifiés par l’UE supposent la collecte des données personnelles, notamment des identifiants biométriques, de presque tous les ressortissants hors-UE qui entrent dans l’UE ; les conséquences d’une telle collecte (en ce qui concerne les opportunités et les menaces pour les droits fondamentaux) doivent être étudiées en profondeur. Pour résumer, les principaux droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, l’interdiction du *refoulement*, l’interdiction de la torture, les traitements ou punitions inhumains ou dégradants et la liberté de ne pas être arbitrairement privé de liberté, sont menacés à des degrés divers. Les protections des droits fondamentaux entérinées dans le droit européen et qui peuvent garantir le respect de ceux-ci ne sont pas systématiquement appliquées.

En parallèle, certains éléments, notamment dans les enquêtes de la FRA telles que l’EU-MIDIS, montrent que les citoyens de l’UE issus d’une famille de migrants, en particulier les jeunes de certaines communautés, sont, de façon disproportionnée, exclus d’une participation équitable au marché du travail et n’ont pas un accès équitable à un enseignement et à une formation de qualité ou à des opportunités de participer à la vie sociale et politique. Cela peut entraîner un phénomène d’aliénation et peut même contribuer à une radicalisation violente qui menace la cohésion sociale. La FRA étudiera des façons de collecter des preuves sur la situation des jeunes issus de l’immigration et sur les efforts d’intégration sociale des autorités publiques, notamment des pratiques prometteuses au niveau local. Au cours des deux dernières années, la presse a souvent fait état du phénomène de la haine à l’encontre des migrants. L’agence collectera des éléments de preuve pertinents dans le cadre de ses travaux sur le racisme, la xénophobie et l’intolérance qui y est associée.

Contexte juridique et politique

Ce domaine du cadre pluriannuel fait largement partie de la compétence européenne. Il s’agit d’un domaine politique qui change rapidement et qui est de plus en plus réglementé au niveau européen. L’UE a adopté plus de 30 instruments juridiques secondaires européens contraignants sur l’asile, les visas, les frontières, l’immigration, la migration irrégulière, le retour et la réadmission, et plusieurs nouvelles propositions législatives sont sur la table. La plupart des législations dans ce domaine ont des implications importantes en matière de droits fondamentaux. Une jurisprudence importante de la Cour de justice de l’Union européenne

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

(CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) traite de ces sujets. En 2015, la Commission a adopté l'agenda européen en matière de migration en réponse aux défis croissants posés par l'asile et la migration dans l'UE. L'agence annonce des modifications de la politique de l'UE en matière de migration régulière, d'asile, de contrôle aux frontières, de lutte contre le trafic illicite de migrants, d'intégration des migrants et de retour. En 2016, la Commission a proposé un nouveau système de frontières intelligentes ainsi que des modifications de presque tous les instruments relatifs à l'asile. Il a été souligné lors du Forum des droits fondamentaux organisé à Vienne en juin 2016 que la modification du régime d'asile européen commun (RAEC) donne la possibilité de renforcer le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

La FRA suit l'évolution au niveau de l'UE en ce qui concerne l'agenda en matière de migrations et son impact sur les droits fondamentaux. Le plan d'action de la Commission pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, qui définit des priorités stratégiques sur les mesures préalables à l'arrivée, l'éducation, l'intégration sur le marché du travail, l'accès aux services de base ainsi que sur la participation active et l'inclusion sociale, guidera également les travaux de la FRA relatifs à l'intégration des migrants.

Des agences européennes sont actives sur le terrain pour soutenir les États membres, notamment pour la gestion des frontières, l'asile et la lutte contre le crime organisé, ce qui inclut la contrebande et la traite des êtres humains. Cela ajoute une dimension supplémentaire par rapport aux autres domaines politique, dans la mesure où, par le biais de ses actions, l'UE peut être responsable de violations des droits fondamentaux. La FRA travaille en étroite collaboration avec ces agences de l'UE, telles que Frontex, l'EASO et l'eu-LISA, pour s'efforcer de garantir la mise en œuvre des droits fondamentaux sur le terrain dans le cadre de l'application de la législation et des mesures de l'UE ; ceci passe notamment par la formation des gardes-frontières à l'identification des personnes vulnérables et l'application de technologies intelligentes aux frontières. En outre, l'agence renforce ses travaux sur l'intégration des migrants en collaboration étroite avec les services de la Commission et sous la coordination d'un groupe interservices et d'Eurofound.

Travaux précédents de la FRA

Étant donné ses ressources limitées et les nombreux dossiers législatifs couvrant ce domaine, la FRA a hiérarchisé son travail pour les domaines suivants impliquant les droits fondamentaux et dans lesquels il y a peu d'acteurs des droits de l'homme et des possibilités d'utilisation de l'expertise par les décideurs politiques, notamment au niveau européen. La FRA a :

- publié 18 rapports portant principalement sur la situation aux frontières, les migrants en situation irrégulière, le trafic illicite de migrants, la rétention de migrants, la traite des enfants, les formes graves d'exploitation par le travail et l'intégration des migrants ;
- outre ces rapports, publié deux manuels, un avec la CEDH et l'autre avec la Commission (tutelle), trois documents d'orientation (sur les arrestations, les dossiers passagers et le relevé d'empreintes digitales à intégrer dans Eurodac) et deux avis juridiques (sur le pays d'origine sûr et sur ECRIS-TCN) ;
- lancé trois vastes projets de recherche, qui sont actuellement mis en œuvre, sur l'intégration des migrants, les données biométriques dans les systèmes à grande échelle et les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre
- conclu des modalités de travail avec Frontex, l'EASO et l'eu-LISA ;
- fourni son expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE en ce qui concerne, par exemple, la gestion des frontières, les retours, les politiques de lutte contre les trafics et les frontières intelligentes.
- publié des bilans réguliers concernant des préoccupations relatives aux droits fondamentaux liées à la migration dans les États membres de l'UE où la situation en matière d'asile est la plus précaire, ainsi que le chapitre thématique de son rapport sur les droits fondamentaux 2016 ;
- temporairement déployé des experts en Grèce afin de fournir une assistance en matière de droits fondamentaux à la Commission européenne et aux autres acteurs travaillant sur le terrain.

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019	
OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Promouvoir des garanties effectives en matière de droits fondamentaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les domaines de l'immigration et de l'intégration des migrants, des visas, des contrôles aux frontières et de l'asile.	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer à garantir que la FRA reste un acteur clé fournissant à l'UE et à ses États membres des données, recherches et conseils solides, pertinents et en temps utile en matière de droits fondamentaux dans ce domaine – en particulier, en lien avec la crise des réfugiés.• fourniture d'éléments probants démontrant qu'il existe des lacunes en termes de connaissances, en particulier en ce qui concerne les frontières, les visas, les migrants en situation irrégulière et les retours ;• Identifier et partager les pratiques encourageantes découvertes dans le cadre des activités de recherche de la FRA.• conseils et assistance à Frontex et à l'EASO, notamment en ce qui concerne l'application des droits fondamentaux dans leurs sphères professionnelles respectives ;• coordination des efforts de l'agence auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des autres organisations concernées travaillant dans ce domaine ;• Contribuer au développement de politiques et d'actions de soutien à l'intégration des migrants via la collecte de bonnes pratiques et l'offre d'une vue d'ensemble plus complète et plus équilibrée de la contribution positive et de la valeur ajoutée qu'apportent les migrants au développement économique, social et culturel des sociétés.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2.8 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Contexte des droits fondamentaux

L'ensemble des 28 États membres de l'UE adhèrent à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR) et à tous les instruments pertinents du Conseil de l'Europe. Toutefois, malgré le cadre juridique et politique avancé de l'UE relatif au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance qui en découle, des membres des minorités ethniques et religieuses, des Roms, des migrants et leurs descendants, ainsi que des demandeurs d'asile et des réfugiés continuent à faire face au racisme, comme le révèlent la FRA et d'autres preuves. Les preuves montrent également que les autorités des États membres ne reconnaissent souvent pas le vécu de la discrimination ethnique, de la victimisation raciste et des crimes haineux, ce qui empêche de nombreuses personnes de chercher et de demander réparation et entrave les efforts pour lutter de façon décisive, efficace et durable contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui en découle.

Contexte juridique et politique

Le traité de Lisbonne confère à l'UE des pouvoirs pour lutter contre la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique et la Charte des droits fondamentaux interdit toute discrimination fondée sur la race, la couleur ou les origines ethniques (article 21). La directive relative à l'égalité raciale offre une protection complète contre la discrimination directe et indirecte ou contre le harcèlement fondé sur l'origine raciale ou ethnique dans une série de domaines de la vie sociale (article 3). La décision-cadre sur le racisme et la xénophobie définit des normes minimales contraignantes pour lutter contre des formes graves de racisme et de xénophobie (notamment par le biais de systèmes informatiques) par le biais de la législation pénale. La directive Services de médias audiovisuels interdit également, dans les communications commerciales, la présence ou la promotion de toute discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique.

Les réactions xénophobes liées à l'arrivée de migrants et de réfugiés ont donné lieu à des réponses au niveau de l'UE et au niveau national. En juin 2016, la Commission européenne a mis en place un groupe de haut niveau sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance (GHN), auquel l'agence participe, dans le but de donner une nouvelle impulsion politique pour que l'UE et ses États membres progressent dans le domaine de la lutte contre la haine et l'intolérance en Europe. La commissaire Věra Jourová a appelé le GHN à « élaborer, sous la direction de l'Agence des droits fondamentaux, une méthode commune pour l'enregistrement des incidents et la collecte de données comparables sur les crimes de haine ».

Travaux précédents de la FRA

L'agence collecte en permanence des preuves et publie des rapports comparatifs sur le racisme, la xénophobie et la discrimination ethnique. Par ailleurs, ces questions sont abordées dans le contexte des travaux menés dans plusieurs domaines tels que la migration et l'asile, l'intégration des Roms, etc. L'objectif global de ces travaux est de fournir des conseils fondés sur des éléments probants aux institutions et aux États membres de l'UE pour soutenir leurs efforts d'application du droit européen dans la lutte contre ces phénomènes.

- La FRA collecte et analyse des données sur le racisme, la xénophobie et la discrimination ethnique dans le cadre de son travail sur le rapport sur les droits fondamentaux.
- La deuxième phase de l'enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) couvre des sujets relatifs au racisme, à la xénophobie et à la discrimination ethnique. EU-MIDIS II s'appuie sur la première enquête EU-MIDIS menée en 2008.
- La FRA a publié un avis sur la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie en mettant l'accent sur les droits des victimes de la criminalité, à la demande du groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP).

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

- Comme l'exige l'article 17 de la directive sur l'égalité raciale, la FRA a publié un avis sur la mise en œuvre des directives relatives à l'égalité au sein de l'UE.
- L'Agence publie un aperçu annuel des données sur l'antisémitisme disponibles dans les États membres de l'UE.
- En 2012-2013, la FRA a mené une enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives, qui sera répétée en 2017-2018.
- En réponse aux conclusions du Conseil sur la lutte contre les crimes de haine, la FRA a mis en place et coordonné un groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine, qui est devenu en 2016 un sous-groupe du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.
- L'Agence a travaillé de concert avec les États membres pour faciliter les échanges de bonnes pratiques sur le signalement et l'enregistrement des crimes haineux, en étroite coopération avec la Commission européenne et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH).
- En réponse aux préoccupations émergentes concernant les droits fondamentaux, la FRA a publié un rapport de situation thématique intitulé *Racisme, discrimination, intolérance et extrémisme : tirer les enseignements des événements survenus en Grèce et en Hongrie*.

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019	
OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
<p>Faire office d'observatoire ou centre de données sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine et l'extrémisme, ainsi que sur la discrimination raciale et ethnique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer la comparabilité des données à l'échelle de l'UE concernant les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine, ainsi que la discrimination raciale et ethnique ; • déterminer des tendances concernant les manifestations de phénomènes liés au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, y compris aux crimes de haine et d'extrémisme, ainsi qu'à la discrimination raciale et ethnique ; • Appuyer les efforts déployés par l'UE et les États membres pour faire face aux phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine et l'extrémisme, ainsi qu'à la discrimination raciale et ethnique, en particulier dans le domaine de la collecte de données et des mécanismes de signalement et d'enregistrement. • accroître, parmi les parties prenantes les plus importantes de la FRA, la prise de conscience des phénomènes de racisme, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, y compris de crimes de haine et d'extrémisme, ainsi que de discrimination raciale et ethnique ; • accroître, parmi les parties prenantes les plus importantes de la FRA, la prise de conscience de l'enseignement de l'Holocauste et des droits de l'homme ; • Renforcer la coopération, en favorisant les synergies et en évitant les doubles emplois, avec des parties prenantes clés de la FRA dans le secteur. la DG JUST, la DG HOME, les agences JAI, l'ECRI, le CERD, le BIDDH, les organismes nationaux des droits de l'homme, les partenaires sociaux et les ONG.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2.9 Enquêtes de la FRA concernant différents domaines du cadre pluriannuel

Contexte des droits fondamentaux

Les recherches de la FRA ont montré un manque de données dans de nombreux domaines associés à la façon dont les personnes au sein de l'UE peuvent bénéficier des droits fondamentaux et sont protégées par ceux-ci, notamment l'absence de données concernant les expériences de violations des droits fondamentaux de différentes populations. Pour exécuter son mandat, la FRA réalise des collectes de données primaires sur les droits fondamentaux dans des domaines dans lesquels l'UE et ses États membres n'ont pas été capables de collecter des données de façon harmonisée et pour lesquels de meilleures données sont nécessaires pour étudier la situation sur le terrain en ce qui concerne les droits fondamentaux et les préoccupations émergentes. Jusqu'à présent, les recherches de la FRA sur différents groupes et différents thèmes relatifs aux droits fondamentaux ont régulièrement mis en exergue un manque de signalement des violations des droits fondamentaux par les victimes, ce qui s'accompagne souvent d'un manque de connaissance des droits. À cet égard, les recherches d'enquête permettent de collecter des données sur les « résultats » des droits fondamentaux, qui éclairent la manière dont les gens font l'expérience des droits dans la pratique. La collecte des données de résultats, par le biais d'enquêtes, est conforme au cadre Structure-Processus-Résultat des indicateurs des droits fondamentaux, qui est appliqué par la FRA sur la base des travaux réalisés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Malgré les efforts permanents de la Commission européenne (notamment Eurostat), des États membres de l'UE et des organisations internationales, la collecte de données comparables reste limitée dans certains domaines thématiques du travail de la FRA. Dans certains domaines pour lesquels la FRA a reçu mandat, les États membres de l'UE participent à la collecte de données administratives mais celle-ci est souvent basée sur des normes nationales qui varient et les résultats ne sont pas comparables au niveau européen. En outre, les statistiques administratives ont souvent une portée limitée. Les recherches par enquêtes sont donc nécessaires pour en savoir plus sur la situation des personnes qui risquent de voir leurs droits fondamentaux violés et pour connaître le rôle des responsables ainsi que les auteurs des violations des droits fondamentaux. À l'exception de l'enquête sur la violence faite aux femmes (qui est une enquête grand public sur les femmes), l'agence a concentré sa collecte de données sur des groupes spécifiques au sein des sociétés européennes, tels que des minorités ethniques et des personnes LGBT. Pour garantir que la collecte de données de l'agence soit également considérée comme pertinente et applicable au grand public, l'agence a lancé une enquête grand public sur les droits fondamentaux pour étudier la façon dont le grand public des États membres comprend et vit les principaux droits fondamentaux dans la pratique, des technologies de l'information et la protection des données à la protection des consommateurs en passant par différentes expériences de discrimination (par exemple fondées sur l'âge ou le sexe). La répétition de cette enquête permettra d'analyser des tendances dans l'évolution des droits fondamentaux à l'aide de données comparables collectées pour tous les États membres.

Contexte juridique et politique

Les recherches par sondage constituent un outil efficace de collecte de données comparables au sein de l'UE qui servent de base pour l'élaboration de politiques dans des domaines importants. Des données comparatives de sondage sur les droits fondamentaux sont nécessaires pour identifier les problèmes, élaborer des politiques et répartir les ressources pour répondre aux préoccupations relatives aux droits fondamentaux. Les enquêtes de la FRA (des projets de collecte de données d'envergure) sont conçues pour aborder plusieurs domaines de travail thématiques de l'Agence. Le contenu de ces enquêtes est défini en fonction du cadre législatif et politique européen pertinent, tel que décrit dans les fiches thématiques respectives du présent document. La FRA réalise des enquêtes pour accomplir son mandat et les tâches qui lui sont attribuées, généralement en traitant des domaines dans lesquels des données manquent. Par conséquent, les données que la FRA collecte ne remplace pas la nécessité de développer la collecte de statistiques européennes, telle que définie dans le règlement 223/2009 (tel que modifié par le règlement 2015/759), qui sont collectées dans le cadre du système statistique européen, qui est un partenariat entre la Commission (Eurostat), les instituts statistiques nationaux et d'autres autorités

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

nationales responsables du développement, de la production et de la diffusion des statistiques européennes. À cet égard, la FRA consulte Eurostat lorsqu'elle élabore ses enquêtes pour s'assurer que l'échantillonnage et les méthodes de travail sur le terrain sélectionnés sont solides et capables de produire des résultats comparables en ciblant des domaines thématiques et des groupes de population qui ne sont souvent pas couverts dans le cadre des collectes de données statistiques nationales, par exemple les expériences des différents groupes minoritaires en tant que victimes de discrimination et de victimisation criminelle. Il est important de noter que la FRA, en répétant certaines de ces enquêtes innovantes dans le temps, sera en mesure de dégager des tendances sur les droits fondamentaux dans des domaines clés. L'EU-MIDIS est la première enquête de la FRA à être répétée. Ses résultats seront directement intégrés aux politiques pertinentes en matière de migration, d'intégration et d'égalité et fourniront à la Commission des données sur la population Rom dans les États membres sélectionnés.

La FRA travaille de plus en plus avec des bureaux statistiques nationaux (en relation avec son travail de collecte de données sur les Roms, avec la collecte de données sur les crimes de haine et avec un accès facile aux cadres d'échantillonnage pour le travail d'enquête) pour garantir que l'élaboration des enquêtes et les analyses statistiques correspondent aux initiatives politiques et pratiques pertinentes au niveau des États membres et de l'UE.

Travaux précédents de la FRA

- Enquête sur les violences contre les femmes
- Enquête sur les LGBT (lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels) au sein de l'UE
- Enquête sur les expériences de la discrimination et des crimes de haine vécues par des personnes juives dans les États membres de l'Union européenne
- Enquête pilote sur les Roms
- Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS I)
- Enquête sur les expériences vécues de la discrimination, de la marginalisation sociale et de la violence parmi les jeunes musulmans et non-musulmans dans trois États membres de l'UE

OBJECTIFS PLURIANNUELS 2017-2019	
OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Faire en sorte que la FRA devienne un acteur clé, fournissant des données fiables, comparables et politiquement pertinentes qui serviront, aux niveaux de l'UE et des États membres, de conseils fondés sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux.	<ul style="list-style-type: none">• fournir des éléments probants lorsqu'il existe un manque de connaissance de la façon dont les personnes dans l'UE sont en mesure de jouir de leurs droits fondamentaux et des effets de la législation existante pour garantir et promouvoir ces droits ;• aider les États membres à organiser leur propre collecte de données concernant les questions des droits fondamentaux ;• contribuer à l'élaboration d'indicateurs sur les droits fondamentaux ;• identifier les tendances en matière de droits fondamentaux en mettant en place une collecte de données continue, parallèlement à l'analyse de données secondaires existantes – par exemple, tendances dans la manifestation du racisme, de la xénophobie et des intolérances qui y sont liées, y compris les crimes de haine et l'extrémisme, ainsi qu'en matière de discrimination ethnique et raciale ; tendances en ce qui concerne la manière dont la population majoritaire vit les droits fondamentaux dans la pratique – par exemple, en ce qui concerne la protection des données et la vie privée ;• mettre au point des méthodologies pour réaliser une étude transnationale comparative sur les droits fondamentaux, sur la base de données fiables.

Veuillez noter que les indicateurs et objectifs sont précisés à l'annexe VIII « Cadre de mesure de la performance ».

2.2.10 Activités horizontales couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Contexte des droits fondamentaux

Une coopération régulière avec des parties prenantes et des partenaires au niveau horizontal et transversal est essentielle pour associer les projets et les activités de l'agence aux priorités thématiques et aux cycles de prise de décisions des institutions de l'UE, ce qui donne à l'agence la possibilité de participer aux principaux développements législatifs et politiques sur les droits fondamentaux aux niveaux de l'UE et des États membres. Cela permet à l'agence de jouer son rôle de conseil en fournissant des informations, des résultats, des conclusions et des avis fondés sur des éléments probants. Par conséquent, la FRA agit en étroite coopération et de façon verticale au niveau des projets avec ses partenaires de l'Union européenne pour s'assurer que ses activités correspondent aux sujets relatifs aux droits fondamentaux. La FRA coopère également avec les États membres de l'UE (une des priorités stratégiques pour 2013 – 2017) pour améliorer son utilité au niveau national. Le réseau d'agents de liaison nationaux (ALN) de la FRA est un des principaux instruments de cette coopération. Les ALN sont les principaux points de contact de l'agence au sein des États membres. Les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organes de défense de l'égalité des chances et les institutions de médiation sont d'autres partenaires de coopération au niveau national. Enfin, la FRA entretient une relation de travail étroite avec le Conseil de l'Europe, utilisant ses normes dans son travail. En outre, l'agence doit avoir des « oreilles sur le terrain » et être ouverte à la société civile. À cet égard, elle a développé des relations avec la société civile par le biais d'un réseau de coopération spécifique, la Plate-forme des droits fondamentaux. Comme les années précédentes, la FRA poursuivra son travail de sensibilisation du public aux droits fondamentaux et de diffusion d'informations sur son travail, en mettant l'accent sur la communication avec ses principales parties prenantes et ses principaux partenaires. Le Forum des droits fondamentaux organisé par la FRA du 20 au 23 juin 2016 fut l'occasion unique d'informer davantage les parties prenantes au sujet des travaux de la FRA et de mettre en place, dans la lignée du forum, une plateforme de discussion entre experts de premier plan, décideurs politiques et professionnels de tous les horizons (pour plus de détails, voir la déclaration du président du Forum des droits fondamentaux).

Pour s'assurer que son travail a un impact réel sur la politique, la FRA développe ses produits, outils et services de communication pour que ces réalisations et résultats soient reçus par tous les acteurs clés du domaine des droits fondamentaux en temps voulu et dans le format le plus adapté. De cette façon, l'agence s'assure qu'elle fournit des données, des informations et des conseils objectifs, pertinents, utiles et fondés sur des éléments probants dans un style et un format adaptés et de façon ciblée et opportune. Les principaux outils et canaux pour la communication et la sensibilisation de la FRA incluent des ressources et des produits en ligne, imprimés et audiovisuels, ainsi que des événements, des rencontres personnelles, des stands d'information et des médias diffusés et imprimés.

Contexte juridique et politique

Selon le règlement fondateur de l'agence, celle-ci est invitée à assurer une coordination appropriée avec les organes et organismes compétents de la Communauté (article 7) et à coopérer avec les États membres et au niveau international (article 8), avec le Conseil de l'Europe (article 9) par souci de complémentarité et afin d'en garantir la valeur ajoutée et avec la société civile ; plate-forme des droits fondamentaux (article 10).

Le règlement prévoit également (voir l'article 4, paragraphe 1, point h) la conception d'une stratégie de communication (Cadre de communication et de coopération de la FRA) et la promotion du dialogue avec la société civile, afin de sensibiliser le grand public aux droits fondamentaux. L'agence est invitée à informer sur ses travaux.

Travaux précédents de la FRA

Les objectifs décrits ci-dessus sont réalisés par une série de projets transversaux régulièrement menés à bien dans le cadre des programmes de travail de la FRA

1. Le Forum de la FRA, Conférences et réunions avec les parties prenantes
2. Coopération avec les institutions, agences et autres organes de l'UE

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section II – Programmation pluriannuelle

3. Coopération avec les parties prenantes des États membres de l'UE
4. Communication et informations sur la FRA
5. Production et diffusion de ressources de communication
6. Sensibilisation aux droits fondamentaux
7. Performances, suivi et évaluation
8. Organes de l'agence
9. Mécanisme de consultation et de coopération - Agents de liaison nationaux
10. Mécanisme de consultation et de coopération - Plate-forme des droits fondamentaux
11. Collecte et analyse de données complémentaires pour soutenir des conseils fondés sur des éléments probants pour les parties prenantes

Les objectifs pluriannuels relatifs aux activités de communication sont identifiés dans la priorité stratégique concernée, « Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA » (voir point 2.1.5 « Priorité stratégique - Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA »).

3 Programme de travail annuel

2017

Synthèse

La présente synthèse fournit une vue d'ensemble du programme de travail annuel 2017 de la FRA. En 2017, la FRA se concentrera sur les principaux projets et activités suivants, qui s'inscrivent dans ses neuf domaines thématiques :

Dans le domaine de l'« Accès à la justice », l'**enquête de la FRA sur les droits fondamentaux** sera la première enquête à l'échelle de l'UE visant à produire des données comparables sur les expériences vécues par les citoyens de l'UE dans le domaine des droits fondamentaux. À la demande de la Commission européenne, ce domaine thématique portera en outre sur la **détention pénale dans l'UE**. Les aspects liés aux droits fondamentaux des situations de transfert transfrontalier de criminels seront examinés en étroite collaboration avec les organes de contrôle concernés.

En s'appuyant sur ses travaux dans le domaine des « Victimes de la criminalité », l'agence examinera la situation des droits des victimes en ce qui concerne les tribunaux et la participation des victimes aux procédures pénales. À cet égard, la FRA soutiendra également les États membres de l'UE dans l'application effective du droits des victimes à l'accès à la justice au lendemain de la date limite de transposition de la directive établissant des normes minimales concernant les droits des victimes de la criminalité.

À la suite d'une demande formulée par le Parlement européen en 2014 et des travaux de la FRA dans le domaine thématique de la « Société de l'information », l'agence continuera d'établir des garanties de protection des droits fondamentaux dans le contexte de la surveillance des communications à grande échelle et mettra également à jour son **guide visant à prévenir le profilage discriminatoire**, publié en 2010.

La FRA poursuivra ses travaux dans le domaine de l'« Intégration des Roms » à travers son programme pluriannuel sur les Roms qui prévoit la **collecte de données sur l'intégration, l'élaboration d'indicateurs et d'outils de suivi afin d'assurer le suivi des progrès réalisés en matière d'intégration** ainsi qu'un projet sur l'**engagement local**.

Dans le domaine des « Droits de l'enfant », l'agence continuera à se concentrer sur la collecte de données au sujet de questions liées à la protection de l'enfant, en particulier les enfants en situation de vulnérabilité. Ces travaux seront menés dans le cadre des projets « **Les enfants et la justice** » et « **Bien-être et pauvreté des enfants** ».

Outre le renforcement de sa collaboration avec les principales parties prenantes actives dans le domaine de la non-discrimination, la FRA se concentrera sur le **droit à l'autonomie de vie des personnes handicapées**, et **participera également au cadre de l'UE pour la promotion, la protection et le suivi de la CRPD**. En outre, les projets menés dans ce domaine couvriront la **non-discrimination et la citoyenneté européenne** ainsi que les **obstacles empêchant les personnes âgées de vivre de manière indépendante dans la communauté**. En s'appuyant sur les travaux antérieurs, les résultats de la deuxième **enquête sur les minorités et la discrimination dans l'UE** (EU-MIDIS II) seront analysés et publiés en même temps qu'une version mise à jour du **Manuel de droit européen en matière de non-discrimination**.

En s'appuyant sur ses travaux antérieurs dans le domaine de l'« Immigration », l'agence continuera d'orienter les processus décisionnels au niveau de l'UE ainsi que les activités opérationnelles menées par les agences pertinentes de l'UE. Pour ce faire, elle mettra à jour et diffusera les résultats des recherches en se concentrant sur des sujets tels que les **formes graves d'exploitation par le travail** et les **données biométriques dans les grandes bases de données informatiques dans le domaine des frontières, de l'immigration et de l'asile**, mais aussi en examinant l'**impact à long terme des réponses apportées à la crise migratoire/de l'asile de 2015**.

Dans le domaine thématique relatif au « Racisme », la FRA se concentrera sur la **collecte et l'analyse des données** et des éléments de preuve disponibles au sujet des manifestations de racisme, de xénophobie, de haine et de violence à caractère racial, d'antisémitisme, d'antitsiganisme, de discrimination ethnique et de crime de haine dans l'UE. À la suite d'une demande de la Commission européenne, les projets porteront sur la discrimination et les **crimes de haine à l'encontre des personnes juives**, ainsi que sur l'**islamophobie et la haine à l'encontre des migrants**.

Comme lors des années précédentes, les activités transversales de la FRA couvriront la **coopération avec les parties prenantes** ainsi que la **promotion des droits fondamentaux** et des travaux de la FRA. Un moyen de promouvoir les droits fondamentaux et de renforcer l'impact des travaux de la FRA est la coopération avec l'État membre assurant la présidence tournante de l'UE pour six mois, qui sera assurée dans le cadre du projet « **Promotion des droits fondamentaux par l'intermédiaire des conférences de la FRA en collaboration avec les présidences de l'UE et d'autres institutions** ». Dans le but de renforcer le rôle de la promotion des droits de l'homme sur le plan institutionnel

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section III – Programme de travail annuel 2017

au niveau national, en collaboration étroite avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'autres partenaires nationaux, la FRA entretient également des contacts étroits avec les parties prenantes des États membres de l'UE dans le cadre du projet « **Promotion des droits de l'homme par l'intermédiaire de la sensibilisation et de la coopération avec les parties prenantes des États membres de l'UE** ». Les produits et activités de l'agence ayant une pertinence directe ou indirecte pour les travaux des administrations nationales, la FRA entretient également des **contacts étroits avec les agents de liaison nationaux** dans les États membres de l'UE ainsi qu'avec les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux par l'intermédiaire de sa « **Plate-forme des droits fondamentaux** ». Dans ce domaine, il convient de souligner le nouveau projet « **Système d'information européen sur les droits fondamentaux** », un point d'accès unique rassemblant des documents pertinents pour les États membres de l'UE. Par ailleurs, le projet transversal « **Promotion de l'impact des réalisations de la FRA** », qui couvre l'ensemble des projets et des activités de la FRA, vise à garantir que toutes les activités de communication touchent les publics appropriés au moment approprié et dans un format approprié par l'intermédiaire des canaux de communication appropriés.

Les demandes ponctuelles des institutions de l'UE et les activités supplémentaires menées en dehors du cadre des projets seront couvertes dans la section « Autres activités » du domaine thématique concerné.

3.1 Activité 1: Accès à la justice, y compris à la coopération judiciaire

PROJETS ET ACTIVITÉS PRÉVUS EN 2017

En se basant sur les travaux de la FRA dans le domaine de l'accès à la justice, notamment les conclusions pertinentes des recherches par sondages de l'agence, le travail en 2017 est planifié comme suit. La diffusion du manuel de l'agence sur l'accès à la justice (lancé en 2016) se poursuivra en 2017. Le projet relatif aux personnes jugées ou en attente de jugement dans un autre États membres s'est poursuivi en 2016 et l'accent a été mis sur la diffusion des pratiques prometteuses identifiées. Par ailleurs, le projet sur le droit à l'interprétation et à la traduction et le droit à l'information sera finalisé avec la diffusion des résultats. En 2017, la diffusion ciblée des résultats des deux projets se poursuivra. Les projets de l'agence relatifs à la justice pénale dans leur ensemble devraient donner lieu à de nouvelles recherches dans le domaine des droits dans les procédures pénales, notamment en répondant aux demandes des institutions de l'UE en lien avec de nouvelles initiatives dans le domaine de la justice pénale, y compris la détention (provisoire). En outre, la collecte de données sur le terrain réalisée dans le cadre de l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA, qui porte sur les différents domaines thématiques couverts par le travail de l'agence, y compris la connaissance des droits et l'accès à la justice, débutera en 2017. Les résultats de l'enquête fourniront à ce domaine du travail de l'agence d'importantes données qui pourront également étayer les conclusions des recherches d'autres projets de la FRA.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

En étroite collaboration avec des parties prenantes clés du secteur de la justice (notamment des agences européennes), l'agence prévoit de donner des conseils fondés sur des éléments probants sur la situation de l'accès à la justice sur le terrain aux institutions et aux États membres de l'UE pour éclairer leurs politiques et prises de décision, renforçant ainsi le rôle de fournisseur de conseils fiables, pertinents et opportuns fondés sur des éléments probants de la FRA dans ce domaine.

LISTE DE PROJETS AU TITRE DE L'ACTIVITÉ 1

- A 1.1 Enquête sur les droits fondamentaux – lancement d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux
- A 1.2 Détention pénale dans l'UE : conditions et suivi
- A 1.3 Activités supplémentaires dans le domaine de l'« Accès à la justice ».

PERSONNEL ET BUDGET DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ EN 2017

RESSOURCES HUMAINES (POSTES)				BUDGET (EUR)		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
3.1	0.9	0	4	246,000	90.000	246,000

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

Project A 1.1 - Enquête sur les droits fondamentaux – lancement d’une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L’enquête de la FRA sur les droits fondamentaux sera la première enquête à l’échelle de l’UE visant à produire des données comparables sur les expériences vécues par la population européenne dans le domaine des droits fondamentaux au fil du temps (à chaque édition de l’enquête). Contrairement aux enquêtes Eurobaromètre, cette enquête ne portera pas uniquement sur les attitudes ou les opinions des personnes, mais aussi sur leurs actions et leurs expériences liées à la jouissance des droits fondamentaux. Elle complétera l’enquête EU-MIDIS menée par l’agence puisqu’elle s’efforcera (dans la mesure du possible) d’assurer un lien avec certaines questions posées lors de l’enquête EU-MIDIS en ce qui concerne les minorités ethniques et les groupes d’immigrants, et ce à des fins de comparaison. Le module de base de l’enquête, répété au minimum tous les cinq ans, aura pour but de collecter des données au sujet d’un large éventail de questions liées aux droits fondamentaux telles que la discrimination fondée sur différents motifs, la sensibilisation aux droits, la protection des consommateurs, la protection des données et le droit à une bonne administration. Cette collecte se concentrera sur les domaines pour lesquels aucune donnée n’est disponible par l’intermédiaire d’Eurostat, d’Eurobaromètre ou d’autres enquêtes existantes à l’échelle de l’UE ou pour lesquels aucune collecte régulière de données n’est menée à bien à des fins de comparaison au moyen d’un instrument d’enquête. À cet égard, l’enquête est élaborée en étroite collaboration avec les acteurs pertinents, y compris la Commission, afin de garantir la complémentarité et d’éviter les doubles emplois. En outre, elle permettra de collecter des données sur les expériences des citoyens en tant que victimes de la criminalité, qui constitueront autant de données précieuses pour les travaux de l’agence relatifs aux victimes de la criminalité et offriront des éclairages stratégiques essentiels au vu de l’absence actuelle d’enquête à l’échelle de l’UE sur la criminalité. Le module de base de l’enquête peut être complété par des modules supplémentaires, qui répondront aux besoins de données d’autres projets spécifiques de la FRA, le cas échéant. Le contenu et la portée de l’enquête sont établis au moyen de consultations avec des experts en enquêtes et une sélection de parties prenantes - dont (par exemple) les organismes de promotion de l’égalité et les institutions nationales des droits de l’homme, la Commission européenne (y compris Eurostat), le Conseil de l’Europe, le Haut-commissariat aux droits de l’homme des Nations unies et d’autres agences de l’UE.

OBJECTIFS DU PROJET

- L’enquête vise à combler le manque actuel de données fiables et comparables dans la plupart des domaines des droits fondamentaux au sujet des expériences « sur le terrain » des citoyens en ce qui concerne une série de droits ;
- Fournir des données relatives à des indicateurs clés sur la situation des droits fondamentaux dans l’UE, tant au niveau des États membres qu’au niveau de l’UE ;
- Les futures éditions de l’enquête (au minimum tous les cinq ans) permettront d’identifier pour la première fois des tendances spécifiques au fil du temps, ce qui aidera les décideurs de l’UE et les décideurs nationaux à prendre des décisions fondées sur des éléments probants en ce qui concerne la future législation et l’affectation des ressources ;
- Les résultats seront également utilisés pour faire face aux besoins de données de l’agence dans d’autres projets spécifiques et domaines thématiques.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l’évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
 - Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l’UE ;
 - Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national.
- NOTE :** Outre l’accès à la justice, l’enquête sur les droits fondamentaux couvre différents domaines du cadre pluriannuel.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Grâce au contrat-cadre relatif à l’enquête signé en 2016, la FRA travaillera avec le contractant en 2017 afin d’établir des plans d’échantillonnage et des outils de collecte de données, de diriger l’enquête dans les États membres de l’UE et, si nécessaire, de consulter les experts et les parties prenantes ; • En 2017, l’agence demandera à FRANET de collecter en 2018 des informations contextuelles (juridiques et sociales) concernant les domaines couverts par l’enquête sur les droits fondamentaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et traduction d’outils de collecte de données en vue du projet pilote dans les 28 États membres de l’UE ; • Compilation des résultats de la phase pilote (non destinés à la publication) afin d’orienter et de préparer l’enquête à grande échelle qui sera menée en 2018 ; • Élaboration de lignes directrices par FRANET.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l’annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.9	0.5	0	2.4	200,000	0	0	200,000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total :	1.9	0.5	0	2.4	200,000	0	0	200,000

Projet A 1.2 – Détention pénale dans l’UE : conditions et suivi

PRIORITÉ 1

STATUT :

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Dans le contexte du transfert de détenus d’un État membre de l’UE à l’autre dans le cadre du mandat d’arrêt européen de 2002 et au vu d’autres situations de transfert intra-UE, comme celles relevant de la décision-cadre de 2008 sur le transfert de détenus, il convient de tenir dûment compte des droits fondamentaux. Ce point a été souligné par la Cour de justice de l’Union européenne (en particulier dans les affaires Aranyosi et Căldăraru de 2016). L’ampleur du recours à la détention est également extrêmement pertinente pour la question des conditions de détention : avoir uniquement recours à la détention augmente par exemple le risque de surpopulation dans les centres de détention. Par conséquent, les instruments de l’UE tels que ceux promouvant une utilisation accrue des alternatives à la détention, en particulier la décision-cadre de 2008 sur les mesures de probation et les peines de substitution (après procès) et la décision-cadre de 2009 sur la décision européenne de contrôle judiciaire (avant procès), constituent une partie essentielle de ce domaine du droit de l’Union. L’efficacité de tous ces instruments dépend de la reconnaissance mutuelle, qui ne peut fonctionner qu’avec un degré suffisant de confiance entre les États membres. Pour pouvoir établir, maintenir ou renforcer la confiance, il convient de disposer de systèmes juridiques, judiciaires, pénitentiaires, probatoires et sociaux relativement comparables. Le mode de fonctionnement de ces systèmes doit être clair et transparent, par exemple en ce qui concerne les conditions de détention, l’existence de programmes de réhabilitation sociale et leur nature ainsi que les types d’alternatives à la détention et leur application. Pour que ces informations soient claires et transparentes mais également, dans la mesure du possible, de nature comparable, il est essentiel de s’inspirer des mécanismes de suivi existants et de rendre les constatations tirées de ces mécanismes plus accessibles et de les rapprocher du contexte et de la législation de l’UE.

À la demande de la Commission européenne et sur la base des conclusions du rapport sur les aspects liés aux droits fondamentaux des situations de transfert transfrontalier de criminels publié en 2016 par la FRA, celle-ci cherchera, dans le cadre de ce projet, à rassembler les données et informations existantes en matière de suivi en étroite collaboration avec les organes de contrôle concernés, en particulier le Comité pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l’Europe et le Comité des Nations unies contre la torture (CAT). Les mécanismes nationaux de prévention formeraient également une partie du cadre des Nations unies. Ceux-ci sont requis au niveau national conformément au protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture. Cela permettrait de développer et d’explorer davantage les objectifs du projet énumérés ci-dessous.

Le projet doit porter une attention particulière aux droits de l’enfant et à la discrimination, et pourrait également inclure des considérations relatives à la prévention de la radicalisation. Sa pertinence pour l’UE et son actualité en seraient ainsi renforcées, tout en mettant en évidence des domaines de préoccupation particuliers dans lesquels des mesures pourraient être prises.

OBJECTIFS DU PROJET

- Développer un concept pour des données et informations accessibles et spécifiques à l’UE au sujet des conditions de détention, de la nature et de l’application des programmes de réhabilitation sociale, et des alternatives à la détention qui soient appropriées pour les professionnels (juges, agents de probation et fonctionnaires de l’administration pénitentiaire ou fonctionnaires de ministères) qui demandent un accès aux conditions de détention et des alternatives dans l’UE au niveau opérationnel ;
- Développer une approche harmonisée de l’examen et de l’évaluation des préoccupations en matière de droits fondamentaux dans les affaires individuelles par les juges, les agents de probation et les fonctionnaires de l’administration pénitentiaire ou les fonctionnaires de ministères ;
- Formuler des recommandations pour un système de suivi fiable liés aux meilleures pratiques et aux incitations au changement. Il pourrait reposer sur une version améliorée des systèmes de suivi existants, encouragés et sponsorisés par l’UE, qui pourraient être plus fréquents et porter une plus grande attention aux aspects pertinents pour le droit de l’Union. En outre, un tel système pourrait également être lié à des incitations telles que la subordination de l’affectation des fonds (par exemples les fonds structurels de l’UE) aux recommandations des organes de contrôle, en s’inspirant de pratiques encourageantes.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- La FRA renforce sa pertinence pour les processus juridiques et politiques au niveau de l’UE ;
- La FRA répond aux demandes d’avis et de conseils en temps opportun et de manière compétente ;
- La FRA renforce sa coopération avec les parties prenantes nationales afin de contribuer aux processus politiques des droits fondamentaux au niveau des États membres ;
- La FRA cerne l’évolution des tendances et suit les progrès dans l’UE – en ce qui concerne les domaines clés ;
- La FRA établit différentes méthodologies pour cerner les tendances.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherches et analyses en interne ; • Consultation des parties prenantes et des organes de contrôle et coopération avec ceux-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des objectifs du projet lors d’évènements clés ; • <i>Un projet de liste de contrôle pour le deuxième des trois objectifs du projet.</i>

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l’annexe « Cadre de mesure des performances »

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section III – Programme de travail annuel 2017

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.50	0.00	0.00	0.50	5,000	0	0	5,000
Communication et sensibilisation					5,000	0	0	5,000
Total:	0.5	0	0	0.5	10,000	0	0	10,000
								0

Projet A 1.3 - Autres activités dans le domaine de « l'accès à la justice »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 1^{er} janvier 2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions de l'UE dans le domaine de l'accès à la justice. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des recherches et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, dans le domaine de l'accès à la justice. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également fournis, selon leurs besoins, aux décideurs politiques clés au niveau national et à d'autres parties prenantes concernées telles que les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme (par ex. les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme) et les organisations de praticiens du droit. La FRA rédigera également des publications telles que des rapports, des manuels et/ou d'autres types de publication, ou mettra à jour les publications existantes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Produire des données, des rapports thématiques ou de synthèse, des documents « Focus » et des conseils fondés sur des éléments probants ;
- Publier des rapports ou des avis ponctuels sur la base du matériel existant et de l'expertise interne et mettre à jour certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive ;
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA en temps opportun et avec les personnes pertinentes ;
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Développer des réponses opportunes et ciblées aux cas d'urgence liés aux droits fondamentaux.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Communication des conclusions des recherches aux décideurs politiques clés et à d'autres parties prenantes concernées au niveau de l'UE et au niveau national ; • Mise à jour des produits existants et réimpression le cas échéant ; • Préparation de documents d'information sur des questions stratégiques actuelles ; • Participation à des réunions et à des événements et organisation de réunions et d'événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes ; • Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions d'experts ; • Développement de séries d'indicateurs ; • Mise à jour de certaines publications et de certains outils en ligne (entièrement ou partiellement).

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.70	0.40	0.00	1.10	10.000	0	90.000	10.000
Communication et sensibilisation					26,000	0	0	26,000
Total:	0.7	0.4	0	1.1	36,000	0	90.000	36,000

3.2 Activité 2: Les victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes de la criminalité

PROJETS ET ACTIVITÉS PRÉVUS EN 2017

S'appuyant sur les travaux de la FRA sur les victimes de la criminalité réalisés au cours des années précédentes, les résultats préliminaires du projet sur le droit d'accès à la justice des victimes de la criminalité ainsi que les premiers résultats du projet SELEX II (voir point 2.7) seront disponibles en 2017. Les résultats de l'enquête EU-MIDIS II seront également disponibles en 2017 et permettront à la FRA de disposer de données sur la victimisation criminelle parmi certains groupes de migrants et certaines minorités ethniques dans les 28 États membres de l'UE. Les résultats seront présentés aux parties prenantes de la FRA et feront l'objet de discussions avec celles-ci dans le cadre des activités de lancement de l'enquête, et des données sur les victimes de la criminalité seront incluses dans les différents résultats de l'enquête. En outre, la collecte de données sur le terrain réalisée dans le cadre de l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA, qui porte sur les différents domaines thématiques couverts par le travail de l'agence, y compris l'expérience des victimes de la criminalité et le signalement aux autorités, débutera en 2017. L'enquête fournira à l'agence de précieuses données dans ce domaine, qui pourront également étayer les résultats de recherche obtenus dans le cadre d'autres projets de la FRA.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

En étroite collaboration avec les parties prenantes clés, l'agence entend fournir des avis fondés sur des éléments de preuve et axés sur les droits fondamentaux concernant la situation sur le terrain dans certains domaines des politiques, de la législation et des pratiques de l'UE en lien avec les victimes de la criminalité. En parallèle, les travaux de l'agence alimenteront les processus politiques et législatifs de l'UE, l'agence devenant un fournisseur clé d'opinions fiables, pertinentes et fondées sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux dans le domaine des victimes de la criminalité. Dans le prolongement des recherches précédentes de l'agence, l'accès réel des victimes à la justice pénale et leur participation aux procédures, l'identification des facteurs qui améliorent ou entravent l'accès des victimes à la justice et l'élaboration d'indicateurs sur les droits fondamentaux qui peuvent être utilisés comme mesure lors de la comparaison de la situation dans les différents États membres resteront des éléments centraux. Par ailleurs, des recherches analyseront dans quelle mesure les risques de victimisation secondaire et répétée entravent l'accès des victimes à la justice, en particulier en ce qui concerne les victimes de crimes de haine et de violence fondée sur le genre ou de violence domestique.

LISTE DE PROJETS AU TITRE DE L'ACTIVITÉ 2

- A 2.1 Les droits d'accès à la justice des victimes de la criminalité – une analyse comparative
- A 2.2 Autres activités dans le domaine des « victimes de la criminalité »

PERSONNEL ET BUDGET DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ EN 2017

RESSOURCES HUMAINES (POSTES)				BUDGET (EUR)		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
1.4	0.75	0.00	2.15	31,000	0	31,000

Projet A 2.1 - Droits d'accès à la justice des victimes de la criminalité – une analyse comparative

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 1^{er} janvier 2015

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La directive établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2012, oblige les États membres à la transposer avant le 16 novembre 2015. Un des objectifs de la directive est de veiller à ce que les victimes de la criminalité puissent participer aux procédures pénales. Le présent projet vise à évaluer la situation des droits des victimes en ce qui concerne les tribunaux et la participation des victimes aux procédures pénales. La principale valeur ajoutée du projet est par conséquent l'offre de conseils fondés sur des éléments probants aux États membres de l'UE au sujet de l'application effective des droits des victimes à l'accès à la justice au lendemain de la date limite de transposition. Une comparaison approfondie de la situation des victimes dans un nombre restreint d'États membres de l'UE, représentant différents systèmes juridiques et traditions, sera entreprise. La recherche fournit un aperçu global à trois niveaux :

1. Niveau juridique : comment les victimes de la criminalité et leurs droits sont-ils conceptualisés dans les divers systèmes juridiques et dans le contexte des différentes traditions juridiques ? Quels sont les droits des victimes pour garantir des enquêtes, poursuites et jugements efficaces et participer aux procédures pénales ?
2. Niveau institutionnel : comment les institutions publiques et privées travaillant avec les victimes s'assurent-elles que leur travail reflète les droits et besoins des victimes ? Quel est le point de vue des acteurs du système judiciaire pénal (police, avocats, procureurs, juges) sur le rôle des victimes dans le système judiciaire pénal ?
3. Niveau pratique : dans la mesure du possible, l'étude se penchera aussi sur les expériences des victimes en la matière.

Le projet s'appuiera sur les précédents travaux de recherche de l'agence au sujet des victimes de la criminalité ainsi que sur les résultats de ses enquêtes à grande échelle (l'enquête sur la violence à l'égard des femmes, par exemple), qui révèlent un faible taux de signalement des actes criminels aux autorités et contiennent des données relatives au degré de satisfaction des victimes par rapport aux réponses reçues en matière de victimisation criminelle.

Parties prenantes clés : victimes de la criminalité ; États membres de l'UE ayant mis en œuvre la directive sur les victimes ; institutions de l'UE assurant le suivi de la mise en œuvre de la directive ; praticiens dans le domaine du droit et dans d'autres domaines pertinents du système judiciaire pénal travaillant avec les victimes de la criminalité ; organisations d'aide aux victimes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Examiner et analyser, du point de vue des droits, la façon dont les victimes de la criminalité sont impliquées dans la procédure pénale.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national ;
- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Développer des réponses opportunes et ciblées aux cas d'urgence liés aux droits fondamentaux.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Interaction avec les principales parties prenantes lors de l'élaboration du projet, notamment le Conseil de l'Europe (à partir de 2016) ; • Élaboration d'un rapport comparatif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet de conclusions comparatives.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1	0.55	0	1.55	15.000	0	0	15,000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	1	0.55	0	1.55	15.000	0	0	15,000

Project A 2.2 - Autres activités dans le domaine des « victimes de la criminalité »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2012

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions de l'UE dans le domaine des victimes de la criminalité. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des recherches et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, dans le domaine des victimes de la criminalité. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également fournis, selon leurs besoins, aux décideurs politiques clés au niveau national et à d'autres parties prenantes concernées telles que les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme (par ex. les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile travaillant avec les victimes de la criminalité et d'autres acteurs travaillant dans ce domaine).

OBJECTIFS DU PROJET

- Formuler des opinions et des conseils fondés sur des éléments de preuve ;
- Publier des rapports ou des avis ponctuels sur la base du matériel existant et de l'expertise interne et mettre à jour certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs de manière proactive ;
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA en temps opportun et avec les personnes pertinentes ;
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national ;
- Développer des réponses opportunes et ciblées aux cas d'urgence liés aux droits fondamentaux.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ; • Mise à jour des produits existants et réimpression, le cas échéant ; • Préparation de documents d'information sur des questions stratégiques actuelles ; • Participation à des réunions et des événements et organisation de réunions et d'événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes ; • Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions ; • Développement de séries d'indicateurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.4	0.2	0	0.6	10.000	0	0	10.000
Communication et sensibilisation					6,000	0	0	6,000
Total:	0.4	0.2	0	0.6	16,000	0	0	16,000

3.3 Activité 3: Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

PROJETS ET ACTIVITÉS PRÉVUS EN 2017

En 2017, en s'appuyant sur l'analyse précédente réalisée en 2016, l'agence examinera plus en détail la façon dont les droits fondamentaux sont protégés dans le monde numérique ainsi que les défis liés à la révolution numérique.

Elle assurera en particulier le suivi de divers développements globaux liés par exemple à la charte Internet ou à des recherches plus ciblées au sujet des recours que peuvent former les internautes victimes de violations de leurs droits fondamentaux.

Les activités prévues en 2017 s'inscriront dans le prolongement d'une réunion des parties prenantes qui garantira la complémentarité des travaux de la FRA.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les travaux de l'agence viendront compléter, entre autres, ceux du Contrôleur européen de la protection des données et du Conseil de l'Europe, qui participent à divers titres à des initiatives de défense et de promotion de la protection des données et de la vie privée en lien avec les TIC. Les travaux de l'agence devraient notamment fournir des données probantes sur la situation sur le terrain en ce qui concerne les internautes et les questions de protection des données, qui peuvent servir à informer les initiatives législatives et pratiques afin de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux. Dans le même temps, les travaux de l'agence devraient garantir que la promotion et la protection des droits fondamentaux concernant la protection des données et la vie privée ne sont pas considérées comme des obstacles à l'utilisation et à la croissance des nouvelles technologies, mais qu'elles servent uniquement d'obstacles dans le contexte d'activités illégales pouvant nuire aux droits fondamentaux.

LISTE DE PROJETS AU TITRE DE L'ACTIVITÉ 3

A 3.1 Autorités nationales de renseignement et surveillance nationale dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours

A 3.2 Mise à jour du guide visant à prévenir le profilage discriminatoire

A 3.3 Autres activités dans le domaine de la « société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »

PERSONNEL ET BUDGET DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ EN 2017

RESSOURCES HUMAINES (POSTES)				BUDGET (EUR)		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
1.5	1.3	0	2.85	87,000	20,000	87,000

Projet A 3.1 – Autorités nationales de renseignement et surveillance nationale dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'agence a lancé ce projet en réponse à une demande formulée par le Parlement européen en 2014.

Le projet se concentre sur les garanties de protection des droits fondamentaux dans le contexte de la surveillance des communications à grande échelle. Il analyse la manière dont les institutions des États membres de l'UE chargées du respect des garanties de protection des droits fondamentaux assurent le contrôle démocratique des autorités de renseignement et facilitent les recours en cas de violations des droits fondamentaux. Les normes internationales relatives aux droits de l'homme élaborées par les Nations Unies et le Conseil de l'Europe ainsi que le droit de l'Union, y compris la jurisprudence pertinente, ont servi de référence lors de l'étude.

Une étude juridique comparative menée en 2014 dans les 28 États membres de l'UE a analysé les cadres juridiques nationaux en place. La cartographie juridique a été publiée en novembre 2015. L'étude juridique a été complétée lors d'une deuxième phase de recherche menée en 2015-2016 par une analyse plus approfondie du respect des droits fondamentaux, et en particulier des garanties en matière de protection des données, y compris les mécanismes de surveillance administrative, parlementaire ou judiciaire existants. Des parties prenantes et des responsables clés ont été invitées à participer à la recherche sur le terrain. Cette phase de travaux sur le terrain a été complétée par une recherche juridique actualisée en 2016.

Ce projet fournira une vue d'ensemble unique des garanties de protection des droits fondamentaux applicables aux travaux des services de renseignement dans l'UE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des avis et des conseils basés sur des éléments de preuve à l'UE et à ses États membres concernant la protection des droits fondamentaux dans le contexte de la surveillance à grande échelle, et en particulier les mécanismes de surveillance et les voies de recours dont disposent les personnes ;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive ;
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche documentaire en interne, analyse juridique comparative et analyse des recherches sur le terrain ; • Élaboration d'analyses et de discours ; • Collaboration avec les parties prenantes clés au niveau de l'UE et des États membres ; • Participation à des réunions et des événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes ; • Publication des résultats des recherches (rapport socio-juridique comparatif) ; • Élaboration et présentation d'avis et d'exposés pertinents et d'autres contributions.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.65	0.5	0	1.15	0	0	0	0
Communication et sensibilisation					27.000	0	0	27.000
Total:	0.65	0.5	0	1.15	27.000	0	0	27.000

Projet A 3.2 – Mise à jour du guide visant à prévenir le profilage discriminatoire

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2010, la FRA a publié un guide visant à prévenir le profilage ethnique discriminatoire, qui reposait sur les résultats de la première enquête EU-MIDIS de l'agence qui comprenaient des données sur les expériences de certaines minorités ethniques, groupes d'immigrants et groupes de Roms en matière de contrôles de police. Le guide s'est avéré être un outil très utile pour les agents des services de police en offrant des données uniques ainsi qu'une explication claire du profilage. Il présente également les implications juridiques et le cadre dans lequel le profilage ethnique peut être utilisé. Le guide fournit également des éléments de preuve reposant sur des études de cas concernant des situations où le profilage peut s'avérer utile et d'autres où il peut être illégal et/ou contre-productif. Le guide pourra être mis à jour pour tenir compte des résultats de la deuxième enquête EU-MIDIS de l'agence, qui seront disponibles fin 2016 et comprennent des données sur les contrôles de police. Le nouveau guide tiendra compte des évolutions observées au cours de ces dernières années en ce qui concerne le contexte et l'utilisation du profilage au niveau de deux facteurs principaux :

- 1) le développement rapide des technologies des données associé à l'utilisation accrue de ces technologies par les autorités répressives ;
- 2) le développement et l'utilisation accrue de technologies similaires dans le domaine de la gestion des frontières.

Ces deux facteurs ont une incidence sur différents droits fondamentaux tels que la protection des données, la vie privée et la non-discrimination. La FRA examine déjà certains aspects de cette question, notamment dans le cadre des projets sur les données biométriques et la surveillance.

Dans ce contexte, elle mettra le guide à jour afin qu'il reflète ces nouvelles réalités et afin d'évaluer l'impact de celles-ci sur les méthodes de profilage et les droits fondamentaux. Le nouveau guide comprendra une mise à jour générale de l'analyse, en tenant compte des évolutions juridiques et technologiques, et sa portée sera étendue pour inclure la gestion des frontières.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à jour et développer l'édition 2010 du guide visant à prévenir le profilage ethnique discriminatoire ;
- Renforcer la collaboration avec Europol, Frontex et le CEPOL en leur qualité d'utilisateurs clés du guide et de contributeurs potentiels à celui-ci ;
- Contribuer à la sensibilisation et à la compréhension du cadre juridique européen qui régit l'utilisation du profilage par les agents des services de police et les gardes-frontières dans les États membres ;
- Contribuer à la mise en œuvre effective des normes européennes en matière de protection des données dans les domaines de l'application de la loi et de la gestion des frontières.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national ;
- Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et analyse préliminaires ; • Préparation du guide pour la publication en ligne ; • Communication des résultats de la recherche aux acteurs clés au niveau de l'UE et au niveau national ; • Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes ; • Participation à des réunions et des événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide facilement accessible aux agents des services de police et aux gardes-frontières ; • Réunions avec des parties prenantes et des experts.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.5	0.3	0	0.8	6.000	0	5.000	6,000
Communication et sensibilisation					17.000	0	15.000	17,000
Total:	0.5	0.3	0	0.8	23.000	0	20.000	23,000

Projet A 3.3 - Autres activités dans le domaine de la « société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En réponse à deux des dix priorités fixées par la Commission pour 2016 et au-delà, à savoir le « Marché unique numérique » et la « Justice et les droits fondamentaux », l'agence est en mesure de jouer un rôle crucial dans la mise à disposition de résultats de recherche et d'une expertise en ce qui concerne l'intersection de ces deux domaines, en se penchant sur des droits fondamentaux tels que la vie privée et la protection des données, ce qui ajoute une valeur importante aux travaux réalisés dans ces domaines. Au vu de l'évolution rapide des TIC et de leurs implications en matière de respect des droits fondamentaux, la FRA suivra de près ces évolutions au moyen de recherches ciblées et intensifiera son travail avec d'autres agences et acteurs de l'UE chargés du développement technique et de l'assistance dans ces domaines, comme l'ENISA.

L'agence assure le suivi de son travail de recherche pertinent par un engagement ciblé avec des parties prenantes clés pour s'assurer que les conclusions de ce travail leur sont transmises et qu'elles documentent leurs débats et leurs décisions. Dans le domaine de la protection des données, par exemple, l'agence est la mieux placée pour fournir une analyse et des données sociojuridiques au niveau transnational dans l'UE. À cet égard, son analyse juridique ne se limite pas à l'article 8 de la Charte, mais permet une évaluation plus large des droits fondamentaux dans le domaine de la société de l'information, qui peut porter sur des thèmes tels que la non-discrimination, outre d'autres droits fondamentaux tels que la vie privée. En 2007, l'agence entend examiner de manière plus approfondie le rôle des TIC en ce qui concerne leur impact sur les principaux droits fondamentaux, en se penchant à la fois sur les impacts négatifs et les impacts (potentiellement) positifs de l'utilisation accrue des TIC. À cette fin, elle étudiera les possibilités de lancer un projet en 2016-2017 afin d'examiner ce domaine plus en détail, en s'appuyant sur les travaux de recherche déjà menés au sujet de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données et en se référant à des travaux parallèles réalisés par la FRA au sujet de la liberté d'entreprise. Par ailleurs, l'agence suivra avec attention les travaux de la Commission relatifs à la liberté d'expression, à la liberté des médias et au pluralisme des médias, l'édition 2016 du colloque sur les droits fondamentaux de la Commission établissant l'ordre du jour.

Parties prenantes clés : Parlement européen ; Conseil de l'UE ; Commission européenne ; États membres ; Groupe de travail de l'article 29 ; Contrôleur européen de la protection des données ; INDH/organismes de promotion de l'égalité ; agences de l'Union européenne (ENISA, EUROPOL, eu-LISA) ; Conseil de l'Europe ; société civile ; organisations professionnelles.

OBJECTIFS DU PROJET

- Formuler des opinions et des conseils fondés sur des éléments de preuve ;
- Publier des rapports ponctuels sur la base du matériel existant et de l'expertise interne ;
- Mettre à jour certaines publications, telles que le manuel sur la protection des données et le guide sur le profilage ethnique ;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive ;
- Promouvoir des activités de communication et de coopération adaptées ;
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ; • Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées ; • Réimpression de rapports existants, le cas échéant ; • Participation à des réunions et des événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes ; • Mise à jour de certaines publications (ou parties de publications) ; • Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions ; • Élaboration d'indicateurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.4	0.5	0	0.9	10,000	0	0	10,000
Communication et sensibilisation					27,000	0	0	27,000
Total:	0.4	0.5	0	0.9	37,000	0	0	37,000

3.4 Activité 4: Intégration des Roms

PROJETS ET ACTIVITÉS PRÉVUS EN 2017

L'agence poursuivra son programme pluriannuel sur les Roms à travers trois grandes activités. La première porte sur les efforts déployés afin de continuer à récolter des données de base relatives à l'intégration des Roms, que les États membres pourront utiliser dans le cadre de l'élaboration de politiques ciblées et de l'évaluation de leur impact, conformément au cadre de l'UE et à la recommandation du Conseil de décembre 2013 relative à l'intégration des Roms. Cette activité comprend une analyse approfondie et la publication en temps opportun des résultats de l'enquête EU-MIDIS II relatifs aux Roms, la préparation de la troisième enquête sur les Roms avec de nouvelles recherches qualitatives ainsi que le test d'un système local de suivi des progrès réalisés au niveau municipal. La deuxième activité porte sur le test et la finalisation des travaux sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms ainsi que sur le soutien actuellement apporté aux États membres en collaboration étroite avec la Commission par l'intermédiaire du groupe de travail sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms. La troisième activité concerne l'analyse et la publication des travaux de recherche qualitative menés au niveau local.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les données et les analyses alimenteront le rapport annuel de la Commission européenne sur la mise en œuvre du cadre de l'UE sur les stratégies nationales d'intégration des Roms et de la recommandation du Conseil relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres. Les analyses aideront également les autorités nationales, régionales et locales à développer, examiner et mettre en œuvre des mesures d'intégration des Roms efficaces et inclusives ainsi qu'à en assurer le suivi. Le système de suivi local permettant de suivre les progrès réalisés au niveau municipal devrait, en particulier, permettre d'optimiser l'allocation des ressources dans le domaine de l'intégration des Roms. L'analyse de recherches qualitatives fournira des informations sur les éléments favorables ou les obstacles à l'intégration des Roms au niveau local, en proposant une assistance et une expertise fondées sur des éléments de preuve aux États membres, y compris les autorités locales, afin d'accroître l'impact des ressources investies. Les réalisations du programme (analyses, rapports, indicateurs, ensembles de données et méthodes de collecte de données) serviront également à sensibiliser à différents aspects de l'intégration des Roms et seront utiles à toutes les organisations actives dans ce domaine, notamment le Conseil de l'Europe, et en particulier dans le cadre de l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms. Les activités préparatoires concernant la troisième enquête sur les Roms donneront lieu à l'élaboration d'un ensemble d'outils de collecte de données qui seront utilisés lors de la réalisation de l'enquête en 2018.

LISTE DE PROJETS AU TITRE DE L'ACTIVITÉ 4

A 4.1 Collecte de données sur l'intégration des Roms

A 4.2 Élaboration d'indicateurs et d'outils de suivi afin de mesurer les progrès réalisés en matière d'intégration des Roms

A 4.3 Engagement local pour l'intégration des Roms

A 4.4 Autres activités dans le domaine de l'« intégration des Roms »

PERSONNEL ET BUDGET DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ EN 2017

RESSOURCES HUMAINES (POSTES)				BUDGET (EUR)		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
4.1	2.5	2.1	8.7	1,645,000	350,000	1,645,000

Projet A 4.1 – Collecte de données sur l'intégration des Roms

PRIORITÉ 1

STATUT : nouveau

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'objectif du projet est de recueillir des données fiables et comparables, ventilées par origine ethnique des Roms, y compris des données quantitatives et qualitatives, qui ne sont pas recueillies par les instruments statistiques européens. Les données apporteront aux institutions européennes des preuves des progrès réalisés en matière d'efforts d'inclusion des Roms et serviront en particulier à la Commission européenne pour la rédaction de ses rapports annuels. Les États membres profiteront également de ces données et de l'analyse fournie au niveau national, régional et local grâce à ce projet. Le projet comporte deux volets :

- Le premier vise à recueillir des données sur les résultats d'intégration des Roms au niveau (national) global. Ce volet se fondera sur la troisième enquête sur les Roms (la première a été réalisée en 2011 et la seconde en 2015 – dans le cadre de EU MIDIS II), qui inclura des composantes de recherche permettant de fournir des données et des informations sur l'intégration des Roms pour les États membres qui n'ont pas encore fait l'objet d'un sondage. La phase de préparation débutera en 2017 et le travail de terrain est prévu pour 2018. L'objectif est de générer des données sur les Roms ventilées par origine ethnique afin d'évaluer les progrès d'intégration des Roms sur le plan des résultats.
- Le second volet concerne la collecte de données sur les défis liés à l'intégration des Roms et les réponses à l'échelle locale. Ces données seront recueillies grâce à une enquête en ligne sur les points de vue et les perceptions des autorités publiques au niveau local. Le but est de générer des données sur les défis et les motivations à l'origine des mesures et des actions d'intégration des Roms dans les municipalités qui comptent une population Rom importante et mettent en œuvre des stratégies nationales d'intégration de ces populations.

Ces deux volets sont complémentaires et fournissent des indicateurs sur la situation des Roms du point de vue des droits fondamentaux et sur le plan socioéconomique dans les quatre domaines de base de la vie sociale, sur l'étendue des défis rencontrés et sur les réponses apportées par les autorités publiques à l'échelle locale. La perspective locale viendra compléter la vision globale des ressources allouées au niveau central [par le biais des programmes opérationnels respectifs des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), qui assistent les États membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales d'intégration des Roms]. Ces activités servent aussi à sensibiliser aux questions liées au respect des droits fondamentaux des personnes d'origine rom.

Les résultats du projet devraient être utilisés par de nombreux acteurs dans leurs activités respectives, notamment : la Commission européenne ; le Conseil de l'UE ; le Parlement européen ; Eurofound ; les États membres, y compris les autorités et communautés locales ; les INDH/organismes de promotion de l'égalité ; la société civile ; les organisations professionnelles ; le Conseil de l'Europe ; les PCNR.

OBJECTIFS DU PROJET

Volet A :

- Fournir des données objectives, fiables et comparables et sensibiliser aux résultats enregistrés en matière d'intégration des Roms, tels que reflétés dans le statut socioéconomique d'échantillons représentatifs, en tenant compte des domaines clés de l'emploi, de l'éducation, du logement et de la santé ; d'autres aspects, tels que la discrimination et les déclarations d'incidents à cet égard, la victimisation criminelle motivée par la haine et les déclarations d'incidents à cet égard, la sensibilisation aux droits ;
- Évaluer les progrès en analysant les tendances issues des données existantes.

Volet B :

- Générer des données fiables et comparables et sensibiliser à l'ampleur des défis et aux solutions d'intégration des Roms au niveau local, pour compléter la vision globale apportée par les enquêtes périodiques fondées sur des échantillons représentatifs ;
- La collecte de données sera effectuée dans les municipalités de l'UE qui comptent une importante population de Roms.
- Faciliter le partage d'expériences et de connaissances entre les acteurs directement impliqués dans la prise de mesures en faveur de l'intégration des Roms ;
- Améliorer l'efficacité des ressources consacrées à l'intégration des Roms.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS

RÉSULTATS

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section III – Programme de travail annuel 2017

Volet A :

- Recherche documentaire interne et préparation, incluant l'établissement de stratégies d'échantillonnage, du cadre d'échantillonnage et de plans pour les États membres concernés par l'enquête, grâce à la consultation d'experts en méthodes de collecte de données ethniques ;
- Réunions avec les parties prenantes et les experts afin de s'assurer que les données de l'enquête sont adéquatement ciblées ;
- Définir des termes de référence et un cahier des charges adéquats.

Volet B :

- Développer l'application en ligne pour les autorités locales ;
- Tester l'application en ligne et la soumettre à une phase pilote ;
- Analyse des données.

Volet A :

- Lignes directrices méthodologiques pour la construction des indicateurs et la production de données ventilées par origine ethnique sur les Roms ;
- Termes de référence et cahier des charges pour externaliser le travail d'enquête sur le terrain.

Volet B :

- Collecte et analyse des données ;
- Réunions avec les experts et les parties prenantes.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.8	0.8	1.3	3.9	1,515,000	0	350,000	1,515,000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	1.8	0.8	1.3	3.9	1,515,000	0	350,000	1,515,000

Project A 4.2 – Élaboration d'indicateurs et d'outils de suivi afin de mesurer les progrès réalisés en matière d'intégration des Roms

PRIORITÉ 1

STATUT : nouveau

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2012, la FRA, en étroite collaboration avec la Commission européenne, a invité les États membres, conformément à la communication publiée par la Commission européenne en avril 2011 sur une agence pour un cadre de l'UE sur les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, à travailler conjointement afin de développer des méthodes d'évaluation permettant de fournir une analyse comparative de la situation des Roms en Europe. En guise de réponse, un groupe de travail coordonné par la FRA a été créé et a établi un cadre de rapport pour les indicateurs d'intégration des Roms, afin de faciliter l'élaboration de rapports, conformément aux exigences de la recommandation du Conseil publiée le 9 et 10 décembre 2013 par le Conseil « Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs ».

Ce projet assiste le groupe de travail sur les indicateurs d'intégration des Roms en fournissant les infrastructures nécessaires pour soutenir les États membres sur des questions liées au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés en matière d'intégration des Roms, y compris de manière bilatérale en cas de besoin. Le projet contribuera à améliorer l'efficacité des mesures et actions nationales de suivi et d'évaluation de l'intégration des Roms.

En 2017, le projet établira une série d'indicateurs sur l'intégration des Roms, en étroite collaboration avec la Commission. Les résultats du projet seront utilisés par de nombreux acteurs, notamment la Commission européenne, le Conseil de l'UE, le Parlement européen et les PCNR

OBJECTIFS DU PROJET

- Assister la Commission européenne et les États membres dans le suivi et l'élaboration de rapports sur les progrès en matière d'intégration des Roms en affinant et en testant une série d'indicateurs liés aux rapports des États membres sur les mesures prises au titre du Cadre de l'UE et de la recommandation du Conseil ;
- Fournir une assistance technique et une expertise ad hoc à la Commission européenne et aux États membres, le cas échéant ;
- Faciliter l'échange de pistes prometteuses en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des mesures et actions en faveur de l'intégration des Roms.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Établir une série d'indicateurs sur l'intégration des Roms ; • Développer des outils de suivi faciles d'utilisation ; • Tester l'application des indicateurs et des outils de suivi ; • Échange d'expériences et de pistes prometteuses en matière d'outils et de pratiques de suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication sur les indicateurs et le suivi de l'intégration des Roms ; • Assistance et expertise auprès des États membres

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.4	0.2	0	0.6	50.000	0	0	50.000
Communication et sensibilisation					5,000	0	0	5,000
Total:	0.4	0.2	0	0.6	55.000	0	0	55.000

Projet A 4.3 – Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms

PRIORITÉ 1

STATUT : nouveau

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Depuis 2010, la Commission a identifié le besoin de comprendre ce qui fonctionne ou non lors de la mise en œuvre de mesures et d'actions en faveur de l'intégration des Roms au niveau local. L'objectif de ce projet est d'identifier les moteurs et les obstacles aux mesures et actions en faveur de l'intégration des Roms à l'échelon local, par le biais d'une recherche qualitative et participative impliquant activement les acteurs locaux, ainsi que les autorités et populations locales, quelle que soit leur origine.

Le projet (connu sous l'acronyme LERI) vise à générer des données qualitatives sur les dynamiques des interventions au niveau local en faveur de l'intégration des Roms qui révèlent des blocages empêchant d'obtenir des résultats tangibles. L'analyse fournira des informations qui pourront aider les autorités nationales, régionales et locales à améliorer l'efficacité des interventions ciblant les Roms.

Les résultats du projet seront utilisés par de nombreux acteurs, notamment : la Commission européenne ; le Conseil de l'UE ; le Parlement européen ; Eurofound ; les États membres, y compris les autorités et communautés locales ; les INDH/organismes de promotion de l'égalité ; la société civile ; les organisations professionnelles ; le Conseil de l'Europe ; les PCNR

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance fondée sur des données probantes ainsi qu'une expertise pour soutenir les institutions européennes et les États membres dans l'élaboration de mesures ou le choix d'actions en faveur de l'intégration des Roms afin de garantir le respect et la réalisation des droits fondamentaux ;
- Identifier et attirer l'attention sur les moteurs et les obstacles concernant les efforts et ressources consacrés à l'intégration des Roms.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de cas d'études fondés sur la recherche qualitative ; • Élaboration de rapports et autres documents ; • Communication des résultats du projet et élaboration du matériel de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cas d'études nationaux ; • Rapport comparatif ; • Rapport technique ; • Matériel audiovisuel et autre matériel de communication.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.6	0.9	0.4	1.9	0	0	0	0
Communication et sensibilisation					50,000	0	0	50,000
Total:	0.6	0.9	0.4	1.9	50.000	0	0	50.000

Projet A 4.4 - Autres activités dans le domaine de « l'intégration des Roms »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'Agence assure le suivi de son travail de recherche pertinent par une collaboration ciblée avec des parties prenantes clés pour s'assurer que les conclusions de ce travail leur sont transmises et qu'elles documentent leurs débats et leurs décisions. La FRA fournit également une expertise sur demande et s'implique dans des actions et des activités de coopération pertinentes contribuant à l'intégration des Roms, en particulier en soutenant les États membres dans la mise en œuvre et le suivi de leurs stratégies nationales d'intégration des Roms et en aidant la Commission européenne à évaluer les progrès réalisés dans ce domaine. Dans ce contexte, une coopération a été établie avec les subventions de l'EEE et de la Norvège pour soutenir les actions en faveur de l'intégration des Roms au niveau national, régional et local.

Le Parlement européen ; le Conseil de l'UE ; la Commission européenne ; les États membres, y compris les autorités et communautés locales ; les INDH/organismes de promotion de l'égalité ; les agences spécialisées ; les agences de l'UE ; la société civile ; les organisations professionnelles ; les PCNR

OBJECTIFS DU PROJET

- Proposer des conseils fondés sur des avis et des preuves ;
- Publier des analyses et des publications fondées sur l'information existante en fonction des besoins et mettre à jour les publications importantes ;
- Mettre les résultats de la FRA à la disposition des décideurs de manière proactive ;
- S'impliquer dans les activités de sensibilisation, de communication et de coopération pertinentes ;
- Mettre au point des indicateurs européens basés sur les droits pour des questions spécifiques au domaine concerné et pour certains projets.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs politiques clés au niveau européen et national, ainsi qu'à d'autres acteurs pertinents ; • Élaborer des analyses et dossiers ciblés ; • Réimprimer les rapports existants, selon les besoins ; • Publier du matériel supplémentaire, le cas échéant ; • Participation aux réunions et événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis d'experts aux parties prenantes ; • Préparation et présentation d'opinions, de publications, d'exposés et autres contributions pertinentes, le cas échéant ;

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.3	0.6	0.4	2.3	20.000	0	0	20.000
Communication et sensibilisation					5,000	0	0	5,000
Total:	1.3	0.6	0.4	2.3	25.000	0	0	25.000

3.5 Activité 5: Droits de l'enfant

PROJETS ET ACTIVITÉS PRÉVUS EN 2017

Dans la lignée du travail effectué antérieurement, en particulier en ce qui concerne la recherche sur la justice adaptée aux enfants, les systèmes de protection des enfants, les exigences en matière d'âge minimum requis, ainsi que la pauvreté infantile, la FRA continuera de recueillir des données liées à la protection des enfants, en particulier les enfants en situation de vulnérabilité, tels que les enfants en migration, en situation de pauvreté et autres, à identifier précisément après consultation de la Commission européenne et d'autres parties prenantes. Par ailleurs, la FRA continuera de fournir une assistance et une expertise, le cas échéant ; en matière de justice adaptée aux enfants et de systèmes de tutelle. En outre, la FRA élargira le champ de son travail pour y inclure le traitement des enfants impliqués dans des procédures judiciaires administratives dans le cadre des procédures d'asile et pourrait, sur demande, développer son travail sur les enfants suspects ou poursuivis dans le cadre de procédures pénales.

La recherche se poursuivra en 2017 sur les questions du bien-être et de la pauvreté des enfants, par le biais de recherches internes et de consultations de parties prenantes et d'experts, en particulier la Commission européenne et Eurofound, ainsi que par l'analyse des résultats de l'enquête EU-MIDIS II, en ce qui concerne les migrants et les minorités, en particulier les Roms, du point de vue des droits de l'enfant.

Le travail de la FRA dans le domaine des droits de l'enfant est transversal et les activités connexes continueront d'être intégrées à d'autres domaines de recherche de la FRA, à des projets sur l'asile, l'intégration des Roms et des migrants, l'accès à la justice, l'égalité et la non-discrimination, les droits des personnes handicapées et la protection des données.

EXPECTED OUTCOMES

Le travail de la FRA dans le domaine des droits de l'enfant continuera d'aider les institutions de l'UE et les États membres à développer et évaluer la mise en œuvre de dispositions juridiques et politiques concernant, entre autres, l'agenda de l'UE pour les droits de l'enfant, la directive européenne relative aux droits des victimes, la directive relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales, l'acquis communautaire en matière d'asile, etc. en attirant l'attention sur des questions pertinentes.

L'analyse de questions portant sur la pauvreté infantile fournira des données sur la mise en œuvre de la recommandation de la Commission du 20 février 2013, « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », ainsi que sur les objectifs de l'UE d'ici 2020. En outre, la FRA fournira une assistance et une expertise à des acteurs clés, notamment des professionnels et des enfants, ce qui contribuera également à la sensibilisation.

LISTE DE PROJETS AU TITRE DE L'ACTIVITÉ 5

- A 5.1 Enfants et justice
- A 5.2 Bien-être et pauvreté des enfants
- A 5.3 Autres activités dans le domaine des « droits de l'enfant »

PERSONNEL ET BUDGET DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ EN 2017

RESSOURCES HUMAINES (POSTES)				BUDGET (EUR)		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
3.1	1.65	1.3	6.05	95,000	430,000	95,000

Projet A 5.1 – Enfants et justice

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2012

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Dans la lignée du travail effectué antérieurement sur la justice adaptée aux enfants, les systèmes de protection de l'enfant, le traitement des enfants demandeurs d'asile séparés de leur famille, etc., ce projet identifiera des questions clés liées à la protection de l'enfant afin de fournir à la Commission des informations utiles pour évaluer les instruments politiques et juridiques, tels que l'Agenda pour les droits de l'enfant, la directive européenne relative aux droits des victimes, y compris les garanties mises en place pour les victimes « vulnérables » et les enfants, la directive relative à la traite des êtres humains, la directive relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants, etc. Le projet pourrait aussi apporter des éléments utiles pour la directive de 2016 relative aux garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales, pour autant que l'on demande à la FRA de travailler dans ce domaine. Par ailleurs, la recherche sur les enfants impliqués dans des poursuites juridiques sera élargie pour y inclure les procédures administratives dans le domaine de la migration et de l'asile. Ce travail serait associé au travail déjà en cours sur les frontières, l'immigration et l'asile, et contribuerait à la mise en œuvre de garanties procédurales, comme énoncé dans l'acquis en matière d'asile. Les résultats du projet continueront aussi à alimenter les activités au niveau du Conseil de l'Europe concernant ses lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants.

La FRA continuera d'apporter une assistance et une expertise aux parties prenantes concernées, en particulier les professionnels de la justice, et envisagera d'actualiser certains aspects de ses recherches antérieures sur la justice adaptée aux enfants, en fonction des évolutions juridiques et politiques.

Ce projet devrait bénéficier au Parlement européen, au Conseil de l'UE, à la Commission européenne, aux États membres (p. ex. aux ministres de la Justice, aux parlements, aux tribunaux, aux bureaux des procureurs généraux, aux services de police, aux mécanismes nationaux de protection de l'enfance), au Conseil de l'Europe, à la société civile, aux associations professionnelles, ainsi qu'aux enfants et à leurs parents.

OBJECTIFS DU PROJET

- Diffuser et communiquer les résultats du projet en encourageant la mise en œuvre des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants et de la directive relative aux droits des victimes ;
- Apporter une assistance et une expertise à un certain nombre de parties prenantes en matière de traitements des enfants victimes, témoins et parties dans le cadre de procédures pénales et civiles ;

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une assistance fondée sur des données probantes et une expertise à la demande des parties prenantes ; • Produire du matériel de sensibilisation utilisant l'internet ; • Participation aux réunions et événements ; • Collecte de données et analyse concernant la mise en œuvre de la directive proposée sur les garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales, si des ressources se libèrent (3^e priorité). 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données concernant la mise en œuvre de la directive proposée sur les garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales, si des ressources se libèrent (3^e priorité) ; • Réunions avec les parties prenantes ; • Actualisation des informations pertinentes disponibles sur l'internet.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.5	0	0.7	1.2	25.000	0	180.000	25.000
Communication et sensibilisation					5.000	0	0	5.000
Total:	0.5	0	0.7	1.2	30.000	0	180.000	30.000

Projet A 5.2 – Bien-être et pauvreté des enfants

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2017, et dans le cadre de la mise en place des grands objectifs de la stratégie Europe 2020 et de la recommandation de la Commission de 2013 *Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité*, le bien-être et les droits des enfants vivant en situation de pauvreté continueront d'être inscrits à l'ordre du jour européen. On retrouve également cette idée dans le souhait du Parlement européen d'inclure les indicateurs de pauvreté infantile dans l'analyse annuelle de la croissance établie par la Commission.

Sur la base de ses travaux préliminaires menés sur le bien-être et la pauvreté des enfants en 2016, les projets de 2017 viseront à poursuivre l'analyse des données statistiques disponibles et autres données probantes sur le bien-être et la pauvreté des enfants au sein de l'UE afin de témoigner des progrès réalisés. Cela peut être utile pour l'examen à mi-parcours par la Commission de sa recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de la pauvreté ».

Ce projet bénéficiera aux agences et institutions de l'Union européenne ; aux États membres de l'UE ; aux institutions nationales de défense des droits de l'homme ; ainsi qu'à la société civile.

OBJECTIFS DU PROJET

- Recueillir et analyser des données statistiques et autres informations ;
- Communiquer sur la mise en œuvre de la recommandation de la Commission « *Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité* ».

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherches documentaires et analyses en interne ; • Consultation avec des parties prenantes et des experts ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport comparatif ; • Réunions avec les parties prenantes ; • Réunions avec les experts.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1	0.9	0	1.9	25,000	0	50,000	25,000
Communication et sensibilisation					10,000	0	20,000	20,000
Total:	1	0.9	0	1.9	35,000	0	70,000	35,000

Projet A 5.3 – Activités supplémentaires dans le domaine des « Droits de l'enfant »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En fonction des évolutions politiques au niveau européen et national, l'Agence poursuivra son travail de recherche sur les droits des enfants grâce à une coopération ciblée avec des parties prenantes clés pour garantir que les données recueillies lors des années précédentes éclairent les délibérations et décisions, y compris les données collectées sur les exigences liées à l'âge minimum requis dans les États membres de l'UE. D'autres collectes et analyses de données pourraient être envisagées, par exemple dans le domaine de la protection de l'enfance, en lien avec le document de réflexion de la Commission européenne sur des systèmes intégrés de protection de l'enfant, ainsi que des réponses politiques et l'engagement de la FRA face à la situation des enfants en déplacement, si les ressources actuellement mentionnées dans la 3^e priorité se libèrent. En intégrant les droits de l'enfant dans le travail de la FRA, les résultats des recherches menées dans le cadre d'autres projets seront analysés du point de vue des droits de l'enfant, si des ressources se libèrent.

Le projet permettra de sensibiliser et d'aider un large groupe d'acteurs, notamment : la Commission européenne et d'autres institutions de l'UE ; les États membres, les INDH/organismes de promotion de l'égalité/les médiateurs pour les enfants et les bureaux de médiateurs ; les agences spécialisées ; les organismes et agences de l'Union ; la société civile ; les organisations professionnelles, ainsi que les enfants eux-mêmes et leurs parents.

OBJECTIFS DU PROJET

- Publier des articles fondés sur le matériel existant et les actualiser, selon les besoins ;
- Communiquer les conclusions aux parties prenantes en partageant les pratiques prometteuses ;
- Mener des actions de communication et de sensibilisation ;
- Développer le travail de recherche, en fonction des besoins liés aux évolutions politiques.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national ;
- Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les conclusions aux décideurs politiques européens et nationaux clés, ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées ; • Fournir une assistance ciblée et fondée sur des données probantes, ainsi qu'une expertise, aux institutions et États membres de l'UE ; • Élaborer des analyses et des dossiers ciblés, selon les besoins ; par exemple, dans le domaine de la protection de l'enfance, en lien avec le document de réflexion de la Commission sur des systèmes intégrés de protection de l'enfant, si les ressources actuellement mentionnées dans la 3^e priorité se libèrent ; • Mettre à jour les rapports existants, selon les besoins ; • Partager les connaissances lors des réunions et événements ; • Sensibiliser aux droits de l'enfant et aux résultats du travail de la FRA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions ciblées pour les réunions et événements ; • Certaines publications (entièrement ou partiellement) mises à jour ; • Publication d'opinions, d'articles, selon les besoins

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.6	0.75	0.6	2.95	20.000	0	180,000	20.000
Communication et sensibilisation					10,000	0	0	10,000
Total:	1.6	0.75	0.6	2.95	30.000	0	180.000	30.000

3.6 Activité 6: Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les croyances, les convictions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle

PROJETS ET ACTIVITÉS PRÉVUS EN 2017

En 2017, l'Agence finalisera le travail de terrain de son projet sur le droit à une vie autonome pour les personnes handicapées ; poursuivra sa participation et sa contribution au cadre européen pour garantir le suivi, la protection et la promotion de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ; recueillera et analysera des données et des preuves concernant les obstacles qui empêchent les personnes âgées de participer pleinement à la vie de la société ; analysera et publiera les conclusions de sa deuxième enquête sur les minorités et la discrimination au sein de l'UE (EU-MIDIS II) ; finalisera et diffusera la mise à jour du manuel sur la non-discrimination qu'elle a commencé à produire en 2016, conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme ; et constituera un inventaire de la jurisprudence nationale relative aux articles 18 à 25 sur la non-discrimination et la citoyenneté du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à disposition des juristes et juges de l'UE.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les activités prévues en 2017 permettront à l'Agence de fournir des informations, des données et une expertise sur les droits des personnes handicapées à mener une vie autonome, et sur les obstacles empêchant les personnes âgées de participer pleinement à la vie de la société. L'Agence continuera aussi de participer au cadre européen pour surveiller, protéger et promouvoir la CNUDPH en contribuant à son travail grâce à la collecte et à l'analyse de données. Concernant la discrimination, les conclusions de l'enquête EU-MIDIS II seront analysées et publiées, pour fournir des données comparables à un certain nombre de parties prenantes, notamment les institutions de l'UE, les États membres et la société civile. En plus de renforcer les liens de l'Agence avec la Cour européenne des droits de l'homme, la diffusion du manuel actualisé sur la législation en matière de non-discrimination dans un certain nombre de langues de l'UE contribuerait à attirer l'attention des juristes et des juges de l'UE sur des évolutions importantes de la jurisprudence relative à l'égalité et à la non-discrimination. De la même manière, la constitution d'un inventaire de la jurisprudence nationale relative aux articles 18 à 25 sur la non-discrimination et la citoyenneté du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, disponible en ligne pour les juristes et juges de l'UE, servira à attirer leur attention sur les précédents juridiques pertinents dans leur pays et dans les autres États membres.

LISTE DE PROJETS AU TITRE DE L'ACTIVITÉ 6

- A 6.1 EU MIDIS II
- A.6.2 Droit des personnes handicapées à une vie autonome
- A 6.3 Mise à jour du manuel sur la législation européenne en matière de non-discrimination (3^e priorité)
- A 6.4 Vivre dans un autre État membre : non-discrimination et citoyenneté de l'Union
- A 6.5 Obstacles empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome au sein de la communauté (3^e priorité)
- A 6.6 Participation au cadre européen pour promouvoir, protéger et contrôler l'application de la CDPH
- A 6.7 Autres activités dans le domaine de la « non-discrimination »

PERSONNEL ET BUDGET DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ EN 2017

RESSOURCES HUMAINES (POSTES)				BUDGET (EUR)		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
2.95	4.85	0.4	8.2	330,000	875,000	380,000

Projet A 6.1 – EU-MIDIS II

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2015, la FRA a lancé sa deuxième enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne (EU-MIDIS II) pour évaluer les progrès réalisés depuis la première enquête, menée en 2008. Les résultats fournissent des données comparables à l'échelle de l'UE concernant l'impact sur le terrain de la législation et des politiques européennes et nationales en matière de lutte contre la discrimination, d'intégration et d'égalité. Ces informations peuvent aider les décideurs politiques à mettre en place des réponses politiques et juridiques ciblées, y compris dans le domaine de l'intégration des migrants. Cette seconde phase de l'enquête vise à interroger des personnes issues de minorités ou de l'immigration dans toute l'UE, y compris des Roms dans certains États membres. EU-MIDIS II recueille des données comparables, qui peuvent être ventilées par genre et par âge, et fournit des informations utiles sur la discrimination intersectionnelle, les conditions socioéconomiques, les expériences de discrimination et de victimisation criminelle, les questions d'inclusion et de participation, ainsi que la sensibilisation aux droits. Les données recueillies sur la situation socioéconomique des Roms serviront à l'élaboration du rapport annuel de la Commission européenne, et aideront également les autorités nationales et locales à rédiger des rapports et à concevoir des stratégies d'intégration des Roms plus efficaces et inclusives. Les résultats de ce travail fournissent des données probantes sur l'impact des efforts d'inclusion sociale au niveau européen et national, et aident ainsi les décideurs politiques à mettre en place des réponses ciblées en l'absence d'autres enquêtes qui fourniraient des données comparables à l'échelle européenne en termes de résultats liés aux droits fondamentaux des migrants et des minorités ethniques. Les conclusions de l'enquête EU-MIDIS II contribueront également au développement d'indicateurs sur les droits fondamentaux dans le domaine de l'intégration des migrants, en se fondant sur les recherches pertinentes sur les indicateurs de résultats émanant de la Commission européenne (Eurostat) et d'autres institutions de l'UE, d'organismes des Nations Unies, ainsi que du Conseil de l'Europe. Les résultats contribueront à orienter les activités des autorités locales, des INDH/organismes de promotion de l'égalité, et de la société civile.

OBJECTIFS DU PROJET

- Cerner l'évolution des tendances en comparant les résultats avec la première enquête EU-MIDIS de 2008 (27 États membres de l'UE), ainsi qu'avec l'enquête de 2011 de la FRA sur les Roms, qui a été menée dans 11 États membres.
- Fournir des données pour les indicateurs de référence mesurant les progrès de mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms dans certains États membres de l'UE, ainsi que pour une sélection d'indicateurs sur l'intégration des migrants ;
- Affiner les méthodologies de recherche pour l'échantillonnage et le sondage des groupes difficiles à atteindre ;
- Transmettre les résultats utiles des projets aux acteurs clés, sensibiliser aux implications sur les droits fondamentaux et diffuser les résultats du projet.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données de l'enquête ; Publication des résultats dans différents formats (imprimés et en ligne, y compris un explorateur de données en ligne) ; Lancement et diffusion des résultats ; • Formuler des avis fondés sur des données probantes à l'intention des institutions et des États membres de l'UE ; • Coopération avec les parties prenantes et sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des résultats dans différents formats (y compris la visualisation des résultats sur le site internet de la FRA) ; • Présentation des résultats de l'enquête lors d'événements européens et nationaux ; • Collaboration avec les parties prenantes sur la base des résultats de l'enquête.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.95	0.45	0.4	2.8	30,000	0	0	30,000
Communication et sensibilisation					170,000	0	30,000	170,000
Total:	1.95	0.45	0.4	2.8	200,000	0	30,000	200,000

Projet A 6.2 – Le droit des personnes handicapées à une vie autonome

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'UE est partie à CDPH et, dans les limites de ses compétences, elle est tenue de veiller au respect, à la protection, à la promotion et à l'exercice des droits des personnes handicapées. Par ailleurs, presque tous les États membres de l'UE ont ratifié la CDPH et arrêtent actuellement des mesures en vue de la mise en œuvre de ses dispositions. En 2014, la FRA a lancé la mise en œuvre d'un projet pluriannuel sur le droit des personnes handicapées à une vie autonome, énoncé à l'article 19 de la CDPH, en insistant tout particulièrement sur la transition des soins en institution vers des soins de proximité. Les conclusions de ce projet illustreront comment un engagement pris au niveau international pour garantir la participation pleine et efficace des personnes handicapées à la vie de la société, sur un pied d'égalité avec les autres, se traduit en actions concrètes au niveau local.

Au cours des deux premières phases du projet, la FRA a élaboré des indicateurs des droits de l'homme concernant l'article 19 et a commencé à les alimenter avec des informations sur les législations et les politiques élaborées par les États membres de l'UE pour soutenir le processus de transition vers une vie dans la communauté. Sur la base des résultats de cette recherche, la FRA a entrepris en 2016 un travail de terrain dans une série de municipalités afin de recenser les moteurs et les obstacles à la désinstitutionnalisation des personnes handicapées. Si le caractère approfondi du travail de terrain a abouti à un nombre réduit d'études de cas, celles-ci reflètent toutefois les différentes modalités administratives et les diverses traditions et approches en matière de protection sociale qui existent dans l'UE en ce qui concerne la transition vers des soins de proximité. En 2017, la FRA finalisera les résultats de ce travail de terrain et fournira aux principales parties prenantes une assistance et une expertise fondées sur des données factuelles pour mesurer l'exercice du droit des personnes handicapées à une vie autonome et à l'inclusion dans la communauté. En fournissant cet avis, la FRA collaborera étroitement avec les parties prenantes au niveau des NU, de l'UE et des États membres, en insistant sur les institutions de l'UE et les cadres nationaux de suivi de la CDPH, y compris en ce qui concerne le respect de la condition préalable mise à la transition des soins en institution vers des soins de proximité, qui doit être satisfaite avant que les fonds structurels et d'investissement de l'UE soient déboursés.

OBJECTIFS DU PROJET

- Alimenter le cadre de l'UE de suivi de la CDPH avec des données et une analyse comparative ;
- Recenser les obstacles et les moteurs de la désinstitutionnalisation au niveau local ;
- Alimenter les indicateurs des droits de l'homme sur le droit à une vie autonome ;
- Transmettre les résultats utiles aux acteurs clés et sensibiliser aux implications sur les droits fondamentaux ;
- Engagement des parties prenantes et des organisations représentatives des personnes handicapées.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de données ; • Production de matériel de communication ; • Coopération avec les parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis d'experts aux parties prenantes ; • Réunion avec des parties prenantes et des experts ; • Rapports et matériel de communication pertinent.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0	1.5	0	1.5	40,000	0	50.000	40,000
Communication et sensibilisation					60,000	0	60,000	60,000
Total:	0	1.5	0	1.5	100,000	0	110.000	100,000

Projet A 6.3 – Mise à jour du manuel de droit européen en matière de non-discrimination

PRIORITÉ 3

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2010

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2010, la FRA et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ont élaboré conjointement un manuel sur la jurisprudence en matière de non-discrimination, qui a mené à la publication d'un manuel en mars 2011, disponible dans 23 langues de l'UE et dans 10 autres langues. Le manuel souligne et résume de manière didactique les principes juridiques et jurisprudentiels clés de la législation européenne relative à la non-discrimination. Par cette initiative, la FRA et la CEDH ont voulu améliorer la capacité des tribunaux nationaux, des professionnels de la justice et des autorités chargées de l'application des lois dans les États membres de l'UE à appliquer le droit européen en matière de non-discrimination et les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe. En outre, le manuel a contribué à rendre les tribunaux plus accessibles aux minorités et aux personnes vulnérables qui souhaitaient déposer une plainte pour des actes de discrimination dont elles avaient été victimes. Conjuguées à une forte demande du manuel parmi les professionnels, les évolutions depuis 2010 dans la jurisprudence concernée ont nécessité sa mise à jour, sa traduction et sa diffusion, des activités qui se poursuivront en 2017.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à améliorer la capacité des tribunaux nationaux et des autorités chargées de l'application de la loi dans les États membres à appliquer la législation de l'UE relative à la non-discrimination et les normes du Conseil de l'Europe en la matière, en attirant l'attention sur les questions pertinentes en matière de droits de l'homme, y compris grâce à des formations.
- Améliorer la coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme.
- Sensibiliser et améliorer les connaissances des juges, procureurs, avocats, fonctionnaires et autres professionnels au niveau national et international sur les garanties internationales des droits fondamentaux concernant l'application du principe de non-discrimination.
- Améliorer la capacité des tribunaux nationaux et des autorités chargées de l'application des lois dans les États membres de l'UE à appliquer la législation européenne relative à la non-discrimination et les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Production et publication du manuel en ligne et sur support papier ; • Assurer la promotion et la diffusion du manuel ; • Participation aux réunions et événements, selon les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel en anglais.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0	0.4	0	0.4	0	0	0	0
Communication et sensibilisation					0	0	10,000	0
Total:	0	0.4	0	0.4	0	0	10,000	0
								40.000

Projet A 6.4 – Vivre dans un autre État membre : non-discrimination et citoyenneté de l'Union

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2016, à la demande de la Commission européenne, l'agence a lancé le projet de constituer un inventaire de la jurisprudence nationale relative aux articles 18 à 25 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Celui-ci concerne le principe de non-discrimination fondée sur la nationalité, les droits de citoyenneté européenne et les droits politiques des citoyens de l'UE, y compris la libre circulation des citoyens de l'UE et des membres de leur famille, ainsi que la réduction des formalités administratives. Les résultats seront présentés dans un format convivial accessible aux juristes et aux juges. Le projet visera à collecter et analyser la jurisprudence nationale en la matière, en tenant compte des travaux pertinents publiés par le Parlement européen, ainsi que ceux du réseau d'experts juridiques sur la libre circulation et la coordination de la sécurité sociale de la Commission (FRESsCO).

OBJECTIFS DU PROJET

- Constituer un inventaire en ligne de la jurisprudence nationale relative aux articles 18 à 25 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, portant sur la non-discrimination et la citoyenneté de l'Union.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national ;

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un inventaire en ligne de la jurisprudence nationale relative aux articles 18 à 25 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire en ligne de la jurisprudence nationale relative aux articles 18 à 25 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	3	0.6	0	0.9	0	0	200,000	0
Communication et sensibilisation					20.000	0	0	20.000
Total:	3	0.6	0	0.9	20.000	0	200,000	20,000

Projet A 6.5 – Obstacles empêchant les personnes âgées d’avoir une vie autonome dans la communauté

PRIORITÉ 3

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Dans son rapport conjoint sur l'application des directives sur l'égalité (SWD(2014) 5 final), la Commission européenne indique que « Toute personne pourrait avoir besoin d'être protégée par la directive [relative à l'égalité en matière d'emploi] contre la discrimination fondée sur l'âge en matière d'emploi ou d'occupation à un certain moment de sa vie. Il est donc essentiel de distinguer, d'une part, les différences de traitement qui sont justifiées au motif que la mesure est un moyen proportionné pour atteindre un but légitime et, d'autre part, les discriminations qui sont injustifiées ». La protection contre la discrimination fondée sur l'âge dans des domaines particulièrement critiques pour les personnes âgées, tels que l'accès aux biens et services, ainsi que l'accès aux systèmes de protection et de sécurité sociale, n'existe pas dans la législation européenne, contrairement à la protection contre la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou raciale et le sexe, malgré l'existence de preuves démontrant que les limitations d'âge en matière d'accès aux services peuvent engendrer des discriminations et une inégalité de traitement des personnes âgées, limitant ainsi leur participation pleine, active et égale à la vie de la société. Les personnes âgées peuvent aussi subir des discriminations indirectes, comme lorsque leurs primes augmentent de manière disproportionnée à partir d'un certain âge. En outre, les personnes âgées peuvent aussi rencontrer des obstacles comportementaux, financiers et pratiques liés à l'accès aux services, par exemple, en raison du manque d'accessibilité des infrastructures et du manque d'information. L'imposition de limites d'âge pour l'accès aux biens et services ainsi que l'absence de dispositions adaptées à l'âge dans le cadre de la prestation de services peut constituer un frein au droit des personnes âgées à mener une vie digne et autonome, et à participer dans des conditions d'égalité à la vie sociale et culturelle. Toutefois, il existe peu d'éléments probants concernant les implications de ces limitations en termes de droits fondamentaux.

Le projet vise à combler ces lacunes, grâce à :

- La collecte et l'analyse de données par le biais d'études nationales sur les obstacles juridiques et pratiques empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome au sein de la communauté, y compris en matière d'accès aux services ;
- Identifier les efforts consentis par les États membres pour faciliter une vie autonome au sein de la communauté pour les personnes âgées, en particulier en garantissant l'accessibilité et l'accès aux services généraux ;
- Identifier les mesures mises en œuvre par les États membres pour garantir la participation égale des personnes âgées à la vie en société.

OBJECTIFS DU PROJET

- Recueillir des informations sur les obstacles juridiques et pratiques liés à l'âge empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome au sein de la communauté, y compris en matière d'accès aux services dans l'UE, ainsi que sur les efforts consentis par les États membres pour garantir la participation égale des personnes âgées à la vie en société, en attirant l'attention sur les aspects pertinents en termes de droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche documentaire (interne et FRANET) ; • Préparation des lignes directrices FRANET • Collecte et analyse des données. • Réunions des parties prenantes • Missions et participation à des réunions externes, selon la pertinence 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse comparative et rapports FRANET.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0	0	0	0	0	0	460.000	0
Communication et sensibilisation					0	0	40.000	0
Total:	0	0	0	0	0	0	500.000	0

Projet A 6.6 – Participation au cadre de l'UE visant à promouvoir, protéger et contrôler l'application de la CDPH

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'Union européenne (UE) est partie à la CDPH (CDPH). Dans les limites de ses compétences, l'UE a l'obligation de contrôler le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits des personnes handicapées. À cet égard, l'UE a mis en place un cadre de suivi composé du Parlement européen, du Médiateur européen, du Forum européen des personnes handicapées et de la FRA. Le cadre de l'UE coopère avec la Commission et coordonne ses activités avec le travail de cette dernière, en sa qualité de point focal pour la mise en œuvre de la CDPH.

Pour guider son action, le cadre européen a mis au point un programme de travail coordonné incluant des activités mises en œuvre conjointement par plusieurs membres du cadre ou par l'ensemble des membres. Pour s'acquitter de ses responsabilités de membre du cadre européen, la FRA contribue activement à la mise en œuvre du programme de travail. Le cadre européen se réunit également régulièrement pour partager des informations et coordonner les activités conjointes, telles que les réunions annuelles entre le cadre européen et les mécanismes nationaux mis en place en vertu de l'article 33(2) sur la mise en œuvre nationale et le suivi de la CDPH.

Conformément à son rôle dans ce cadre de suivi, la FRA collecte et analyse des données pertinentes dans le cadre de son travail sur l'égalité et la non-discrimination fondée sur le handicap. En outre, l'agence met au point des indicateurs et des critères de référence en étroite collaboration avec la Commission européenne, en appliquant le modèle structure-processus-résultat développé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). La FRA intègre également le handicap dans d'autres domaines thématiques de ses recherches et appréhende les droits des personnes handicapées comme une composante spécifique de ses activités de sensibilisation.

En 2015, la mise en œuvre européenne de la CDPH au cours des deux premières années suivant l'adhésion de l'UE à la Convention a été évaluée par le Comité de la CDPH. Le cadre, bien qu'il n'ait pas été expressément abordé dans les observations finales du Comité de la CDPH, contribue au suivi de l'évaluation dans le cadre de son travail. En tant que membre du cadre de l'UE, la FRA contribuera à toute action de suivi, conformément au programme de travail cadre et aux attributions du cadre.

OBJECTIFS DU PROJET

- Collaborer avec les membres du cadre européen de la CDPH pour mettre en œuvre le programme de travail du cadre ;
- Travailler en étroite coordination avec les membres du cadre de l'UE en collaborant avec la Commission européenne, en tant que point focal de la mise en œuvre de la CDPH ;
- Soutenir, en collaboration avec les membres du cadre de l'UE, la promotion, la protection et le suivi de la CDPH par l'UE grâce à des données, analyses et conseils fondés sur des éléments probants issus de ses projets portant sur les droits des personnes handicapées, ainsi que du matériel de sensibilisation ;
- Donner suite et apporter un soutien, en collaboration avec les membres du cadre de l'UE et dans le cadre des attributions du cadre, aux observations finales du Comité de la CDPH liées à l'UE et ses États membres ;
- Coopérer avec les mécanismes nationaux de suivi et compléter leur travail, en tant que membre du cadre de l'UE et, le cas échéant, travailler conjointement avec le point focal.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions du cadre de l'UE pour la CDPH ainsi qu'aux événements externes auxquels les membres du cadre sont invités ; • Participer aux activités faisant suite aux observations finales du Comité de la CDPH, comme prévu dans le programme de travail du cadre de l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats selon le programme de travail du cadre de l'UE concernant la CDPH.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0	1	0	1	50,000	0	20,000	50,000
Communication et sensibilisation					0	0	5,000	0
Total:	0	1	0	1	50,000	0	25,000	50,000

Projet A 6.7 – Autres activités dans le domaine de la « non-discrimination »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les autres activités dans le domaine de la « non-discrimination » se concentrent sur le rôle de l'agence consistant à fournir une assistance fondée sur des données probantes et une expertise, par le biais d'une collaboration ciblée avec des parties prenantes clés, afin de garantir que les informations recueillies par la FRA informent et alimentent les processus politiques au niveau européen et national. Cela inclura des activités liées à l'égalité de traitement et à toutes les formes de discrimination, notamment une recherche de fond sur la mise en œuvre de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne concernant la non-discrimination. Cet objectif sera atteint en combinant des recherches documentaires, des réunions avec les parties prenantes et des actions de sensibilisation lors de réunions, événements et conférences d'importance, ainsi qu'en assurant le suivi des rapports publiés par l'Agence au cours des années précédentes. En 2017, l'Agence travaillera également avec les communautés confessionnelles dans le but de développer ses travaux dans le domaine de la liberté de religion ou de conviction.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des opinions et conseils fondés sur des éléments probants ;
- Publier des analyses et des articles fondés sur l'information existante en fonction des besoins et mettre à jour les publications importantes ;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques ;
- Activités de communication et de coopération pertinentes.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national ;
- Développer des réponses opportunes et ciblées aux cas d'urgences liées aux droits fondamentaux.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs politiques clés au niveau européen et national, ainsi qu'à d'autres acteurs pertinents, selon les besoins ; • Élaborer des analyses et dossiers ciblés, selon les besoins ; • Mettre à jour et réimprimer les rapports existants en fonction des besoins ; • Participation aux réunions et événements, selon les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis d'experts aux parties prenantes ; • Certaines publications (entièrement ou partiellement) mises à jour ; • Préparation et présentation d'opinions, de publications, d'exposés et autres contributions pertinentes, selon les besoins.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.70	0.90	0.00	1.60	5.000	0	0	5.000
Communication et sensibilisation					5,000	0	0	5,000
Total:	0.7	0.9	0	1.6	10.000	0	0	10.000

3.7 Activité 7: Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

PROJETS ET ACTIVITÉS PRÉVUS EN 2017

En 2017, la FRA se fondera sur les travaux réalisés au cours des années antérieures et utilisera les résultats de ses recherches pour informer les décideurs politiques au niveau de l'UE et alimenter en informations les activités opérationnelles menées par les agences européennes concernées, notamment les activités mises en œuvre dans les « hotspots » en Grèce et en Italie avec un soutien important de l'UE. Les publications sélectionnées ou certaines parties de celles-ci seront mises à jour et réimprimées. Les résultats du projet de l'agence relatif aux formes extrêmes d'exploitation de la main d'œuvre seront complétés par des informations recueillies directement auprès de travailleurs exposés au risque d'exploitation. Les résultats des recherches relatives aux conséquences de l'utilisation à grande échelle des bases de données informatiques sur les droits fondamentaux, se concentrant sur la collecte et l'utilisation de données biométriques, seront disponibles en 2017. Si les ressources le permettent, un nouveau projet de la FRA se penchera sur l'impact à long terme des réponses apportées à la crise de l'asile et de la migration de 2015. L'enquête de l'Agence portant sur un certain nombre de minorités ethniques et de groupes de migrants au sein de l'UE (EU-MIDIS II) comprend la collecte de données relatives à l'intégration. Les résultats de ces travaux donneront de précieuses informations sur la situation réelle en matière d'intégration et permettra d'alimenter les indicateurs concernés.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

L'objectif général de la FRA dans ces domaines est de faire en sorte que les responsables politiques considèrent le respect des droits fondamentaux non pas comme un obstacle à des politiques efficaces mais plutôt comme un indicateur de qualité. La FRA prévoit d'atteindre cet objectif en fournissant aux responsables politiques ainsi qu'aux praticiens des données probantes sur les pratiques actuelles et les possibilités d'atteindre une approche équilibrée en matière de migration, d'intégration et de gestion des frontières qui respecte les droits fondamentaux. L'apport de l'agence aux réunions d'experts et la réalisation de rapports ciblés contribueront à atteindre cet objectif.

LISTE DE PROJETS AU TITRE DE L'ACTIVITÉ 7

- A 7.1 Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE, aux États membres et autres parties prenantes dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile
- A 7.2 Formes graves d'exploitation de la main d'œuvre – perspectives de travailleurs (SELEX II)
- A 7.3 Données biométriques dans les grands bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile - préoccupations en termes de droits fondamentaux
- A 7.4 Réaction à une situation d'urgence en matière de droits fondamentaux – les effets à long terme des réactions à la crise de l'asile et migratoire de 2015
- A 7.5 Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels

PERSONNEL ET BUDGET DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ EN 2017

RESSOURCES HUMAINES (POSTES)				BUDGET (EUR)		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
5.5	2.1	1.3	8.95	1,520,000	0	1,520,000

Project A 7.1 – Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE, aux États membres et autres parties prenantes dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet assure le suivi d'activités menées dans le cadre de projets antérieurs et couvre les demandes de soutien ad hoc formulées par les institutions européennes, ainsi que des initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre des accords de coopération avec les agences chargées de la justice et des affaires intérieures dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'immigration. Les activités principales menées dans le cadre du projet consisteront à communiquer les conclusions des recherches et à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux organismes et institutions de l'UE dans des domaines tels que l'asile, la gestion des frontières, le rapatriement et la réadmission, les évaluations de Schengen et l'intégration des migrants. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également fournis à des décideurs politiques nationaux clés ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées. La FRA élaborera ou actualisera également des rapports, manuels et/ou lignes directrices sur les droits fondamentaux. L'Agence assistera aux réunions de coordination avec les agences JAI et le Bureau du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains. Le projet permet aussi à la FRA de participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO, et d'apporter des conseils d'experts ainsi qu'un soutien à l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), l'EASO, eu-LISA, Europol et Frontex, en étroite collaboration avec la Commission. Dans ce contexte, la FRA effectuera des missions plus longues dans des États membres de l'UE, si les circonstances l'exigent et avec le soutien de parties prenantes concernées. Le travail de l'Agence dans ce domaine sert à fournir des conseils fondés sur des éléments probants ainsi qu'un soutien aux institutions et États membres de l'UE, et alimente les domaines politiques fondés sur la recherche – y compris Horizon 2020, par exemple. Les éléments importants du travail de l'Agence dans ce domaine intègrent la dimension des droits fondamentaux en se rapportant à d'autres volets du travail de la FRA – tels que les droits de l'enfant et l'engagement de l'Agence en faveur de la protection des enfants dans les hotspots, incluant les conditions de réception des enfants dans les centres et dans d'autres lieux ainsi que les réponses apportées en la matière.

OBJECTIFS DU PROJET

- Actualiser les publications importantes ou certaines parties de celles-ci et publier des rapports ad hoc sur des questions politiques pertinentes ;
- Répondre efficacement aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux formulées par les institutions de l'UE ;
- Coopérer de manière efficace avec FRONTTEX, l'EASO, eu-LISA et d'autres agences JAI ; ainsi qu'avec le Bureau du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains
- Mettre les résultats de la FRA à la disposition des décideurs de manière proactive.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national ;
- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des rapports, manuels et/ou lignes directrices en matière de droits fondamentaux et actualiser les publications antérieures, ou certaines parties de celles-ci ; • Traduire et réimprimer les rapports existants selon les besoins ; • Communiquer les résultats des recherches aux institutions, organismes et agences de l'UE et fournir une contribution adaptée sur demande ; • Communiquer les conclusions des recherches à d'autres parties prenantes concernées ; • Effectuer des missions à plus long terme dans les États membres de l'UE ; • Formuler des avis juridiques à la demande des institutions européennes ; • Soutenir la Commission européenne dans les évaluations de Schengen ; • Assister aux réunions avec les agences JAI, aux réunions organisées par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi qu'à d'autres réunions d'experts importantes ; • Participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des résultats des recherches sur support papier et/ou sous forme électronique ; • Certaines publications (entièrement ou partiellement) mises à jour ; • Expertise en matière de droits fondamentaux fournie aux institutions, organismes et agences de l'UE ; • Avis d'experts fournis à d'autres parties prenantes. • Avis d'experts partagés avec les acteurs de l'UE travaillant sur le terrain dans les États membres de l'UE affectés par des urgences.

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section III – Programme de travail annuel 2017

- Mettre en œuvre les accords de travail conclus avec l'EASO, Frontex et eu-LISA et leur fournir une expertise, le cas échéant ;
- Assurer la coordination des activités avec le CEPOL et Europol, en leur fournissant une expertise en matière de droits fondamentaux, lorsque cela s'avère opportun.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.7	0.4	0.5	2.6	330.000	0	0	330.000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	1.7	0.4	0.5	2.6	330.000	0	0	330.000

Projet A 7.2 – Exploitation grave par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet s'inscrit dans le fil du projet de la FRA « formes graves d'exploitation du travail » (SELEX I), mené entre 2013 et 2015. « SELEX I » consistait à mener des recherches documentaires dans les 28 États membres, parallèlement à des entretiens sur le terrain et des discussions thématiques de groupe dans 21 États membres de l'UE avec différents groupes professionnels – tels que la police, les services d'inspection du travail et les syndicats. Quant au projet « SELEX II », il consistera à interroger directement des groupes exposés à des formes graves d'exploitation du travail – tels que les saisonniers, les travailleurs détachés et les travailleurs domestiques, y compris les individus ayant vécu des situations d'exploitation. Des citoyens tant européens que non européens seront interrogés dans le cadre des recherches. En ce qui concerne le second groupe, les responsables du projet s'efforceront d'interroger des personnes qui sont entrées dans l'UE pendant la crise de l'asile/la migration (deuxième moitié de 2015) et qui sont particulièrement exposées à des formes graves d'exploitation du travail lors de leur séjour dans l'UE. SELEX II vient compléter SELEX I, pour permettre de comparer les réponses des détenteurs d'obligations et des titulaires de droits. Dans le cadre de son développement et des consultations à différentes étapes, le projet reflétera et s'appuiera sur le travail du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, y compris la législation européenne pertinente en la matière, et les services concernés de la Commission seront consultés.

Parmi les acteurs clés qui bénéficieront du projet, grâce auquel les personnes exploitées pourront fournir des points de vue exceptionnels permettant d'éclairer les politiques et actions sur le terrain, figurent les autorités gouvernementales (en particulier les ministères de la Justice et du Travail), les services d'inspection du travail, les services de police, les syndicats, les services de soutien aux victimes ; les victimes de formes graves d'exploitation du travail ; les travailleurs exposés au risque d'exploitation grave du travail ; les institutions et agences de l'UE, en particulier les agences chargées de la justice et des affaires intérieures, Eurofound et EU-OSHA, ainsi que le Bureau du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains ; les organismes (publics et issus de la société civile) travaillant dans le domaine de la lutte contre l'exploitation par le travail : L'OIT, la CSI, le CIDPM, l'ONU et l'OSCE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Recueillir des informations dans certains États membres de l'UE sur les expériences des travailleurs qui sont exposés à un risque d'exploitation grave, ou de ceux pour lesquels il y a des indications de précédents d'exploitation grave par le travail – afin de combler les lacunes en ce qui concerne les connaissances actuelles de la situation sur le terrain, et de pouvoir éclairer les réponses politiques aux niveaux de l'UE et des États membres.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national ;
- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Développer des réponses opportunes et ciblées aux cas d'urgences liées aux droits fondamentaux.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Planification du projet et élaboration des lignes directrices/spécifications techniques ; • Sous-traitance de la phase de recherche sur le terrain ; • Éventuelle(s) réunion(s) d'experts – collaboration avec les groupes d'acteurs lors de la phase de planification du projet. Nous envisageons la création d'un « conseil consultatif » d'experts pour contribuer à documenter la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser les lignes directrices/spécifications techniques ; • Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.5	1	0	1.5	50.000	0	0	50.000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	0.5	1	0	1.5	50.000	0	0	50.000
								0

Projet A 7.3 – Données biométriques dans les grandes bases de données TI sur les frontières, l'immigration et l'asile – Préoccupations en matière de droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet analyse les implications en termes de droits fondamentaux de la collecte et du traitement de données biométriques dans les grandes bases de données informatiques sur les frontières, l'immigration et l'asile. Il étudie les risques ainsi que l'incidence positive éventuelle du traitement de données biométriques sur les droits fondamentaux. Le partage d'informations avec des parties et des pays tiers sera également intégré aux analyses.

Les systèmes informatiques à grande échelle mis en place ou planifiés par l'UE envisagent la collecte de données personnelles, y compris des identifiants biométriques, pour presque tous les ressortissants de pays tiers qui voyagent dans cette zone. Le projet de la FRA explore les conséquences de ce phénomène de manière globale pour la première fois.

Acteurs clés : États membres de l'UE, institutions et organes de l'UE, tels que eu-LISA, EASO, eu-LISA et Frontex, dans le cadre de la mise en œuvre de la législation européenne ; les agences de l'ONU, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs travaillant sur l'éthique des technologies de l'information – tels que le CCR.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux décideurs politiques et à d'autres acteurs concernés au niveau européen et national dans le cadre de l'exploitation de systèmes informatiques à grande échelle dans les domaines de l'asile, des frontières et des visas ;
- Soutenir le travail d'eu-LISA et d'autres agences JAI concernées en leur fournissant une expertise en matière de droits fondamentaux ;
- Aider les professionnels à exploiter des systèmes informatiques à grande échelle en tenant compte de la dimension des droits fondamentaux ;
- Fournir des conseils pour la création et la mise en œuvre de frontières intelligentes.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national ;
- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Développer des réponses opportunes et ciblées aux cas d'urgences liées aux droits fondamentaux.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des recherches pour analyser les informations recueillies ; • Élaborer et publier un ou plusieurs rapports reprenant les conclusions des recherches ; • Diffuser les résultats auprès des décideurs politiques, professionnels et autres acteurs concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ou plusieurs rapports ; • Avis d'experts fournis aux parties prenantes.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.7	0.15	0	1.85	52.320	0	0	52.320
Communication et sensibilisation					7.680	0	0	7.680
Total:	1.7	0.15	0	1.85	60.000	0	0	60.000

Projet A 7.4 – Répondre à une situation d'urgence en matière de droits fondamentaux – les effets à long terme des réponses à la crise des demandeurs d'asile et des migrants de 2015

PRIORITÉ 1

STATUS: nouveau

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La migration – et, en particulier, l'agenda européen en matière de migration – est l'un des dix domaines prioritaires de la Commission européenne. Au lendemain de la crise de l'asile/la migration, qui a atteint un stade critique en 2015, les implications sur les droits fondamentaux des réponses politiques et pratiques à l'important afflux de personnes entrant dans l'UE – au niveau des États membres et de l'UE dans son ensemble – auront des répercussions significatives pour les personnes qui sont arrivées dans l'UE et y sont restées, ainsi que pour les pays « d'accueil » de l'UE. Dans cette optique, l'Agence compte mener une recherche et interroger les personnes qui sont entrées dans l'UE, en particulier les familles et les enfants (y compris les adolescents), ainsi que les responsables qui étaient chargés de répondre à la crise. Les entretiens seront axés sur l'équité et l'efficacité des procédures auxquelles les personnes interrogées ont été soumises au point d'entrée, durant le transit et dans leur pays d'accueil actuel, ainsi que sur les aspects pratiques et les défis liés à l'accès aux services de base, tant du point de vue des demandeurs d'asile que des fournisseurs de services locaux, et ce, dans le contexte des droits. La recherche se concentrera sur une sélection de villes/régions d'États membres ayant accepté un nombre significatif de demandeurs d'asile. Les conclusions de la recherche seront cartographiées à l'aide d'un cadre d'indicateurs des droits fondamentaux – qui se penchera sur la loi, les politiques et leur mise en œuvre, ainsi que la situation pratique des demandeurs d'asile par rapport à certains droits, en mettant particulièrement l'accent sur le traitement des enfants durant l'examen de leur demande d'asile et les procédures administratives associées. Les résultats devraient fournir un aperçu des « enseignements tirés » relatif aux réponses de différents États membres à la crise, qui pourra alimenter les réponses actuelles et futures aux mouvements à grande échelle de demandeurs d'asile. La valeur ajoutée du projet se reflète dans la production d'indicateurs concernant les réponses de différentes localités à la crise de l'asile/la migration, qui pourront être extrêmement utiles aux détenteurs d'obligations cherchant à améliorer leurs réponses aux mouvements actuels et futurs de migrants/demandeurs d'asile vers et dans l'UE. La recherche prendra en compte des travaux pertinents de l'EASO et du réseau européen des migrations.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir à l'UE et à ses États membres un aperçu comparatif des réponses à la crise de l'asile de 2015 dans une sélection de villes ou de régions d'États membres ayant accueilli un nombre significatif de demandeurs d'asile – à l'aide d'un cadre d'indicateurs des droits fondamentaux.
- Fournir à l'UE et à ses États membres des exemples de pratiques prometteuses en matière de procédures équitables et efficaces et d'accès aux services de base pour les demandeurs d'asile.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national ;
- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Développement du projet de recherche – y compris la sélection de villes et régions pour la recherche de terrain • Réunion d'experts pour orienter le développement du projet • Sous-traitance de la phase de recherche sur le terrain • Lancement de la phase de recherche sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur le site web de la FRA concernant le projet • Présentations des objectifs et de l'avancée du projet

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.9	0.4	0.4	1.7	850,000	0	0	850,000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	0.9	0.4	0.4	1.7	850,000	0	0	850,000

Projet A 7.5 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels

PRIORITÉ 1

STATUS: nouveau

TYPE: annuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Conformément à l'agenda européen en matière de migration, la Commission a développé une approche de « hotspots », selon laquelle des agences pertinentes de l'UE travaillent sur le terrain, avec les États membres de première ligne, pour rapidement identifier et enregistrer les migrants nouvellement arrivés, relever leurs empreintes digitales et les aiguiller vers les procédures adéquates. Fin 2016, on compte neuf dispositifs de ce type : cinq en Grèce et quatre en Italie. Ils sont dirigés par les États membres de l'UE, avec un degré élevé de soutien de l'UE, tant en termes de financement que de présence opérationnelle. Les activités menées par l'UE dans ces infrastructures touchent à de nombreux droits inclus dans la charte de l'UE. En 2016, la FRA a alloué des ressources significatives à la fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux pour aider les acteurs de l'UE et les autorités nationales à gérer les nouveaux défis en matière de droits fondamentaux qui sont apparus des suites de la mise en œuvre de cette nouvelle approche, ce qui apporté une valeur ajoutée concrète au travail d'autres acteurs. Des missions approfondies ont été entreprises en Grèce et en Italie et une présence temporaire de la FRA sur le terrain a été assurée en Grèce entre avril et août 2016. La fourniture d'une expertise sur les droits fondamentaux sur le terrain est venue compléter le soutien en amont, au niveau de la politique et de la planification, offert à la Commission européenne, à Frontex et à l'EASO.

OBJECTIFS DU PROJET

En 2017, la FRA continuera à aider les acteurs de l'UE sur le terrain en leur apportant une expertise concrète en matière de droits fondamentaux, adaptée aux défis concrets résultant de la situation actuelle en matière d'asile et de migration. La FRA poursuivra les activités menées en 2016 sur les îles grecques et dans les hotspots italiens, et renforcera sa présence à Athènes, de manière à mieux coordonner les activités de l'Agence avec les autorités nationales, la Commission européenne et les autres agences de l'UE. Les activités de la FRA en Grèce seront menées en étroite coopération avec le service d'appui à la réforme structurelle de la Commission européenne, ainsi qu'avec le ministère de la Politique migratoire, avec qui un protocole d'accord a été conclu. Si nécessaire et en étroite coopération avec la Commission européenne et les États membres concernés, la FRA réalisera des activités de soutien ciblées dans d'autres États membres affectés par des défis significatifs en termes d'asile et de migration, dont l'Italie.

Les experts de la FRA partageront des pratiques prometteuses et fourniront des conseils aux acteurs de l'UE et aux autorités nationales pour les aider à accomplir leurs tâches dans le respect total de la charte de l'UE. En s'appuyant sur le travail réalisé par l'Agence en 2016 et en restant ouverte à d'autres défis liés aux droits fondamentaux, la FRA se concentrera particulièrement sur la protection des enfants, des personnes vulnérables et des personnes à risque (notamment de violence sexuelle et fondée sur le genre). La fourniture d'avis d'experts par la FRA sera complétée par des activités de soutien ciblées dans des domaines tels que le renforcement des systèmes de tutelle et des mécanismes de surveillance de la protection de l'enfance, ainsi que l'amélioration de l'identification et de l'orientation des personnes vulnérables.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les défis en termes de droits fondamentaux sur le terrain : collecte de données et d'informations à travers des missions dans les hotspots • Fournir de l'expertise en matière de droits fondamentaux aux acteurs sur place • Établir des rapports réguliers concernant ses activités à l'intention des institutions / agences européennes pertinentes et des autorités nationales • Participer aux réunions de coordination à Athènes • Organiser des ateliers et des événements de formation • Diffuser les matériaux et les outils de la FRA 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis d'experts partagés avec les acteurs de l'UE travaillant sur le terrain dans les États membres de l'UE affectés par des urgences. • Participation active aux réunions de coordination pertinentes et autres réunions pertinentes • Ateliers et réunions organisés • Matériaux pertinents de la FRA diffusés

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

PROJECT RESOURCES FOR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.75	0.15	0.4	1.3	230,000	0	0	230,000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	0.75	0.15	0.4	1.3	230,000	0	0	230,000

3.8 Activité 8: Racisme, xénophobie et intolérance associée

PROJETS ET ACTIVITÉS PRÉVUS EN 2017

La FRA collectera et analysera les données et éléments probants disponibles sur les manifestations de racisme, xénophobie, haine et violence racistes, antisémitisme, antitsiganisme, discrimination ethnique et crimes de haine dans l'UE. Pour ce faire, elle mettra à jour des sections pertinentes du rapport sur les droits fondamentaux ; actualisera l'aperçu annuel des données disponibles sur l'antisémitisme dans l'UE et mènera la deuxième phase de l'enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives ; collectera et analysera des données et éléments probants pertinents pour l'application de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique ; développera une base de données et d'autres éléments probants sur la xénophobie, ainsi que la haine et la violence racistes dans les États membres ; et coordonnera le sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les activités prévues pour 2017 permettront à l'Agence de commencer à développer une base de données sur les manifestations de racisme, xénophobie, haine et violence racistes, antisémitisme, discrimination ethnique et crime de haine, qui sera utile aux parties prenantes de l'Agence. Les informations contenues dans ces bases de données et l'expertise de la FRA sur le terrain aideront les acteurs politiques au niveau de l'UE et national à développer des réponses ciblées et opportunes pour contrer les manifestations de racisme, de xénophobie et d'intolérance associée.

LISTE DE PROJETS AU TITRE DE L'ACTIVITÉ 8

- A 8.1 Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs
- A. 8. 2 Antisémitisme : Collecte et analyse des données
- A 8.3 Coordination du sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance
- A 8.4 Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données (3^e priorité)
- A 8.5 Base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants
- A 8.6 Activités dans le domaine du « racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée »

PERSONNEL ET BUDGET DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ EN 2017

RESSOURCES HUMAINES (POSTES)				BUDGET (EUR)		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
4.2	0.4	1.1	5.70	760,000	520,000	760,000

Projet A 8.1 – Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives

PRIORITÉ 1

STATUT : nouveau

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les données recueillies par la FRA et l'OSCE concernant les tendances en matière d'incidents antisémites enregistrés suggèrent que, dans de nombreux États membres de l'UE, les personnes juives sont toujours confrontées à des incidents répétés de violence et de discours de haine, motivés par des préjugés contre les Juifs. De plus, la recherche révèle que la plupart des incidents ne sont jamais signalés aux autorités et ne sont pas reflétés dans les statistiques. En 2012, la FRA a réalisé une enquête dans une sélection d'États membres pour collecter, pour la première fois, des données comparables concernant les expériences des personnes juives. Cette enquête incluait des questions sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives, mais aussi les préjugés contre les Juifs, la sécurité et la capacité à vivre ouvertement en tant que Juifs. Ces données contribuent à l'évaluation des progrès des États membres dans la mise en œuvre de la décision-cadre du Conseil sur le racisme (2008/913/JAI), la directive sur les victimes de la criminalité (2012/29/UE), ainsi que la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE).

La deuxième phase de cette enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives permettra à l'Agence et à ses parties prenantes d'examiner les progrès réalisés dans la protection des droits fondamentaux des personnes juives, conformément aux lois et politiques de l'UE existantes. S'appuyant sur les outils et méthodes de collecte de données développés pour l'enquête de 2012, la deuxième phase de cette étude collectera des données sur les expériences et points de vue des personnes juives – en accordant une attention particulière aux manifestations d'antisémitisme dans l'environnement en ligne et à l'impact des attaques violentes et des préjugés contre les Juifs sur la vie des personnes juives vivant dans des États membres de l'UE. Les résultats viendront compléter les statistiques officielles et officieuses sur les incidents antisémites. L'enquête devrait contribuer à une compréhension plus complète et nuancée des défis en termes de droits fondamentaux auxquels sont confrontées les personnes juives dans l'UE.

La valeur ajoutée de l'enquête est qu'elle fournit des données comparables actuellement non disponibles via d'autres sources, comme en témoigne l'utilisation continue de l'analyse et des résultats de l'enquête de 2012 de la FRA par les parties prenantes de la FRA et les médias.

OBJECTIFS DU PROJET

- Identifier les changements au fil du temps en tenant compte des résultats de la première enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives de 2012 ;
- Continuer à développer des méthodologies de recherche pour mener des enquêtes auprès de groupes difficiles à atteindre à l'aide d'outils de sondage en ligne ;
- Contribuer à l'évaluation et à la poursuite du développement de politiques qui visent à protéger les droits fondamentaux des personnes juives vivant dans l'UE
- Fournir aux parties prenantes clés de la FRA des données probantes qui peuvent être utilisées pour sensibiliser aux droits fondamentaux et pour combler les lacunes dans la protection des droits

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation interne de la méthodologie et du contenu de l'enquête de 2012 • Réunion de consultation des parties prenantes et des experts pour orienter le développement du questionnaire de l'enquête • Développement des outils nécessaires pour la collecte des données de l'enquête (questionnaire, plateforme de sondage en ligne, traductions) • Appel d'offres pour le développement et la gestion de l'outil de sondage multilingue en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des contributions de la réunion de consultation des parties prenantes et des experts • Appel d'offres et spécifications techniques de l'appel d'offres • Questionnaire d'enquête (y compris traductions)

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	2	0.3	0	2.30	475,000	0	0	475,000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	2	0.3	0	2.30	475,000	0	0	475,000

Projet A 8.2 – Antisémitisme : Collecte et analyse des données

PRIORITÉ 1	STATUT : en cours	TYPE : pluriannuel	DÉBUT : 01/01/2014
DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET			
Chaque année, l'Agence compile les informations existantes sur la situation en matière de collecte des données sur l'antisémitisme dans l'UE, ce qui permet d'identifier les tendances de la collecte des données, étant donné que l'antisémitisme reste un sujet de préoccupation dans l'UE et ses États membres.			
OBJECTIFS DU PROJET			
➤ L'objectif général est de fournir un avis basé sur des données probantes aux décideurs politiques de l'UE et nationaux en ce qui concerne la lutte contre l'antisémitisme et la sensibilisation à l'ampleur du phénomène			
LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA			
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ; • Renforcer la contribution de la FRA au niveau national. • Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres 			
PLAN DE PROJET POUR 2017			
ACTIVITÉS		RÉSULTATS	
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et analyse des données • Publication et communication des résultats 		<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour annuelle de l'état de la collecte de données en matière d'antisémitisme dans l'UE 	

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.4	0	0.5	0.9	5.000	0	0	5.000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	0.4	0	0.5	0.9	5.000	0	0	5.000

Projet A 8.3 – Coordination du sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2015

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Commission européenne a lancé le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance le 14 juin 2016, à la suite du colloque annuel de l'UE sur les droits fondamentaux de 2015 : « La tolérance et le respect : prévenir et combattre l'antisémitisme et l'islamophobie en Europe ».

Le but de ce groupe de haut niveau (GHN) est de fournir une impulsion politique supplémentaire à l'UE et ses États membres pour progresser dans la lutte contre la haine et l'intolérance en Europe. Comme l'ont reflété les conclusions du colloque de 2015 et l'a rappelé le Conseil « Justice et affaires intérieures » des 8 et 9 octobre 2015, l'amélioration de l'enregistrement et l'identification d'une méthodologie pour la collecte des données sur les crimes de haine, notamment en s'appuyant sur des modèles nationaux efficaces et sur l'expérience de la société civile, constituent un domaine où les progrès sont identifiés comme essentiels par les États membres et les parties prenantes pertinentes, y compris les organismes internationaux et les organisations de la société civile. La commissaire Věra Jourová a donc appelé le GHN à « développer, sous l'égide de l'Agence des droits fondamentaux, une méthodologie commune pour enregistrer les incidents et collecter des données comparables sur les crimes de haine. »

Cet objectif sera atteint à travers le travail d'un sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine, mis en place par l'Agence des droits fondamentaux pour une période initiale de deux ans. Les activités et produits proposés, tels qu'indiqués ci-dessous, s'appuieront sur du travail pertinent déjà réalisé par l'Agence, en particulier des discussions et produits du groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine (2014-2016). Les activités du sous-groupe contribueront aussi à la tâche de l'Agence visant à « mettre au point des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen », telle que définie à l'article 4, paragraphe 1, point b du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil portant création de la FRA.

OBJECTIFS DU PROJET

- Au cours de la période initiale de deux ans, l'objectif du sous-groupe sera de proposer une méthodologie commune pour enregistrer les incidents et collecter des données comparables sur les crimes de haine, après avoir examiné et testé, aussi largement que possible, diverses pratiques d'enregistrement des incidents de crime de haine.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<p>Les activités du sous-groupe sont adoptées par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Les activités ci-dessous concernent une proposition de la FRA à discuter au sein du sous-groupe et à adopter par le GHN en décembre 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir, analyser et présenter un certain nombre de méthodes d'enregistrement des crimes de haine dans les États membres (par exemple, lignes directrices, procédures, formulaires d'enregistrements, rapports de police, systèmes d'alerte, formation de policiers). • Identifier des groupes de modèles actuellement utilisés dans les États membres pour enregistrer des incidents de crime de haine. • Sélectionner des exemples qui pourraient être testés dans différents contextes nationaux. • Inviter des États membres à tester ces modèles et à les adapter, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de méthodologie commune pour enregistrer les incidents de crime de haine, sur la base de modèles d'enregistrement existants. • Version beta d'une base de données en ligne des modèles d'enregistrement des incidents de crime de haine utilisés dans les États membres qui participent au sous-groupe

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.8	0	0.4	1.2	20.000	0	50,000	20,000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	0.8	0	0.4	1.2	20.000	0	50,000	20,000

Projet A 8.4 – Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données

PRIORITÉ 3

STATUT : nouveau

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique – la directive sur l'égalité raciale – appelle la Commission européenne à établir un rapport au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne sur l'application de la directive dans les États membres. L'article 17 stipule en outre que le rapport de la Commission « prend en considération, comme il convient, l'opinion de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes », désormais remplacé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Ce projet recueillera et analysera les données et éléments probants existants relatifs à la mise en œuvre de la directive, en particulier les données collectées par des organismes de promotion de l'égalité. Les produits de 2018 contribueront aux rapports de la Commission sur l'application des directives anti-discrimination, qui devraient être publiés en 2019, soit cinq ans après le dernier rapport conjoint de janvier 2014.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données et des éléments probants à la Commission européenne en ce qui concerne ses obligations au titre de l'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche documentaire et collecte de données (interne et FRANET) ; • Préparation de lignes directrices FRANET pertinentes ; • Évaluation des livrables FRANET ; • Analyse des données et des éléments probants (par exemple, EU-MIDIS II et données collectées pour différents rapports thématiques, ainsi que le rapport annuel sur les droits fondamentaux de l'Agence) ; • Missions et participation à des réunions externes, selon la pertinence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse comparative et rapports FRANET

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0	0	0	0	0	0	190.000	0
Communication et sensibilisation					0	0	10.000	0
Total:	0	0	0	0	0	0	200.000	0

Projet A 8.5 – Base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants

PRIORITÉ 1

STATUT : nouveau

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'arrivée des migrants et des demandeurs d'asile en grand nombre dans l'Union européenne ces dernières années, combinée aux attentats terroristes dans plusieurs États membres de l'UE, a conduit à des manifestations plus ouvertes de xénophobie, ainsi que de haine et violences racistes à l'égard des musulmans et des migrants dans de nombreux pays. L'élaboration de réponses politiques ciblées et basées sur des données probantes au niveau de l'UE et national bénéficierait d'un ensemble de données sur la situation, réunissant des données et éléments probants existants au niveau international, de l'UE et national, qui sont pour l'instant dispersées et donc difficilement accessibles par les acteurs politiques.

Ce projet développera une base de données en ligne reprenant les statistiques disponibles et d'autres données sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants, dans la mesure du possible ventilées par genre et par âge en vue d'identifier les aspects intersectionnels. La base de données sera mise à jour annuellement, contribuant ainsi à l'analyse des tendances. Le développement de ce projet prendra en compte le travail de surveillance mené par les organismes de l'ONU et le Conseil de l'Europe, ainsi que les initiatives de création de bases de données de l'OSCE/BIDDH, telles que le système d'informations relatives à la tolérance et à la non-discrimination (TANDIS) et Legislationline.org. La base de données pourrait être développée en vue d'inclure d'autres formes de haine et d'intolérance motivées par des préjugés.

OBJECTIFS DU PROJET

- Développer une base de données en ligne d'éléments probants sur la xénophobie, ainsi que la haine et la violence racistes dans les États membres de l'UE.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national ;
- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche documentaire (interne et FRANET) ; • Préparation de lignes directrices FRANET pour collecter des données et éléments probants officiels et officieux pertinents disponibles publiquement depuis des États membres, des organisations internationales pertinentes, des organismes et agences de l'UE, et des fédérations d'organisations de la société civile • Consolider les données pertinentes existantes de la FRA ; • Développer une base de données en ligne ; • Missions et participation à des réunions externes, selon la pertinence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses et rapports FRANET ; • Version beta de la boîte à outils en ligne.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.3	0.1	0	0.4	230.000	0	230.000	230.000
Communication et sensibilisation					20.000	0	20.000	20.000
Total:	0.3	0.1	0	0.4	250.000	0	250.000	250.000

Projet A 8.6 - Autres activités dans le domaine du « racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'Agence assure le suivi de son travail de recherche pertinent par un engagement ciblé et des actions de sensibilisation avec des parties prenantes clés pour s'assurer que les conclusions de ce travail leur sont transmises et qu'elles documentent leurs débats et leurs décisions. Cela inclura des activités liées à la discrimination ethnique, au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, avec un accent sur les aspects intersectionnels concernant le genre et l'âge, ainsi que des développements en relation avec le code de conduite pour lutter contre la diffusion en ligne de discours de haine illégaux, qui a fait l'objet d'un accord entre la Commission européenne et des entreprises informatiques en mai 2016.

Parlement européen ; Conseil de l'UE ; Commission européenne ; États membres ; INDH/organismes de promotion de l'égalité ; société civile ; Conseil de l'Europe, OSCE/BIDDH.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des opinions et conseils fondés sur des éléments probants ;
- Publier des analyses et des articles en se fondant sur le matériel existant, selon les besoins, et actualiser certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques ;
- Sensibilisation pertinente à travers des activités de communication et de coopération.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national ;
- Développer des réponses opportunes et ciblées aux cas d'urgences liées aux droits fondamentaux.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs politiques clés au niveau européen et national, ainsi qu'à d'autres acteurs pertinents, selon les besoins ; • Élaborer des analyses et dossiers ciblés, selon les besoins ; • Réimprimer les rapports existants, le cas échéant ; • Participation aux réunions et événements, selon les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis d'experts aux parties prenantes ; • Certaines publications (entièrement ou partiellement) mises à jour ; • Préparation et présentation d'opinions, de publications, d'exposés et autres contributions pertinentes, selon les besoins ;

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.70	0.00	0.20	0.90	5.000	0	5,000	5.000
Communication et sensibilisation					5,000	0	0	5,000
Total:	0.7	0	0.2	0.9	10.000	0	5,000	10.000

3.9 Activité 9: Projets ou activités transversaux couvrant tous les domaines du CPA

PROJETS ET ACTIVITÉS PRÉVUS EN 2017

- Continuer à encourager une collaboration étroite avec les institutions et les organismes de l'Union européenne, les gouvernements et parlements des États membres de l'UE, le Conseil de l'Europe, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes nationaux de promotion de l'égalité, les institutions de médiation, d'autres organisations internationales, la société civile (plate-forme des droits fondamentaux) et la communauté des chercheurs ;
- Coopérer étroitement avec les agences de l'UE et le réseau d'agences dans les domaines de la justice et des affaires intérieures pour renforcer les synergies et éviter la duplication des efforts ;
- Collecter et diffuser des données et informations pertinentes, fiables et comparables ;
- Soutenir les autorités nationales dans le développement de méthodologies robustes pour collecter des données comparables et ventilées, tout en les encourageant à prendre en compte les différentes méthodes et la qualité de la collecte des données lors de l'analyse des résultats
- Contribuer à garantir le respect des droits fondamentaux dans la législation de l'Union et dans sa mise en œuvre ;
- Sensibiliser le public aux droits fondamentaux et à la Charte des droits fondamentaux de l'UE ;
- Veiller à attirer l'attention des décideurs politiques et autres groupes de parties prenantes de la FRA sur la déclaration du Président du Forum des droits fondamentaux, dans le but de co-générer de l'impact au niveau national et de l'UE.
- Fournir et diffuser activement des informations sur le travail et l'expertise de la FRA, en particulier au niveau national et local, de manière à autonomiser ses multiplicateurs (points de contact et parties prenantes nationales, dont les OSC).
- Optimiser la coopération avec les parties prenantes pour promouvoir les droits fondamentaux, en particulier à travers la sensibilisation à la situation en matière de droits fondamentaux dans différents domaines thématiques parmi les parties prenantes pertinentes, y compris celles qui sont directement responsables du respect des droits fondamentaux sur le terrain
- Donner la priorité au travail dans les domaines où la valeur ajoutée est la plus grande et évaluer régulièrement son impact. À cet égard, des exercices de consultation des parties prenantes sont considérés comme nécessaires pour orienter les indicateurs d'impact lors de la réalisation d'activités d'évaluation des performances

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les résultats escomptés sont les suivants :

- Amélioration de la connaissance et de la compréhension des questions liées aux droits fondamentaux sur le terrain dans le chef des décideurs politiques ainsi que d'autres parties prenantes et partenaires clés ;
- Établissement de nouveaux partenariats, réseaux et communautés actifs dans le domaine des droits fondamentaux pour créer des complémentarités et partenariats concernant le travail de la FRA en vue de fournir de l'assistance et de l'expertise aux institutions de l'UE et aux États membres, et pour faciliter le travail de la FRA et sensibiliser à celui-ci ;
- Élaboration de programmes de formation en vue du renforcement des capacités, et développement et mise en œuvre d'outils pour différents groupes de détenteurs d'obligations (groupes professionnels) et de titulaires de droits dans une sélection de pays et au niveau de l'UE, avec des partenaires
- Constitution de nouvelles connaissances, théoriques et pratiques, en matière de droits fondamentaux ;
- Amélioration de la compréhension de diverses questions liées aux droits fondamentaux ;
- Une politique mieux informée sur les questions des droits fondamentaux et, le cas échéant, les changements de politiques ;
- Réponse opportune aux demandes et besoins ad hoc de la Commission, du Conseil et du Parlement (en vertu de l'article 4 du règlement portant création de la FRA) afin d'apporter de la valeur ajoutée aux réponses politiques de l'UE ;
- assurer un juste équilibre entre la réponse aux situations d'urgence et la recherche à long terme, en analysant les tendances au fil du temps

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section III – Programme de travail annuel 2017

- Qualité et utilité accrues des travaux de la FRA ;
- Visibilité accrue de la FRA vis-à-vis des parties prenantes et du grand public ;
- Développement d'indicateurs concrets sur les droits fondamentaux par la collecte de données ainsi que rédaction de rapports sur la situation dans l'UE ;
- Renforcement de l'impact de la contribution de la FRA à l'élaboration des politiques européennes et nationales.

LISTE DE PROJETS AU TITRE DE L'ACTIVITÉ 9

- A 9.1 Rapports annuels
- A 9.2 Promotion des droits fondamentaux à travers des conférences de la FRA en coopération avec les présidences de l'UE et d'autres institutions
- A 9.3 Fourniture de conseils et de l'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE
- A 9.4 Promouvoir l'impact des produits de la FRA
- A 9.5 Production et diffusion de produits de communication
- A 9.6 Promotion des droits fondamentaux à travers la sensibilisation et la coopération avec des parties prenantes dans des États membres de l'UE
- A 9.7 Performance, contrôle et évaluation
- A 9.8 Organes de l'Agence
- A 9.9 Mécanisme de consultation et de coopération- Agents nationaux de liaison
- A 9.10 Mécanisme de consultation et de coopération - Plate-forme des droits fondamentaux
- A 9.11 Système d'information européen sur les droits fondamentaux (EFRIS)

PERSONNEL ET BUDGET DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ EN 2017

RESSOURCES HUMAINES (POSTES)				BUDGET (EUR)		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
24.05	9.55	1.8	35.40	2,580,000	350,000	2,580,000

Projet A 9.1 – Rapports annuels

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les conclusions du rapport sur les droits fondamentaux sont utilisées comme des données factuelles par la Commission européenne lors de l'élaboration de son rapport annuel sur l'application de la Charte des droits fondamentaux ainsi que par le Parlement européen lors de l'élaboration de son rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (UE). En outre, le Conseil de l'Union européenne fait référence au rapport de l'agence dans ses conclusions respectives. Le rapport sur les droits fondamentaux tente de déterminer les tendances en ayant recours aux indicateurs des droits fondamentaux à l'aide d'une matrice « Structure-Processus-Résultats », le cas échéant. Il constitue également un réservoir de pratiques encourageantes dans le domaine des droits fondamentaux qui seraient transférables dans l'UE. Enfin, le rapport vise à renforcer la sensibilisation quant à l'utilisation de la Charte au niveau national, notamment par les administrations, les parlements mais en particulier par les autorités judiciaires nationales.

Outre le rapport sur les droits fondamentaux portant sur la situation concernant les droits fondamentaux dans l'UE, l'agence produit également un rapport d'activité annuel qui décrit en détail les activités spécifiques de l'agence afin d'atteindre ses objectifs clés:

OBJECTIFS DU PROJET

- déterminer et analyser les grandes tendances dans le domaine des droits fondamentaux ;
- aider l'UE et ses États membres dans la prise de décision en présentant des avis fondés sur des éléments factuels ;
- établir et diffuser des exemples de bonnes pratiques ;
- améliorer la communication avec les parties prenantes ;

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres;
- renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE ;
- renforcer la contribution de la FRA au niveau national ;
- améliorer la sensibilisation dans le domaine des droits fondamentaux ;

PROJECT PLAN FOR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • collecte et analyse de données. • Le rapport annuel est élaboré par le personnel de recherche interne, sur la base des données et des informations collectées au moyen de toutes les activités de recherche et des éléments supplémentaires recueillis spécifiquement à cet effet, à travers le réseau de recherche interdisciplinaire de l'agence, FRANET, et d'autres moyens. Ces éléments peuvent également être présentés sous forme de documents en ligne. • Le rapport sur les droits fondamentaux sera produit, traduit, publié, diffusé et présenté au Parlement européen ainsi qu'à d'autres institutions de l'UE et des États membres ; il sera accompagné d'un lancement médiatique. • L'agence diffusera les résultats de ses travaux et les divers documents auprès des parties prenantes concernées : 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE ; • court élément livrable rassemblant tous les avis thématiques du rapport sur les droits fondamentaux ; • composante en ligne du rapport sur les droits fondamentaux ; • rapport d'activité annuel.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	3.15	1.05	0	4.2	285.000	0	0	285.000
Communication et sensibilisation					145.000	0	0	145.000
Total:	3.15	1.05	0	4.2	430.000	0	0	430.000

Projet A 9.2 – Promotion des droits fondamentaux au moyen des conférences de la FRA en coopération avec les présidences et autres institutions de l'UE

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'un des moyens de renforcer l'impact des travaux de la FRA consiste à coopérer avec l'État membre de l'UE assurant la présidence tournante de six mois de l'UE. Généralement, pendant la présidence, la FRA détermine avec elle les domaines où l'impact des travaux de la FRA peut être renforcé en tenant compte de l'établissement des priorités de la présidence. Dans le cadre de cette coopération, des réunions et conférences peuvent être (co-)organisées. Elles créent un espace permettant à la FRA de présenter ses conclusions afin de soutenir les décideurs dans l'examen des défis pour les droits fondamentaux dans l'UE et élaborer des pistes d'action garantissant mieux leur protection. Ces réunions rassemblent les hauts fonctionnaires et les experts des gouvernements nationaux, les organismes de l'UE, les organisations intergouvernementales, les autorités locales, la société civile et les organismes spécialisés dans les droits de l'homme. Les thèmes de ces conférences sont choisis dans le contexte de la politique européenne et des évolutions législatives actuelles, et sont guidés par les travaux de la FRA. Ils sont l'occasion de sensibiliser les parties prenantes et partenaires clés aux travaux de la FRA.

La seconde partie de ce projet est consacrée au suivi du Forum des droits fondamentaux de la FRA, organisé en 2016, axé sur le contenu de la déclaration du Président, telle que publiée après le Forum. La déclaration du Président est portée à l'attention des décideurs politiques et d'autres groupes de parties prenantes de la FRA dans le but de créer conjointement un impact au niveau national et de l'UE. Plusieurs activités concernant lesquelles la FRA s'est engagée, conformément à la déclaration du Président, seront mises en œuvre dans le cadre de cette fiche projet.

Enfin, le projet lancera la préparation du prochain Forum des droits fondamentaux. Sur la base de l'évaluation du Forum des droits fondamentaux 2016, les activités préparatoires auront lieu en 2017 pour préparer le prochain Forum.

Décideurs politiques (aux niveaux de l'UE, national, régional/local) ; législateurs (UE et national) ; organismes des droits de l'homme (INDH, organismes chargés des questions d'égalité) ; organisations non gouvernementales (ONG) veillant au respect des droits de l'homme ; organisations intergouvernementales veillant au respect des droits de l'homme ; experts sur les droits de l'homme et groupes de réflexion ; organisations de la société civile ; secteur des services et organisation et réseaux de soutien aux victimes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir les données factuelles et l'expertise pour informer le débat des décideurs politiques, des spécialistes et des professionnels aux niveaux national et de l'UE.
- Mettre en place un forum de mise en réseau et de partage des données et pratiques encourageantes afin de soutenir l'accès aux droits fondamentaux.
- Faciliter l'interaction de la FRA avec les parties prenantes clés et poursuivre l'examen des moyens novateurs pour dialoguer avec celles-ci.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE.
- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national.
- Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec les présidences de l'UE en 2017 concernant l'organisation d'événements conjoints avec les présidences de l'UE et d'autres réunions. • Suivi du Forum des droits fondamentaux 2016 • Préparation du prochain Forum des droits fondamentaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de conférence • Autres éléments livrables • Projet de concept du prochain Forum des droits fondamentaux

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0	0	0
Communication et sensibilisation	1.9	0.25	0	2.15	80,000	0	0	80,000
Total:	1.9	0.25	0	2.15	80,000	0	0	80,000

Projet A 9.3 – Fourniture d’avis et d’expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l’UE

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L’agence coopère étroitement avec les institutions, agences et autres organismes de l’UE au niveau de l’UE, qui sont les principaux bénéficiaires des données et des avis et expertise fondés sur des données factuelles de la FRA. Un échange régulier avec les acteurs au niveau de l’UE aide la FRA à définir, élaborer et coordonner ses priorités de travail de la façon qui garantit la meilleure pertinence des politiques et l’actualité du travail de l’agence: il vient en complément du travail d’autres institutions et organismes et utilise au mieux les synergies existantes. La coopération et la consultation avec les partenaires concernés sont un élément essentiel de tous les projets de l’agence, tout au long de la durée des projets. En outre, l’agence participe à différentes activités de coopération qui touchent à tous ses travaux thématiques et qui prennent la forme de réunions de coordination, de groupes de travail ad hoc ou de séminaires de spécialistes européens dans différents domaines liés au travail de l’agence, en fonction des besoins.

Le Parlement européen, le Conseil de l’UE, la Commission européenne, les agences de l’UE, en particulier les agences Justice et Affaires intérieures, le Comité des régions, le Comité économique et social européen. La coopération avec les institutions et organismes de l’UE est dès lors essentielle pour que l’agence réalise son rôle consultatif dans le domaine des droits fondamentaux ainsi que pour s’assurer que le travail de la FRA est pertinent et peut constituer une base opportune et utile pour l’établissement de politiques fondées sur des données factuelles.

OBJECTIFS DU PROJET

- Déterminer et analyser les grandes tendances dans le domaine des droits fondamentaux dans l’UE.
- Fournir un soutien aux institutions et organismes de l’UE dans la prise de décision en offrant une expertise fondée sur des données factuelles et des avis sur des questions thématiques.
- Organiser des activités conjointes avec les institutions, les organismes et les agences de l’UE afin de promouvoir les droits fondamentaux.
- Informer les publics cibles par des activités de sensibilisation.
- Déterminer et diffuser des exemples de bonnes pratiques.

LINK TO THE MULTI-ANNUAL STRATEGIC OBJECTIVES

- Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau de l’UE.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir en temps voulu des données factuelles et des avis pour soutenir les processus politiques et législatifs basés sur les rapports et l’expertise de la FRA. • Renforcer le réseau des contacts de la FRA au sein des institutions et organismes de l’UE. • Élaborer des activités conjointes avec les groupes de travail du Conseil, le secrétariat de la commission LIBE, les services de la Commission, les agences de l’UE, par exemple une formation ciblée sur la Charte des droits fondamentaux. • Assurer des présentations ciblées afin de sensibiliser au travail de la FRA dans les forums concernés des institutions de l’UE. • Veiller à l’intégration des parties prenantes et partenaires de l’agence ainsi que leurs besoins dans le plan de travail de l’agence. • Collecter le retour d’information des institutions de l’UE sur l’utilité du travail de l’agence et sur son impact. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution par ses conclusions aux discussions législatives et politiques au PE, au Conseil et à la Commission. • Les références de la FRA dans le rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la Charte, le rapport annuel du PE sur la situation concernant les droits fondamentaux dans l’UE et conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la Charte et autres processus politiques pertinents. • Présentations de ses conclusions dans les forums des institutions de l’UE concernés, par exemple lors des auditions/réunions des commissions du Parlement européen, les événements de la Commission, les groupes de travail du Conseil, le Comité des régions et le Comité économique et social européen. • Avis juridiques de la FRA sur les processus législatifs/politiques pour soutenir les travaux politiques/législatifs des institutions de l’UE. • Formations sur la Charte des droits fondamentaux délivrées aux institutions de l’UE, sur demande et en coopération avec l’institution et l’organisme de l’UE visés. • Activités conjointes avec la présidence du Conseil de l’Union européenne déterminées et mises en œuvre.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l’annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0	0	0
Communication et sensibilisation	0.3	0	0	0.3	125.000	0	0	125.000
Total:	0.3	0	0	0.3	125.000	0	0	125.000

Projet A 9.4 – Promotion de l’impact des réalisations de la FRA

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La FRA doit diffuser les résultats de ses travaux et sensibiliser le public, conformément à son règlement fondateur [article 4, points a) et h)]. Les activités de communication de la FRA visent à s’assurer que ses messages parviennent aux publics adéquats, au moment adéquat et sous la forme adéquate via les canaux adéquats. Une valeur ajoutée réside dans le fait que les résultats du projet permettront aux publics visés de comprendre les messages de la FRA et d’en faire le meilleur usage, et donc de contribuer à la mission générale de l’agence consistant à faire des droits fondamentaux une réalité pour chacun dans l’UE. En 2017, cette mission est également réalisée dans le cadre du 10^e anniversaire de l’agence.

Elle touchera également les principaux groupes de parties prenantes ainsi que les publics cibles tels que décrits dans le cadre de communication et de coopération de la FRA.

Les activités et outils de communication en ligne de la FRA ont été plus amplement développés ces dernières années afin de se conformer aux normes modernes, les nouvelles technologies permettant l’introduction de caractéristiques supplémentaires telles qu’une capacité multilingue, la visualisation des données, ce qui les rend plus conviviales, interactives et accessibles aux personnes handicapées. Ces canaux, en combinaison avec d’autres nouveaux outils, tels que les alertes électroniques en ligne, ont permis à la FRA de s’adresser à ses parties prenantes de manière interactive et en temps opportun, permettant la collaboration et l’échange d’informations en ligne et hors ligne.

OBJECTIFS DU PROJET

- Le projet contribue aux priorités stratégiques de la FRA, telles que définies dans le plan stratégique de la FRA 2013-2017, principalement la priorité 3.5: « Améliorer l’impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA ».

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

Améliorer l’impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Activités et matériel d’information dans différentes langues. • Poursuite de l’élaboration et de la mise à jour de documents politiques, fiches d’information, infographies, brochures et autres matériels promotionnels non liés à un projet (« horizontaux »). • Activités de promotion pour marquer les « 10 ans de la FRA ». • Travail de la FRA vis-à-vis des médias - poursuite du développement des relations avec les médias « multiplicateurs ». • Service de surveillance des médias et de coupures de presse. • Poursuite du développement et de la mise en œuvre de l’identité et de l’image de marque de la FRA. • Soutien aux projets par le biais de campagnes et de publications sur des médias sociaux. • Développement continu et réactif du site web. Le processus de relance du site web de la FRA sera remis sur les rails en prenant en compte les réalisations et les résultats de l’évaluation externe de la communication en ligne. • Le site web sera mis à jour et maintenu en permanence à l’aide de contenu neuf adapté aux priorités de l’agence et aux besoins des parties prenantes. • La base de données jurisprudentielle de la FRA continuera de collecter et de classer les décisions de la Cour de justice de l’Union européenne, la Cour européenne des droits de l’homme et les principales décisions des juridictions nationales, avec une référence spécifique à la Charte des droits fondamentaux de l’UE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication permanente de la FRA sur les activités, les réalisations et le mandat de la FRA. • Activités de communication ponctuelles sur demande. • Matériel d’information et de sensibilisation de la FRA dans différentes langues. • Documents d’information novateurs remaniés sur la FRA et ses réalisations. • Série d’événements de sensibilisation aux droits fondamentaux et à la Charte des droits fondamentaux afin de marquer les « 10 ans de la FRA » tout au long de l’année. • Autres activités de communication (information par courriel, programme du visiteur, stands d’information, promotion des événements de la FRA, identité visuelle et sa conception). • Surveillance des médias. • Mise en réseau ciblée avec des multiplicateurs pertinents des conseils fondés sur des éléments de preuve de la FRA. • Développement en cours du nouveau site web de la FRA. • Analyse et début de mise en œuvre des recommandations de l’évaluation externe de la communication en ligne. • Autres outils en ligne novateurs pour la promotion des droits fondamentaux et conclusions de la FRA responsabilisant les titulaires des droits. • Campagnes sur les médias sociaux pour soutenir des projets.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l’annexe « Cadre de mesure des performances »

Document de programmation 2017-2019 de la FRA
 Section III – Programme de travail annuel 2017

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0	0	0
Communication et sensibilisation	4.45	1.95	0	6.4	400,000	0	0	400,000
Total:	4.45	1.95	0	6.4	400,000	0	0	400,000

Projet A 9.5 – Production et diffusion des produits de communication

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Outre un grand nombre d'éléments livrables liés aux résultats de la recherche - tels qu'énumérés dans les différentes fiches de projets exposés dans les précédentes sections -, l'agence produira également un certain nombre de produits d'information de la FRA, dont les documents de sensibilisation, afin de les diffuser auprès des principaux groupes de parties prenantes, des acteurs clés et d'autres publics cibles. Public intéressé et produits adaptés à des groupes de parties prenantes spécifiques.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet cherche à contribuer aux objectifs à long terme suivants de la FRA.

- Informer les publics cibles par du matériel imprimé.
- Déterminer et diffuser des exemples de bonnes pratiques.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des expériences avec les différents types de matériel imprimé destinés à être diffusés lors des événements de la FRA, notamment des documents de recherche et d'information sur des questions d'ordre général en matière de droits fondamentaux, l'agence continuera d'élaborer et de diffuser ces produits conformément à sa stratégie de communication et en ciblant divers publics. L'agence continuera d'adapter et de mettre à jour les documents d'information sur les droits fondamentaux de la FRA déjà disponibles. En ce qui concerne la mise en page, l'agence utilisera la plate-forme K4 de l'Office des publications, qui permettra à l'équipe rédactionnelle de la FRA d'accéder directement à la version mise en page de n'importe laquelle de ses publications imprimées pour y apporter les corrections nécessaires. La révision des publications imprimées sera donc plus efficace. • En 2017, la FRA s'attachera à poursuivre sa stratégie de diffusion centrée sur les parties prenantes, notamment en envoyant régulièrement ses nouvelles publications à ses principales parties prenantes. L'agence améliorera dès lors sa politique de diffusion en répondant aux besoins nouveaux et en évolution, tels qu'une diffusion élargie des rapports de la FRA à travers le site web EU Bookshop, et dans le contexte de contributions élargies de la FRA lors d'événements nationaux et de journées internationales. Le système de gestion des stocks continuera de suivre une double approche, en mettant à disposition les publications imprimées de la FRA à travers le contractant-cadre de l'Office des publications, Arvato, en France, et en garantissant une disponibilité suffisante des stocks à Vienne afin de satisfaire aux demandes de diffusion urgentes. Le système de gestion des stocks de l'agence sera amélioré en faisant correspondre l'expédition de publications liées à des événements avec le système d'introduction des demandes de mission en ligne MIMA. En outre, un accès direct au système de logistique intégré (JLMS) de l'Office des publications favorisera la fourniture en temps opportun des documents et rapports sous forme imprimée aux conférences et événements ou aux principaux groupes de parties prenantes. La FRA examinera de nouveaux canaux pour la diffusion de ses conclusions et résultats de recherche, dans le but de couvrir les besoins de ses principaux groupes de parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production de divers types de documents imprimés. • Politique de diffusion et gestion des stocks.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0	0	0
Communication et sensibilisation	2.8	2.15	0	4.95	155.000	0	200.000	155.000
Total:	2.8	2.15	0	4.95	155.000	0	200.000	155.000

Projet A 9.6 – Promotion des droits fondamentaux par la sensibilisation et la coopération avec les parties prenantes dans les États membres de l’UE

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L’objectif du programme de sensibilisation aux droits fondamentaux et de leur promotion 2017-2018 est d’apporter une contribution significative au renforcement d’une culture de protection, de promotion et de respect des droits fondamentaux. Les droits doivent être activement encouragés à tous les niveaux de gouvernance : au niveau de l’UE, national, régional et local, afin de sensibiliser aux droits fondamentaux et d’y donner accès. La FRA ne peut atteindre cet objectif qu’en collaborant étroitement avec les institutions de l’Union européenne, les États membres, les institutions nationales de défense des droits de l’homme, la société civile et d’autres acteurs. Le programme a notamment pour objectif de renforcer la capacité des structures nationales des droits de l’homme à promouvoir les droits fondamentaux et à habiliter les détenteurs de droits, contribuant ainsi à réaliser des sociétés plus inclusives et cohésives.

Au cours de la première année, le programme pluriannuel se concentrera sur le recensement des acteurs pour la création d’alliances et établira les besoins et alignera les activités de la FRA. La FRA utilisera les méthodes et outils suivants : conseils politiques, cartographie et analyse des besoins et des capacités des parties prenantes, mise en réseau ciblée, fonctionnement comme lieu de centralisation concernant la sensibilisation aux droits fondamentaux dans l’UE, collecte de pratiques, événements promotionnels, webinaires, ateliers de renforcement des capacités, laboratoires prospectifs, outils/boîtes à outils prototypes, fiches d’information, listes de contrôle, documents d’orientation, outils en ligne et numériques. La FRA collaborera principalement avec des agents multiplicateurs et élaborera des programmes et outils de formation des formateurs, à utiliser dans les formations à assurer par des tiers. Une complémentarité sera recherchée avec les activités entreprises par les parties prenantes et partenaires concernés, tels que, notamment, le Conseil de l’Europe, l’UNESCO, l’ONU et l’OSCE/BIDDH.

OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet a trois objectifs :

- **Offrir une assistance et une expertise aux institutions et organismes de l’UE sur la promotion et la sensibilisation aux droits fondamentaux**

L’agence fournira une expertise en matière de promotion des droits fondamentaux, des outils pratiques et une assistance aux processus politiques des institutions de l’UE. L’agence plaidera pour l’inclusion de la promotion des droits fondamentaux dans les cadres et programmes politiques de l’UE. Elle favorisera en outre l’accessibilité des flux de financement pour les acteurs de la promotion et de la sensibilisation aux droits fondamentaux.

- **Renforcer les capacités de l’architecture nationale des droits de l’homme dans les États membres de l’UE afin de protéger, promouvoir et sensibiliser aux droits fondamentaux**

Le programme aidera les autorités des États membres, les institutions nationales de défense des droits de l’homme, la société civile et d’autres acteurs clés dans les États membres de l’UE, aux niveaux national, régional et local, dans leurs efforts pour promouvoir et sensibiliser aux droits fondamentaux. La FRA collaborera avec les institutions nationales de défense des droits de l’homme, les organismes chargés des questions d’égalité, les gouvernements nationaux, la société civile, les parlements nationaux ainsi qu’avec d’autres partenaires stratégiques, notamment les leaders des droits de l’homme et du changement social, les groupes de réflexion et le secteur privé afin d’habiliter les détenteurs de droits et renforcer les capacités des détenteurs de devoirs. La FRA collaborera avec les réseaux de parties prenantes existants de la FRA (ALN, PFNP, FRP, INDH, BE) au niveau stratégique afin de les aider dans l’élaboration d’une législation, de politiques et d’activités qui intègrent la promotion des droits fondamentaux dans leurs programmes et politiques.

- **Habiliter les détenteurs de droits par le renforcement des capacités des détenteurs de devoirs et des groupes professionnels pour soutenir efficacement les droits fondamentaux.**

En reconnaissant le rôle clé des détenteurs de devoirs et des professionnels « sur le terrain » qui sont « en première ligne » en fournissant des services aux personnes (tels que les prestataires de services publics, les officiers de police, les garde-frontières, le corps médical et les enseignants), la FRA intensifiera ses efforts pour renforcer les capacités de certains de ces prestataires. Les détenteurs de devoirs et les groupes professionnels aux niveaux européen, national et local peuvent mieux promouvoir, protéger et respecter les droits fondamentaux dans leurs activités quotidiennes si nous les soutenons avec une expertise et des outils pratiques en matière des droits de l’homme. En suivant une approche interdisciplinaire et en incluant les grandes figures intellectuelles dans les États membres, les blogueurs/vloggers influents et les leaders d’opinion, la FRA atteindra un public plus large, afin de renforcer une culture des droits fondamentaux dans l’UE.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcement de la contribution de la FRA au niveau national.
- Amélioration de l’impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS

RÉSULTATS

Document de programmation 2017-2019 de la FRA

Section III – Programme de travail annuel 2017

- Offre de conseils pour intégrer la sensibilisation et la promotion des droits fondamentaux dans la programmation et la formation des agences JAI.
- Promotion de la formation à la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans le programme d'éducation aux droits de l'homme pour les juristes du Conseil de l'Europe, les Barreaux et les Fédérations de juristes d'Europe, l'Académie de droit européen et le Réseau européen de formation judiciaire via des ateliers conjoints.
- Offre de conseils au sein du groupe de travail de la Commission sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté, tolérance et non-discrimination; participation active aux réseaux d'éducation et de formation en matière des droits de l'homme, notamment en menant une cartographie et une analyse;
- Organisation d'une réunion d'experts avec les fondations et fondateurs des droits de l'homme afin de rechercher des synergies stratégiques avec la FRA en ce qui concerne les activités de promotion des droits de l'homme au niveau national.
- Établissement d'une liaison stratégique avec le Bureau des institutions démocratiques et l'académie annuelle des INDH sur les droits de l'homme afin de renforcer les capacités nationales des INDH.
- Offre de conseils politiques sur la sensibilisation et la promotion des droits fondamentaux au Comité des régions et au Congrès des autorités locales et régionales du Conseil de l'Europe.
- Soutien à des autorités et groupes professionnels choisis, sur la base d'une évaluation des besoins au moyen d'activités ciblées de renforcement des capacités avec les partenaires.
- Cartographie des groupes de travail pertinents de la Commission européenne et des Communications, programmation, flux de financement, résolutions du PE et conclusions du Conseil. Offre de conseils pour intégrer la sensibilisation et la promotion des droits fondamentaux dans ces instruments.
- Cartographie des capacités nationales des États membres afin de promouvoir les droits fondamentaux et sensibiliser.
- Conception d'un plan pour renforcer les capacités dans les États membres de l'UE basé sur la cartographie susmentionnée.
- Développement d'un concept pour mettre à jour et développer une boîte à outils de gouvernance jointe de la FRA.
- Conception d'une boîte à outils sur les droits fondamentaux pour les médias, couvrant des questions telles que l'éthique des médias et la diversité des médias.
- Inventaire sur la question de l'alphabétisation médiatique et détermination de la contribution éventuelle de la FRA dans ce domaine.
- Élaboration d'un concept pour utiliser les locaux de la FRA en tant que « plate-forme des droits fondamentaux à Vienne » pour les débats en matière de droits de l'homme, combinée à des expositions ou des projections.
- Élaboration d'un concept interdisciplinaire « arts et droits fondamentaux » et cartographie des réseaux correspondants, et activités liées au pilotage dans certains États membres de l'UE.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0	0	0
Communication et sensibilisation	7.65	1.8	0.9	10.35	600,000	0	0	600,000
Total:	7.65	1.8	0.9	10.35	600,000	0	0	600,000

Projet A 9.7 – Performances, suivi et évaluation

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le cadre des performances expose les mesures pratiques nécessaires pour évaluer les performances de la FRA en détaillant certains aspects importants (tels que la définition d'informations quantitatives et qualitatives plus précises à collecter, la sélection des méthodes et outils de collecte des données de surveillance) ainsi qu'en fournissant une vue d'ensemble claire et précise de la mesure dans laquelle les activités contribuent aux résultats de la FRA.

OBJECTIFS DU PROJET

- Un des objectifs majeurs du suivi et de l'évaluation des performances de la FRA est de créer des liens entre les différents niveaux de son intervention et de collecter des données concernant tant 1) les réalisations que 2) les résultats de l'agence. Le contrôle des performances de la FRA sera réalisé conformément à un modèle logique (composé des réalisations, des résultats immédiats, intermédiaires et ultimes) qui inclut la liste des mesures de performances.
- L'agence a mis en place un cadre de mesure des performances (voir annexe II) afin de suivre, rendre compte de ses performances et les évaluer, étant donné que cela aidera la FRA à gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, ainsi qu'à renforcer l'alignement des projets de l'organisation sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

Planification du travail de la FRA et évaluation de son impact.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les réalisations, les informations de contrôle seront basées sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives solides et fiables, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA. Au niveau des réalisations, les principales sources d'information à utiliser comprennent les modèles de rapports, les enquêtes auprès des participants et les listes de contrôle standard pour évaluer la qualité des résultats obtenus. En ce qui concerne les résultats, les informations de contrôle seront basées sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et solides concernant l'adoption ou le suivi des conclusions et avis clés de la FRA par les « institutions, organismes, offices et agences concernés de la Communauté et de ses États membres ». Au niveau des résultats, les sources d'informations clés incluront des enquêtes et des données des études documentaires soutenues par des panels d'experts et des réunions de groupes thématiques organisées pour chacun des domaines thématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de contrôle et d'évaluation

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1	1	0	2	100,000	0	0	100,000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	1	1	0	2	100,000	0	0	100,000

Projet A 9.8 – Organes de l'Agence

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2007

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Cette activité concerne l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), des réunions du bureau exécutif, des réunions du comité scientifiques et des réunions des membres du CA en groupes de travail. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif.

OBJECTIFS DU PROJET

➤ Organisation harmonieuse des activités du conseil d'administration, du bureau exécutif et du comité scientifique.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE.
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national;

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du conseil d'administration • Réunions du bureau exécutif • Réunions du comité scientifique • Traductions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions du Conseil d'administration (2). • Organisation des réunions du Bureau exécutif (4). • Organisation des réunions du Comité scientifique (4).

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0	0	0
Communication et sensibilisation	1	1	0	2	300.000	0	0	300.000
Total:	1	1	0	2	300.000	0	0	300.000

Projet A 9.9 - Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les États membres sont des parties prenantes clés dans les travaux de l'agence. Celle-ci a pour rôle de fournir une assistance et une expertise aux États membres sur des sujets touchant aux droits fondamentaux lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'UE. La plupart des produits et des activités de l'agence présentent une pertinence directe ou indirecte pour le travail des administrations nationales. Il est dès lors très important pour l'agence de coopérer avec des représentants des États membres afin de s'assurer que leurs besoins sont pris en compte et d'établir des relations avec les États membres afin de fournir des avis basés sur des données factuelles, lorsque cela est nécessaire et approprié. Pour ce faire, l'agence travaille en étroite collaboration avec les représentants des administrations nationales qui agissent en tant qu'agents de liaison nationaux (ALN). La FRA informe les ALN en temps opportun des activités et des nouveaux projets de l'agence et collabore avec eux sur les façons de soutenir l'utilisation des avis fondés sur des données factuelles de la FRA dans les administrations concernées. Les ALN fournissent des retours d'information sur l'utilité et la pertinence des produits de l'agence à des fins d'élaboration de politique et de travail des administrations nationales. Pour soutenir sa coopération, la FRA convie régulièrement les ALN à une réunion. En outre, la coopération se fonde sur une communication par courrier électronique et des contacts directs. Les agents de liaison nationaux assument leur rôle dans les grands domaines suivants : 1) réponse aux consultations liées aux projets et aux stratégies de la FRA, 2) diffusion des rapports et autres produits à usage externe de la FRA, 3) utilisation des conseils basés sur des éléments de preuve de la FRA, 4) apport de retour d'information à la FRA issu des administrations nationales, et 5) soutien apporté à la FRA quant à la promotion de l'agence et des droits fondamentaux.

OBJECTIFS DU PROJET

- Assurer une coordination et une communication opportunes et adéquates en ce qui concerne les produits et les activités de l'agence
- Garantir un partage et un échange régulier et en temps utile des informations
- Assurer un retour d'information en temps opportun sur le programme de travail annuel et sur d'autres produits et activités de l'agence.
- Sensibiliser les administrations nationales aux travaux de l'agence.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA au niveau national.
- Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions pertinentes entre la FRA et les ALN et collecter leur retour d'information à propos des travaux récents de la FRA. • Communication hebdomadaire aux ALN concernant les activités en cours et communication ad hoc sur des sujets spécifiques. • Distribution aux administrations pertinentes de la boîte à outils de la FRA destinée aux parties prenantes nationales. • Soutien aux activités des ALN pour accroître l'utilisation des avis fondés sur des données factuelles et des informations de la FRA au sein des administrations pertinentes par la fourniture de rapports et de produits livrables pertinents ainsi que par des présentations ciblées par un expert de la FRA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions et rapports de réunions connexes. • Retour d'information spécifique des États membres sur les rapports et les autres produits de la FRA.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0	0	0
Communication et sensibilisation	0.5	0.15	0.8	1.25	60.000	0	0	60.000
Total:	0.5	0.15	0.8	1.25	60.000	0	0	60.000

Projet A 9.10 - Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'agence coopère étroitement avec des organisations de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux au niveau européen ou international, national et local. Pour faciliter cette coopération, l'agence a créé, conformément à son règlement fondateur, un réseau de coopération baptisé « plate-forme des droits fondamentaux » (FRP) et composé d'organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme, de syndicats et d'organisations d'employeurs, d'organisations sociales et professionnelles pertinentes, d'églises, d'organisations religieuses, philosophiques et non confessionnelles, d'universités et d'autres experts qualifiés d'organisations et d'organes européens et internationaux. La plate-forme des droits fondamentaux est un espace de contact et de conversation, ainsi qu'un mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun de connaissances. Eu égard au travail de l'agence, la plate-forme des droits fondamentaux assume certaines missions clé: elle communique des suggestions au conseil d'administration sur le programme de travail annuel ; elle fournit un retour d'information et propose un suivi au conseil d'administration concernant le rapport sur les droits fondamentaux ; elle contribue aux projets de la FRA, du lancement à la livraison ; et elle participe aux activités de sensibilisation. En 2017, le travail de la FRA avec la plate-forme des droits fondamentaux se concentrera sur la mise en œuvre de la stratégie 2016 « Coopération stratégique pour l'amélioration de l'impact entre la FRA et des organisations de la société civile par le biais plate-forme des droits fondamentaux ». Au niveau structurel, des « groupes de coopération thématique » et un nouveau panel consultatif seront créés. Au-delà de la coopération entre les projets de la FRA, l'agence se concentrera sur la coopération en matière de sensibilisation. Plus spécifiquement, la FRA développera également sa base de données factuelles dans le contexte juridique et politique dans lequel la société civile travaille.

OBJECTIFS DU PROJET

- Veiller à ce que les participants de la FRP formulent des suggestions sur le programme de travail de l'agence et un retour d'information sur le rapport sur les droits fondamentaux.
- Améliorer l'impact de la production de la FRA aux niveaux européen, national et local.
- Sensibiliser conjointement sur les droits fondamentaux aux côtés de la société civile.
- Assurer le lien avec les organisations de la société civile et permettre le dialogue.
- Éliminer la segmentation entre les différentes parties prenantes à travers le dialogue.
- Renforcement des capacités chez les participants à la FRP.
- Renforcement et habilitation des organisations de la société civile.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE.
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national.
- Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Consultations de la FRP sur le PTA et le rapport sur les droits fondamentaux de la FRA. • Coopération et échange de communication réguliers avec les organisations participant à la FRP. • Nouveau modèle organisationnel de la FRP - mise en œuvre (« groupes de coopération thématique »). • Deux réunions du panel consultatif de la FRP récemment créé. • Réunion des experts en communication de la FRP sur l'amélioration de la sensibilisation conjointe. • Deux activités de renforcement des capacités destinées aux organisations participant à la FRP 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la FRP contenant les suggestions sur le programme de travail de l'agence. • Retour d'informations de la FRP concernant le rapport sur les droits fondamentaux de l'agence. • Rapports de réunion du groupe consultatif. • Rapport de la réunion des experts en communication. • Deux événements de renforcement des capacités destinés aux organisations participant à la FRP.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0	0	0
Communication et sensibilisation	0.2	0.1	1.4	1.1	140.000	0	0	140.000
Total:	0.2	0.1	1.4	1.1	140.000	0	0	140.000

Projet A 9.11 – Système d’information européen pour les droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 1 janvier 2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les praticiens du droit et les décideurs de l’Union européenne ont souvent besoin de données factuelles sur différentes questions relatives aux droits fondamentaux. De très nombreuses données, informations et analyses sont disponibles dans le cadre des mécanismes de contrôle existants et d’autres processus associés aux droits de l’homme aux niveaux européen et international. Toutes ces ressources ne sont toutefois pas toujours facilement accessibles et les différents niveaux et mécanismes n’offrent pas suffisamment de liens entre eux. Un seul et unique point d’accès améliorerait grandement la connaissance et l’utilisation de ces ressources car il permettrait de regrouper les données pertinentes pour les États membres de l’UE – un système d’information européen pour les droits fondamentaux (appelé EFRIS par la FRA en 2014 et mentionné dans un rapport du PE en 2016). Améliorer l’accessibilité et la visibilité des sources existantes au niveau européen permettra d’accroître leur importance, ce qui devrait améliorer le soutien aux organes de contrôle des Nations Unies et du Conseil de l’Europe et à leurs analyses.

Dans ce contexte, l’agence a suggéré, dès 2014 (rapport annuel), et en 2016 (avis sur les valeurs de l’UE), le développement d’un tel «système d’information pour les droits fondamentaux» pour l’UE se basant sur des ressources émanant de sources traitant des questions relatives aux droits de l’homme, notamment les Nations Unies (ONU), l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l’Europe et l’UE. Un tel système permettrait d’améliorer la transparence et l’objectivité et de sensibiliser le public aux normes européennes et internationales dans le cadre de l’UE. Sa valeur ajoutée réside dans la mise à disposition d’informations relatives à l’engagement de l’UE et des États membres de l’UE (notamment les pays candidats) envers les traités relatifs aux droits de l’homme et au respect de ceux-ci dans un format visualisé, permettant les recherches et régulièrement mis à jour. Il permettra aux praticiens d’évaluer de façon éclairée et avec davantage de facilité la situation des droits fondamentaux d’un pays dans un domaine spécifique (par exemple, dans le cadre de l’asile et de la reconnaissance mutuelle).

Un système d’information européen pour les droits fondamentaux devrait être mis à disposition en ligne et offrir une interface permettant d’effectuer des recherches structurées par sujet, droit et État membre de l’UE, présentant ainsi les informations disponibles des mécanismes de contrôle existant aux différents niveaux (ONU, OSCE, Conseil de l’Europe, UE, etc.). Lors d’une première étape, le système se concentrera sur l’engagement formel des États membres dans le cadre de leurs obligations internationales (adhésion aux conventions et aux protocoles supplémentaires, acceptation des adhésions et des retraits, procédures de plaintes, etc.). À ce stade, le projet explorera, pilotera et évaluera également ce que la technologie peut offrir (notamment les « métarecherches » des bases de données existantes); comment refléter correctement les données, les informations et les recommandations des mécanismes de contrôle dans un outil en ligne ; et comment rendre l’outil le plus convivial et opérationnel possible pour les praticiens au sein de l’UE.

Lors d’une deuxième étape, les données, informations et analyses fournies par les mécanismes des droits de l’homme seront proposées à partir d’un point d’entrée unique tout en conservant les intentions et le sens critique des sources originales. Le système sera présenté de façon à permettre autant que possible une comparaison dans le temps et entre les États membres et à offrir une orientation contextuelle, notamment d’éventuelles limitations des données, des informations et des analyses.

Le projet se basera sur le travail réalisé par le HCDH (base de données sur la jurisprudence (<http://juris.ohchr.org>) et son Index universel des droits de l’homme (<http://uhri.ohchr.org>), la base de données HUDOC du Conseil de l’Europe, etc.

OBJECTIFS DU PROJET

- Explorer, piloter et évaluer un outil en ligne qui regroupe des données et des informations relatives à la situation des droits fondamentaux au sein de l’UE.
- Élaborer des recommandations accessibles et conviviales sur l’utilisation efficace de la base de données et sur les recherches dans celle-ci.
- Contribuer à l’amélioration des droits fondamentaux au sein de l’UE, notamment en améliorant la confiance mutuelle.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Contribuer à tous les objectifs stratégiques, notamment le « Renforcement de la contribution de la FRA aux processus juridiques et politiques au niveau de l’UE ».

PLAN DE PROJET POUR 2017

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion d’experts/parties prenantes avec 15 participants. • Une réunion de parties prenantes avec environ 15 participants. • Élaboration d’une étude pilote de faisabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude pilote de faisabilité.

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l’annexe « Cadre de mesure des performances »

Document de programmation 2017-2019 de la FRA
 Section III – Programme de travail annuel 2017

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes					20.000	0	0	20,000
Communication et sensibilisation	0.2	0	0	0.2	170.000	0	150.000	170,000
Total:	0.2	0	0	0.2	190.000	0	150.000	190.000

RÉSERVES OPÉRATIONNELLES

A 10.1 - Collecte de données complémentaires et autres activités afin d'étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes

PRIORITÉ 1	STATUT : en cours	TYPE : pluriannuel	DÉBUT : 01/01/2017
DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET			
<p>Les travaux de recherche de la FRA ainsi que les activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés sous des rubriques de projets spécifiques. Les crédits en l'espèce sont destinés à couvrir les éléments livrables et les mesures concernant des questions et événements qui se présentent pendant l'exercice en cours, par exemple des réponses aux demandes d'aide et d'expertise de l'agence formulées par des parties prenantes, des réponses aux demandes d'événements conjoints (par exemple formulées par les présidences de l'UE), des données ou informations supplémentaires requises par des projets de recherche qui n'auraient pu être prévues, des données et informations supplémentaires pour le rapport sur les droits fondamentaux, des réunions d'experts ponctuelles, y compris des réunions d'information/coordination générales avec des contractants de FRANET. Ci-dessous quelques exemples récents pour de telles demandes ponctuelles supplémentaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rapport « Respect et protection des personnes appartenant à des minorités: 2008-2010 », préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011. Le séminaire d'experts conjoint avec la présidence hongroise sur le thème de la protection des victimes dans l'UE et des orientations envisageables pour l'avenir (mars 2011); Avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'instruction européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012. Conférence « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » en coopération avec la Présidence danoise, en mars 2012. Réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions relatives aux droits. Contributions d'experts aux conférences et événements de l'UE sur des thèmes relatifs aux droits fondamentaux. <p>Différentes parties prenantes de la FRA en fonction de la question.</p>			
OBJECTIFS DU PROJET			
➤ Tous les objectifs de la FRA peuvent être traités par cette activité.			
LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA			
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA. 			
PLAN DE PROJET POUR 2017			
ACTIVITÉS		RÉSULTATS	
<ul style="list-style-type: none"> Des activités de collecte de données seront réalisées, étant donné que les besoins peuvent évoluer. Activités de communication et de sensibilisation. Une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes spécifique au projet sera élaborée. 		Activités de collecte de données, de communication et de communication avec les parties prenantes.	

INDICATEURS DE PERFORMANCES CLÉS ET OBJECTIFS : voir l'annexe « Cadre de mesure des performances »

RESSOURCES DU PROJET POUR 2017								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.25	0	0	0.25	155.000	0	0	155.000
Communication et sensibilisation					0	0	0	0
Total:	0.25	0	0	0.25	155.000	0	0	155.000

Annexes

Annexe I: Affectation des ressources par activité 2017 – 2019

			AFFECTATION RH 2017				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ
ACTIVITÉ 1 - Accès à la justice, y compris la coopération judiciaire									
A 1.1	Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.90	0.50	0.00	2.40	200,000		
		Communication et sensibilisation					0		
		TOTAL	1.90	0.50	0.00	2.40	200,000		0
A 1.2	Détenue pénale dans l'UE - conditions et surveillance	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.50	0.00	0.00	0.50	5,000		
		Communication et sensibilisation					5,000		
		TOTAL	0.50	0.00	0.00	0.50	10,000		0
A 1.3	Autres activités dans le domaine de l' « accès à la justice »	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.70	0.40	0.00	1.10	10,000		90,000
		Communication et sensibilisation					26,000		0
		TOTAL	0.70	0.40	0.00	1.10	36,000		90,000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			3.10	0.90	0.00	4.00	246,000		90,000

			AFFECTATION RH 2017				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ
ACTIVITÉ 2 - Victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes									
A 2.1	Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse comparative	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.00	0.55	0.00	1.55	15,000		
		Communication et sensibilisation					0		
		TOTAL	1.00	0.55	0.00	1.55	15,000		0
A 2.2	Autres activités dans le domaine des « victimes de la criminalité »	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.40	0.20	0.00	0.60	10,000		
		Communication et sensibilisation					6,000		
		TOTAL	0.40	0.20	0.00	0.60	16,000		0
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			1.40	0.75	0.00	2.15	31,000		0

			AFFECTATION RH 2017				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ
ACTIVITÉ 3 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel									
A 3.1	Autorités nationales chargées du renseignement et de la surveillance dans l'UE Mesures de sauvegarde des droits fondamentaux et recours	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.65	0.50	0.00	1.15	0		
		Communication et sensibilisation					27,000		
		TOTAL	0.65	0.50	0.00	1.15	27,000		0
A 3.2	Mise à jour du Guide pour prévenir le profilage discriminatoire	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.50	0.30	0.00	0.80	6,000		5,000
		Communication et sensibilisation					17,000		15,000
		TOTAL	0.50	0.30	0.00	0.80	23,000		20,000
A 3.3	Autres activités dans le domaine de la « société de l'information et, en particulier, du respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel »	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.40	0.50	0.00	0.9	10,000		
		Communication et sensibilisation					27,000		
		TOTAL	0.40	0.50	0.00	0.9	37,000		0
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			1.55	1.30	0.00	2.85	87,000		20,000

			AFFECTATION RH 2017				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ
ACTIVITÉ 4 - Intégration des Roms									
A 4.1	Collecte de données relatives à l'intégration des Roms	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.80	0.80	1.30	3.90	1,515,000		350,000
		Communication et sensibilisation					0		0
		TOTAL	1.80	0.80	1.30	3.90	1,515,000		350,000
A 4.2	Élaboration d'indicateurs et d'outils de contrôle afin d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration des Roms	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.40	0.20	0.00	0.60	50,000		
		Communication et sensibilisation					5,000		
		TOTAL	0.40	0.20	0.00	0.60	55,000		0
A 4.3	Engagement local pour l'intégration des Roms	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.60	0.90	0.40	1.90	0		
		Communication et sensibilisation					50,000		
		TOTAL	0.60	0.90	0.40	1.90	50,000		0

A 4.4	Autres activités dans le domaine de l'« intégration des Roms »	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.30	0.60	0.40	2.30	20,000		
		Communication et sensibilisation					5,000		
		TOTAL	1.30	0.60	0.40	2.30	25,000		0
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			4.10	2.50	2.10	8.70	1,645,000		0

			AFFECTATION RH 2017				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ
ACTIVITÉ 5 - Droits de l'enfant									
A 5.1	Enfants et justice	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.50	0.00	0.70	1.20	25,000		180,000
		Communication et sensibilisation					5,000		0
		TOTAL	0.50	0.00	0.70	1.20	30,000		180,000
A 5.2	Bien-être de l'enfant et pauvreté infantile	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.00	0.90	0.00	1.90	25,000		50,000
		Communication et sensibilisation					10,000		20,000
		TOTAL	1.00	0.90	0.00	1.90	35,000		70,000
A 5.30	Autres activités dans le domaine des « droits de l'enfant »	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.60	0.75	0.60	2.95	20,000		180,000
		Communication et sensibilisation					10,000		0
		TOTAL	1.60	0.75	0.60	2.95	30,000		180,000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			3.10	1.65	1.30	6.05	95,000		430,000

			AFFECTATION RH 2017				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ
ACTIVITÉ 6 - Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle									
A 6.1	EU-MIDIS II	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.95	0.45	0.40	2.80	30,000		0
		Communication et sensibilisation					170,000		30,000
		TOTAL	1.95	0.45	0.40	2.80	200,000		30,000
A 6.2	Droit des personnes handicapées à une vie autonome	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.00	1.50	0.00	1.50	40,000		50,000

		Communication et sensibilisation					60,000		60,000
		TOTAL	0.00	1.50	0.00	1.50	100,000		110,000
A 6.3	Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.00	0.40	0.00	0.40	0		0
		Communication et sensibilisation					0		10,000
		TOTAL	0.00	0.40	0.00	0.40	0		10,000
A 6.4	Vivre dans un autre État membre: non-discrimination et citoyenneté de l'Union	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.30	0.60	0.00	0.90	0		200,000
		Communication et sensibilisation					20,000		0
		TOTAL	0.30	0.60	0.00	0.90	20,000		200,000
A 6.5	Obstacles empêchant les personnes âgées d'avoir une vie autonome dans la communauté	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.00	0.00	0.00	0.00	0		460,000
		Communication et sensibilisation					0		40,000
		TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0		500,000
A 6.6	Participation au cadre de suivi de l'UE visant à promouvoir, protéger et surveiller la mise en œuvre de la CDPH	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.00	1.00	0.00	1.00	50,000		20,000
		Communication et sensibilisation					0		5,000
		TOTAL	0.00	1.00	0.00	1.00	50,000		25,000
A 6.7	Autres activités dans le domaine de la « non-discrimination »	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.70	0.90	0.00	1.60	5,000		
		Communication et sensibilisation					5,000		
		TOTAL	0.70	0.90	0.00	1.60	10,000		
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			2.95	4.85	0.40	8.20	380,000	0	875,000

AFFECTATION RH 2017				BUDGET		
AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ

ACTIVITÉ 7 - Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile										
A 7.1	Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE, aux États membres et aux autres parties prenantes dans le domaine des frontières, de l'immigration et de l'asile	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.70	0.40	0.50	2.60	330,000			
		Communication et sensibilisation					0			
		TOTAL	1.70	0.40	0.50	2.60	330,000			0
A 7.2	Formes graves d'exploitation de la main	Recherche et coopération avec	0.50	1.00	0.00	1.50	50,000			

	d'œuvre – perspectives de travailleurs (SELEX II)	les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					0		
		TOTAL	0.50	1.00	0.00	1.50	50,000		0
A 7.3	Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.70	0.15	0.00	1.85	52,320		
		Communication et sensibilisation					7,680		
		TOTAL	1.70	0.15	0.00	1.85	60,000		0
A 7.4	Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – les conséquences à long terme des réponses à la crise des demandeurs d'asile/de la migration en 2015	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.90	0.40	0.40	1.70	850,000		0
		Communication et sensibilisation					0		
		TOTAL	0.90	0.40	0.40	1.70	850,000		0
A 7.5	Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux pour relever les défis opérationnels	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.75	0.15	0.40	1.30	230,000		
		Communication et sensibilisation					0		
		TOTAL	0.75	0.15	0.40	1.30	230,000		
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			5.55	2.10	1.30	8.95	1,520,000		0

AFFECTATION RH 2017				BUDGET		
AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ

ACTIVITÉ 8 - Racisme, xénophobie et intolérance associée										
A 8.1	Seconde enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs	Recherche et coopération avec les parties prenantes	2.00	0.30	0.00	2.30	475,000			
		Communication et sensibilisation					0			
		TOTAL	2.00	0.30	0.00	2.30	475,000			0
A 8.2	Antisémitisme : collecte et analyse des données	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.40	0.00	0.50	0.90	5,000			
		Communication et sensibilisation					0			
		TOTAL	0.40	0.00	0.50	0.90	5,000			
A 8.3	Coordination du sous-groupe sur les méthodologies pour l'enregistrement et la collecte de données sur les crimes de haine du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme,	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.80	0.00	0.40	1.20	20,000			50,000
		Communication et sensibilisation					0			0
		TOTAL	0.80	0.00	0.40	1.20	20,000			50,000

	la xénophobie et les autres formes d'intolérance								
A 8.4	Racisme et discrimination ethnique: collecte et analyse des données	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.00	0.00	0.00	0.00	0		190,000
		Communication et sensibilisation					0		10,000
		TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0		200,000
A 8.5	Base de données sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.30	0.10	0.00	0.40	230,000		230,000
		Communication et sensibilisation					20,000		20,000
		TOTAL	0.30	0.10	0.00	0.40	250,000		250,000
A 8.6	Autres activités dans le domaine du « racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée»	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.70	0.00	0.20	0.90	5,000		5,000
		Communication et sensibilisation					5,000		0
		TOTAL	0.70	0.00	0.20	0.90	10,000		5,000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			4.20	0.40	1.10	5.70	760,000		520,000

		AFFECTATION RH 2017				BUDGET		
		AT	AC	END	TOT	1 ^e PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ

ACTIVITÉ 9: Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre pluriannuel

A.9.1	Rapports annuels	Recherche et coopération avec les parties prenantes	3.15	1.05	0.00	4.20	285,000		
		Communication et sensibilisation					145,000		
		TOTAL	3.15	1.05	0.00	4.20	430,000		0
A.9.2	Promotion des droits fondamentaux au moyen des conférences de la FRA en coopération avec les présidences et autres institutions de l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0		
		Communication et sensibilisation	1.90	0.25	0.00	2.15	80,000		
		TOTAL	1.90	0.25	0.00	2.15	80,000		0
A.9.3	Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, aux agences et aux autres organismes de l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0		
		Communication et sensibilisation	0.30	0.00	0.00	0.30	125,000		
		TOTAL	0.30	0.00	0.00	0.30	125,000		0
A.9.4	Promotion de l'impact des réalisations de la FRA	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0		

		Communication et sensibilisation	4.45	1.95	0.00	6.40	400,000		
		TOTAL	4.45	1.95	0.00	6.40	400,000		0
A.9.5	Production et diffusion des produits de communication	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0		0
		Communication et sensibilisation	2.80	2.15	0.00	4.95	155,000		200,000
		TOTAL	2.80	2.15	0.00	4.95	155,000		200,000
A.9.6	Promotion des droits fondamentaux par la sensibilisation et la coopération avec les parties prenantes dans les États membres de l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0		
		Communication et sensibilisation	7.65	1.80	0.90	10.35	600,000		
		TOTAL	7.65	1.80	0.90	10.35	600,000		0
A.9.7	Performance, contrôle et évaluation	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.00	1.00	0.00	2.10	100,000		
		Communication et sensibilisation					0		
		TOTAL	1.00	1.00	0.00	2.10	100,000		0
A.9.8	Organes de l'Agence	Recherche et coopération avec les parties prenantes	1.00	1.00	0.00	2.10	0		
		Communication et sensibilisation					300,000		
		TOTAL	1.00	1.00	0.00	2.10	300,000		0
A.9.9	Mécanisme de consultation et de coopération- Agents nationaux de liaison	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0		
		Communication et sensibilisation	0.50	0.15	0.80	1.25	60,000		
		TOTAL	0.50	0.15	0.80	1.25	60,000		0
A.9.10	Mécanisme de consultation et de coopération - Plate-forme des droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0		
		Communication et sensibilisation	1.10	0.20	0.10	1.40	140,000		
		TOTAL	1.10	0.20	0.10	1.40	140,000		0
A.9.11	Système d'information européen sur les droits fondamentaux (EFRIS)	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.20	0.00	0.00	0.20	20,000		0
		Communication et sensibilisation					170,000		150,000
		TOTAL	0.20	0.00	0.00	0.20	190,000		150,000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			24.05	9.55	1.80	35.40	2,580,000		350,000

RÉSERVES OPÉRATIONELLES										
A.10.1	Collecte de données complémentaires et autres activités afin d'étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes	Recherche et coopération avec les parties prenantes	0.25	0.00	0.00	0.25	155,000			
		Communication et sensibilisation					0			
		TOTAL	0.25	0.00	0.00	0.25	155,000		0	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			0.25	0.00	0.00	0.25	155,000		0	
TOTAL GÉNÉRAL							7,499,000			

Domaine d'activité	Ressources humaines allouées				Budget des ressources financières		
	AT	AC	END	Total RH	Budget I ^e Priorité	Frais généraux	Coût total
ACTIVITÉ 1 - Accès à la justice, y compris la coopération judiciaire	3.10	0.90	0.00	4.00	246,000	506,850	752,850
ACTIVITÉ 2 - Victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes	1.40	0.75	0.00	2.15	31,000	272,432	303,432
ACTIVITÉ 3 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	1.55	1.30	0.00	2.85	87,000	361,131	448,131
ACTIVITÉ 4 - Intégration des Roms	4.10	2.50	2.10	8.70	1,645,000	1,102,399	2,747,399
ACTIVITÉ 5 - Droits de l'enfant	3.10	1.65	1.30	6.05	95,000	766,611	861,611
ACTIVITÉ 6 - Discriminations	2.95	4.85	0.40	8.20	380,000	1,039,043	1,419,043
ACTIVITÉ 7 - Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile	5.55	2.10	1.30	8.95	1,520,000	1,134,077	2,654,077
ACTIVITÉ 8 - Racisme, xénophobie et intolérance associée	4.20	0.40	1.10	5.70	760,000	722,261	1,482,261
ACTIVITÉ 9: Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre pluriannuel	24.05	9.55	1.80	35.40	2,580,000	4,485,623	7,065,623
TOTAL GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS	50.00	24.00	8.00	82.00	7,344,000	10,390,425	17,734,425
Réserves opérationnelles					155,000		155,000
FONCTIONNEMENT TOTAL	50.00	24.00	8.00	82.00	7,499,000		7,499,000
Activités de soutien	22.00	13.00	2.00	38.00	-	4,815,075	4,815,075
TOTAL GÉNÉRAL	72	37	10	120	7,499,000	15,205,500	22,704,500

Annexe II: Ressources financières 2017 – 2019

Tableau 1 – Dépenses

Dépenses	N		N+1	
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
Titre 1	11,799,000	11,799,000	13,069,500	13,069,500
Titre 2	2,476,000	2,476,000	2,136,000	2,136,000
Titre 3	7,328,000	7,328,000	7,499,000	7,499,000
Dépenses totales	21,603,000	21,603,000	22,704,500	22,704,500

DÉPENSES	Crédits d'engagement					
	Budget exécuté N-1	Budget 2016	Budget 2017	VAR 2017/2016	Demande de l'agence pour 2018	Prévision 2019
Titre 1					108%	102%
Dépenses de personnel	11,151,642.74	11,799,000	13,069,500	111%	14,090,000	14,376,000
11 Traitements et indemnités	9,725,911.66	10,179,000	11,495,500	113%	12,550,000	12,802,000
- dont postes inscrits au tableau des effectifs	7,375,729.83	7,894,000	8,609,500	109%	9,368,000	9,556,000
- dont personnel externe	2,350,181.83	2,285,000	2,886,000	126%	3,182,000	3,246,000
12 Dépenses liées au recrutement de personnel	89,430.00	100,000	193,000	193%	127,000	130,000
13 Frais de missions	156,615.91	200,000	80,000	40%	90,000	92,000
14 Infrastructure socio-médicale	67,057.61	110,000	130,000	118%	135,000	138,000
15 Formation	207,895.04	240,000	175,000	73%	185,000	189,000
16 Services externes	56,406.14	65,000	112,000	172%	115,000	118,000
17 Réceptions et événements	4,358.48	5,000	3,000	60%	3,000	4,000
18 Protection sociale	843,967.90	900,000	881,000	98%	885,000	903,000
19 Autres dépenses liées au personnel	-	-	-		-	-
Titre 2					114%	102%
Dépenses d'infrastructure et opérationnelles	2,264,381.01	2,476,000	2,136,000	86%	2,443,000	2,495,000
20 Location d'immeubles et	1,352,901.86	1,375,000	1,144,000	83%	1,396,000	1,424,000

frais accessoires ¹						
21 Technologies de l'information et de la communication	672,527.28	807,000	764,000	95%	802,000	819,000
22 Biens mobiliers et frais accessoires	66,805.98	36,000	25,000	69%	32,000	33,000
23 Dépenses de fonctionnement administratif courant	37,417.11	57,000	46,000	81%	50,000	51,000
24 Affranchissement / télécommunications	117,733.95	160,000	126,000	79%	132,000	135,000
25 Frais de réunions	6,746.08	11,000	11,000	100%	11,000	12,000
26 Frais de gestion liés aux activités opérationnelles	-	-	-	-	-	-
27 Information et publication	-	-	-	-	-	-
28 Études	10,248.75	30,000	20,000	67%	20,000	21,000
Titre 3 Dépenses opérationnelles	7,988,631.14	7,328,000	7,499,000	102%	99% 7,411,000	102% 7,560,000
32 Liberté	1,792,322.47	1,140,000	1,607,000	141%	410,000	
33 Egalité	3,590,572.99	1,434,000	2,880,000	201%	1,770,000	
36 Justice	1,032,742.65	2,850,000	277,000	10%	2,762,000	
37 Activités horizontales opérationnelles	1,128,120.31	1,435,000	2,080,000	145%	1,995,000	
38 Corps de l'Agence et mécanismes de consultation	444,872.72	365,000	500,000	137%	390,000	
39 Réserve pour Titre 3	-	104,000	155,000	149%	84,000	
DÉPENSES TOTALES	21,404,654.89	21,603,000	22,704,500	105%	23,944,000	24,431,000

Tableau 2 – Recettes

Recettes	N	N+1
	Recettes estimées par l'agence	Budget prévisionnel
Contribution de l'UE	21,359,000	22,567,000
Autres recettes	244,000	137,500

¹ Y compris l'éventuel remboursement des intérêts ; des informations détaillées relatives à la politique immobilière sont fournies dans le tableau à l'annexe III.

Total des recettes	21,603,000	22,704,500
---------------------------	-------------------	-------------------

Annexe III: Ressources humaines – quantitatives

Tableau 1 – Le personnel et son évolution ; vue d'ensemble de toutes les catégories de personnel

Personnel		Rempli(s) en date du 31.12.2014	Autorisé(s) conformément au budget UE 2015 ²	Rempli(s) en date du 31.12.2015	Autorisé(s) conformément au budget UE pour l'année 2016	Rempli(s) en date du 31.12.2016	Budget prévisionnel pour 2017 ³	Prévision 2018	Prévision 2019
Fonctionnaires	AD	-	-	-	-	-	-	-	-
	AST	-	-	-	-	-	-	-	-
	AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-
AT	AD	46	46	44	48***	45	47	4753	4753
	AST	28	27	27	26****	25	5	25	25
	AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-
Total ⁴		74	73	71	74		70	72	7278
AC GF IV		8	18	9	22	13	27	27	27
AC GF III		15	9	14*	9	12	9	9	9
AC GF II		5	2	5	2	5	2	2	2
AC GFI		-	-	-	-	-	-	-	-
Total AC ⁵		28	29	28**	33	30	37	37	37
SNE ⁶		8	9	8	9	5	10	10	10
<i>Prestataires de services structurels⁷</i>		-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		110	111	107	116	105	119	120125	120125

² Comme autorisé pour les agents temporaires (AT) et comme évalué pour les agents contractuels (AC) et les experts nationaux délégués (END).

³ Les chiffres ne devraient pas dépasser ceux indiqués dans la fiche financière législative jointe à l'acte fondateur (ou l'acte fondateur révisé) moins les réductions de personnel dans le contexte de 5% de réductions de personnel sur la période 2013-2017.

⁴ Effectifs

⁵ Effectifs

⁶ Effectifs

⁷ Les prestataires de services structurels sont embauchés par une société privée et accomplissent des tâches externalisées spécialisées et de nature horizontale/de soutien, par exemple, dans le domaine des technologies de l'information. Auprès la Commission, les critères généraux suivants doivent être remplis : 1) pas de contrat individuel avec la Commission ; 2) dans les locaux de la Commission, habituellement avec un PC et un bureau ; 3) suivi administratif effectué par la Commission (badge, etc.) et 4) contribution à la valeur ajoutée de la Commission. FTE

Personnel externe ⁸ pour des remplacements occasionnels ⁹	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---

* 9 postes FG IV ont été rétrogradés : 6 au niveau FG III, et 3 au niveau FG II.

** Sans inclure 1 AC FG IV recruté le 01.09.2015 pour une durée déterminée dans le cadre de la flexibilité prévue par les règlements financiers.

*** Le 10 septembre 2015, la FRA a demandé à modifier le budget 2016 en ajoutant 3 nouveaux postes AD. Le 14 novembre 2015, l'autorité budgétaire est parvenue à un accord concernant le budget UE pour 2016, selon lequel 2 postes ont été approuvés.

**** Contrairement à la position des agences à l'encontre de la proposition de la Commission européenne relative aux restrictions budgétaires supplémentaires pour le « pool de redéploiement » (cf. point 6 de l'énoncé de position du réseau des agences de l'UE – « position paper of the EU Agencies Network »), l'autorité budgétaire, le 14 novembre 2015, est parvenue à un accord concernant le budget UE pour 2016, selon lequel un poste est supprimé.

Justification pour des ressources supplémentaires

La FRA voit actuellement ses tâches supplémentaires augmenter de manière significative du fait de demandes de la part d'institutions de l'UE relatives à l'analyse, du point de vue des droits fondamentaux, des développements majeurs survenus dans le domaine de la migration et de l'asile - notamment ceux étant liés à la crise de l'asile et migratoire actuelle, qui a des incidences à la fois immédiates et à long terme sur les droits fondamentaux. De plus, suite à l'adoption en mai 2015 de l'Agenda européen en matière de migration, les questions relatives à l'intégration des migrants, qui représente un des principaux domaines d'activité de l'agence, seront incluses dans le cadre des fonds ESI (FEDER et FSE) pour la réalisation de diverses actions ayant trait aux droits fondamentaux, parmi lesquelles figurent l'amélioration de l'accès aux services et au marché du travail, une éducation inclusive et des échanges interculturels impliquant les communautés d'accueil et d'immigrants. En parallèle, l'agence est de plus en plus sollicitée pour offrir son expertise dans des domaines visés par le programme européen en matière de sécurité (comme son travail, en collaboration avec d'autres agences, sur l'utilisation des données biométriques en ce qui concerne la gestion des frontières, et l'introduction éventuelle d'ECRIS pour les ressortissants de pays tiers). Afin de répondre avec efficacité et efficience à cette charge de travail accrue dans ces domaines, tout en remplissant les objectifs qui sont les siens, à savoir apporter aux institutions de l'Union et aux États membres une assistance et une expertise fondées sur des données probantes et faire mieux connaître les problématiques pertinentes, l'agence sollicite pour 2017 deux postes d'agents contractuels et un poste d'expert national détaché :

- Un agent contractuel GF IV pour le département Libertés et justice afin d'aider l'agence dans ses activités liées à l'agenda européen en matière de migration et au domaine connexe de la sécurité intérieure (recherches, dialogue avec les parties prenantes et activités de sensibilisation). Le groupe de fonction proposé pour ce poste correspond à l'importance des tâches à réaliser.
- Un agent contractuel GF IV pour le département Égalité des chances et droits des citoyens qui participera aux activités axées sur l'inclusion sociale (recherches, dialogue avec les parties prenantes et activités de sensibilisation). Le groupe de fonction proposé pour ce poste correspond à l'importance des tâches à réaliser.
- Un expert national détaché auprès du bureau du directeur afin de soutenir le directeur de la FRA et son bureau par des conseils juridiques et politiques et une analyse des principales évolutions aux niveaux de l'UE et national, principalement dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, mais aussi en ce qui concerne l'emploi et les affaires sociales, l'égalité et d'autres domaines politiques de l'UE pertinents pour les droits fondamentaux et afin de s'engager dans les activités de coopération de la FRA.

L'Agence a entièrement respectée l'Art. 27 de l'accord interinstitutionnel du 02 Décembre 2013 (2013/C 373/01) et a exécutée la réduction de 5% du personnel convenu. De plus, l'Agence a du baisser son personnel de 4 postes supplémentaires pour le "re-deployment pool", ce qui fait en somme une baisse de 10% du personnel en 2017. Pour maintenir son efficacité en vue de la réduction du personnel, et pour continuer de supporter les experts internes avec les services nécessaires, trois postes d'agents contractuels doivent être sollicités:

- Un agent contractuel GF IV pour le département Administration qui participera aux activités dans les domaines du Back office des TIC, de la sécurité et de la continuité des activités des TIC et des activités de coordination des TIC. Le groupe de fonction proposé pour ce poste correspond à l'importance des tâches à réaliser.
- Un agent contractuel GF IV pour le département Administration qui participera aux activités dans les domaines de la planification, de la surveillance, de l'évaluation et du compte rendu. Le groupe de fonction proposé pour ce poste correspond à l'importance des tâches à réaliser.

⁸ ETP

⁹ Par exemple remplacement dû à un congé maternité ou un congé maladie de longue durée.

Tableau 2 – Plan pluriannuel de politique du personnel 2017 – 2019

Catégorie et grade	Tableau des effectifs selon le budget UE 2015		Rempli(s) en date du 31/12/2015		Modifications dans l'exercice 2015 en application de la règle de flexibilité ¹⁰		Tableau des effectifs selon le budget voté pour 2016 ¹¹		Modifications pour 2016 en application de la règle de flexibilité ¹²		Tableau des effectifs selon le budget prévisionnel UE 2017 ¹³		Tableau des effectifs 2018		Tableau des effectifs 2019	
	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT
AD 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AD 15	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1
AD 14	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1
AD 13	-	2	-	1	-	-	-	2	-	-	-	2	-	2	-	2
AD 12	-	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-	8	-	8	-	8
AD 11	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AD 10	-	14	-	2	-	-	-	14	-	-	-	13	-	13 14	-	13 14
AD 9	-	11	-	5	-	-	-	11	-	-	-	11	-	11 14	-	11 14
AD 8	-	1	-	9	-	-	-	1	-	-	-	1	-	2 4	-	2 4
AD 7	-	4	-	14	-	-	-	5	-	-	-	7	-	7 6	-	7 6
AD 6	-	2	-	7	-	-	-	3	-	-	-	3	-	3 3	-	3 3

¹⁰ Conformément à l'article 32, paragraphe 1 du règlement financier cadre, le conseil d'administration peut modifier le tableau des effectifs sous certaines conditions, en augmentant de 10% maximum le nombre de postes autorisés - à moins que les règles financières de l'organe concerné n'autorisent un pourcentage différent.

¹¹ Comme mentionné au point 6 de l'énoncé de position du réseau des agences de l'UE - « position paper of the EU Agencies Network »-, les agences sont en désaccord avec la proposition de la CE concernant les réductions de personnel supplémentaires pour le « pool de redéploiement ». Par conséquent, afin d'éviter de réduire son efficacité, la FRA propose de conserver le même nombre de poste en 2016 qu'en 2015. Toutefois, dans le cas où l'autorité budgétaire déciderait de réduire le nombre de postes, la FRA pourrait envisager de renoncer à un poste AST 7.

¹² Conformément à l'article 32, paragraphe 1 du règlement financier cadre, le conseil d'administration peut modifier le tableau des effectifs sous certaines conditions, en augmentant de 10% maximum le nombre de postes autorisés - à moins que les règles financières de l'organe concerné n'autorisent un pourcentage différent.

¹³ Comme mentionné au point 6 de l'énoncé de position du réseau des agences de l'UE - « position paper of the EU Agencies Network »-, les agences sont en désaccord avec la proposition de la CE concernant les réductions de personnel supplémentaires pour le « pool de redéploiement » 2014-2020. Par conséquent, afin d'éviter de réduire son efficacité, la FRA propose de mettre en œuvre les réductions de personnel restantes dans le cadre du pool de redéploiement en 2020.

AD 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AD	-	46	-	44	-	-	-	48	-	-	-	47	-	47	-	53
AST 11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 10	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1
AST 9	-	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3	-	4	-	4
AST 8	-	3	-	3	-	-	-	3	-	-	-	3	-	3	-	3
AST 7	-	7	-	4	-	-	-	6	-	-	-	6	-	6	-	6
AST 6	-	12	-	3	-	-	-	12	-	-	-	11	-	11 10	-	11 10
AST 5	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 4	-	1	-	7	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1
AST 3	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AST	-	27	-	27	-	-	-	26	-	-	-	25	-	25	-	25
AST/SC1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	73	-	71	-	-	-	74	-	-	-	72	-	72 78	-	72 78

Annexe IV: Ressources humaines - qualitatives

A. Politique de recrutement

À la suite de la réforme du statut de 2014, dans le cadre de laquelle une nouvelle catégorie d'agents temporaires pour les agences de l'UE a été créée, l'agence a adopté une nouvelle mesure d'exécution (à savoir la décision 2015/01 du bureau exécutif du 23 septembre 2015) concernant l'engagement et l'utilisation du personnel temporaire conformément à l'article 2 *septies* du régime applicable aux autres agents. Cette nouvelle politique assure une politique du personnel plus cohérente parmi les agences de l'UE. Les procédures de sélection des agents temporaires conformément à l'article 2 *bis* du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne suivent la décision 2009/3 du bureau exécutif. Les procédures de sélection pour le personnel d'encadrement intermédiaire sont régies par la décision 2012/01 du bureau exécutif. Les trois décisions ont été adoptées selon la procédure en vertu de l'article 110 du statut.

Conformément à la nouvelle politique, chaque fois que l'agence décide de pourvoir un poste vacant AT 2f, le poste peut être pourvu par mobilité interne, par mobilité entre les agences de l'Union ou par procédure de sélection externe.

La FRA, afin de remplir ses objectifs, a identifié les profils d'emploi types suivants :

- Middle Managers (cadres intermédiaires) : assurent la gestion stratégique et financière et supervisent l'encadrement opérationnel dans leur champ respectif couvrant différents domaines d'activités de la FRA, dans le respect d'une bonne gestion financière. Ces postes sont généralement remplis par des agents temporaires dont le grade se situe entre AD 9 et AD 12 ;

- Senior Officers/Programme Managers (agents d'encadrement/gestionnaires de projet) : rédigent des rapports, fournissent analyses et conseils pour la hiérarchie dans des domaines spécifiques tels que la recherche, la planification, les ressources humaines, la passation de marchés et les finances. Les Senior Officers peuvent jouer un rôle crucial dans des procédures générales et budgétaires et assistent la hiérarchie afin d'assurer la continuité des activités. Les Programme Managers peuvent gérer un projet de recherche spécifique ou représenter la FRA dans des activités externes. Les Senior Officers/Programme Managers peuvent coordonner le contenu du travail d'une équipe sous l'autorité d'un Middle Manager. Ces postes sont généralement remplis par des agents temporaires dont le grade est situé entre AD 8 et AD 10.

- Officers/Programme Managers (agents/gestionnaires de projet) : jouent un rôle clé dans le cadre des procédures générales, rédigent des rapports, mettent en œuvre des politiques, coordonnent des domaines d'activité spécifiques ou le contenu du travail d'une équipe, ou représentent la FRA dans le cadre d'activités externes. Ces postes sont généralement remplis par des agents temporaires dont le grade est situé entre AD 5 et AD 7, des agents contractuels FG IV et des experts nationaux détachés. Les agents temporaires au grade AD 5 et les agents contractuels du groupe de fonctions IV sous supervision directe peuvent contribuer à la réalisation des tâches citées plus haut et jouer un rôle de soutien actif dans le développement de l'ensemble des tâches et travaux.

- Senior Assistants/Officers (assistants principaux/agents) : fournissent un soutien pour la rédaction de documents et une assistance dans la mise en œuvre de politiques et de procédures dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, en suivant les conseils de la hiérarchie. Ces postes sont en général remplis par des agents temporaires dont le grade est situé entre AST 10 et AST 11.

- Assistants/Support Officers (assistants/agents de soutien) : apportent leur soutien dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, sous la supervision d'un Senior Assistant et/ou d'un membre du personnel d'un niveau de fonction plus élevé. Ces postes sont en général remplis par des agents temporaires dont le grade est situé entre AST 1 et AST 9, et par des agents contractuels des groupes de fonctions II et III.

En plus des profils types mentionnés ci-dessus, afin d'améliorer son efficacité et son efficience, l'agence a adopté en 2012 une décision (décision HRP/030/2012) relative à l'affectation des chefs de secteurs. Leur rôle est de coordonner et de superviser des activités spécifiques entreprises par le personnel travaillant dans le secteur dont ils sont responsables.

En termes de types de contrats et de grade de recrutement pour les différentes catégories de fonctions présentées ci-dessus, la FRA a identifié l'ensemble des postes d'agents temporaires, à l'exception du directeur, comme étant des postes de longue durée.

Conformément à la réforme du statut, la FRA applique par analogie la décision C(2013) 8979 final de la Commission concernant les types de poste et les titres de poste avec certains changements techniques en annexe A qui reflètent la spécificité de l'agence.

a. Agents temporaires de longue durée

Les critères utilisés par l'agence pour identifier un poste de longue durée sont les suivants :

- pour les postes impliquant des tâches de nature permanente comme résultant du mandat et du programme de travail de l'agence ; et
- pour garantir la continuité de l'expertise dans les domaines spécifiques relatifs aux droits humains.

Les agents temporaires de longue durée seront recrutés aux niveaux indiqués ci-après afin de permettre un développement à long terme de leur carrière :

- AST 1 à AST 4 pour la catégorie AST ;
- AD 5 à AD 8 pour la catégorie AD.

Des agents temporaires de longue durée seront également recrutés au niveau AD 9 à AD 11 et, dans des cas exceptionnels, au grade AD 12. Dans tous les cas, avant d'annoncer la vacance d'un poste, l'agence prendra le soin d'évaluer toutes les options afin de ne pas recruter à un niveau trop élevé. Le recrutement d'experts aux grades AD 9-AD 11 et, de manière exceptionnelle, au grade AD 12, ne doit pas excéder la limite de 20% des recrutements effectués chaque année sur une période de cinq années consécutives en ce qui concerne l'emploi de longue durée au sein de l'agence.

Les agents temporaires de longue durée se voient offrir un contrat à durée indéterminée. L'agence requière un personnel technique qualifié doté de connaissances et d'une expérience particulières pour la plupart de ses activités, notamment dans les domaines de compétence spécifiques en lien avec sa réglementation et sa stratégie. Toutefois, ceci est également valable pour le personnel travaillant dans l'administration, les finances, les ressources humaines, la comptabilité, les marchés publics et les technologies de l'information et de la communication puisque, dans de nombreux cas, le nombre de postes devant couvrir chaque activité spécifique est extrêmement limité. Dans bien des cas, il est de la plus haute importance que le personnel dispose d'un large éventail de connaissance et d'une expertise étendue dans les domaines d'activités concernés. Par le passé, l'agence a connu des difficultés lors du recrutement de personnel. Toutefois, depuis la mise en œuvre de cette mesure, de même que d'autres avantages sociaux, la quantité comme la qualité des candidats ont augmenté de manière significative.

Agents temporaires employés à court/moyen terme

Le directeur est recruté pour une période de cinq ans qui peut être prolongée une seule fois pour une durée de trois ans (cf. article 15, paragraphe 3 du règlement (CE) N° 168/2007 du 15 février 2007 portant création de l'agence). De ce fait, ce poste est considéré comme étant à court terme.

b. Agents contractuels de longue durée

Les critères utilisés par l'agence pour identifier un poste d'agent contractuel de longue durée sont les suivants :

- renforcement des capacités dans des domaines d'expertise spécifiques dans lesquels des ressources supplémentaires sont nécessaires ;
- renforcement des capacités existantes dans des fonctions de soutien quand cela est nécessaire.

Les agents contractuels se voient proposer un contrat initial de deux ans, renouvelable pour une nouvelle période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Un second renouvellement fera l'objet d'un contrat à durée indéterminée à condition que les deux premiers contrats couvrent une période minimale de cinq années sans interruption. C'est ce qui figure dans les modalités d'exécution pour l'engagement et l'utilisation des agents contractuels adoptées par le conseil d'administration de l'agence (décision 2008/4 du conseil d'administration).

Les renouvellements de contrat dépendront des besoins opérationnels futurs de la fonction exercée, des

performances et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les procédures de sélection pour le recrutement d'agents contractuels suivent la décision 2008/4 du conseil d'administration. De plus, l'agence a signé en 2010 un accord de niveau de service avec l'Office européen de sélection du personnel selon lequel elle peut utiliser la base de données des candidats sélectionnés afin de remplir un poste d'agent contractuel vacant.

- Agents contractuels employés à court/moyen terme

Les critères utilisés pour identifier un poste d'agent contractuel à court terme sont les suivants :

- pour travailler sur des projets spécifiques et limités dans le temps ;
- pour répondre au besoin de personnel à l'occasion par exemple d'un congé maternité ou parental, ou d'un congé maladie de longue durée.

Les agents contractuels se voient proposer un contrat à durée déterminée dont la longueur est fondée sur la durée des tâches à accomplir. Le contrat peut être renouvelé pour une seconde période déterminée si la durée du projet spécifique est prolongée. Tout renouvellement de contrat dépendra des besoins opérationnels pour la fonction exercée et des dispositions budgétaires disponibles.

c. Experts nationaux détachés

La FRA engage des experts nationaux afin de développer une mise en réseau active et de renforcer la coopération avec les États membres.

B. Évaluation des performances et reclassement/promotions

Tableau 1 – Reclassement du personnel temporaire/ promotion des fonctionnaires

En 2015, la FRA n'a pas subi l'exercice de reclassement en raison de la procédure prolongée de l'adoption de la mesure d'exécution relative au reclassement des agents temporaires conformément à l'article 110 du statut. En 2016, l'agence a adopté la mesure d'exécution (décision 2016/01 du bureau exécutif) et subit actuellement les exercices de reclassement. Dès que les données seront disponibles, elles seront ajoutées au tableau ci-dessous.

Catégorie et grade	Personnel en activité au 1.01.2014		Combien de membres du personnel ont été promu / reclassés en 2015		Nombre moyen d'années dans le grade du membre du personnel promu / reclassé
	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	
AD 16	-	-	-		
AD 15	-	-	-		
AD 14	-	1	-		
AD 13	-	1	-		
AD 12	-	1	-		
AD 11	-	6	-		
AD 10	-	2	-		
AD 9	-	7	-		
AD 8	-	8	-		
AD 7	-	16	-		
AD 6	-	5	-		
AD 5	-	-	-		
Total AD	-	47	-		
AST 11	-	-	-		
AST 10	-	-	-		
AST 9	-	-	-		
AST 8	-	3	-		
AST 7	-	4	-		
AST 6	-	3	-		
AST 5	-	8	-		
AST 4	-	9	-		
AST 3	-	1	-		
AST 2	-	-	-		
AST 1	-	-	-		

Total AST	-	28	-	
AST/SC1	-	-	-	
AST/SC2	-	-	-	
AST/SC3	-	-	-	
AST/SC4	-	-	-	
AST/SC5	-	-	-	
AST/SC6	-	-	-	
Total AST/SC	-	-	-	
Total	-	75	-	

Tableau 2 – Reclassement du personnel contractuel

En 2015, la FRA a décidé de lancer l'exercice de reclassement des agents contractuels en appliquant par analogie la décision C(2014)2222 de la Commission. Cet exercice est en cours. Dès qu'il sera terminé, les données seront ajoutées au tableau ci-dessous.

Groupes de fonctions	Grade	Personnel en activité au 1.01.2014	Combien de membres du personnel ont été reclassés en 2015	Nombre moyen d'années dans le grade du membre du personnel reclassé
AC IV	18	-		
	17	-		
	16	-		
	15	-		
	14	3		
	13	4		
AC III	12	-		
	11	1		
	10	1		
	9	5		
	8	7		
AC II	7	-		
	6	-		
	5	2		
	4	3		
AC I	3	-		
	2	-		
	1	-		
Total		26		

La politique de l'agence en matière d'évaluation des performances et promotion/reclassement – brève description

La FRA met en œuvre un programme annuel de développement de carrière. Un plan de développement de carrière individuel est formulé au début de l'année, afin d'exposer des objectifs mesurables de manière claire et constructive à l'aide d'indicateurs de performance solides, en lien avec le programme de travail. Une évaluation des performances en termes d'efficacité, d'aptitudes et de comportement a lieu au début de l'année suivante sur la base des indicateurs de performance figurant dans le plan de développement annuel.

La FRA a adopté par analogie la décision de la Commission relative à l'évaluation (décision 2013/02 du bureau exécutif du 12 décembre 2013 et décision C(2014)2226 final de la Commission du 7 avril 2014 en ce qui concerne les agents contractuels), y compris les changements introduits par les modifications du statut entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014 (par exemple, le rapport d'évaluation doit inclure une évaluation générale indiquant si les performances de l'intéressé ont donné satisfaction).

En 2015, la FRA prévoyait de remplacer sa décision relative au reclassement des agents temporaires par une nouvelle décision conformément à l'article 110 du statut mais, en raison de la longueur de la procédure, ce remplacement a eu lieu au début de 2016, à savoir par la décision 2016/01 du 26 février 2016 du bureau exécutif.

Pour les années à venir, la FRA examinera les taux de reclassement afin de respecter le mieux possible les taux indiqués à l'annexe IB du statut.

En ce qui concerne le reclassement de ses agents contractuels, depuis 2015, la FRA applique par analogie la décision C(2014)2222 final de la Commission du 7 avril 2014.

L'exercice d'évaluation contribue également au plan d'apprentissage et de développement du personnel fondé sur l'identification de besoins afin de satisfaire à leur développement de carrière. Un plan d'apprentissage et de développement est élaboré chaque année sur la base de besoins spécifiques, en adéquation avec les priorités stratégiques de la FRA et de sa politique en matière d'apprentissage et de développement. Cette dernière intègre cette politique dans son plan de soutien financier en faveur d'études pour son personnel. La politique de la FRA est que tous les membres du personnel doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'accès à une formation appropriée, en adéquation avec les besoins et le budget disponible. Il existe des programmes de formation en interne, offerts de manière locale ou externe, de même que des formations en ligne.

C. Politique en matière de mobilité

Mobilité interne

Selon la nouvelle politique sur l'engagement et d'usage d'agents temporaires 2f, chaque fois que l'agence décide de remplir un poste vacant TA 2f, le poste peut être couverts par mobilité interne, par mobilité inter-agences ou par une procédure de sélection externe. Mobilité interne inclu la publication en interne et le redéploiement de personnel dans l'intérêt du service. En 2016, l'agence a publié deux postes en interne.

Mobilité entre les agences (marché du travail interagences)

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique sur l'engagement d'agents temporaires 2f, les formulaires du marché de travail inter-agences sont devenues parties intégrante de la nouvelle politique.

En 2015, la FRA a publié un poste sur le marché du travail inter-agences. En 2015, un poste est devenu vacant en raison du départ d'un membre du personnel vers une autre agence, et aucun emploi ni fonction n'ont été remplis par un membre du personnel venant d'une autre agence.

Mobilité entre les agences et les institutions

La FRA n'encourage pas de manière proactive cette forme de mobilité car aucun poste permanent ne figure dans son tableau des effectifs – par conséquent, ce type de mobilité n'est pas possible. À l'avenir, la création de postes permanents rendra une telle forme de mobilité vraisemblable.

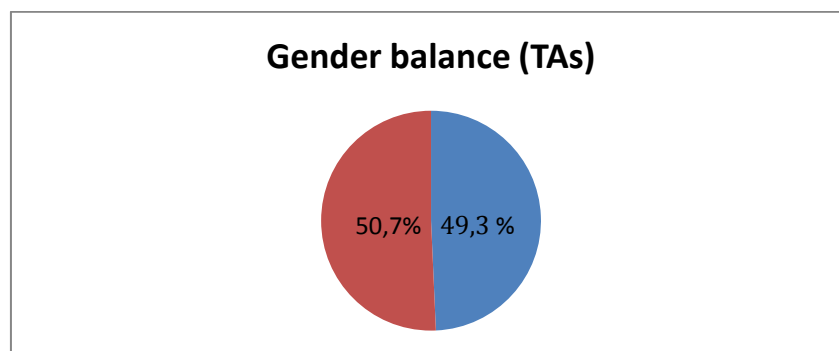
En 2015, aucun poste d'agent temporaire n'est devenu vacant en raison du départ d'un membre du personnel vers la Commission européenne. Dans le même temps, aucun emploi ni fonction n'ont été remplis par un membre du personnel venant d'une autre institution de l'Union.

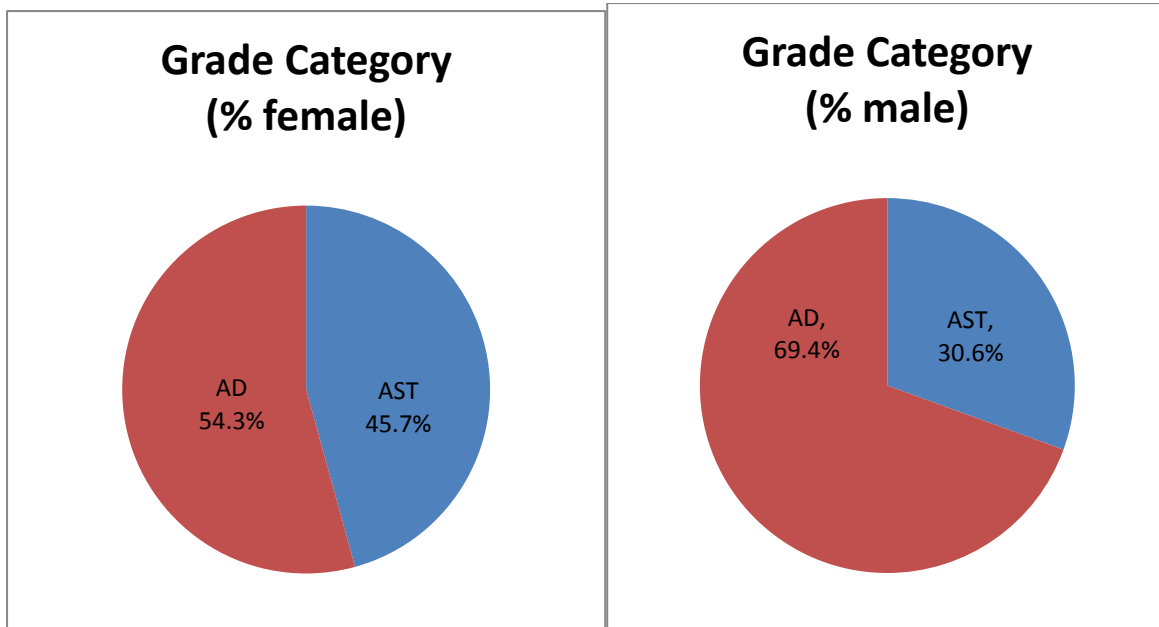
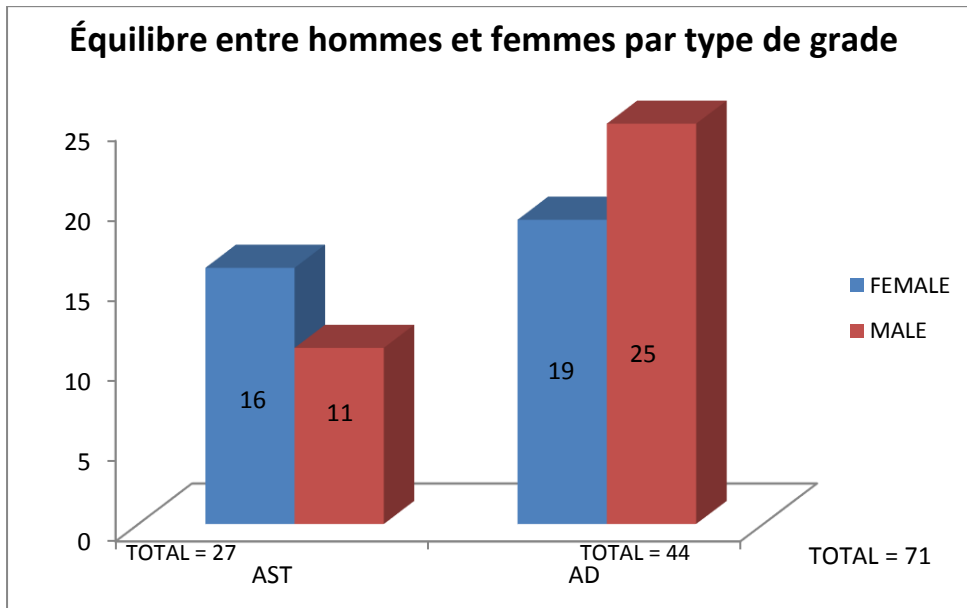
D. Équilibre entre hommes et femmes et équilibre géographique

Équilibre entre hommes et femmes

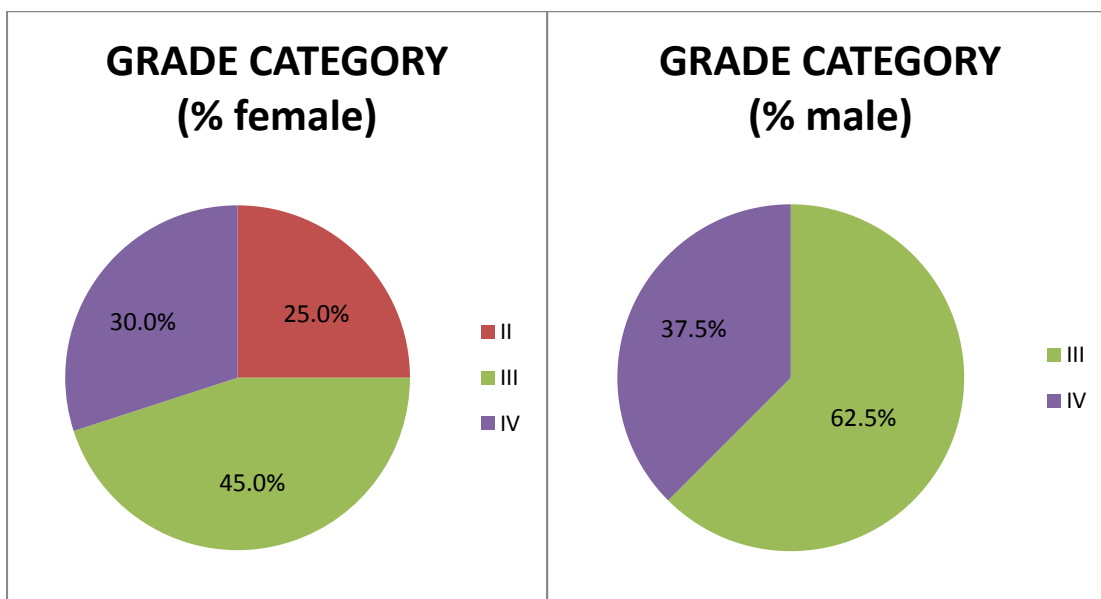
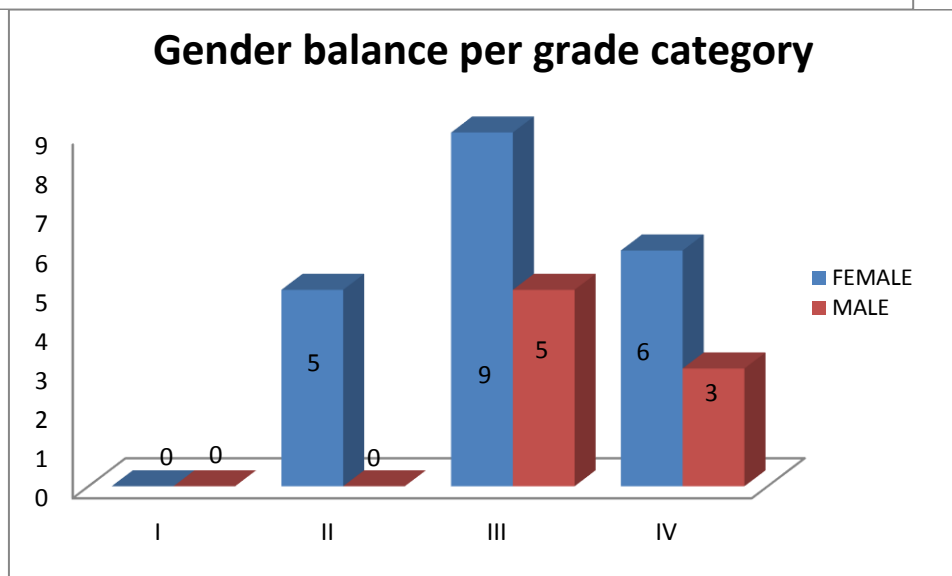
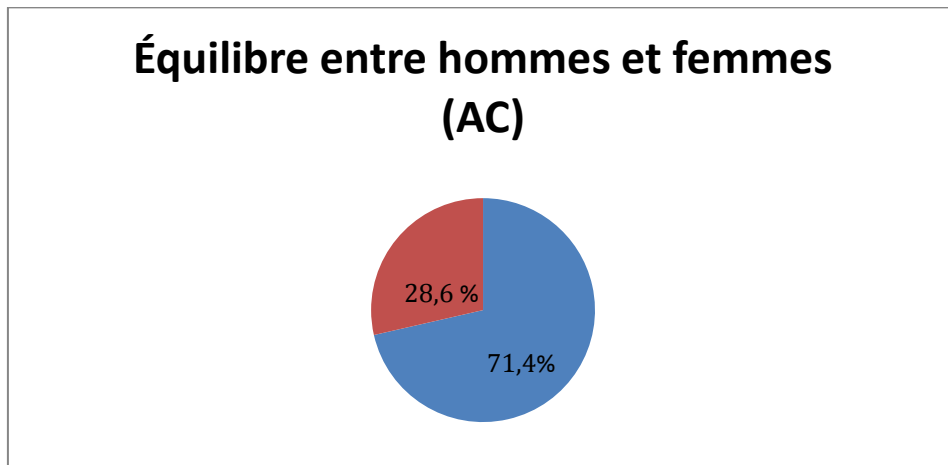
Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des membres du personnel par type de contrat et par groupe de fonctions, ainsi que l'équilibre entre les hommes et les femmes en date du 31 décembre 2015:

i) agents temporaires :

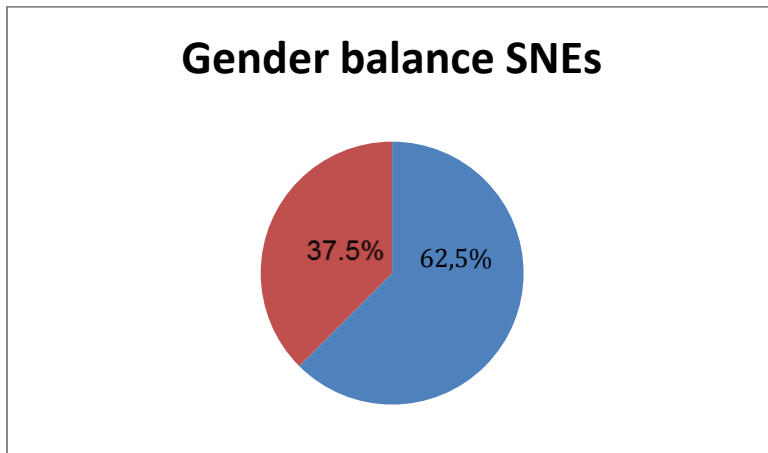




i) Agents contractuels:

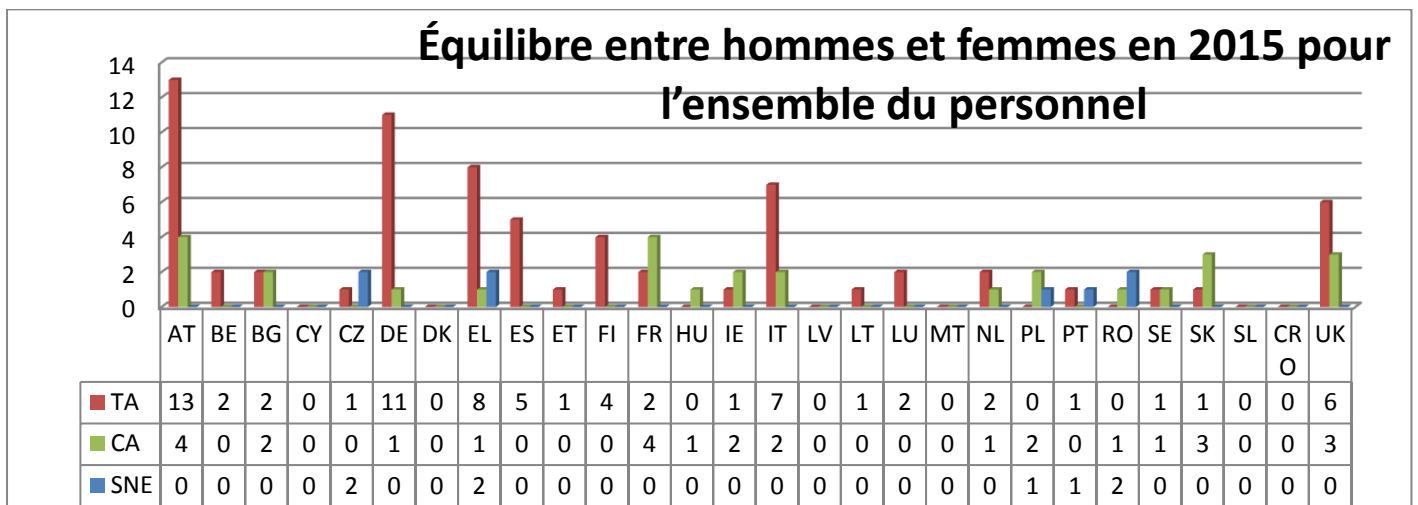


ii) Experts nationaux détachés (END):



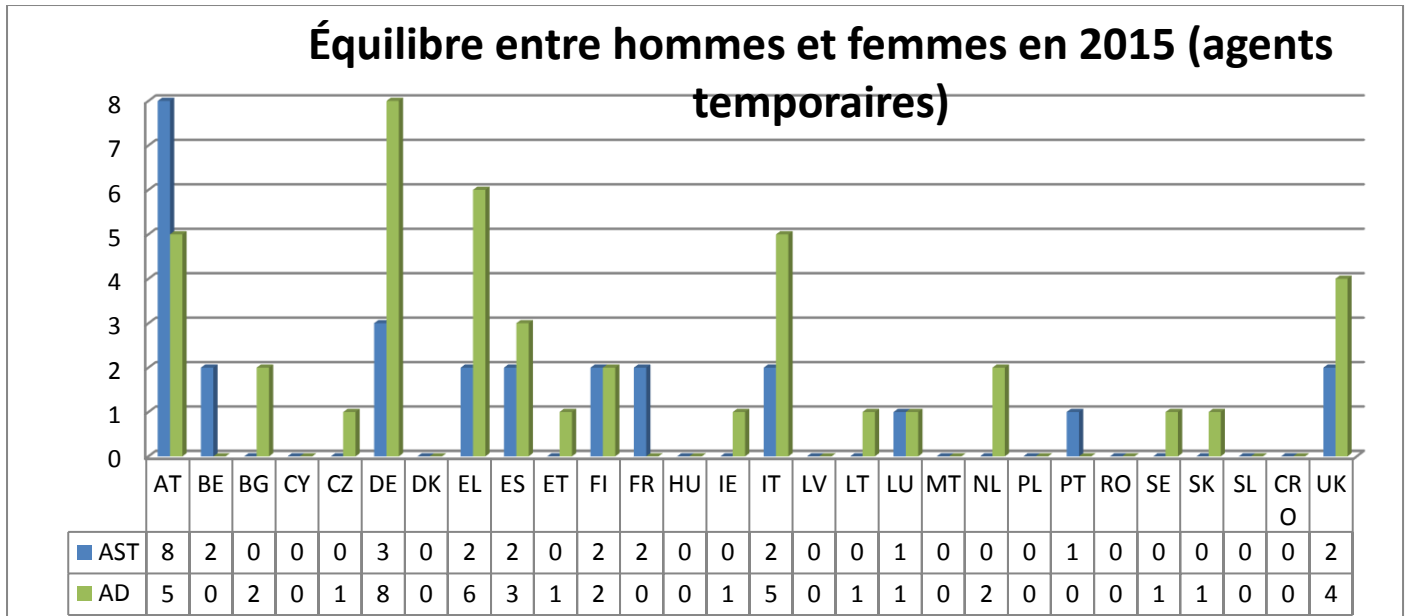
Équilibre géographique

Au 31 décembre 2015, 22 nationalités sur un total de 28 États membres étaient représentées dans les effectifs de la FRA. L'agence va poursuivre ses efforts dans le but de se développer et d'augmenter le nombre de nationalités représentées.

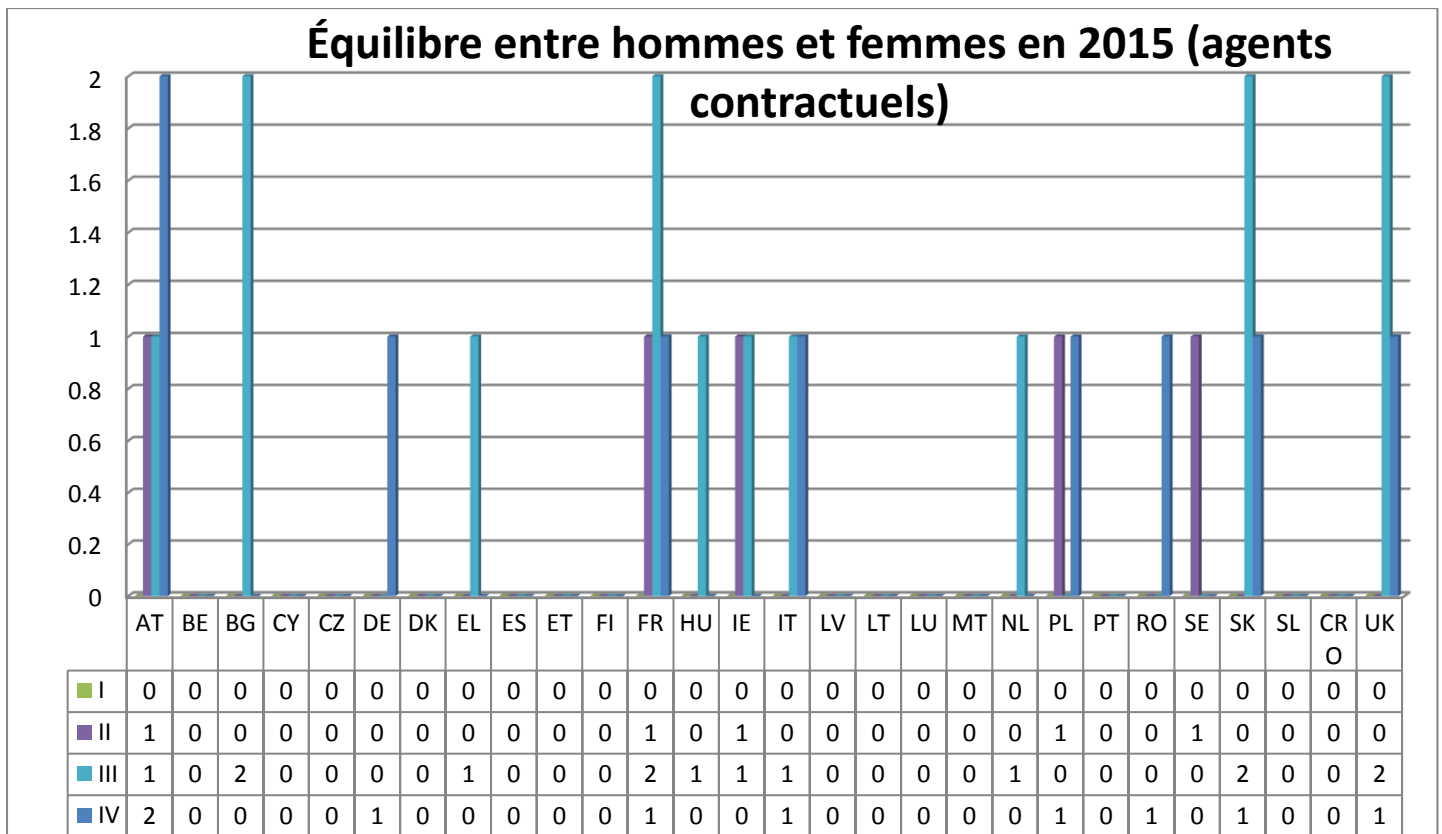


Une ventilation détaillée par type de contrat (par exemple agents temporaires, agents contractuels et experts nationaux détachés) et par groupe de fonctions est présentée ci-dessous.

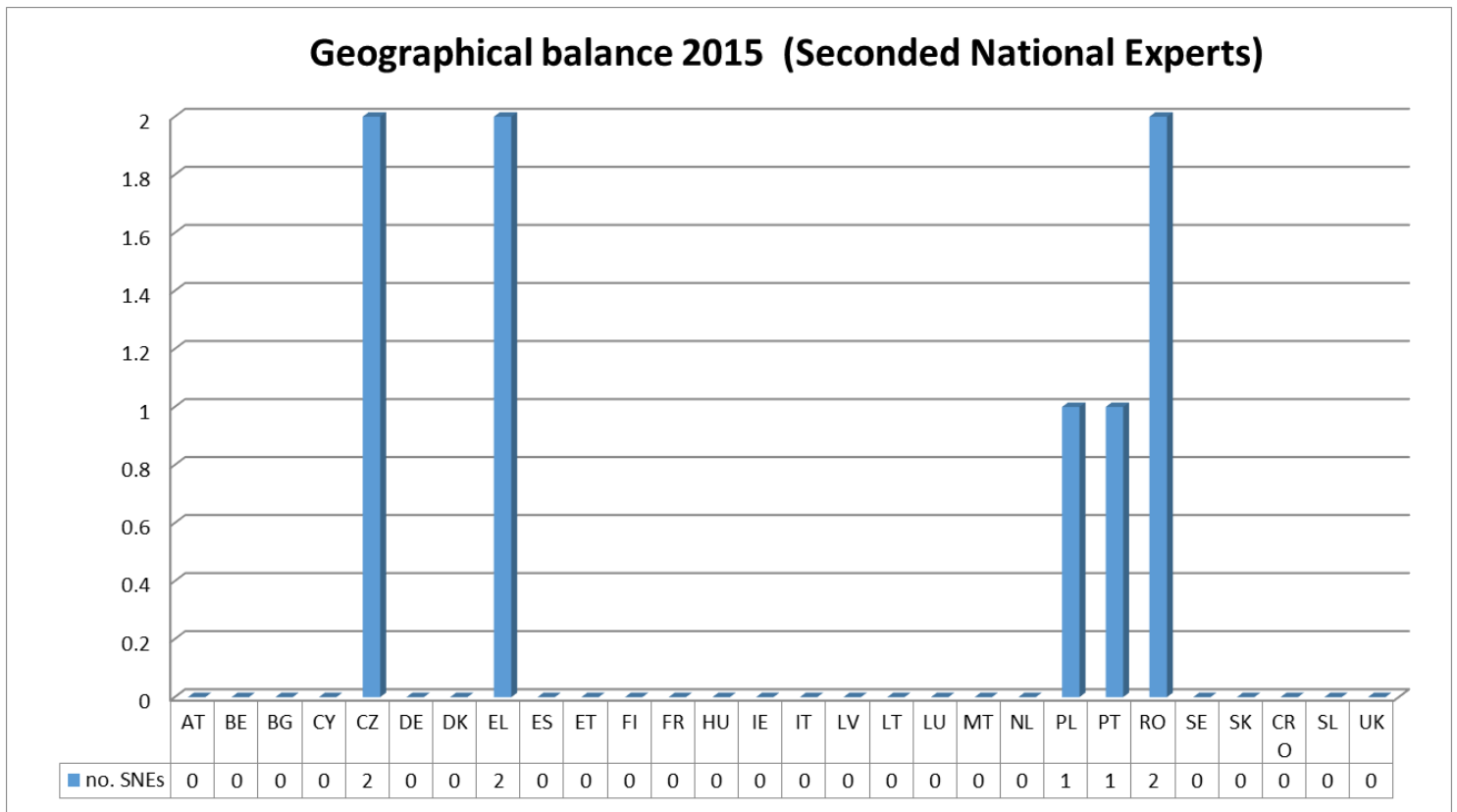
i) Agents temporaires: 19 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



ii) Agents contractuels : 14 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



iii) Experts nationaux détachés : 5 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



E. Scolarité

La scolarité est un des facteurs clés qui permettent d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié. En l'absence d'école européenne et de section européenne en Autriche, le conseil d'administration de la FRA a révisé deux décisions en 2013 : l'une concernant les coûts de services de garde des écolos préparatoires (décision 2013/06 du conseil d'administration) ; la seconde concernant les frais de scolarité (décision 2013/07 du conseil d'administration). Conformément à ces décisions, l'agence a signé plusieurs accords de niveau de service.

Les membres du personnel qui bénéficient de ces mesures ne sont pas autorisés à percevoir les allocations scolaires prévues à l'article 3 de l'annexe VII du statut des fonctionnaires, les écoles étant considérées comme non-payantes.

Annexe V: Immeubles

	Nom, lieu et type de bâtiment	Autres remarques
Informations à fournir pour chaque immeuble :	Schwarzenbergplatz11, Vienne, AT-1040, Autriche	Néant
Surface (en mètres carrés)	5,546	Il convient de noter que les bureaux se trouvent dans un bâtiment ancien qui a été rénové en conservant son agencement original et n'offrant aucune commodité luxueuse ou moderne. En outre, le prix par m2 pour la superficie nette des bureaux (à savoir 3 704 m2) est égal à la moyenne des prix dans les quartiers du centre de Vienne.
- dont espaces de bureaux	3,704	
- dont autres espaces	1,842	
Loyer annuel (en EUR)	804.245,85	Néant
Type et durée du contrat de location	Contrat de location pour une période initiale de 10 ans comprenant une clause de durée indéterminée	Néant
Subvention ou aide du pays hôte	Sur la base d'une lettre d'intention des autorités autrichiennes, le pays hôte subventionne le loyer à hauteur d'un tiers.	Néant
Valeur actuelle de l'immeuble	N/A	Néant

Projets immobiliers au stade de la planification

[Le cas échéant : informations relatives à la politique immobilière, évolution attendue de la superficie, ainsi qu'une description des projets immobiliers au stade de la planification qui sont déjà déterminés.]

Projets immobiliers soumis au Parlement européen et au Conseil

Annexe VI: Privilèges et immunités

Proposition d'informations à fournir (lignes directrice Docup)

Brève description des privilèges et immunités applicables à l'agence, tels que : exonérations de TVA, statut diplomatique, éducation, etc.

Privilèges de l'agence	Privilèges accordés aux membres du personnel	
	Protocole sur les privilèges et immunités / statut diplomatique	Éducation / garde
L'agence est reconnue comme une organisation internationale.	Le directeur, les chefs de département, les chefs de secteur et deux membres de l'encadrement supérieur désignés de grade AD 9 ou supérieur, bénéficient du statut diplomatique. Ils peuvent prétendre à un remboursement de la TVA et immatriculer un véhicule hors taxes tous les deux ans.	En l'absence d'école européenne et de secteur européen en Autriche, l'agence a adopté deux mesures sociales : l'une concerne une aide financière pour les écoles maternelles et les crèches, l'autre concerne les frais relatifs à une scolarité multilingue pour les enfants du personnel de l'agence à Vienne.
L'agence bénéficie d'une exonération de la TVA.	Le personnel de l'agence (les autres agents temporaires et l'ensemble des agents contractuels) peut immatriculer un véhicule hors taxes tous les quatre ans.	-
Aucun autre privilège n'est accordé à l'agence.	L'agence s'est vu accorder l'accès à l'économat des Nations Unies, où son personnel peut acquérir certains articles hors taxes dans une certaine limite basée sur le salaire annuel, conformément aux conditions des Nations Unies.	-

Annexe VII: Évaluation de la FRA

Les activités d'évaluation visent à mesurer les performances et les réalisations des programmes, des projets, des activités ou de l'organisation sur la base d'une série de critères et d'indicateurs, afin de formuler des observations, des conclusions et des recommandations pour les futurs programmes ou visant à l'amélioration des projets en cours. Dans un contexte de pressions budgétaires, les parties prenantes internes et externes exigent de plus en plus de garanties de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence, un plus haut degré d'efficacité et l'obtention de résultats tangibles. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), comme toute organisation du secteur public, est tenue de démontrer ses performances, ses réalisations et son impact.

Les exigences relatives aux évaluations de la FRA sont définies dans de nombreux documents, y compris dans le règlement fondateur de la FRA, la feuille de route sur le suivi de l'approche commune sur les agences décentralisées de l'Union européenne, les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, etc.

Pour ce faire, la FRA a élaboré et adopté une **politique d'évaluation**. Axée sur les exigences concernant la conduite des activités d'évaluation, cette politique d'évaluation définit les principes, les processus et les outils d'évaluation utilisés à la FRA, décrit les différents types d'évaluation, constitue une source d'informations en ce qui concerne la façon de rendre compte des activités d'évaluation et comprend un aperçu de l'ensemble des activités d'évaluation menées par la FRA. Un **guide d'évaluation** a également été élaboré et adopté afin de compléter la politique d'évaluation. Celui-ci fournit des orientations étape par étape de la façon dont les différents types d'activités d'évaluation doivent être menées. Le guide fournit également des explications détaillées en ce qui concerne les responsabilités, la sélection des projets et les étapes à suivre lors de la conduite d'activités d'évaluation, y compris des modèles à utiliser lors de la conduite d'évaluations ex ante et ex post et le contenu détaillé de rapports d'évaluation externes. Sur la base de la politique et du guide d'évaluation, chaque année, un plan d'évaluation est élaboré. Celui-ci recense les projets pour lesquels des évaluations ex ante et ex post seront menées pendant l'année en cours.

Les activités d'évaluation sont axées sur les mesures au niveau de l'impact à court terme, de l'impact à long terme et de l'impact visé, comme prévu par le cadre de mesure des performances. Elles doivent être programmées et élaborées au début de chaque période de planification (c'est-à-dire chaque année ou tous les cinq ans). Selon le stade du cycle de vie du projet au cours duquel interviennent les activités d'évaluation, la FRA mène différents types d'évaluations :

- évaluations ex ante ;
- évaluations ex post ; et
- évaluations externes.

Les évaluations ex ante et ex post sont menées au niveau des projets à l'aide de modèles définis. Conformément à l'article 30, paragraphe 3, du règlement fondateur, « l'agence commande une évaluation externe indépendante des résultats qu'elle a obtenus au cours de ses cinq premières années de fonctionnement sur la base d'un mandat délivré par le conseil d'administration en accord avec la Commission ». Par ailleurs, l'article 30, paragraphe 4, dispose que « [l]e conseil d'administration, en accord avec la Commission, décide du calendrier et de la portée des évaluations externes ultérieures, qui sont réalisées périodiquement ». L'examen par les parties prenantes est une activité d'évaluation interne au niveau thématique et stratégique qui prend la forme d'une enquête visant à recueillir l'opinion des parties prenantes en ce qui concerne les activités menées par l'agence au cours d'une période donnée.

L'évaluation ex ante est une évaluation prospective des objectifs, des activités et de l'allocation des ressources d'un projet. Elle vise à mesurer l'adéquation des modalités d'une intervention avant sa mise en œuvre et ainsi évaluer si les objectifs et les ressources du projet sont conformes aux besoins d'intervention et s'ils sont susceptibles de contribuer à atteindre les cibles définies. Conformément aux exigences définies dans les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, toute proposition de programme, de projet ou d'activité occasionnant des dépenses budgétaires ou des changements au programme de travail, pour lesquels les dépenses totales estimées dépassent 5% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années

précédentes¹⁴, est soumise à une **évaluation ex ante**.

L'évaluation ex post (ou évaluation rétrospective) évalue la mesure dans laquelle les effets attendus d'un projet ont été atteints. Une évaluation ex post évalue une intervention selon certains critères d'évaluation ou questions d'évaluation sélectionnées en fonction des objectifs de l'évaluation et des enseignements qu'on espère tirer de sa mise en œuvre. Conformément aux exigences définies dans les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, tout programme, projet ou activité, projets pilotes et actions préparatoires compris, dont les ressources mobilisées sur les dépenses estimées dépassent 10% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes¹⁵, est soumis à une évaluation intermédiaire et/ou à une **évaluation ex post** portant sur les ressources humaines et financières allouées et les résultats obtenus.

Les conclusions des évaluations de projet figureront dans l'annexe consacrée à l'évaluation du rapport d'activité annuel consolidé.

L'évaluation externe de l'agence implique l'évaluation de l'agence et de ses activités de base en ce qui concerne leur pertinence, leur cohérence, leur efficacité, leur efficience et leur valeur ajoutée européenne. Elle est conduite tous les cinq ans par un évaluateur externe indépendant. L'obligation d'évaluation externe figure dans le règlement fondateur de la FRA, comme précisé précédemment.

¹⁴ La méthode de calcul : au début de chaque exercice (N), les montants des dépenses opérationnelles pour les années N-1, N-2 et N-3 sont additionnés. Le résultat est divisé par trois et le pourcentage est appliqué. Le montant obtenu correspond au seuil applicable à toutes les évaluations intermédiaires et/ou ex post pour l'année N. Les modifications au budget sont prises en considération le cas échéant.

¹⁵ La méthode de calcul : au début de chaque exercice (N), les montants des dépenses opérationnelles pour les années N-1, N-2 et N-3 sont additionnés. Le résultat est divisé par trois et le pourcentage est appliqué. Le montant obtenu correspond au seuil applicable à toutes les évaluations intermédiaires et/ou ex post pour l'année N. Les modifications au budget sont prises en considération le cas échéant.

ÉVALUATIONS EX-ANTE	
Titre du projet	Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – l’impact à long terme des réponses à la crise de l’asile/immigration de 2015
Type	Projet
Domaine thématique	Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile
Description du projet	<p>La migration – et, plus spécifiquement, l’Agenda européen en matière de migration – est l’un des dix domaines prioritaires de la Commission européenne. À la suite de la crise de l’asile/migration, qui a culminé en 2015, les implications en matière de droits fondamentaux des réponses stratégiques et pratiques à l’important afflux de personnes dans l’UE – aux niveaux des États membres individuels et de l’UE dans son ensemble – auront des répercussions importantes pour ceux qui sont entrés dans l’UE et y sont restés, ainsi que pour les pays « hôtes » de l’UE. Dans cette optique, l’agence a l’intention d’entreprendre une recherche impliquant des entretiens avec les personnes qui sont entrées dans l’UE, se concentrant sur les familles et les enfants (dont des adolescents), ainsi que des entretiens avec des fonctionnaires qui étaient chargés de répondre à la crise. Les entretiens seront axés sur l’équité et l’efficacité des procédures auxquelles les personnes interrogées ont été soumises au point d’entrée, durant le transit et dans leur pays d’accueil actuel, ainsi que sur les aspects pratiques et les défis liés à l’accès aux services de base, tant du point de vue des demandeurs d’asile que des fournisseurs de services locaux, et ce, dans une perspective axée sur les droits. La recherche se concentrera sur une sélection de villes/régions d’États membres ayant accepté un nombre significatif de demandeurs d’asile. Les conclusions de la recherche seront cartographiées à l’aide d’un cadre d’indicateurs des droits fondamentaux – qui examinera la législation, les politiques et leur mise en œuvre, ainsi que la situation pratique des demandeurs d’asile par rapport à l’exercice de certains droits, en plaçant un accent particulier sur le traitement des enfants durant l’examen de leur demande d’asile et les procédures administratives associées. Les résultats devraient fournir un aperçu des « enseignements tirés » relatif aux réponses de différents États membres à la crise, qui pourra alimenter les réponses actuelles et futures aux mouvements à grande échelle de demandeurs d’asile. La valeur ajoutée du projet se traduira par la production d’indicateurs concernant les réponses de différentes localités à la crise de l’asile/la migration, qui pourront être extrêmement utiles aux détenteurs d’obligations cherchant à améliorer leurs réponses aux mouvements actuels et futurs de migrants/demandeurs d’asile vers et dans l’UE. La recherche prendra en compte des travaux pertinents de l’EASO et du réseau européen des migrations.</p>
Année de lancement	2017
Budget total estimé	Budget par année 2017 - 650 000 EUR - 2018 - 50 000 EUR

Le rapport d’activité annuel de la FRA présente les indicateurs de projet et comprend un compte-rendu détaillé de toutes les activités. Parmi les indicateurs de projet alimentés par des données figurent par exemple le nombre de téléchargements et de visites sur le site web de la FRA, le nombre de copies de publications diffusées, les évaluations provenant des groupes de visiteurs et des participants aux événements.

Titre du projet	Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs
Type	Projet
Domaine thématique	Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée
Description du projet	<p>Les données collectées par la FRA et l'OSCE au sujet des tendances en matière d'incidents antisémites enregistrés suggèrent que, dans de nombreux États membres, les personnes juives continuent de faire face à des incidents répétés de violence et de discours de haine motivés par les préjugés contre les Juifs. De plus, la recherche révèle que la plupart des incidents ne sont jamais signalés aux autorités et ne sont pas reflétés dans les statistiques. En 2012, la FRA a réalisé une enquête dans une sélection d'États membres afin de collecter, pour la première fois, des données comparables concernant les expériences des personnes juives. Cette enquête incluait des questions sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives, mais aussi les préjugés contre les Juifs, la sécurité et la capacité à vivre ouvertement en tant que Juifs. Ces données contribuent à l'évaluation des progrès des États membres dans la mise en œuvre de la décision-cadre du Conseil sur le racisme (2008/913/JAI), la directive sur les victimes de la criminalité (2012/29/UE), ainsi que la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE).</p> <p>La deuxième phase de cette enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives permettra à l'agence et à ses parties prenantes d'examiner les progrès réalisés dans la protection des droits fondamentaux des personnes juives, conformément aux lois et politiques existantes de l'UE. S'appuyant sur les outils et méthodes de collecte de données développés pour l'enquête de 2012, la deuxième phase de cette étude collectera des données sur les expériences et points de vue des personnes juives – en accordant une attention particulière aux manifestations d'antisémitisme dans l'environnement en ligne et à l'impact des attaques violentes et des préjugés contre les juifs sur la vie des personnes juives vivant dans des États membres de l'UE. Les résultats viendront compléter les statistiques officielles et officieuses sur les incidents antisémites. L'enquête devrait contribuer à permettre une compréhension plus complète et nuancée des défis en termes de droits fondamentaux auxquels sont confrontées les personnes juives dans l'UE.</p> <p>La valeur ajoutée de l'enquête est qu'elle fournit des données comparables actuellement non disponibles via d'autres sources, comme en témoigne l'utilisation continue de l'analyse et des résultats de l'enquête de 2012 de la FRA par les parties prenantes de la FRA et les médias.</p>
Année de lancement	2017
Budget total estimé	2017 - 475 000 EUR 2018 - 90 000

ÉVALUATIONS EX-POST		
Titre du projet	Droits des personnes handicapées	
Type	Projet	
Domaine thématique	Discrimination	
Description du projet	<p>L'UE est partie à la CDPH des NU et, dans les limites de ses compétences, est tenue de surveiller le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits des personnes handicapées. À cet égard, l'UE a mis en place un cadre de contrôle composé de plusieurs institutions, dont la FRA. Conformément à son rôle dans le cadre de suivi, l'agence a collecté et analysé les données pertinentes et a élaboré, en étroite coopération avec la Commission européenne, des indicateurs et des points de référence, appliquant le cadre « structure-processus-résultats » élaboré par le HCDH. Les résultats de cette recherche ont indiqué que de nombreuses personnes handicapées sont confrontées à des obstacles lorsqu'elles tentent d'opérer un choix et un contrôle sur leur vie quotidienne, les empêchant d'exercer leur droit à une vie autonome, conformément aux dispositions de l'article 19 de la CDPH. Reflétant les obstacles particulièrement graves auxquels sont confrontées les personnes vivant dans des institutions résidentielles, les actions stratégiques se sont de plus en plus concentrées sur le processus de la désinstitutionnalisation et sur la promotion de la vie en communauté. Par ailleurs, le soutien à la transition des soins en institution vers des soins communautaires figure parmi les conditions ex-ante à remplir avant le déboursement des fonds structurels et d'investissement de l'UE, et joue un rôle important dans la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées. En 2014, la FRA a lancé un projet pluriannuel sur le droit des personnes handicapées à une vie autonome, en insistant tout particulièrement sur la transition des soins en institution vers des soins et une assistance communautaires. Au cours des deux premières phases du projet, la FRA a élaboré des indicateurs des droits de l'homme concernant l'article 19 et a commencé à les alimenter avec des informations sur les législations et les politiques élaborées par les États membres de l'UE pour soutenir le processus de transition vers une vie dans la communauté. Sur la base des résultats de cette recherche, la FRA entreprendra en 2016 un travail de terrain dans une série de municipalités afin de recenser les moteurs et les obstacles à la désinstitutionnalisation des personnes handicapées. Le travail sur le terrain prendra également la situation des personnes âgées en considération. La sélection des municipalités sera fondée sur l'analyse des données concernant les lois et politiques pour promouvoir la transition des soins en institution vers des soins et une assistance communautaires collectées en 2015. S'il est vrai que le nombre d'études de cas sera peu important compte tenu du caractère approfondi du travail de terrain, les études de cas refléteront toutefois les différentes modalités administratives et les diverses traditions et approches en matière de protection sociale existant dans l'UE en ce qui concerne la transition vers des soins de proximité. Elles tiendront par ailleurs compte de l'équilibre géographique et des différents stades auxquels sont arrivés les États membres dans le processus de désinstitutionnalisation. S'appuyant sur ces éléments de preuve, la FRA continuera de formuler des avis fondés sur des données factuelles, en s'engageant étroitement auprès des parties prenantes clés aux niveaux des Nations Unies, européen et national, en accordant une attention particulière aux cadres de suivi de la CDPH aux niveaux des institutions de l'UE et des États membres, ainsi que, au travers du cadre de suivi de la CDPH de l'UE, du HCDH et du Comité de la CDPH.</p>	
Fin de l'année	2016	
Budget total	820 000 EUR	
(budget par année)	100 000 EUR	220 000 EUR
		500 000 EUR

ÉVALUATIONS EX-POST			
Titre du projet	Manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant		
Type	Projet		
Domaine thématique	Droits de l'enfant		
Description du projet	<p>Le plan sur quatre ans du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant intitulé «La Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant» s'achève en 2016. Afin de contribuer à la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2016) et aux objectifs du programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant, la FRA, en coopération avec le Conseil de l'Europe, en particulier le greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, a élaboré un manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant, publié en 2015. Le manuel vise à résumer la « norme internationale » de protection de l'enfant, y compris, telle qu'elle dérive de la jurisprudence européenne : la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH), du Comité européen des droits sociaux (CEDS) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). À la suite des travaux de planification, de préparation et de recherche menés en 2013 et 2014, le manuel sera traduit de l'anglais (langue originale) vers une sélection d'autres langues de l'UE en 2016. Il sera publié et diffusé dans les forums pertinents et par le biais du réseau de professionnels travaillant avec les enfants, en parallèle à des activités d'inventaire relatives à la stratégie du Conseil de l'Europe et aux événements de l'UE.</p>		
Fin de l'année	2016		
Budget total	944 000 EUR		
(budget par année)	40 000 EUR	549 000 EUR	355 000 EUR

Titre du projet	Programme pluriannuel sur les Roms		
Type	Projet		
Domaine thématique	Intégration des Roms		
Description du projet	<p>En réponse à la communication du 5 avril 2011 de la Commission intitulée « Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'en 2020 », la FRA a élaboré un programme d'action pluriannuel, composé de plusieurs activités. Ces activités ont pour objectif, d'une part, de soutenir la Commission européenne dans son rapport d'avancement annuel pertinent au Parlement et au Conseil et, d'autre part, d'assister les États membres dans l'élaboration de mécanismes de suivi efficaces afin de collecter des données solides et comparables. Le premier élément essentiel du programme pluriannuel est l'enquête sur les Roms. La première vague qui couvrait 11 EM de l'UE a été menée en 2011 en étroite coopération avec la Commission européenne, le PNUD et la Banque mondiale. Les résultats ont été publiés en 2012/13 en guise de points de référence en vue de mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms et par rapport aux indicateurs clés d'Europe 2020. La deuxième vague sera mise en œuvre dans le cadre d'EU MIDIS II, mesurant les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration des Roms, au regard des stratégies nationales d'intégration des Roms. Le deuxième élément clé du programme pluriannuel concerne les recherches en matière d'action participative et l'engagement en faveur des actions locales d'intégration des Roms, qui a débuté en 2013 – projet LERI –, mis en œuvre en coopération avec le Conseil de l'Europe (projets ROMED II et ROMACT) afin de garantir la complémentarité et la synergie. Le troisième élément clé concerne le travail du groupe de travail ad hoc sur les indicateurs d'intégration des Roms élaborés par la FRA; en 2014, 14 points de contact nationaux pour les Roms ont participé et deux autres devraient venir s'y ajouter en 2015. Les participants du groupe de travail mettront à l'essai les indicateurs élaborés en 2014, en les documentant avec des informations et des données en 2015, avec le soutien de la FRA et de la Commission européenne.</p>		
Fin de l'année	2016		
Budget total	2 044 000 EUR		
(budget par année)	90 000 EUR	654 490 EUR	520 166 EUR

Annexe VIII: Cadre de mesure des performances

Les indicateurs de performance sont au cœur des activités de planification, de surveillance, d'évaluation et de compte rendu de la FRA. Les indicateurs définis dans le cadre de mesure des performances (PMF) sont utilisés pour mesurer les performances de la FRA. Le cadre de mesure des performances comporte des indicateurs au niveau des projets qui décrivent le résultat attendu de chaque projet (nombre de rapports, nombre de participants à chaque événement, etc.), ainsi que des indicateurs à court terme, des indicateurs à long terme et des indicateurs de l'impact visé, dont la majorité ne peuvent être mesurés qu'après finalisation des activités du projet. Le cadre de mesure des performances est lié à la fois au plan stratégique et aux programmes de travail annuels. Le cadre de mesure des performances de la FRA est organisé de façon à soutenir l'analyse des performances (c'est-à-dire les activités de suivi, d'évaluation et de compte rendu) à différents niveaux de l'agence, à savoir au niveau du projet, de l'activité, du domaine thématique et de la stratégie.

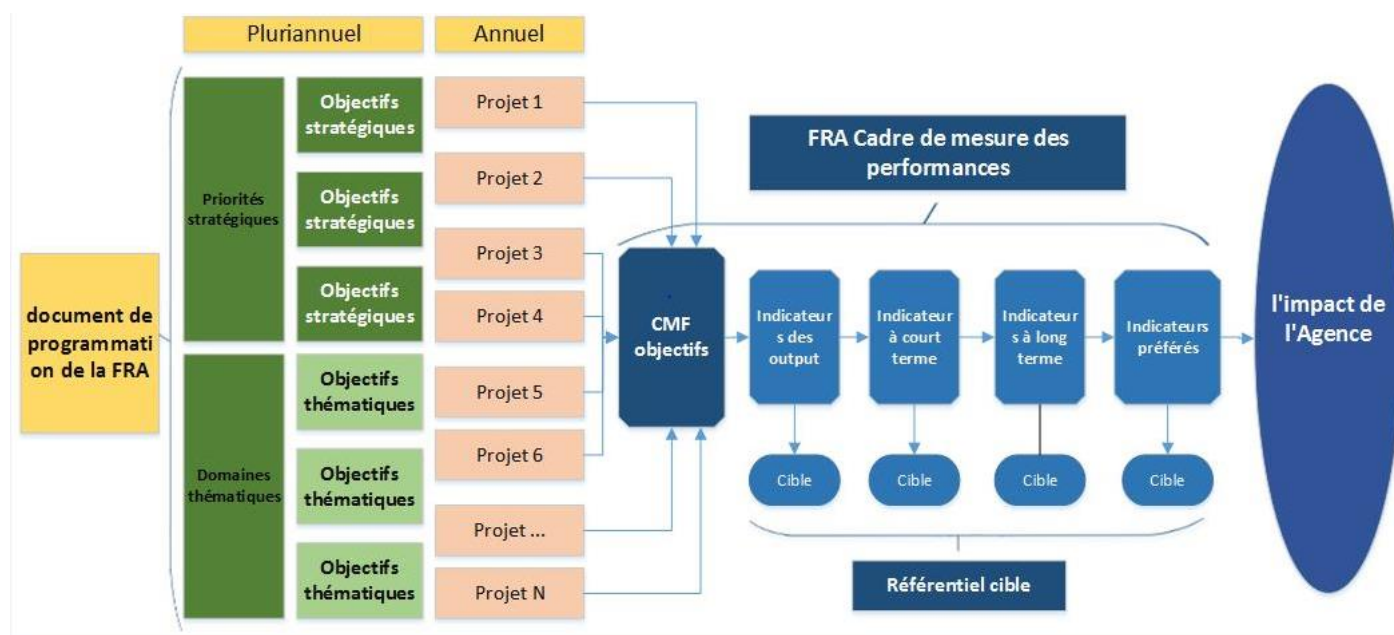


Figure 1: Aperçu du lien entre le document de programmation, le Cadre de mesure des performances et le référentiel cible

Le cadre de mesure des performances de la FRA prévoit une logique d'intervention et une liste des indicateurs de performance, assortie des objectifs, des critères d'appréciation, des mesures, des sources et des outils correspondants. Le cadre de mesure des performances rassemble l'ensemble des informations et des données ayant trait aux performances dans un cadre logique. La logique d'intervention de la FRA illustre les liens logiques qui existent entre les ressources (ou les intrants), les activités, les résultats et l'impact d'une action.

Le cadre d'indicateurs est directement lié au cadre logique de la FRA et fournit donc un cadre permettant de constater dans quelle mesure les activités de la FRA permettent d'obtenir des résultats et des effets. Chaque indicateur est lié à un objectif, à un critère de jugement et à une mesure :

un objectif est ce qu'une activité ou une série d'activités vise à réaliser,

un critère de jugement définit un aspect des activités de la FRA dont le caractère bénéfique ou la réalisation peut être évalué, et

une mesure correspond à l'unité de mesure et aux calculs associés utilisés pour obtenir la valeur de l'indicateur ou d'un jugement fondé sur ces critères.

Les indicateurs sont différenciés en fonction du niveau de réalisation (résultat, impact à court terme, à long terme ou impact visé) et selon le niveau d'activités figurant dans le cadre logique.

La perspective de planification pluriannuelle est présentée à la section II du présent document, tandis que la perspective de planification annuelle est présentée à la section III. La section II définit l'approche à long terme adoptée

par l'agence en ce qui concerne les questions de droits fondamentaux et fixe des objectifs spécifiques.

La section III livre des informations sur la nature et les objectifs des projets et des activités transversales devant être menés annuellement, ainsi que sur les ressources humaines et les budgets disponibles. La planification annuelle est directement liée à la planification pluriannuelle en ce qui concerne les objectifs et les activités.

Le cadre de mesure des performances est lié à la fois à la planification annuelle et à la planification pluriannuelle. Chaque projet contribue à la réalisation des objectifs stratégiques et thématiques de la FRA.

Chaque objectif stratégique et thématique est lié à un objectif du cadre de mesure des performances et à une série d'indicateurs, allant des indicateurs de résultats aux indicateurs visés, afin de décrire la façon dont les résultats contribuent à obtenir l'impact souhaité par l'agence (voir le Tableau xx). Le registre des cibles comporte/recense les cibles pour chaque indicateur. Les cibles définissent le niveau de réalisation des objectifs ou des résultats du projet et doivent être exprimées sous forme numérique. Elles sont soit tirées des performances passées de projets similaires dans le même domaine thématique, soit convenues entre le promoteur du projet et le chef de projet.

Dans le registre de cibles figurent actuellement les niveaux de cibles suggérés (voir le Tableau xx) établis sur la base des performances passées de projets similaires. Le registre est élaboré afin d'aider les chefs de projet lorsqu'ils établissent des cibles pour leurs projets. Il peut être consulté lors de la phase de planification du projet, mais les chefs de projet sont libres de définir des cibles en fonction des ressources disponibles et des objectifs du projet.

Les indicateurs et objectifs définis dans le cadre de chaque projet pour 2017 figurent au Tableau.

Objectifs en relation avec les réalisations	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
O1: Offre d'une assistance et d'une expertise aux institutions de l'UE et aux États membres	CJ 1 Mesure dans laquelle la FRA fournit des contributions à l'intention des acteurs institutionnels au niveau de l'UE et des États membres	I1 Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance	Comptage du nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance
O2: Formulation d'avis et d'autres conseils aux institutions de l'UE et aux États membres	CJ 2 Mesure dans laquelle la FRA fournit des réponses en temps opportun (et adéquates) aux demandes d'avis et d'autres conseils impliquant des activités de recherche et d'analyse	I2 Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c.-à-d. achevées)	Nombre de demandes d'avis et d'autres conseils auxquelles il a été répondu / Nombre total de demandes d'avis et d'autres conseils reçues au cours d'une période donnée
O3: Développement de recherches, d'analyses et d'études, identification de bonnes pratiques	CJ 3 Mesure dans laquelle les recherches et les analyses de la FRA correspondent au champ d'activité de la FRA	I3 Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique]	Comptage du nombre de pays couverts par la collecte de données, les activités de recherche et d'analyse (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique) au cours d'une période donnée
		I4 Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)	Comptage des documents publiés au cours d'une période donnée
O4: Publication de rapports et de manuels thématiques	CJ 4 Mesure dans laquelle la FRA produit des publications dans les domaines thématiques pertinents	I5 Nombre de publications produites par domaine thématique	Comptage des publications produites par domaine thématique au cours d'une période donnée
O5: Diffusion d'informations ciblées aux bonnes parties prenantes et au bon moment	CJ 5 Mesure dans laquelle la FRA diffuse des informations de façon adéquate et en temps opportun	I6 Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués	Comptage des instruments d'information distribués [par type d'événement, de domaine thématique, de zone géographique] au cours d'une période donnée

Document de programmation 2017-2019 Annexe VII: Évaluation de la FRA de la FRA

	CJ 6 Mesure dans laquelle les publications de la FRA sont adéquatement distribuées aux parties prenantes	I7 Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA	Comptage des parties prenantes recevant une copie (version papier ou électronique) des rapports [en l'ayant demandé ou non] [par type de partie prenante / de domaine thématique / et de rapport]
O6: Développement de méthodes et de normes pertinentes	JC 7 Mesure dans laquelle des méthodes et des normes pertinentes sont produites	I8 Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	Comptage des documents publiés dont la finalité est de présenter les méthodes et les standards sur une période
O7: Développement de réseaux efficaces avec des partenaires clés et des réseaux de l'agence	JC 8 Mesure dans laquelle la FRA organise des réunions pertinentes avec ses parties prenantes clés	I9 Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés	Comptage du nombre de réunions au cours d'une période donnée [réparties par type de réunion, le type de domaine thématique et le type de profil du participant] au cours d'une période donnée
	JC 9 Mesure dans laquelle les réseaux de la FRA sont attrayants pour les parties prenantes pertinentes	I10 Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau	Comptage du nombre de participants [par type de participant, par domaine thématique, par type de réseaux] au cours d'une période donnée
O8: Développement de matériel de sensibilisation	JC 10 Mesure dans laquelle la FRA produit du matériel de sensibilisation	I11 Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation	Comptez le nombre de documents produits au cours d'une période donnée

Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
CT1: Production et/ou diffusion d'éléments probants basés sur des recommandations et des conclusions provenant de résultats de recherche, d'avis et d'autres conseils politiques à l'intention des décideurs et des parties prenantes clés.	CJ 11 Mesure dans laquelle la FRA fournit des recommandations basées sur des preuves fiables, de haute qualité et utiles	I12 Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: <ul style="list-style-type: none"> - fiables - de haute qualité - utiles 	Nombre de parties prenantes clés satisfaites de la pertinence, de la fiabilité, de l'utilité et de la qualité des preuves de la FRA / Nombre de parties prenantes clés recevant les réalisations de la FRA [par domaine thématique; par type de partie prenante] au cours d'une période donnée
	CJ 12 Mesure dans laquelle des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse sont fournies au groupe cible prévu	I13 Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu	Nombre de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu / Nombre total d'experts et de parties prenantes clés touchés.
CT2: Améliorer la mise en réseau et développer des synergies efficaces au sein de l'UE et parmi les parties prenantes nationales et la société civile	CJ 13 Mesure dans laquelle les activités de mise en réseau de la FRA permettent de connecter efficacement les parties prenantes / professionnels pertinents concernant les droits fondamentaux	I14 Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord avec la déclaration / Nombre total de parties prenantes interrogées
	CJ 14 Mesure dans laquelle les activités de mise en réseau de la FRA permettent de promouvoir efficacement les droits fondamentaux au niveau de l'UE ou des États membres	I15 Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation	Nombre de membres des réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau de la FRA sont utiles / nombre de membres des réseaux touchés

Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
CT3: Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux parmi les organisations professionnelles et les parties prenantes sélectionnées	CJ 15 Mesure dans laquelle la FRA contribue à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	I16 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes clés en accord avec l'affirmation / nombre total de parties prenantes clés consultées
	CJ 16 Mesure dans laquelle les activités de communication de la FRA permettent efficacement de rendre les idées et les messages de l'agence en matière de droits fondamentaux accessibles à la société civile	I17 Proportion de parties prenantes qui est venu en contact avec la FRA à suite des activités de communication	Comptage des organisations ou des personnes qui sont entrés en contact avec la FRA en conséquence des activités de communication [par domaine thématique; par type d'organisation ou des personnes; par type d'activités de communication; par statut "connu / inconnu» pour l'agence] sur un échantillon représentatif au cours d'une période donnée
		I18 Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE.	Nombre de réalisations traduites dans toutes les langues / Nombre de réalisations produites
		I19 Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA leur rendent le travail de l'agence plus accessible que si ces activités n'existaient pas	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA parviennent à garantir efficacement l'accessibilité / Nombre de parties prenantes ciblées par des activités de communication [par domaine thématique; par type de partie prenante] au cours d'une période donnée
	JC 17 Mesure dans laquelle FRA entreprend des activités de sensibilisation efficace	I20 Proportion de la couverture médiatique des activités de la FRA [par type de matériel de sensibilisation et de médias]	Nombre de lecteurs ou public atteint représentés par les médias ou les médias sociaux de rapports sur l'activité de FRA / nombre total de lecteurs potentiels ou public représentés par les médias ou les médias sociaux ciblés

Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
LT1: L'ensemble de données probantes de la FRA est utilisé pour le développement politique et juridique au niveau de l'UE	CA 18 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I21 Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et recommandations de résultats de recherche et d'autres conseils de politique de la FRA sont directement utilisés pour l'élaboration de politiques / nombre de parties prenantes conclus qui ont bénéficié de l'opinion et des conseils de la FRA

Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
	CA 19 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I22 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord pour dire qu'en conséquence, les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence / Nombre de parties prenantes touchées
	CA 20 Mesure dans laquelle les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I23 Proportion des parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE / Nombre total de parties prenantes du niveau de l'UE touchées
		I24 Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE / Nombre total de parties prenantes du niveau de l'UE touchées
		I25 Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE	Conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les déclarations politiques de l'UE, la législation ou les documents relationnels
LT2: L'ensemble de données probantes de la FRA est utilisé pour le développement politique et juridique au niveau des États membres	CA 21 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques au niveau des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	[pareil à I21] <i>I21 Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence</i>	Nombre de parties prenantes politiques pertinentes au niveau des États membres qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis ou d'autres conseils politiques ont influencé directement l'élaboration des politiques au niveau des États membres / Nombre de parties prenantes politiques qui ont bénéficié de l'avis ou des conseils de la FRA
	CA 22 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	[pareil à I22] <i>I22 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence</i>	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord avec le fait qu'en conséquence, les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche influencent les politiques et la législation des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence / Nombre de parties prenantes touchées
	CA 23 Mesure dans laquelle les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques	[pareil à I23] <i>I23 Proportion des parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la</i>	Nombre de parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques des États

Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
	des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	<i>FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence</i>	membres / Nombre total de parties prenantes au niveau des États membres touchés
		[pareil à I24] <i>I24 Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence</i>	Nombre de parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques des États membres / Nombre total de parties prenantes au niveau des États membres touchés
		[pareil à I25] <i>I25 Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE</i>	Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou aux activités de la FRA dans les politiques et la législation des États membres

Objectifs aspirationnels	Critères de d'appréciation	Indicateurs	Mesure
AI1: La législation et les politiques de l'UE et des États membres contribuent à garantir le plein respect des droits fondamentaux	CA 24 Mesure dans laquelle la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres	I26 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres	Nombre de parties prenantes qui conviennent que les activités de la FRA ont influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres / Nombre de parties prenantes touchées
	CA 25 Mesure dans laquelle la série d'activités de la FRA a activement influencé la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux	I27 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a activement contribué à la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM	Nombre de parties prenantes qui conviennent que les activités de la FRA ont activement contribué à la mise en œuvre dans la pratique de politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM / Nombre de parties prenantes touchées
	CA 26 Mesure dans laquelle la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits de chaque personne	I28 Proportion de parties prenantes qui considèrent que i) la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux	Proportion de parties prenantes qui considèrent que i) la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux des titulaires de droits / Nombre de parties prenantes touchées
AI2: Les institutions, organes et agences pertinents de l'UE et des États membres et/ou la société civile respectent, protègent et favorisent de plus en plus les droits	CA 27 Mesure dans laquelle les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux	I29 Proportion de parties prenantes qui considèrent que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux / Nombre de parties prenantes touchées

Objectifs aspirationnels	Critères de d'appréciation	Indicateurs	Mesure
fondamentaux	CA 28 Mesure dans laquelle les preuves fournies par la FRA ont influencé les travaux de parties prenantes non gouvernementales	I30 Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux / Nombre de parties prenantes non gouvernementales touchées
AI3: Une meilleure connaissance des questions relatives aux droits fondamentaux dans l'Union et une sensibilisation accrue à celles-ci favorisent le plein respect des droits fondamentaux	CA 29 Mesure dans laquelle les titulaires de droits sont conscients de leurs droits et les exercent	I31 Proportion des citoyens de l'UE qui savent ce qu'est la Charte des droits fondamentaux	Nombre de personnes de la population générale (ou d'un échantillon) qui sont conscientes de leurs droits fondamentaux ou conscientes de la Charte des DF / Nombre de personnes de la population générale (ou d'un échantillon)

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2017-2019 Indicateurs et cibles par objectif

Priorité stratégique no. 1: Renforcement de la contribution aux processus de la FRA au niveau de l'UE					
Objectif stratégique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
La FRA renforce sa pertinence pour les processus juridiques et politiques au niveau de l'UE	Offrir l'assistance et l'expertise de la FRA pour soutenir les développements juridiques et politiques relatifs aux droits fondamentaux (au niveau de l'UE)	I1 et I2	I12	I22	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 40%
La FRA répond aux demandes d'avis et de conseils en temps opportun et avec compétence	Offrir l'assistance et l'expertise de la FRA pour soutenir les développements juridiques et politiques relatifs aux droits fondamentaux (au niveau de l'UE et des États membres)	I2	I12	I22	I26
		100%	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 40%
La FRA renforce sa coordination avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne	Encourager une mise en relation et un développement efficaces des synergies entre l'UE, les parties prenantes au niveau national et la société civile	I9	I15	I25	I26
		1 at Au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres	Objectif moyen: 50% Objectif minimal : 25%	Objectif moyen: 1	Objectif minimal : 40%
LA FRA coopère de façon efficace avec d'autres agences de l'Union et la société civile	Encourager une mise en relation et un développement efficaces des synergies entre l'UE, les parties prenantes au niveau national et la société civile	I9	I12	I25	I26
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres	Objectif minimal: 70%	Objectif moyen: 1	Objectif minimal : 40%
Priorité stratégique no. 2: Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national					
Objectif stratégique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
La FRA renforce sa coopération avec les parties prenantes nationales afin de contribuer aux processus politiques en matière de droits fondamentaux au niveau national	Encourager une mise en relation et un développement efficaces des synergies entre l'UE, les parties prenantes au niveau national et la société civile	I9	I14	I22	I28
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres	Objectif moyen: 50% Objectif minimal : 40%	Objectif minimal : 70%	Indicateur non collecté actuellement
La FRA renforce sa coopération avec les agents de liaison nationaux ainsi qu'avec les parties prenantes clés au niveau national afin que ses conseils fondés sur des éléments de preuve soient au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives aux droits fondamentaux au niveau national	Développer des réseaux efficaces avec les partenaires clés et les réseaux de l'agence	I9	I14	I23	I28
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres	Objectif moyen: 50% Objectif minimal : 40%	Objectif moyen: 30%	Indicateur non collecté actuellement
La FRA renforce sa coopération avec les agents de liaison nationaux ainsi qu'avec les parties prenantes clés au niveau national afin que ses conseils fondés sur des éléments de preuve soient au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives aux droits fondamentaux au niveau national	Encourager une mise en relation et un développement efficaces des synergies entre l'UE, les parties prenantes au niveau national et la société civile	I9 et I10	I13, I16 et I17	I22 et I24	I29 et I30
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres;	Objectif moyen: 75%; Objectif moyen: 40%;	Objectif minimal : 70%;	Objectif moyen: 30%;
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Indicateur non collecté actuellement	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Priorité stratégique no. 3: Identification de l'évolution des tendances et mesure des progrès dans les États membres					

Objectif stratégique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
La FRA identifie l'évolution des tendances et suit les progrès dans l'UE – en ce qui concerne les domaines clés	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	I3	I14	I22	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal : 40%	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 40%
La FRA établit différentes méthodologies pour l'identification des tendances	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	I8	I14	I22	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal : 40%	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 40%
La FRA diffuse régulièrement les analyses fondées sur les tendances	Accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux des parties prenantes	I7	I14	I22	I26
		Nombre minimal de téléchargements par publication : 500 Nombre moyen de téléchargements par publication : 3000	Objectif moyen: 50% Objectif minimal : 40%	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 40%
Priorité stratégique no. 4: Développement de réponses opportunes et ciblées aux urgences affectant les droits fondamentaux					
Objectif stratégique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
La FRA fournit des données, des analyses et des conseils solides en cas d'urgences affectant les droits fondamentaux	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	I2	I12	I22 et I23	I26
		100%	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 70%; Objectif moyen: 30%	Objectif minimal : 40%
La FRA développe la flexibilité nécessaire pour répondre aux urgences en matière de droits fondamentaux de manière opportune.	Fourniture d'assistance et d'expertise aux institutions et États membres de l'UE	I2	I12	I22	I26
		100 %	Objectif minimal 70%	Objectif minimal 70%	Objectif minimal : 40%
	Formuler des avis à l'intention des institutions et des États membres de l'UE	I2	I12	I23	I26
		100 %	Objectif minimal 70%	Objectif moyen : 30%	Objectif minimal : 40%
La FRA joue un rôle complémentaire vis-à-vis d'autres organismes internationaux	Encourager une mise en relation et un développement efficaces des synergies entre l'UE, les parties prenantes au niveau national et la société civile	I9 et I10	I14	I22	I26
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres; Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal : 40%	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 40%
Priorité stratégique no. 5: Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA					
Objectif stratégique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA;	Accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux des parties prenantes	I7	I13	I22 et I23	I26
		Nombre minimal de téléchargements par publication 500	Objectif moyen: 75%	Objectif minimal : 70%;	Objectif minimal : 40%

		Nombre moyen de téléchargements par publication : 3 000	Objectif moyen: 30%		
Accroître l'impact de la FRA sur les processus décisionnels	Accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux des parties prenantes	I11	I13	I22	I26
		Nombre moyen : 2	Objectif moyen: 75%	Objectif minimal : 70%	Objectif minimal : 40%
Faire un usage efficace des agents « multiplicateurs » afin d'aider la FRA à mieux comprendre et sensibiliser le niveau national	Accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux des parties prenantes	I11	I16 and I20	I21	I30
		Nombre moyen : 2	Objectif moyen: 40%; Objectif minimal de références média (au niveau de l'agence) : 4	Objectif minimal: 50% (au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (au niveau des États membres)	Objectif moyen: 50%
Les partenaires de la FRA soutiennent les efforts de communication de l'agence	Encourager une mise en relation et un développement efficaces des synergies entre l'UE, les parties prenantes au niveau national et la société civile	I9	I14	I21	I31
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres;	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%	Objectif minimal: 50% (au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (au niveau des États membres)	Objectif moyen: 10%
	Accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux des parties prenantes	I9	I14	I21	I31
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres;	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (au niveau des États membres)	Objectif moyen: 10%
Thématique : Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée					
Objectif thématique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
Faire de la FRA un observatoire ou « centre de données » spécialisé dans les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est liée (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi qu'en matière de discrimination raciale et ethnique	Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques	I8	I12	I21	I30
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif moyen: 50%
Améliorer la comparabilité des données à l'échelle de l'UE concernant les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine ainsi que la discrimination raciale et ethnique	Publier des rapports et guides thématiques	I5	I12	I22	I26
		Objectif minimal : 1	Objectif minimal 70%	Objectif minimal 70%	Objectif minimal : 40%
Identifier les tendances concernant les manifestations des phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle, y compris les crimes haineux ainsi que la discrimination raciale et ethnique	Développer des recherches, analyses et enquêtes et recenser les bonnes pratiques	I3	I16	I21	I30
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen : 40%	Objectif minimal : 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30% (au niveau des États membres);	Objectif moyen : 50%
Appuyer les efforts déployés par l'UE et les États membres pour faire face aux phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est	Développer des recherches, analyses et enquêtes et recenser les bonnes pratiques	I3 et I4	I12 et I15	I24	I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal 70%	Objectif moyen : 30%	Objectif minimal : 40%

associée, y compris les crimes de haine et l'extrémisme, ainsi qu'à la discrimination raciale et ethnique, en particulier dans le domaine de la collecte de données et des mécanismes de signalement et d'enregistrement		Objectif minimal : 1	Objectif moyen : 50%	Objectif minimal : 25%	
Sensibiliser davantage les parties prenantes clés de la FRA aux phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi qu'à la discrimination raciale et ethnique	Accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux des parties prenantes	I11	I16	I21	I30
		Nombre moyen : 2	Objectif moyen: 40%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif moyen: 50%
Sensibiliser davantage les parties prenantes clés de la FRA aux thèmes de l'Holocauste et de l'éducation aux droits de l'homme	Accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux des parties prenantes	I11	I16	I21	I30
		Nombre moyen : 2	Objectif moyen: 40%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif moyen: 50%
Renforcer la coopération, en favorisant les synergies et en évitant les doubles emplois, avec des parties prenantes clés de la FRA dans le secteur : DG JUST, DG HOME, agences JAI, ECRI, CERD, BIDDH, organismes nationaux des droits de l'homme, partenaires sociaux et ONG	Améliorer la mise en réseau et développer des synergies efficaces au sein de l'UE et parmi les parties prenantes nationales et la société civile	I9	I15	I24	I29
		un au niveau de l'UE un au niveau des États membres	Objectif moyen : 50% Objectif minimal : 25%	Objectif moyen : 30%	Objectif moyen : 30%
Thématique : Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile					
Objectif thématique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
Promouvoir des garanties efficaces des droits fondamentaux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les domaines de l'immigration et de l'intégration des migrants, du contrôle des visas et des frontières et de l'asile	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	I1	I12	I21	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif minimal: 40%
Contribuer à garantir que la FRA reste un acteur clé fournissant à l'UE et à ses États membres des données, recherches et conseils solides, pertinents et en temps utile en matière de droits fondamentaux dans ce domaine – en particulier, en lien avec la crise des réfugiés.	Production et/ou diffusion d'éléments probants basés sur des recommandations et des conclusions provenant de résultats de recherche, d'avis et d'autres conseils politiques à l'intention des décideurs et des parties prenantes clés.	I2	I13	I24	I26
		100 %	Objectif moyen : 75%	Objectif moyen : 30%	Objectif minimal : 40%
Produire des éléments factuels lorsqu'il existe un manque de connaissance, en particulier en matière de politiques relatives aux frontières, aux visas, aux migrants en situation irrégulière et aux retours	Publier des rapports thématiques et des manuels	I5	I12	I22	I26
		Objectif minimal: 1	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 40%

Identifier et partager les pratiques encourageantes collectées grâce aux activités de recherche de la FRA	Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques	I4	I13	I24	I30
		Objectif minimal: 1	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Contribuer au développement de politiques et d'actions de soutien à l'intégration des migrants via la collecte de bonnes pratiques et l'offre d'une vue d'ensemble plus complète et plus équilibrée de la contribution positive et de la valeur ajoutée qu'apportent les migrants au développement économique, social et culturel des sociétés.	Fourniture d'une assistance et d'une expertise de la FRA afin de faciliter les avancées juridiques et politiques en matière de droits fondamentaux (au niveau de l'UE)	I3	I12 et I16	I21 et I24	I26 et I31
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70% Objectif moyen: 40%	Objectif minimal: 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen: 30% (au niveau des États membres); Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40% Objectif moyen: 10%
Conseiller et soutenir FRONTEX et l'EASO, notamment, en ce qui concerne l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines d'activités respectifs	Offrir l'assistance et l'expertise de la FRA pour soutenir les développements juridiques et politiques relatifs aux droits fondamentaux (au niveau de l'UE)	I3	I12	I22 et I24	I26 et I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 70%; Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%; Objectif minimal: 40%
Coordonner les efforts fournis par l'agence et ceux du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ainsi que d'autres organisations pertinentes à l'œuvre dans ce domaine	Encourager une mise en relation et un développement efficaces des synergies entre l'UE, les parties prenantes au niveau national et la société civile	I9	I15 and I16	I24	I29 and I30
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 25%; Objectif moyen: 40%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 30%; Objectif moyen: 50%
Thématique : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel					
Objectif thématique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
		I2, I3 et I5	I12 et I13	I21 et I22	I25, I27 et I28
Établir la FRA comme acteur pertinent dans le domaine de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données caractère personnel	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	100%; Évalué séparément pour chaque projet individuel; Objectif minimal: 1	Objectif minimal: 70%; Objectif moyen: 75%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres); Objectif minimal: 70%	Objectif moyen: 7 (Au niveau de l'UE) Objectif moyen: 1 (Au niveau des États membres); Objectif minimal: 40%; Indicateur non collecté actuellement
Continuer à contribuer à la mise en œuvre des garanties en matière de respect de la vie privée et de la protection des données dans l'UE	Les institutions, organes et agences pertinents de l'UE et des États membres et la société civile respectent, protègent et/ou promeuvent davantage les droits fondamentaux	I3	I12 et I13	I24	I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%; Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
Développer les travaux de la FRA dans le domaine de la société de l'information, en particulier dans le domaine des droits fondamentaux dans le monde en ligne	Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques	I4 and I5	I12 et I13	I24	I30
		Objectif minimal: 1; Objectif minimal: 1	Objectif minimal: 70%; Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Offrir aux parties prenantes clés une contribution et des conseils d'experts dans le domaine de la société de l'information, du respect de la	Diffuser des informations ciblées au moment opportun et à la partie prenante pertinente	I3 and I7	I12 and I13	I23 and I24	I26 and I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel;	Objectif minimal: 70%;	Objectif moyen: 30%;	Objectif minimal: 40%;

vie privée et de la protection des données		Nombre minimal de téléchargements par publication : 500 Nombre moyen de téléchargements par publication : 3000	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
Fournir à l'UE et à ses États membres des conseils basés sur des éléments de preuve concernant la protection des droits fondamentaux dans le contexte d'une surveillance à grande échelle, et notamment concernant l'existence pour les personnes de recours judiciaires en lien avec ces pratiques	Offrir assistance et expertise aux institutions de l'UE et aux États membres	I1	I12	I21 et I23	I26 et I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres); Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%; Objectif minimal: 40%
Élaborer des indicateurs fondés sur les droits de l'homme dans le domaine des droits liés à la protection de la vie privée – en utilisant les idées préliminaires (et, en temps utile, les résultats) de l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux – qui devrait comporter une partie relative à la société de l'information	Développer des méthodologies et des normes scientifiques pertinentes	I8	I13	I24	I30
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Garantir une approche multidisciplinaire aux travaux de la FRA en la matière, de sorte que les domaines complexes liés aux TIC puissent être analysés de manière efficace pour ce qui est de leur conformité aux droits fondamentaux	Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques	I3	I12	I21	I31
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif moyen: 10%
Renforcer la compréhension des institutions européennes en ce qui concerne la nécessité de protéger les droits fondamentaux à l'ère numérique et d'assurer un juste équilibre entre les différents droits fondamentaux (par exemple, la protection des données et d'autres droits fondamentaux)	Offrir l'assistance et l'expertise de la FRA pour soutenir les développements juridiques et politiques relatifs aux droits fondamentaux (au niveau de l'UE)	I4	I14	I24	I27
		Objectif minimal: 1	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
	Les législations et politiques européennes et des États membres contribuent à garantir le plein respect des droits fondamentaux	I8	I13	I24	I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
Renforcer les synergies avec d'autres acteurs clés actifs dans le domaine de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données	Encourager une mise en relation et un développement efficaces des synergies entre l'UE, les parties prenantes au niveau national et la société civile	I9 et I10	I14 et I15	I21	I26 et I29
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres;	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%;	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif minimal: 40%; Objectif moyen: 30%
Thématique : Intégration des Roms					
Objectif thématique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
Contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le cadre de l'UE pour l'intégration des Roms, à savoir le respect des droits fondamentaux des Roms dans l'ensemble de l'Union européenne, dans le	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des	I3	I12	I22 and I24	I26 and I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 70%; Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%; Objectif minimal: 40%

contexte de la mise en œuvre de la stratégie UE 2020.	décideurs et des parties prenantes clés				
Développer et mettre en œuvre des méthodes de collecte de données permettant une analyse comparative de la situation des Roms dans l'UE en ce qui concerne leurs droits fondamentaux et leurs conditions de vie socio-économiques, tout en intégrant les questions d'âge et de genre	Développer des méthodologies et des normes scientifiques pertinentes	I8	I15	I24	I30 et I31
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 25%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%; Objectif moyen: 10%
Soutenir les efforts de la Commission européenne et des États membres visant à établir et améliorer les mécanismes et outils de contrôle des stratégies nationales d'intégration des Roms	Offrir assistance et expertise aux institutions de l'UE et aux États membres	I3	I13	I23	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
	Formuler des avis à l'attention des institutions de l'UE et des États membres	I2	I13	I24	I27
		100%	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
Identifier et promouvoir les pratiques encourageantes en ce qui concerne la mise en œuvre et la surveillance des politiques et actions locales d'intégration des Roms	Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques	I4	I13	I24	I30
		Objectif minimal: 1	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Favoriser un dialogue fondé sur des éléments de preuve concernant l'intégration des Roms dans l'UE, informer l'UE et les États membres de l'état d'avancement de l'intégration des Roms, tel qu'attesté par les travaux de recherche de la FRA, et contribuer au partage transfrontalier des pratiques encourageantes visant à soutenir l'intégration des Roms	Diffuser des informations ciblées au moment opportun et à la partie prenante pertinente	I4	I13	I24	I27
		Objectif minimal: 1	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
	Développer des réseaux efficaces avec les partenaires clés et les réseaux de l'agence	I9	I15	I24	I27
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 25%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
Soutenir les efforts visant à accroître la participation significative des Roms à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies, politiques et actions pertinentes ; et examiner dans quelle mesure il est possible de mettre en place des systèmes de surveillance au niveau local permettant de suivre les progrès réalisés au niveau de la communauté	Offrir l'assistance et l'expertise de la FRA pour soutenir les développements juridiques et politiques relatifs aux droits fondamentaux (au niveau des États membres)	I3	I12 and I13	I24	I29 and I30
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%; Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 30%; Objectif moyen: 50%
Thématique : les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle					
Objectif thématique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
Formuler des conseils solides, pertinents et opportuns fondés sur des éléments de preuve concernant l'égalité et la non-discrimination en matière de droits fondamentaux, destinés aux institutions et États membres	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties	I3	I14	I22	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 40%

de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties prenantes	prenantes clés				
Fournir une analyse juridique et politique ciblée des défis dans le domaine de la non-discrimination et de l'égalité, fondée sur des données juridiques, sociales ou statistiques comparables collectées et analysées	Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques	I3	I13	I23	I30
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Identifier et promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de l'égalité	Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques	I4	I13	I24	I30
		Objectif minimal: 1	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la législation et des politiques de non-discrimination sur le terrain	Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques	I3	I13	I24	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
Remplir son rôle spécifique de contrôle de la CDPH inscrit dans le cadre européen, en recueillant des données, en offrant des conseils fondés sur des éléments de preuves et en développant des indicateurs et des repères	Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques	I5	I13	I24	I30
		Objectif minimal: 1	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
	Développer des méthodologies et des normes scientifiques pertinentes	I8	I15	I24	I30
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 25%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Élaborer un ensemble d'indicateurs sur les droits fondamentaux dans le domaine de la non-discrimination destinés à servir de base à un débat éclairé sur les moyens de lutter contre la discrimination et l'inégalité dans l'UE et les États membres de l'UE	Développer des méthodologies et des normes scientifiques pertinentes	I8	I13	I21	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 75%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif minimal: 40%
Thématique : Droits de l'enfant					
Objectif thématique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
Intégrer les questions liées aux droits de l'enfant dans l'ensemble des travaux de l'agence, et fournir ainsi aux institutions de l'UE et aux États membres des conseils solides, pertinents et opportuns, fondés sur des éléments probants, concernant la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	I1 et I3	I12 et I14	I24	I30
		Évalué séparément pour chaque projet individuel;	Objectif minimal:70%;	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%		
Assistance aux institutions et des États membres de l'UE dans leurs efforts pour s'inspirer des recherches de la FRA afin de promouvoir le protection des droits de l'enfant et pour intégrer les résultats de nos recherches dans les processus politiques et législatifs européens et nationaux	Offrir l'assistance et l'expertise de la FRA pour soutenir les développements juridiques et politiques relatifs aux droits fondamentaux (au niveau de l'UE)	I1 et I2	I12 et I13	I23	I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel;	Objectif minimal:70%;	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
		100%	Objectif moyen: 75%		
Soutien aux professionnels travaillant pour et avec les	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces	I1	I13	I24	I27

enfants grâce à des conseils fondés sur des éléments probants	fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 75%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
Renforcer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière de droits de l'enfant, en particulier en ce qui concerne l'accès à la justice	Une meilleure connaissance et une sensibilisation plus large dans le domaine des droits fondamentaux contribuent à garantir le plein respect de ces droits	I9	I14	I24	I30
		1 au niveau de l'UE 1 au niveau des États membres	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Sensibiliser davantage les enfants concernant leurs droits	Accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux des parties prenantes	I11	I16 et I17	I24 et I25	I30 et I31
		Nombre moyen : 2	Objectif moyen: 40%; Indicateur non collecté actuellement	Objectif moyen: 30%; Objectif moyen: 1	Objectif moyen: 50%; Objectif moyen: 10%
Offre d'une analyse ciblée dans les différents domaines des droits fondamentaux, avec intégration des questions liées aux droits de l'enfant dans l'ensemble des travaux de la FRA et dans certaines recherches en cours, notamment celles sur la violence contre les femmes, l'asile et la migration, la protection des données, les personnes handicapées, les enfants Roms, les personnes LGBT, etc.	Diffuser des informations ciblées au moment opportun et à la partie prenante pertinente	I7	I13	I21	I30
		Nombre minimal de téléchargements par publication : 500 Nombre moyen de téléchargements par publication : 3000	Objectif moyen: 75%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif moyen: 50%
Collecte de données primaires et secondaires comparables sur les droits de l'enfant, fondées sur des indicateurs des droits de l'enfant, notamment sur l'accès à la justice et la pauvreté infantile et d'autres problèmes pertinents en matière de protection des enfants, avec une attention particulière aux enfants en situation de vulnérabilité	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	I3	I12	I24	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%
Élaboration de méthodologies pour la réalisation de recherches transnationales avec les enfants afin de garantir leur droit à la participation	Développer des méthodologies et des normes scientifiques pertinentes	I8	I15	I24	I30
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 25%	Objectif moyen: 30%	Objectif moyen: 50%
Soutien aux travaux quotidiens d'autres agences de l'UE visant l'amélioration de la protection de l'enfance, grâce à des conseils fondés sur des données probantes	Offrir l'assistance et l'expertise de la FRA pour soutenir les développements juridiques et politiques relatifs aux droits fondamentaux (au niveau de l'UE)	I1	I12	I21	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif minimal: 40%
Thématique : Accès à la justice					
Objectif thématique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
Contribuer aux efforts de l'UE pour améliorer les	Offrir l'assistance et l'expertise de la FRA pour soutenir les	I3	I12	I24	I27

<p>mécanismes destinés à assurer l'accès à la justice par le biais de mécanismes judiciaires et extrajudiciaires, aux niveaux de l'UE et des États membres, qui servent à étayer le respect des droits fondamentaux</p>	<p>développements juridiques et politiques relatifs aux droits fondamentaux (au niveau de l'UE)</p>	<p>Évalué séparément pour chaque projet individuel</p>	<p>Objectif minimal:70%</p>	<p>Objectif moyen: 30%</p>	<p>Objectif minimal: 40%</p>
<p>Faire en sorte que la FRA devienne un acteur clé, formulant des conseils solides, pertinents, opportuns et fondés sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice aux niveaux de l'UE et des États membres ; stimuler le débat et l'action dans l'UE concernant les moyens d'améliorer l'accès à la justice par le biais des nouvelles technologies; identifier les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'accès à la justice pour les groupes marginalisés – en collaborant étroitement avec des parties prenantes clés du domaine de la justice (y compris d'autres agences de l'UE telles qu'Europol et Eurojust)</p>	<p>Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés</p>	<p>I3 et I5</p>	<p>I12</p>	<p>I22</p>	<p>I26</p>
	<p>Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques</p>	<p>Évalué séparément pour chaque projet individuel; Objectif minimal: 1</p>	<p>Objectif minimal:70%</p>	<p>Objectif minimal:70%</p>	<p>Objectif minimal: 40%</p>
	<p>I4</p>	<p>I13</p>	<p>I24</p>	<p>I27 et I28</p>	<p>Objectif minimal: 40%; Indicateur non collecté actuellement</p>
<p>En fonction de la disponibilité du budget de la FRA, analyser la « situation de l'accès à la justice » dans les États membres et établir un mécanisme d'apprentissage pour les États membres – pouvant être fondé sur l'identification et le partage de pratiques encourageantes entre les pays (par exemple, pour remédier aux procédures excessivement longues)</p>	<p>Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques</p>	<p>I3 and I4</p>	<p>I12 and I13</p>	<p>I23</p>	<p>I27 and I28</p>
		<p>Évalué séparément pour chaque projet individuel; Objectif minimal: 1</p>	<p>Objectif minimal:70%; Objectif moyen: 75%</p>	<p>Objectif moyen: 30%</p>	<p>Objectif minimal: 40%; Indicateur non collecté actuellement</p>
<p>Examiner les implications pour l'« accès à la justice » dans d'autres domaines des droits fondamentaux où l'agence est active</p>	<p>Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques</p>	<p>I3</p>	<p>I14</p>	<p>I23</p>	<p>I27</p>
<p>Évalué séparément pour chaque projet individuel</p>	<p>Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%</p>	<p>Objectif moyen: 30%</p>	<p>Objectif minimal: 40%</p>		
<p>En fonction de la disponibilité du budget de la FRA, fournir des éléments probants lorsqu'il existe un manque de connaissances au sujet du fonctionnement de l'accès à la justice et de la mise en œuvre de la législation existante en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux, tels que le droit des victimes de la criminalité d'accéder à la justice</p>	<p>Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques</p>	<p>I3</p>	<p>I14</p>	<p>I24</p>	<p>I27 et I30</p>
		<p>Évalué séparément pour chaque projet individuel</p>	<p>Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%</p>	<p>Objectif moyen: 30%</p>	<p>Objectif minimal: 40%; Objectif moyen: 50%</p>
<p>Clarifier les mécanismes d'accès à la justice qui sont disponibles dans l'UE et leur mode de fonctionnement</p>	<p>Développer recherches, analyses et enquêtes, et identifier les bonnes pratiques</p>	<p>I3</p>	<p>I14</p>	<p>I24</p>	<p>I27 et I30</p>
		<p>Évalué séparément pour chaque projet individuel</p>	<p>Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%</p>	<p>Objectif moyen: 30%</p>	<p>Objectif minimal: 40%;</p>

		Objectif moyen: 50%			
Thématique : Victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes					
Objectif thématique	Objectif PMF correspondant	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
Devenir un acteur principal dans la promotion des droits fondamentaux des victimes de la criminalité, notamment en ce qui concerne le droit des victimes d'accéder à la justice, et donner une visibilité aux victimes invisibles, en particulier les victimes de crimes haineux	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	I3	I12	I21	I26
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif minimal: 50% (Au niveau de l'UE) and Objectif moyen: 30% (Au niveau des États membres)	Objectif minimal: 40%
Soutenir les institutions et les États membres de l'UE afin de veiller à ce que les droits des victimes soient reconnus et mis en pratique, conformément aux développements politiques et législatifs de l'UE	Les institutions, organes et agences pertinents de l'UE et des États membres et la société civile respectent, protègent et/ou promeuvent davantage les droits fondamentaux	I3	I12	I24	I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal: 70%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%;
À travers la fourniture d'éléments probants, soutenir les institutions de l'UE et les États membres pour veiller à ce que les différents acteurs aient conscience de leurs responsabilités envers les victimes de crimes de haine dans divers domaines, tant les victimes vulnérables que d'autres dont les droits doivent être protégés	Une meilleure connaissance et une sensibilisation plus large dans le domaine des droits fondamentaux contribuent à garantir le plein respect de ces droits	I5 and I8	I12 and I13	I22 and I23	I26 and I27
		Objectif minimal: 1;	Objectif minimal: 70%; Objectif moyen: 75%	Objectif minimal: 70%; Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%; Objectif minimal: 40%
Soutenir les États membres dans l'organisation de leur propre collecte de données concernant la mesure et la nature de la victimisation, y compris les expériences vécues par les victimes en matière de justice et de services de soutien aux victimes	Offrir l'assistance et l'expertise de la FRA pour soutenir les développements juridiques et politiques relatifs aux droits fondamentaux (au niveau des États membres)	I8	I14	I24	I27, I28 and I29
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%; Indicateur non collecté actuellement; Objectif moyen: 30%
Renforcer le contrôle de la jouissance réelle de leurs droits par les victimes dans l'UE	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	I3	I14	I23	I26 et I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%; Objectif minimal: 40%
S'appuyer sur les travaux de la FRA portant sur les services d'aide aux victimes afin de mieux définir le rôle de ces services, qui doivent être capables de veiller à ce que les droits des victimes soient respectés dans la pratique, conformément aux initiatives politiques et législatives	Produire et/ou diffuser des recommandations efficaces fondées sur des éléments de preuve, des conclusions tirées des résultats de recherche ainsi que des avis et d'autres conseils politiques à l'attention des décideurs et des parties prenantes clés	I3	I14	I23	I26 et I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen: 50% Objectif minimal: 40%	Objectif moyen: 30%	Objectif minimal: 40%; Objectif minimal: 40%

Élaborer des indicateurs applicables aux victimes de la criminalité	Production et/ou diffusion d'éléments probants basés sur des recommandations et des conclusions provenant de résultats de recherche, d'avis et d'autres conseils politiques à l'intention des décideurs et des parties prenantes clés.	I3	I14	I23	I26 et I27
		Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen : 50% Objectif minimal : 40%	Objectif moyen : 30%	Objectif minimal : 40% Objectif minimal : 40%
Contribuer aux débats et aux élaborations au niveau de l'UE et des États membres concernant les systèmes de justice pénale qui placent les victimes de la criminalité au centre, en tant que principales parties prenantes	Assistance et expertise de la FRA fournies afin de faciliter les avancées juridiques et politiques en matière de droits fondamentaux (au niveau de l'État membre)	I5	I13	I24	I29
		Objectif minimal : 1	Objectif moyen : 75%	Objectif moyen : 30%	Objectif moyen : 30%

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2017 Indicateurs et objectifs par projet

Titre du projet	Code	Indicateurs de réalisations	Objectifs	code	Indicateurs prévus à court terme, à long terme	Objectifs
Accès à la justice, y compris la coopération judiciaire						
Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux	13	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	Enquête pilote réalisée dans les 28 États membres de l'UE. Données contextuelles collectées grâce à FRANET dans les 28 États membres de l'UE.	113	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	Au moins 50%
	18	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	Résumé des résultats pilotes	124	Proportion de parties prenantes qui estiment que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Au moins 50%
Détention criminelle dans l'UE - conditions et suivi	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	3	112	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	80 %
	19	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	1			
	110	Nombre de participants aux événements de la FRA	20			
Activités supplémentaires dans le domaine de « l'accès à la justice »	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	4	112	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	100%
	12	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	100%	125	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	4

	15	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	2			
	16	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	100			
	17	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	100			
Victimes de la criminalité, y compris leur indemnisation						
Droits des victimes de la criminalité d'accéder à la justice - analyse comparative	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	4	112	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	100%
	12	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	100%	125	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	10
Activités supplémentaires dans le domaine des « victimes de la criminalité »	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	10	112	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	100%
	12	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	100%	125	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	10
	17	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	100			
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel						
Autorités nationales chargées du renseignement et surveillance dans l'UE : Mesures de sauvegarde des droits fondamentaux et	12	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	100%	112	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	80%
	15	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	1 rapport 1 résumé (publié dans 23 langues)	121	Proportion de parties prenantes concernées qui estiment que les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche, des avis et d'autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé l'élaboration des politiques d'une	35%

recours					manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	
	17	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	3.000	125	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	Objectif moyen : 8
Mise à jour du Guide sur la prévention du profilage discriminatoire (3 ^e priorité)	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	5	115	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux	50%
	18	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	Recherches documentaires comprenant des stratégies, un cadre et un plan d'échantillonnage	125	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	Objectif moyen : 4
Activités supplémentaires dans le domaine de la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	Objectif minimum : 5	125	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	Objectif moyen : 7
	12	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	100% (pour les avis demandés par le CdE, la CE et le Parlement européen)			
	15	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	Objectif minimum : 1			
	18	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	Recherches documentaires comprenant des stratégies, un cadre et un plan d'échantillonnage			
Intégration des Roms						
Collecte de données sur l'intégration des Roms	13	Nombre d'activités de recherche •enquête	1 (enquête en ligne)	116	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	70%
		Nombre d'activités de recherche •cartographie des acteurs locaux	1 (recherche)			
		Nombre d'activités de recherche	1 (recherche)			

		<ul style="list-style-type: none"> •étudier la faisabilité des recensements locaux 				
	15	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	1 (EU MIDIS II – principaux résultats sur les Roms)	125	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	3
	111	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	1			
Développer des indicateurs et des outils de suivi pour suivre les progrès d'intégration des Roms	13	Nombre d'activités de recherche <ul style="list-style-type: none"> •Comment les données qualitatives collectées au niveau local peuvent être utilisées pour suivre les progrès d'intégration des Roms 	1 (recherche méthodologique)	116	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	70%
	18	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) <ul style="list-style-type: none"> •Le cadre d'indicateurs S-P-R (structure-processus-résultat) appliqué aux Roms 	1 (analyse des données et élaboration d'un document de travail)	125	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	5
	111	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> •Ensemble de communications pour la compréhension et l'application du cadre d'indicateurs S-P-R à l'intégration des Roms 	1 (boîte à outils produite)	122	Pourcentage de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	80%
Engagement local pour l'inclusion des Roms	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	20 (5 au PE, au CdR, au CdE, à la COM + 15 à diverses autres parties prenantes)	112	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : <ul style="list-style-type: none"> - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles 	100% (au moins 30 parties prenantes)

	13	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	2 (analyse et élaboration d'un rapport comparatif préliminaire, boîte à outils)	113	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	100% (au moins 30 parties prenantes)
	14	Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)	21 (identifier au moins une bonne pratique par localité)	116	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	100% (au moins 30 parties prenantes)
	15	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	22 (21 études de cas + 1 rapport technique)			
	17	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	30			
	18	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	1 (rapport technique)			
Activités supplémentaires dans le domaine de l'« intégration des Roms »	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	5 (Présentations des résultats à la COM, au PE, au CdE, etc.)	123	Proportion de parties prenantes estimant que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Objectif moyen : 30%
	12	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	100%	124	Proportion de parties prenantes qui estiment que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Objectif moyen : 30%
	19	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	2 (Réunions RWP)			
	110	Nombre de participants aux événements de la FRA	120 participants			

Enfants et justice	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	10 en moyenne	I12	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	Objectif minimum : 70%
	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	Objectif minimum : 3	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	Objectif moyen : 75%
	I7	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	Nombre minimum de téléchargements par publication : 500 Nombre moyen de téléchargements par publication : 3000	I15	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux	Objectif moyen : 50% Objectif minimum : 25%
	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	1 au niveau de l'UE 1 au niveau des EM	I18	Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE.	Objectif : 0% Si l'objectif des 3 langues principales (EN-FR-DE) est pris en compte : 10%
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	20 participants en moyenne	I23	Proportion de parties prenantes estimant que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Objectif moyen : 30%
	I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	Nombre moyen : 4	I24	Proportion de parties prenantes qui estiment que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Objectif moyen : 30%
	Bien-être et pauvreté des enfants	I3	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	1	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]

	I5	Nombre de publications produites	1	I14	Proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile	75%
	I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	200			
	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	1			
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	20			
Activités supplémentaires dans le domaine des « droits de l'enfant »	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	10 minimum	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	Objectif moyen : 75%
	I3	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	4 en moyenne	I15	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux	Objectif moyen : 50% Objectif minimum : 25%
	I4	Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)	Objectif minimum : 25	I18	Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE.	Objectif : 30%
	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	Objectif minimum : 3	I24	Proportion de parties prenantes qui estiment que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Objectif moyen : 30%
	I8	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	2 en moyenne	I25	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	Objectif moyen : 4

	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	1 au niveau de l'UE	I21	Proportion de parties prenantes pertinentes qui estiment que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques ont directement influencé l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Objectif moyen : 75%
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	20 participants en moyenne			
Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle						
EU-MIDIS II	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	10	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	60%
	I3	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	4 rapports produits comprenant une analyse des données, la description et l'interprétation des résultats (rapport technique, rapport sur les Roms, rapport sur les musulmans et rapport sur les migrants)	I15	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux	50%
	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	4 rapports produits comprenant une analyse des données, la description et l'interprétation des résultats (rapport technique, rapport sur les Roms, rapport sur les musulmans et rapport sur les migrants)	I25	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	10
	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	3			
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	20-50			

Droit des personnes handicapées à une vie autonome	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	5 minimum	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	Au moins 60%
	I3	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	1 réunion internationale d'évaluation par les pairs, 1 rapport comparatif	I21	Proportion de parties prenantes pertinentes qui estiment que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques ont directement influencé l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Au moins 60%
	I4	Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)	5 minimum	I16	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	Au moins 60%
	I7	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	100 minimum			
	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	Réunions nationales d'évaluation par les pairs dans 5 EMUE			
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	60 minimum			
Mettre à jour le manuel sur la loi européenne relative à la non-discrimination (3 ^e priorité)	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	1	I12	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	Objectif minimum : 60%
	I7	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	Minimum : 3 000 (téléchargements compris)			
Vivre dans un autre État membre: non-discrimination et citoyenneté de l'Union	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	1	I12	Proportion de parties prenantes pertinentes qui estiment que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques ont directement influencé l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	
	I3	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de	28 (recherches documentaires de FRANET)	I15	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA	

		réalisations, par zone géographique]			sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux	
Obstacles empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome dans la communauté (3 ^e priorité)	I3	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	Recherches secondaires (rapports des recherches documentaires) - 28 EMUE Recherches primaires (travail de terrain) dans un certain nombre d'EMUE (8 minimum)			
	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	1			
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	15			
Participation au cadre de l'UE pour la promotion, la protection et le suivi du CRPD (3 ^e priorité)	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	1 minimum			
	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	Au moins 3 réunions du cadre de l'UE			
	I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	3 minimum			
Activités supplémentaires dans le domaine de la « non-discrimination »	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	5	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	60%
	I2	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	80%			
	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	1			
Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile						

Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE, aux États membres et aux autres parties prenantes dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	5 en moyenne			
	I2	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	100% (pour les avis demandés par le CdE, la CE et le Parlement européen)			
	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	Objectif minimum : 1			
	I7	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	Nombre minimum de téléchargements par publication: 500 Nombre moyen de téléchargements par publication: 3000			
Formes graves d'exploitation par le travail - perspectives des travailleurs (SELEX II)	I3	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	7 minimum (6-10 études de recherches qualitatives (y compris des recherches documentaires ; des entretiens en face-à-face et des groupes thématiques dans chaque EM) ; 1 analyse de données)			
	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	2 minimum [1 réunion des contractants au niveau national (incluant peut-être quelques membres de la société civile) ; 1-3 réunions ultérieures avec les parties prenantes plus tard dans l'année]			
Données biométriques dans les grandes bases de données informatiques	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	5	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	80%

es sur les frontières, l'immigration et l'asile – Risques d'atteinte aux droits fondamentaux	12	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	100% (pour les avis demandés par le CdE, la CE et le Parlement européen)	123	Proportion de parties prenantes estimant que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	70%
	13	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	1	125	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	4
	15	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	3 (1 rapport et 2 documents thématiques)			
	17	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	100			
Répondre à l'urgence des droits fondamentaux - l'impact à long terme des réponses à la crise migratoire/ de l'asile de 2015	13	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	1			
	16	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	100			
Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour faire face aux défis opérationnels	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	3			
	16	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	25			
Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée						
Seconde enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de	19	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	2 (1 réunion des parties prenantes et 1 réunion d'experts)	112	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	60%

Document de programmation 2017-2019 Annexe VII: Évaluation de la FRA de la FRA

haine à l'égard des Juifs	I3	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	3 (Élaboration d'un questionnaire - questionnaire standardisé pour une enquête en ligne dans une sélection d'EMUE-, Travail de terrain : collecte de données via une enquête en ligne, Assurance et contrôle qualité)	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	60%
	I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	40 minimum	I16	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	50%
	I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	2 (bulletin d'information, lettre d'information)	I17	Proportion de parties prenantes ayant pris contact avec la FRA à la suite d'activités de communication	10%
Antisémitisme: Collecte et analyse des données	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	5	I12	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	60%
	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	1	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	60%
	I7	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	Nombre minimum de téléchargements par publication: 100 Nombre moyen de téléchargements par publication: 100			
Coordination des méthodologies d'enregistrement et de collecte des données sur	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	4	I23	Proportion de parties prenantes qui estiment que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des avis et d'autres conseils politiques contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	70%

les crimes de haine du sous-groupe du groupe européen de haut niveau de lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance	18	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	1			
Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données (3 ^e priorité)	11	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	5 en moyenne (aux niveaux international et national)	112	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	60%
	13	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	28 (recherches documentaires de FRANET)			
	14	Nombre de bonnes pratiques identifiées	28 (au moins une par EM)			
	16	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	60% (Nombre minimum de téléchargements par publication : 200)			
	18	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	2 (rapport complet + recueil de bonnes pratiques)			
Base de données en ligne sur la haine envers les musulmans et les migrants	13	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisations, par zone géographique]	Tous les 28 pays membres couverts, chaque année 28 collections de dates au niveau nationale et exercices complémentaires	113	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	Min. 60% des experts an racisme et xénophobie répondant au sondage des parties

					intéressés	
	I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	Au moins 3 lettres d'information par an Base de données produite Outil en ligne interactif et visualisation produits	I20	Proportion de couverture médiatique des activités de la FRA [par type d'outil de sensibilisation et de support médiatique]	1000 « likes » sur les médias sociaux dans la première année 1000 visites de la page internet
	I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	Minimum 1000 visites dans la première année d'opération Minimum 3 lettres d'information diffusés au cours du projet	I30	Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que le travail de la FRA a une influence directe sur leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux	Min. 60% des experts au sondage des parties intéressées
Activités supplémentaires dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	5	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	60%
	I2	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	80%			
	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	1			
Projets ou activités transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel						
Rapports annuels	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	Objectif minimum : 5	I25	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	Objectif moyen : 7

	I4	Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)	Objectif minimum : 1		
	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	Objectif minimum : 25 publications 1 rapport sur les droits fondamentaux 24 avis du rapport sur les droits fondamentaux dans les langues nationales		
	I7	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	Nombre minimum de téléchargements par publication des avis nationaux du rapport sur les droits fondamentaux : 50 Nombre moyen de téléchargements du rapport principal sur les droits fondamentaux : 3000		
Promotion des droits fondamentaux via des conférences de la FRA en coopération avec les présidences de l'UE et d'autres institutions	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	Objectif minimum : 1	I15	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux Objectif moyen : 50% Objectif minimum : 25%
	I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	Objectif moyen : 2000	I14	Proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile Objectif moyen : 50% Objectif minimum : 40%
	I7	Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications	Nombre minimum de téléchargements par publication : 500 Nombre moyen de téléchargements par publication : 3000	I30	Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que le travail de la FRA a une influence directe sur leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux Objectif moyen : 50%
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	Nombre moyen de participants: 200	I16	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux Objectif moyen : 40%

	I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	Nombre moyen : 2	I31	Proportion de citoyens de l'UE qui connaissent leurs droits fondamentaux et la Charte	Objectif moyen : 10%
				I20	Proportion de couverture médiatique des activités de la FRA [par type d'outil de sensibilisation et de support médiatique]	Objectif minimum de mentions dans les médias (au niveau de l'agence) : 4
Fournir des conseils et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organes de l'UE	I1	Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance	15 minimum	I12	Proportion de parties prenantes clés estimant que les preuves et avis fournis par la FRA sont : - pertinents - fiables - de haute qualité - utiles	Objectif minimum : 70%
	I2	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (traitées)	100% (pour les avis demandés par le CdE, la CE et le Parlement européen)	I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]	Objectif moyen : 75%
	I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	Objectif moyen : 2000	I23	Proportion de parties prenantes estimant que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Objectif moyen : 30%
	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	1 au niveau de l'UE 1 au niveau des EM	I24	Proportion de parties prenantes qui estiment que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Objectif moyen : 30%
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	60 minimum	I25	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes	Objectif moyen : 1
Promouvoir l'impact des réalisations de la FRA	I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	Objectif moyen : 2000	I17	Proportion de parties prenantes ayant pris contact avec la FRA à la suite d'activités de communication	
	I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport		I18	Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 23 langues officielles de l'UE	

		avec les activités de sensibilisation				
Production et diffusion de supports de communication	I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	Objectif minimum : 1	I18	Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE.	Objectif : 0% Si l'objectif des 3 langues principales (EN-FR-DE) est pris en compte : 10%
	I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	Objectif moyen : 2000			
	I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	Nombre moyen : 2			
Promotion des droits fondamentaux grâce à des mesures de sensibilisation et à la coopération avec les parties prenantes et les États membres de l'UE	I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	250-350	I14	Proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile	90%
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	Plusieurs centaines	I16	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	85%
	I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	Environ 10			
Performance, suivi et évaluation	I8	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	1 minimum			
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	50% minimum (quorum)			

Organes de l'agence	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	10 réunions minimum			
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	Quorum (deux tiers des membres de chaque organe)			
Mécanisme de consultation et de coopération – agents de liaison nationaux	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	2 réunions des ALN minimum	I23	Proportion de parties prenantes estimant que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Objectif moyen : 30%
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	27 ALN sur 28			
Mécanisme de consultation et de coopération – Plateforme des droits fondamentaux	I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA	400	I14	Proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile	75%
	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	4	I15	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux	75%
	I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	80	I30	Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que le travail de la FRA a une influence directe sur leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux	50%
Système européen d'information sur les droits fondamentaux	I9	Nombre d'événements de mise en réseau organisés	2 (une réunion d'experts et une de mise en réseau)			
	I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	0 (aucun en 2017 ou 1 si une partie des fonds de la troisième priorité se libère)			
	I8	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris	1			

		des séries d'indicateurs)				
--	--	---------------------------	--	--	--	--

Outre le cadre de mesure des performances et conformément aux orientations de la Commission sur les indicateurs clés de performance (ICP) destinées aux directeurs des agences décentralisées de l'UE, la FRA a recensé les objectifs, indicateurs clés de performance et cibles suivants :

OBJECTIF	ICP	CIBLE
Mise en œuvre complète du programme de travail au cours de l'année et illustration de cette mise en œuvre dans le rapport annuel pour l'année donnée	Soumission en temps opportun du projet de programme de travail annuel/document de programmation	Décembre N-2 Janvier N-1 Décembre N-1
	Pourcentage de réalisation des activités présentées dans le programme de travail annuel/document de programmation	80%
	Réalisation en temps opportun des objectifs du programme de travail annuel/document de programmation	80%
	Soumission en temps opportun des documents envisagés à être publiés dans le programme de travail annuel/document de programmation et en particulier le rapport (annuel) sur les droits fondamentaux, en coopération avec le comité scientifique	80%
Utilisation rapide, complète et en temps opportun des ressources financières allouées par les autorités budgétaires	Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement	> 95%
	Taux (%) d'annulation des crédits de paiement	< 5%
	Taux (%) d'exécution (total des paiements au cours de l'année N et reports sur l'année N+1, en tant que % du montant total des financements et des rémunérations européens, le cas échéant, perçus au cours de l'année N)	> 95%
	Taux (%) d'exécution des paiements dans les délais légaux/contractuels.	> 80%
Améliorations en temps opportun de l'adéquation et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne	Taux (%) de mise en œuvre des recommandations d'audit externes et internes acceptées dans les délais convenus (hors « souhaitable »)	90%
	Taux de vacance moyen (% des postes autorisés dans le tableau des effectifs annuel qui sont vacants à la fin de l'exercice, y compris les offres d'emploi envoyées avant le 31 décembre)	> 95% du nombre total de postes
	Revue positive des publications de l'Agence contenant des opinions pas le comité d'opinion de la FRA	100%
	Lancer positif des avis du comité scientifique sur les publications de l'Agence	100%

	Évaluations ex-ant et ex-post des projets exécutés selon le plan d'évaluation annuel	80%
Démonstration du niveau de bien-être du personnel	Organisation d'enquêtes de satisfaction / d'implication au sein de l'agence.	1 tous les deux ans
	Moyenne annuelle du nombre de jours de congé maladie de courte durée par membre du personnel.	< 8
	Nombre de plaintes au titre de l'article 90, paragraphe 2, du règlement du personnel, ayant reçu une suite favorable, pour 100 membres du personnel.	< 5
Représentation externe des activités de l'Agence et coopération effective avec les parties intéressées externes	Présentations officielles au Parlement Européen et le Conseil (organes préparatoires inclus)	> 4
	Visites officielles de pays afin de présenter le travail de l'Agence	> 6
	Nombre d'interviews ou de mentions d'interventions du Directeur de la FRA dans les medias	12 par an
	Meetings de coopération avec les reseaux et les partenaires de l'Agence, institutions organes et agences de l'UE, Agents nationaux de liaison, organisations internationales, organes publics compétent dans les droits de l'homme au sein des États Membres (INDHs inclus) et société civile (participants du Forum des droits fondamentaux inclus)	2 meetings avec agents nationaux de liaison 4 grands événements (avec participation des parties intéressées pertinentes) > 6 visites d'institutions organes et agences de l'UE
	Meetings avec les représentants et délégations de l'UE, la communauté diplomatique et les organisations internationales avec un siège a Vienne	6 meetings par an

Annexe IX: Registre des risques en 2017

Conformément aux normes de contrôle internes, l'Agence a effectué l'exercice annuel d'analyse des risques.

En tenant compte des processus existants, l'Agence a évalué ses risques potentiels sur la base de leur probabilité et de leur impact potentiel. Cette évaluation est présentée dans un registre des risques dans lequel les informations suivantes ont été identifiées:

- le risque
- l'état critique
- les conséquences éventuelles
- la probabilité sur une échelle à trois niveaux (faible, moyenne, élevée)
- l'impact potentiel (au niveau des objectifs, des finances et de la réputation) sur une échelle à trois niveaux (limité, significatif ou grave)

À la suite de l'analyse des contrôles existants et dans les cas où le risque résiduel doit encore être réduit, des actions spécifiques ont été identifiées.

Typologie des risques

Les types de risques pour chaque processus sont classés dans les groupes suivants

E	Externe
I1	Interne/planification, processus, systèmes
I2	Interne/personnes, organisation
I3	Interne/légalité, régularité
I4	Interne/information de communication

La présente annexe est un extrait du registre des risques représentant les risques que la direction juge pertinents pour la mise en œuvre du programme de travail 2017.

Détails du risque		Évaluation des risques					Gestion des risques		
Type de risque	Description des risques	Conséquences éventuelles	Probabilité	Objectifs	Impact potentiel		Risque résiduel L*1	Titulaire de l'action	Action (champ jaune) (uniquement si le risque résiduel doit encore être évité/réduit/transféré après évaluation des contrôles existants)
					Au niveau des finances	Au niveau de la réputation			

Recherche et analyse

E	En cas d'événements imprévus entraînant une réaction lente aux demandes spécifiques faites à l'agence (suivi ou collecte de données ainsi que documents de prise de position spécifiques, avis ou besoins de	Réaction lente. Critique de la part des parties prenantes et des institutions. Mauvais	Moyenne 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyenne 4	Tous	En dépit des mesures à court terme d'une réaffectation des ressources humaines et financières, cette capacité est limitée à certains domaines de recherche.
---	--	--	--------------	-------------------	-------------	-------------------	--------------	------	---

	communication) en raison de l'indisponibilité des ressources	résultats								Evaluer la durabilité à long terme et évaluer possible demandes de ressources.
--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--

Gestion des ressources humaines

E	Impact sur l'agence à la suite de l'approche de la CE demandant les réductions de 5% du tableau des effectifs et de 5% supplémentaires pour le pool de redéploiement.	Capacité d'opération réduite dans certains domaines. Procédure judiciaire contre l'agence/ Affaires devant les tribunaux.	Moyenne 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyenne 4	Département des ressources humaines et de la planification	Évaluer des solutions possibles pour l'allocation de ressources supplémentaires. (Agents contractuels). Priorisation des projets. Assurer une vigilance juridique constante.
---	---	--	--------------	-------------------	-------------	-------------------	--------------	--	--

Gestion et planification

I1	Difficultés dans le suivi et le reporting des performances de l'agence et dans la mesure de l'impact de l'agence au niveau de tous les résultats.	Impact au niveau de la réputation. Incapacité d'instaurer des mesures d'amélioration pour l'utilisation efficace et efficiente des ressources.	Moyenne 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyenne 4	Tous	Renforcer le suivi et l'évaluation des projets.
----	---	---	--------------	-------------------	-------------	-------------------	--------------	------	---

Annexe X: Plan de passation des marchés publics – exercice 2017 (décisions de financement)

Activité 1: L'accès à la justice, y compris à la coopération judiciaire

A 1.1 - Enquête sur les droits fondamentaux - création d'une enquête sur les tendances en matière de droits fondamentaux à l'échelle de l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2017 s'élève à 200,000 EUR (1^{ère} priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03620 - Accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche – Demande visant à ce que FRANET recueille des informations contextuelles liées aux thèmes de l'enquête (190 000 EUR)

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B03620 - Accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche – Missions du personnel de la FRA (10 000 EUR)

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : S.O. (Pas de procédure de passation de marché nécessaire)

A 1.2 – Détention pénale dans l'UE – conditions et suivi

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 10 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03620 - Accès à la justice

Objet des contrats envisagés : services de communication TIC

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 111

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 1.3 - Autres activités dans le domaine de l'« accès à la justice »

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 36 000 EUR (1^e priorité) et à 90 000 EUR (3^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03620 - Accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Activité 2 : Victimes de la criminalité, y compris leur indemnisation

A 2.1 - Le droit des victimes de la criminalité d'accéder à la justice - analyse comparative

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 15 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03630 - Victimes de crime et indemnisation

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : S.O.

A 2.2 Autres activités dans le domaine des « victimes de la criminalité »

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 15 200 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03630 - Victimes de crime et indemnisation

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 4^e trimestre de l'année

Activité 3 : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

A 3.1 Services de renseignement nationaux et surveillance dans l'UE : mesures de sauvegarde des droits fondamentaux et recours

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 27,000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03211 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : étude

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : du 2^e au 3^e trimestre 2017

A 3.2 Mise à jour du guide sur la prévention du profilage discriminatoire

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 20 000 EUR (3^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03211 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : services de communication TIC

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : du 3^e au 4^e trimestre 2017

A 3.3 Autres activités dans le domaine de la « société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 37 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03211 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 4^e trimestre de l'année

Activité 4 : Intégration des Roms

A 4.1 Collecte de données sur l'intégration des Roms

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 1 550 000 EUR (1^{ère} priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03340 - Intégration des Roms

Objet des contrats envisagés : enquête de recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 10

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 4.2 Établissement d'indicateurs et d'outils de surveillance pour suivre les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 55,000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03340 - Intégration des Roms

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 4.3 Engagement local pour l'intégration des Roms

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 50,000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03340 - Intégration des Roms

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 4.4 Autres activités dans le domaine de l'« intégration des Roms »

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 25 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03340 - Intégration des Roms

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 22

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Activité 5 : Droits de l'enfant

A 5.1 Enfants et justice

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 30 000 EUR (1^e priorité) et à 180 000 EUR (3^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03350 - Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 5.2 Bien-être et pauvreté des enfants

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 35 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03350 - Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : recherche

Nombre indicatif de contrats envisagés : S.O.

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : S.O.

A 5.3 Autres activités dans le domaine des « droits de l'enfant »

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 30 000 EUR (1^e priorité) et à 180 000 EUR (3^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03350 - Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Activité 6: Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle

A 6.1 EU MIDIS II

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 200,000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence

des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4 (à confirmer)

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A.6.2 Droit des personnes handicapées à une vie autonome

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 100 000 EUR (1^e priorité) et à 110 000 EUR (3^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 6

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 6.3 Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 355 000 EUR (3^e marché)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

A 6.4 Vivre dans un autre État membre : non-discrimination et citoyenneté de l'Union

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 20 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

A 6.5 Obstacles empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome dans la communauté

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 500 000 EUR (3^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence

des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28 (contrat FRANET dans tous les États membres de l'UE)

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : S.O.

A 6.6 Participation dans le cadre de l'UE pour promouvoir, protéger et surveiller la CRPD

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 25 000 EUR (3^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : S.O.

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : S.O.

A 6.7 Autres activités dans le domaine de la « non-discrimination »

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 10 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Activité 7 : Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile

A 7.1 Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE, aux États membres et autres parties prenantes dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 330 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03230 - Immigration et intégration des migrants;

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 30

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 4^e trimestre de l'année

A 7.2 Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 50 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03230 - Immigration et intégration des migrants;

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 10

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 4^e trimestre de l'année

A 7.3 Données biométriques dans les grandes bases de données informatiques sur les frontières, l'immigration et l'asile – Risques d'atteinte aux droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 60 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03230 - Immigration et intégration des migrants;

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 2^e trimestre de l'année

A 7.4 Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – l'impact à long terme des réponses à la crise de l'asile/immigration de 2015

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 650 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03230 - Immigration et intégration des migrants;

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 10

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 7.5 Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux pour faire face aux difficultés opérationnelles

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 230 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03230 - Immigration et intégration des migrants;

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Activité 8: Le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui est associée

A 8.1 Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 475 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : enquête

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 8.2 Antisémitisme : Collecte et analyse des données

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 5 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 8.3 Coordination du sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 20 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 8.4 Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 200 000 EUR (3^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : S.O.

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : S.O.

A 8.5 Base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 250 000 EUR (3^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : S.O.

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : S.O.

A 8.6 Autres activités dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 10 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Activité 9 : Projets ou activités transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

A 9.1 Rapports annuels

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 430 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03702 - Rapport annuel
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 28
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 9.2 Promotion des droits fondamentaux au moyen des conférences de la FRA en coopération avec les présidences et d'autres institutions de l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 80 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 3
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 9.3 Fourniture d'avis et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 125 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3711 - Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 222
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 9.4 Promotion de l'impact des résultats de la FRA

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 400 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3711 - Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 5
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : tout au long de l'année

A 9.5 Production et diffusion de supports de communication

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 155 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant, contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 150

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 4^e trimestre de l'année

A 9.6 Promotion des droits fondamentaux par la sensibilisation et la coopération avec les parties prenantes dans les États membres de l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 500 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : nouveau contrat-cadre

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 20

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 9.7 Performance, suivi et évaluation

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 100 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B-3711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : évaluation

Type de contrat : nouveau contrat-cadre

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 9.8 Organes de l'agence

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 45 200 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03801 - Organes de l'agence

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant, contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 15

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : du 1^{er} au 4^e trimestre de l'année

A 9.9 Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 60 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03802 - Mécanismes de consultation

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : max 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

A 9.10 Mécanisme de consultation et de coopération – Plateforme des droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 140 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017 Art. 10

Ligne budgétaire : B03802 - Mécanismes de consultation

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B03802 - Mécanismes de consultation

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 9.11 Système d'information européen sur les droits fondamentaux (EFRIS)

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2017 s'élève à 40 000 EUR (1^e priorité)

Base juridique : Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017

Ligne budgétaire : B03701 - Recherche et collecte de données

Objet des contrats envisagés : services de communication TIC

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : travaux

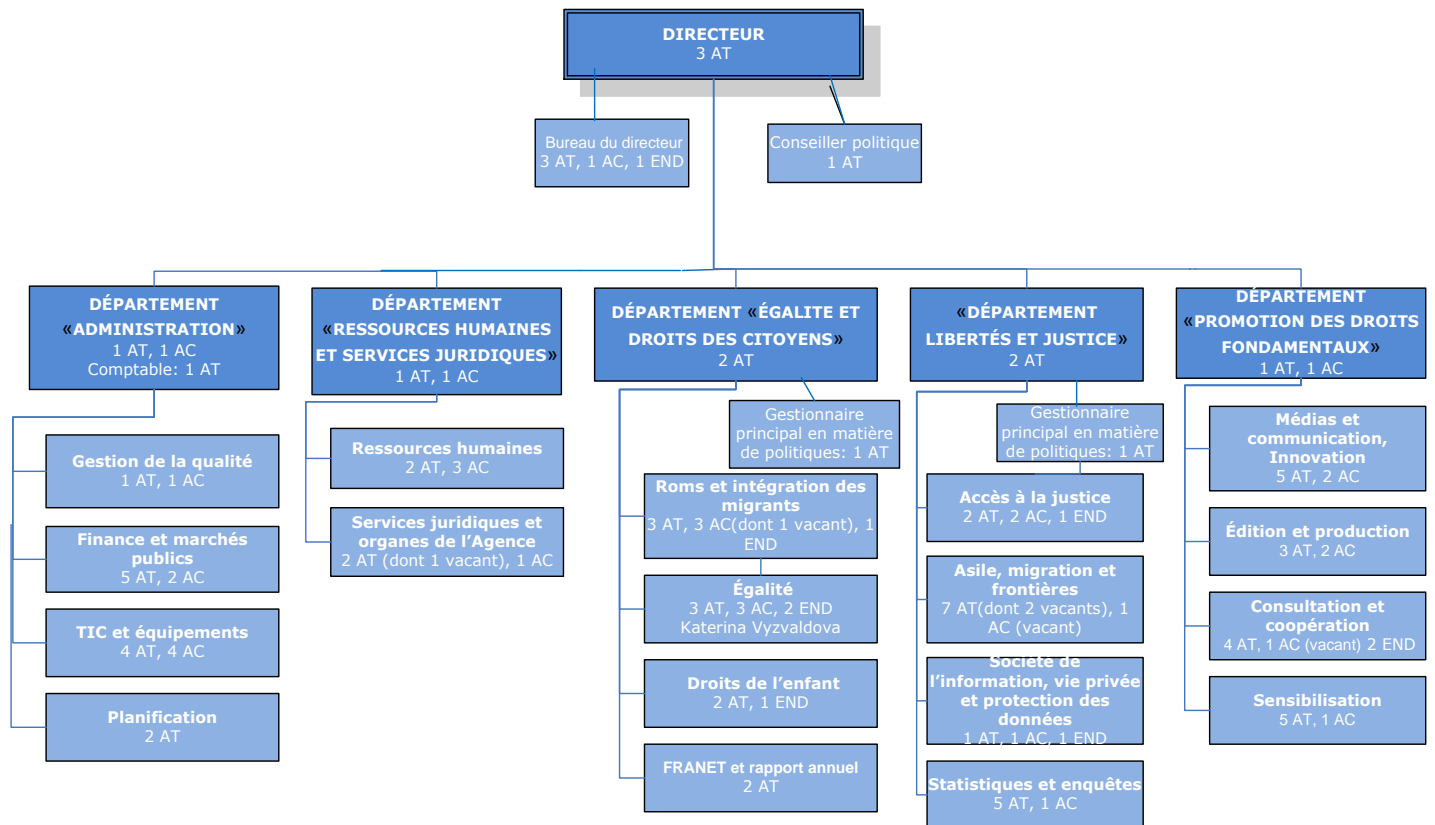
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Annexe XI: Organigramme et activités de soutien de la FRA

Structure organisationnelle :

La structure de l'Agence au 29.03.2016 comprend un directoire et cinq départements comme indiqué ci-dessous :



Annexe XII: Activités de soutien de la FRA

Administration

Comptabilité

Description de l'activité en 2017				
Objectifs	Activités	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Préparer et tenir les comptes annuels 2016 de la FRA, conformément au règlement financier et aux règles comparables de la Commission. Maintenir et valider les systèmes comptables.	Réalisation du projet de comptes et des comptes définitifs 2016 en respectant les délais mentionnés dans le règlement financier. -	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'observations de la CCE/IAS au cours de l'année. - Nombre de réserves dans les rapports d'audit. - Délais relatifs à la fourniture des comptes provisoires et définitifs mentionnés dans le règlement financier, respectés pendant l'année. 	<p>Pas d'observations de la CCE/IAS.</p> <p>Comptes annuels 2016 certifiés à l'issue d'un audit, c'est-à-dire. pas de réserves.</p> <p>Tous les délais respectés.</p> <p>-</p>	<p>Pas d'observations de la CCE/IAS.</p> <p>Comptes annuels 2016 certifiés à l'issue d'un audit, c'est-à-dire. pas de réserves.</p> <p>Tous les délais respectés.</p> <p>-</p>
Exécuter les instructions de paiement correctement dans les trois jours ouvrables à compter de la signature des ordonnateurs, tout en conservant suffisamment de liquidités pour payer les dettes à leur échéance.	- Tous les paiements exécutés correctement dans les trois jours ouvrables à compter de leur signature par les ordonnateurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de paiements retardés par des problèmes de trésorerie pendant l'année. - Nombre de paiements exécutés après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur. 	<p>Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie.</p> <p>- Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur.</p>	<p>Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie.</p> <p>- Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur.</p>
Ressources pour l'activité en 2017				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	0	0	1
Budget disponible	23 000 EUR			

Technologies de l'information et de la communication (TIC) et équipements

Le secteur des TIC et équipements (TICE) est au sein de l'administration et fournit l'infrastructure et les services sous-jacents à l'Agence. Il est responsable de la fourniture et de la gestion de l'infrastructure TIC, du centre de données, des applications et systèmes TIC. Il couvre également les services des équipements qui comprennent les services de maintenance, de sécurité et de réception du bâtiment.

Description de l'activité en 2017				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés

Assurer la bonne exécution du titre II	- Exécution en temps opportun des engagements du titre II (environ 100 opérations) et des paiements (environ 250 opérations)	- % de l'exécution budgétaire - % du budget exécuté en octobre	>95% >80%	99% 80%
Assurer la continuité maximale des systèmes TIC pendant les heures de travail	- Fourniture ininterrompue des systèmes TIC	99,95% de la continuité des systèmes TIC	99,95%	99,95%
Assurer des réponses en temps voulu aux demandes de TIC et d'équipements, telles que prévues dans les procédures qui s'y rapportent	Fourniture des services TIC et installations dans les délais prescrits	% des demandes à exécuter conformément aux délais des procédures prévus	95%	95%
Veiller à ce que toutes les demandes de changement des TIC soient autorisées	- Exécution des demandes de changement des TIC	- % des demandes de changement autorisées	- 100 %	- 100 %
Réduire l'empreinte écologique de l'Agence.	- Réduire la consommation d'énergie et de chauffage	% de réduction sur les frais d'énergie et de chauffage	5% de réduction	5% de réduction
Ressources pour l'activité en 2017				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	4	5	0	9
Budget disponible	2 401 932 EUR			

Finances & marché public

L'équipe « Finances et marché public » fournit des services financiers axés sur le service et assure la bonne gestion des ressources financières de l'agence (efficacité, efficience et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières et des modalités d'exécution en vigueur (légalité et régularité). Cette équipe produit des comptes rendus financiers fiables à la direction de l'agence afin de faciliter le processus décisionnel. L'agence gère son budget en suivant l'approche de la présentation du budget par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels (recherche, communication et mise en réseau) sous la même ligne du budget. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources financières par projet. L'agence a également mis en place une application électronique par le biais de laquelle le personnel répertorie le nombre d'heures par projet, ce qui permet de refléter l'utilisation réelle des ressources humaines. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs prédéfinis de l'agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la présentation de rapports.

Description de l'activité en 2017				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Maintenir un haut niveau de gestion budgétaire	- 700 engagements budgétaires ¹ - 3 200 paiements ¹	- % d'exécution budgétaire 2015 - % des résultats - % des paiements retardés - Nombre d'exceptions enregistrées	- >95% - >95% - <10% - =< par rapport à l'année précédente	- 100 % - 99% - <5% - =< par rapport à l'année précédente
Fournir des procédures de passation des marchés légaux et régulières	- 16 procédures d'appel d'offres ¹ - 660 contrats ¹	- Nombre d'échecs de procédures - Nombre de plaintes d'opérateurs économiques non retenus - Nombre de plaintes auprès du Tribunal par des soumissionnaires et/ou des contractants	- <5% - <5% - <1	- <2% - <2% - <0

Fournir des rapports de gestion financière en temps opportun et fiables	- 12 rapports d'exécution mensuels	- Nombre de jours entre la fin du mois et la publication du rapport	- <15	- 7
Accroître les efficacités et la productivité	- flux de travail entièrement électroniques - renforcer les systèmes locaux pour la gestion des offres, des contrats et du budget	- délai requis pour la réalisation de chaque flux de travail financier	- réduit de 20%	- initialement réduit de 10%
Ressources pour l'activité en 2017				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	5	2	-	7
Budget disponible	1 720 EUR			

1 Les chiffres sont estimés sur la base des exercices précédents

Gestion de la qualité

Description de l'activité en 2017				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
- Couverture complète et consolidation de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels simples, révision et mise à jour continues pour des raisons d'efficacité	- Description de processus pour les procédures appropriées et de mise à jour continue pour des raisons d'efficacité.	- Nombre de procédures révisées et délai pour l'évaluation de la qualité.	- Révision de la qualité dans les deux semaines	- < 2 semaines
- Consolidation des mesures de gestion de la qualité au niveau du projet (recherche)	- Contrôles de la qualité au niveau du projet (sur demande)	- Exécution des contrôles de la qualité et émission de recommandations en matière d'amélioration.	- 100% des interventions demandées réalisées dans les délais convenus.	- 100%
- Évaluation de la pleine conformité aux exigences posées par les normes de contrôle interne et contrôle de l'efficacité. - Évaluation de la pleine conformité aux normes ISO 9001.	- Analyse des lacunes	- Évaluation de la conformité (% estimation)	- - 100% de conformité aux normes de contrôle interne. - 90% de conformité aux normes ISO.	- - 90% - - 90% -
- Gestion annuelle des risques et mesures préventives efficaces	- Exercice annuel d'évaluation des risques et adoption du registre des risques.	- Nombre de mesures préventives convenues et suivi.	- Évaluation des risques et délivrance du registre réalisées pour avril et 80% des mesures préventives entreprises dans le délai convenu.	- - Avril 2017 - - 75%
- Renforcement de la méthodologie des contrôles ex post et introduction de vérifications internes de	- Adoption d'un plan de contrôle de la conformité pour les processus internes et mise en œuvre.	- Niveau de mise en œuvre du plan	- - 80% du plan mis en œuvre.	- 80%

la qualité au niveau du processus				
- Liaison avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives, préparation des audits	- Action rapide concernant les recommandations formulées.	- Niveau de mise en œuvre du plan	- 90% des mesures prises concernant les recommandations pour le délai convenu.	- 90%
Ressources pour l'activité en 2017				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	1		2
Budget disponible	0			

Secteur de planification

L'objectif principal du secteur est de créer et de gérer la planification de l'Agence par la conception et la mise en œuvre de processus et outils de programmation stratégiques et opérationnels ainsi que par la surveillance et l'évaluation efficaces des objectifs et activités de la FRA conformément aux normes de l'UE ainsi que sur la base des besoins des parties prenantes pour renforcer les performances, la responsabilité et l'apprentissage de l'Agence. Les activités du secteur sont directement liées aux priorités stratégiques de la FRA (voir plan stratégique 2013-2017, priorité stratégique « 1.1.6. Planification des travaux de la FRA et évaluation de leur impact ») et activités opérationnelles de la FRA (voir également fiche projet A 9.7 Projet A 9.7 – Performance, contrôle et évaluation).

Description de l'activité en 2017				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Renforcer tous les processus de <u>planification</u> et intégrer les outils en élaborant et en fournissant les documents clés pertinents en temps opportun	- Documents de programmation 2018-2022 (y compris le PTA 2018 et 2019)	- Nombre de documents de programmation soumis au CA	- Le DP 2018-2022 est adopté pour décembre 2017 - Le PTA est élaboré pour décembre 2017.	- Les documents de programmation sont approuvés en temps utile par le CA et soumis à la CE
	- Révision du processus de planification stratégique - Les nouveaux objectifs pour 2018-2022 sont mis en place	- Nombre de révisions de la stratégie 2013/-2017 - Nombre de documents concernant les objectifs pluriannuels 2018-2022	- Le document stratégique est fourni pour mai 2017 - Les nouveaux objectifs pluriannuels sont définis pour décembre 2017 et intégrés dans le document de programmation	- L'état des lieux des performances de la FRA est entrepris et les résultats sont intégrés dans la nouvelle stratégie
	- Cadre des indicateurs de performances clés	- Nombre d'indicateurs simplifiés/introduits	- Le cadre des indicateurs est mis à jour pour décembre 2017	- La gestion basée sur les performances à la FRA est renforcée
Assurer la mise en œuvre du <u>suivi et de l'évaluation</u> systématiques des projets et activités de la FRA	- Processus d'évaluation externe 2013-2017	- Le processus d'évaluation est mis en œuvre de façon harmonieuse et les résultats sont délivrés en temps opportun	- Le rapport d'évaluation est soumis pour la fin de 2017	- Les principales conclusions de l'évaluation sont intégrées dans les documents de programmation
	- Rapports d'évaluation ex ante	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation 2017	- Quatre rapports d'évaluation	- Les résultats des évaluations alimentent le processus de planification
	- Rapports d'évaluation ex post	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation	- Trois rapports d'évaluation	- Les résultats des évaluations sont résumés dans le rapport d'activité annuel consolidé 2016

Renforcer la <u>gestion des projets</u> et activités de la FRA	- Logique d'intervention des projets et activités de la FRA	- Nombre de cadres logiques élaborés	- Tous les nouveaux projets en 2017 sont dotés du cadre logique pertinent	- Tous les projets de la FRA sont basés sur un cadre logique consolidé comprenant les objectifs, les résultats, etc.
Veiller à ce que les <u>parties prenantes</u> de la FRA soient constamment impliquées et consultées dans le cycle du PMER	- Consultations des parties prenantes concernant les documents de planification pertinents	- Nombre de consultations entreprises - Taux de réponse des parties prenantes de la FRA	- Une consultation sur le PTA 2019 - Une consultation sur les objectifs pluriannuels 2018-2022 de la FRA	- Les contributions des parties prenantes sont prises en compte pendant tout le cycle du PMER
Renforcer les outils de <u>compte rendu</u> de l'Agence et assurer la fourniture en temps opportun	- Rapport d'activité annuel consolidé 2016	- Nombre de rapports d'activités annuels consolidés	- Un rapport d'activité annuel consolidé	- Le rapport d'activité annuel consolidé est préparé et adopté par le CA en décembre 2017
	- Rapports de contrôle des performances	- Nombre de rapports de contrôle des performances concernant les domaines de travail de la FRA	- Trois rapports de performances	- Fournir les rapports de suivi de la stratégie et du PTA à la direction chaque trimestre
Ressources pour l'activité en 2017				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	1 ?	-	-
Budget disponible	S.O.			

Direction

Veillez trouver les indicateurs clés de performance (ICP) destinées aux directeurs des agences décentralisées de l'UE dans l'annex VIII « Cadre de mesure de performance ».

Description de l'activité en 2017				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Supporter et conseiller le Directeur en maintenant des relations effectives avec les parties intéressés au niveau nationale, avec les organisations internationales et avec la société civile	Visites de pays et meetings avec les parties intéressées au niveau nationale, tel que Agents nationaux de liaison et organes publics compétent dans les droits de l'homme au sein des États Membres (INDHs inclus)	- Nobres de visites rendus a différents pays européens - Nombre de meetings avec Agents nationaux de liaison, institutions nationales de droits humains et organes d'égalité	6 >2	Promotion de la présence de FRA dans les pays membres Coopération effective avec les États Mebres
	Meetings et événements avec la société civile (participants du Forum des droits fondamentaux inlcus)	- Nombre d'événements organisés par la FRA avec participation de la la société civile	4	Promotion de la présence de FRA envers la société civile
	Meetings avec et présentations devant organisations internationales	- Nombre de meetings et présentations avec le Conseil d'Europe, les Nations Unis et l'OSCE	>4	Synergies avec les organisations internationales
	Supporter et conseiller le Directeur en maintenant des relations effectives avec les institutions, organes et agences de l'UE	Presentations devant et meetings avec les institutions, organes et agences de l'UE	- Nombre de présentations devant le Parlement et le Conseil Européen (organes préparatoires inclus) ou devant autres forums européens et événements clés tel que le Colloque annuel les de la Commission sur les droits fondamentaux	>6
- Nombre de visites rendu a des institutions, organes et agences de l'UE			>6	Cooperation effective avec

				parties intéressés au niveau européen
Supporter et conseiller le Directeur en maintenant des relations effectives avec la communauté diplomatique et les organisations internationales avec un siège à Vienne	Presentations devant et meetings avec des ambassadeurs européens en Autriche et avec des organisations internationales	- Nombre de présentations devant et meetings avec ambassadeurs européens et directeurs d'organisations internationales	>6	Cooperation effective avec les États Membres et synergies avec les organisations internationales
Supporter et conseiller le Directeur en questions de qualité juridiques et scientifiques	Opinions du comité scientifique	- Pourcentage d'opinions positives par le comité scientifique sur des publications de la FRA	100%	Garantir la précision juridique et qualité scientifique des publications de la FRA
	Meetings du comité d'opinion de la FRA	- Pourcentage de révisions positives des publications de la FRA	100%	
Supporter et conseiller le Directeur sur les médias et la communication publique	Interview du Directeur ou mentions de ses interventions dans différents médias	- Nombre d'interviews ou de mentions de ses interventions dans différents médias	12	Augmenter la visibilité publique de la FRA
	Discours publics	- Nombre de discours publics	12	
Assister le Directeur dans l'administration quotidienne et reportage sur ses activités	Organisation, préparation substantiel et suite des missions externes du Directeur, administration financière inclus	- Nombre de missions externes du Directeur	>50	Management efficace des engagements externes et internes du Directeur
	Organisation, préparation substantiel et suite des coordinations internes et des meetings du management hebdomadaires	- Nombre de meetings internes organisés - Points d'actions du team management réalisés	>1000 >90%	
	Rapport du Directeur au Management Board	- Nombre de rapports du Directeur	2	Le Management Board est entièrement informé des activités du Directeur
Ressources pour l'activité en 2017				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	7	1	1	9
Budget disponible				

Ressources humaines et services juridiques

Ressources humaines et services juridiques

L'objectif est de fournir des ressources humaines et des services juridiques de haute qualité et modernes et de créer et maintenir un environnement de travail agréable et appréciatif.

Description de l'activité en 2017				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Fournir des services de RH de premier ordre	Exécution du tableau des effectifs et des postes non statutaires	-Taux d'occupation moyen du personnel statutaire -Taux des procédures de recrutement lancées/réalisées avec succès	- 90%	- >80%

	Mise en œuvre du plan d'apprentissage et développement 2017 et rapport d'évaluation annuel	- % de réalisation du plan d'apprentissage et développement - Résultats de l'évaluation	- >90%	- >80%
	Mise en œuvre du processus d'évaluation à 360° y compris la fourniture de rapports d'analyse de groupe anonymes - Identification de l'action de suivi	- % de réalisation du processus	- >90%	- >90%
	Évaluations 2017 et du reclassements 2017 personnel statutaire	- Mise en œuvre et suivi de l'évaluation et des reclassements	- Deux exercices d'évaluation et de reclassement (un pour chaque catégorie de personnel statutaire)	- 100% du lancement et clôture des exercices
	Traitement des demandes du personnel dont les plaintes et les litiges	- Traitement harmonieux des demandes du personnel conformément aux règles exposées dans le statut et ses dispositions d'exécution - Traitement harmonieux des plaintes et des litiges dans les délais réglementaires	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers ainsi qu'en conformité avec les exigences réglementaires	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers ainsi qu'en conformité avec les exigences réglementaires
	Suivi de l'enquête sur le bien-être de 2015	- Mise en œuvre des actions telles qu'approuvées par le directeur - Préparation de l'enquête sur le bien-être/engagement du personnel 2017	- >90%	- >90%
	Élaboration et optimisation des systèmes informatiques des RH	- Taux d'optimisation	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2017	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2017
Élaboration et suivi des politiques de RH y compris le dialogue social	- Nombre de politiques de RH élaborées/révisées - Nombre de réunions garantissant le dialogue social	- % d'adoption des politiques - Temps moyen consommé - Nombre de consultations - Nombre de réunions	- Consultations dans les délais réglementaires - Réalisation de toutes les réunions prévues	- Adoption harmonieuse et en temps utile des politiques - Communication au personnel
Gestion du titre I du budget en collaboration avec l'administration	- Suivi et exécution du titre I du budget 2017 - Élaboration du titre I du budget 2018	- % de l'exécution budgétaire - % de réalisation du projet de titre I du budget 2018	>95%	- 95%
Mise en œuvre du plan d'action stratégique Égalité et diversité 2016-2020	- Établissement des priorités des activités 2017 - Mise en œuvre du plan annuel	- % de mise en œuvre du plan annuel	>90% du plan mis en œuvre	- 80%
Gestion des programmes de stages et de visites d'étude	- Gestion harmonieuse des programmes conformément au cadre réglementaire	- Taux moyen d'occupation	- 90%	- 90 %
Gestion de mission	- Traitement en temps utile des ordres et des indemnités de mission - Gestion efficace du contrat de l'agence de voyage	- % d'exécution des missions - gestion en temps utile de l'agence de voyage	- >90%	Paiement en temps utile des ordres de mission, des indemnités de mission et des factures de l'agence de voyage
Ressources pour l'activité en 2017				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total

	2	4	1	8
Budget disponible	S.O.			

Organes de l'agence

Cette activité concerne l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), des réunions du conseil de direction, des réunions du comité scientifique et des réunions des membres du CA en groupes de travail. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif.

Description de l'activité en 2017				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Réunions du conseil d'administration	- Organisation de deux réunions du conseil d'administration	- Nombre de réunions organisées; - Nombre de participants à chaque réunion	- Minimum deux réunions organisées - Minimum de deux tiers des membres (quorum)	- Bonne organisation des activités du conseil d'administration
Réunions du conseil d'administration	- Organisation de quatre réunions du bureau exécutif	- Nombre de réunions organisées; - Nombre de participants à chaque réunion	- Minimum quatre réunions organisées - Minimum trois membres	- Bonne organisation des activités du bureau exécutif
Réunions du comité scientifique	- Organisation de quatre réunions du comité scientifique	- Nombre de réunions organisées; - Nombre de participants à chaque réunion	- Minimum quatre réunions organisées - Minimum huit membres	- Bonne organisation des activités du comité scientifique
Ressources pour l'activité en 2017				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	1	0	
Budget disponible	300 000			